

Programme et budget de l'Agence 2024–2025



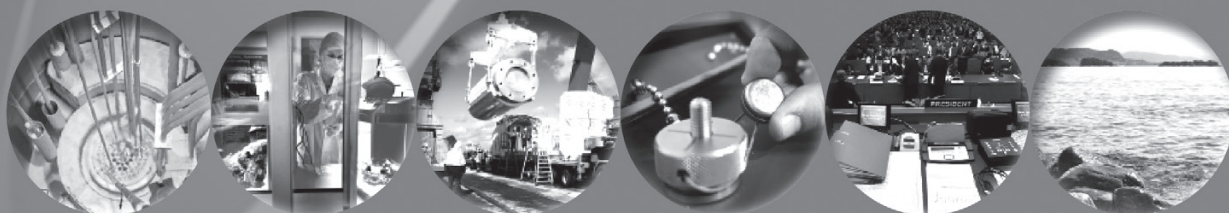
IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique
L'atome pour la paix et le développement

GC(67)/5

La version électronique du présent document se trouve sur le site web de l'AIEA :
www.iaea.org

Programme et budget de l'Agence 2024-2025



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

GC(67)/5
Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Juillet 2023

Table des matières

Avant-propos du Directeur général	iii
Le Programme et budget 2024-2025 en bref.....	v

PARTIE I Programme et budget de l'Agence 2024-2025

I.1	Aperçu général	1
I.2	Aperçu financier	5
I.3	Aperçu du programme et budget par programme sectoriel	15
I.4	Investissements majeurs	33
I.5	Projets de résolutions pour 2024	49
	A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2024.....	52
	B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2024	56
	C. Le Fonds de roulement en 2024.....	56

PARTIE II Programme et budget de l'Agence 2024-2025 – Détail par programme sectoriel

II.1	Programme sectoriel 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires.....	59
II.2	Programme sectoriel 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement.....	93
II.3	Programme sectoriel 3. Sûreté et sécurité nucléaires	125
II.4	Programme sectoriel 4. Vérification nucléaire	157
II.5	Programme sectoriel 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	173
II.6	Programme sectoriel 6. Gestion de la coopération technique pour le développement..	185

Annexes

Annexe 1. Liste des abréviations.....	191
Annexe 2. Organigramme	195
Annexe 3. Économies et gains d'efficacité	197

Avant-propos du Directeur général

Le Programme et budget pour 2024-2025 est établi en tenant compte une fois de plus des contraintes auxquelles font face les États Membres et l'Agence en raison de l'environnement financier actuel. Malgré ces contraintes, il est louable que les États Membres aient fait preuve d'un large soutien en approuvant la révision du budget actualisé de l'Agence pour 2023 afin d'atténuer l'incidence de l'inflation sur l'exécution du programme.



Le nombre de membres de l'Agence continue de croître, tout comme l'utilisation mondiale des technologies et des applications nucléaires. Divers signes indiquent clairement que l'énergie nucléaire jouera un rôle plus important dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des défis qu'il suscite, ainsi que dans la réalisation de la sécurité énergétique. La contribution des techniques nucléaires à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable devrait encore s'accroître, notamment dans les domaines de la santé humaine (en particulier la lutte contre le cancer), de l'alimentation et l'agriculture, de la gestion des ressources en eau et de l'environnement. Les pays sont de plus en plus nombreux à adhérer aux instruments juridiques internationaux relatifs à la sûreté nucléaire, à la sécurité nucléaire et aux garanties, ce qui accroît la demande de soutien. L'Agence continuera à répondre aux demandes d'aide face aux défis mondiaux liés à la sûreté et à la sécurité nucléaires et à la non-prolifération, ainsi qu'aux demandes d'assistance visant à surmonter les conséquences de situations d'urgence régionales ou mondiales.

Outre ces demandes croissantes, l'Agence doit faire face à des difficultés supplémentaires liés à l'augmentation des coûts due aux prix exceptionnellement élevés de l'énergie pour les locaux du CIV et les laboratoires de Seibersdorf.

Malgré les demandes concurrentes de ressources, liées aux besoins programmatiques et aux augmentations exceptionnelles des dépenses d'exploitation, et conscient de l'environnement financier actuel, j'ai décidé de proposer à nouveau un budget à croissance réelle nulle pour le *Programme et budget de l'Agence 2024-2025*. À cet égard, le budget proposé prévoit des gains d'efficacité supplémentaires pour absorber l'augmentation des coûts, tout en poursuivant les gains d'efficacité durables décrits dans le Programme et budget 2022-2023. Je continue à m'efforcer de réaliser la parité hommes-femmes au Secrétariat et dans les activités programmatiques de l'Agence et, à cet égard, les considérations d'égalité des sexes sont pleinement intégrées dans le Programme et budget proposé.

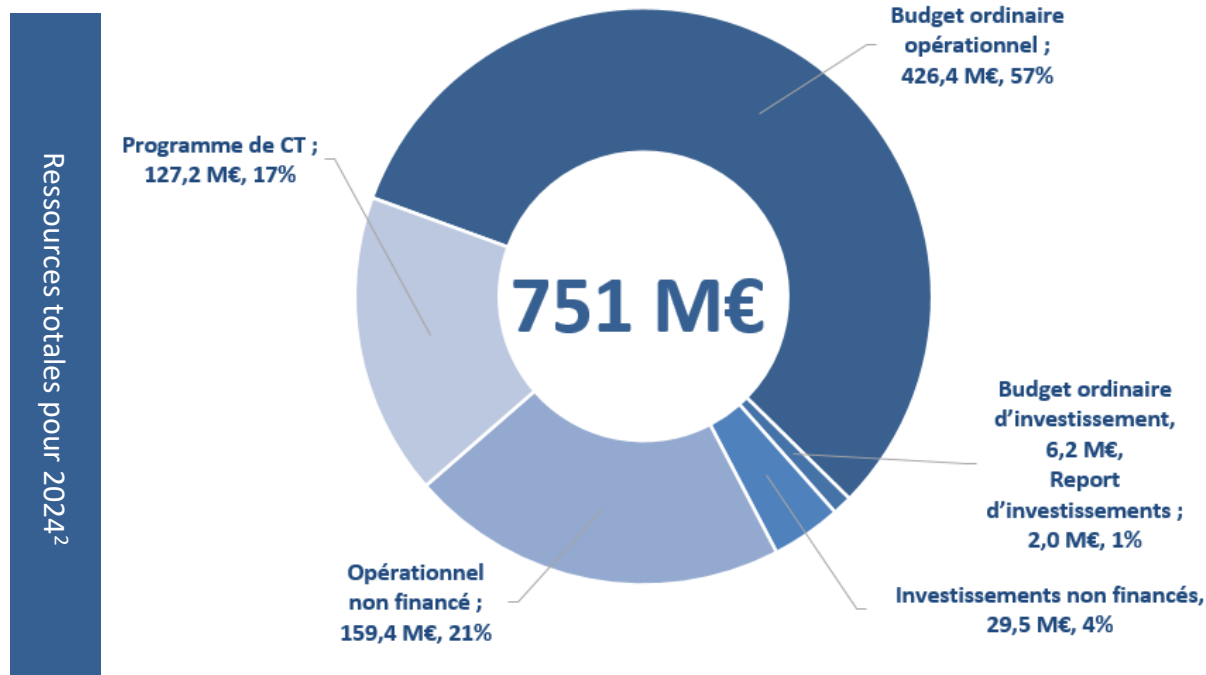
Dans le même temps, j'envisage de continuer à renforcer la coopération entre départements en identifiant et en reliant les projets pertinents de l'Agence en vue de leur exécution afin d'accroître leur contribution à la résolution des problèmes mondiaux. Cette coordination porte ses fruits en ce qui concerne la mise en œuvre d'initiatives telles que le Projet d'action intégrée sur les zoonoses (ZODIAC), Rayons d'espoir, Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique (NUTEC Plastics), la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications (Plateforme sur les PMR), l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI), le programme de bourses Marie Skłodowska Curie (MSCFP) et le programme Lise Meitner, lancé récemment. La mise en œuvre de ces initiatives se poursuivra à l'aide d'une coordination interne renforcée, en mobilisant des ressources, en élargissant la base des donateurs et en nouant de nouveaux partenariats, notamment avec les banques de développement et les banques régionales, le secteur privé, les fondations intéressées et d'autres acteurs.

Enfin, l'Agence continuera de s'efforcer d'améliorer la transparence de ses activités. Je m'emploie à gérer les ressources dont elle dispose de manière judicieuse et productive, mais aussi rigoureuse et circonspecte.



Rafael Mariano Grossi
Directeur général

Le Programme et budget 2024-2025 en bref



Le Programme et budget de l'Agence 2024-2025

- est maintenu à croissance réelle nulle malgré l'augmentation des coûts fixes due à l'inflation et l'augmentation de la demande des services de l'Agence
- prévoit des gains d'efficacité durables sans compromettre l'efficacité des résultats de l'Agence
- demeure axé sur le renforcement des partenariats et les efforts de mobilisation des ressources afin de combler les écarts de financement entre la demande et les ressources



¹ Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros aux prix de 2024. Les montants ayant été arrondis, il se peut qu'en les additionnant on n'obtienne pas les sommes indiquées. Les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des activités actuellement non financées dans le budget ordinaire apparaissent dans la catégorie « Non financé(e)s » dans les graphiques et tableaux du présent document.

² Aux prix de 2023.

³ Gains d'efficacité sur les dépenses au titre des ressources et d'autres ressources, dont une réduction de 27,9 équivalents temps plein. Voir l'annexe 3 pour plus d'informations.

PARTIE I

Programme et budget de l'Agence 2024-2025

I.1 Aperçu général

Aperçu général

1. Le *Programme et budget de l'Agence 2024-2025* a été établi dans un contexte où les États Membres continuent de subir l'incidence d'une situation financière mondiale difficile et d'une inflation élevée. Malgré ces difficultés, ils reconnaissent le rôle essentiel que l'Agence joue en accroissant la contribution de la science et de la technologie nucléaires à la réalisation des objectifs de développement durable, en améliorant la sûreté et la sécurité nucléaires et en renforçant les efforts de vérification nucléaire et de non-prolifération dans le monde entier.

2. Les États Membres ont récemment démontré leur large soutien au travail de l'Agence en approuvant, à la troisième session extraordinaire de la Conférence générale tenue le 27 janvier 2023, la révision du budget pour 2023 afin d'atténuer l'incidence de l'inflation élevée sur l'exécution du programme, augmentant le budget ordinaire de 19,4 millions d'euros par rapport au budget 2023 approuvé précédemment. Les États Membres ont également décidé d'augmenter l'objectif 2023 du Fonds de coopération technique pour les contributions volontaires de 1,1 million d'euros, pour un objectif révisé de 93,7 millions d'euros.

3. Malgré la précarité de la situation financière mondiale, les demandes des services de l'Agence continuent d'augmenter. Le nombre de membres de l'Agence continue de croître, tout comme l'utilisation pacifique des technologies et des applications nucléaires pour le développement. L'énergie nucléaire devrait jouer un rôle plus important dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des défis qu'il suscite, ainsi que dans la réalisation de la sécurité énergétique. La contribution des techniques nucléaires à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) devrait encore s'accroître, notamment dans les domaines de la santé humaine (en particulier la lutte contre le cancer), de l'alimentation et l'agriculture, des capacités de préparation et de conduite des interventions face aux épidémies de zoonoses, de la gestion des ressources en eau et de l'environnement. Les pays sont de plus en plus nombreux à adhérer aux instruments

juridiques internationaux relatifs à la sûreté nucléaire, à la sécurité nucléaire et aux garanties, ce qui accroît la demande de soutien.

4. Dans ce contexte, le Secrétariat continuera à travailler en étroite collaboration avec les États Membres et à les soutenir, principalement au moyen du programme de coopération technique (CT) et d'un large éventail d'activités programmatiques, dans leurs efforts pour relever leurs défis en matière de développement, notamment la réalisation des ODD. L'Agence continuera également à répondre aux demandes d'assistance pour aider à relever les défis mondiaux et à surmonter les conséquences des situations d'urgence médicale, des catastrophes naturelles et des accidents industriels, ainsi que ceux qui touchent la sûreté et la sécurité nucléaires et l'application des garanties, à l'échelle régionale ou mondiale.

5. En plus des demandes croissantes, l'Agence doit faire face à des difficultés supplémentaires liées à l'augmentation des coûts d'exécution des programmes, notamment en raison des prix exceptionnellement élevés de l'énergie qui touchent les laboratoires de Seibersdorf et le Service des bâtiments du Centre international de Vienne (CIV). Conscient des contraintes financières auxquelles les États Membres font face, le Directeur général a décidé que ces coûts fixes seraient absorbés par des économies et des gains d'efficacité supplémentaires, et qu'il ne faudrait donc pas demander un financement supplémentaire au titre du budget ordinaire pour les couvrir. (Pour plus d'informations, voir la section Économies et gains d'efficacité).

6. Malgré ces pressions concurrentes sur les ressources, le Directeur général, conscient de l'environnement financier actuel, a décidé de

Le Directeur général propose une croissance réelle nulle (CRN) du budget ordinaire pour le prochain exercice biennal.

proposer une fois de plus un programme et budget à croissance réelle nulle pour 2024-2025.

7. Le Secrétariat continuera à s'efforcer de « faire plus avec les mêmes ressources », à renforcer la coopération entre départements et à appliquer avec diligence l'approche axée sur les résultats dans tous les domaines de travail de l'Agence et à veiller à ce que la qualité et l'efficacité des produits livrés par l'Agence ne soient pas compromises. En outre, une attention accrue aux partenariats et à la mobilisation de ressources devrait permettre à l'Agence de mieux répondre aux demandes de plus en plus nombreuses.

Le budget ordinaire proposé présente une croissance réelle nulle, le budget ordinaire opérationnel de 2024 s'élevant à 426,4 millions d'euros. L'augmentation de 10,5 millions d'euros par rapport à 2023 correspond essentiellement à l'ajustement pour hausse des prix de 2,4 %.

Le budget ordinaire d'investissement proposé pour 2024 s'élève à 6,1 millions d'euros, compte tenu de l'ajustement pour hausse des prix de 2,4 %. Cela représente une diminution de 0,4 million d'euros par rapport à 2023.

8. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros, aux prix de 2024.

Économies et gains d'efficacité

9. Le Secrétariat a trouvé d'autres mesures d'efficacité afin de dégager des ressources pour permettre à l'Agence de répondre, au moins partiellement, aux demandes croissantes qu'elle reçoit et à la hausse des prix des biens et des services. Ces nouvelles mesures d'efficacité s'appuient sur les 10,7 millions d'euros par an de gains d'efficacité durables identifiés dans le programme et budget 2022-2023.

10. Dans le même temps, comme indiqué plus haut, le Secrétariat s'attend à des coûts énergétiques plus élevés que la normale pour les laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf et le Service des bâtiments (BMS) du CIV. Il convient également de noter que les dépenses liées au BMS sont partagées par les organisations sises au CIV⁴.

11. Compte tenu des contraintes financières actuelles, le Directeur général a décidé, sur la base des prévisions de l'European Energy Exchange Index, de limiter l'augmentation de la part de l'Agence dans le montant alloué à BMS à 2,7 millions d'euros. Avec une augmentation supplémentaire de 2 millions d'euros prévue pour les coûts énergétiques des laboratoires de Seibersdorf, les 4,7 millions d'euros estimés (1,1 % du budget total) pour l'augmentation des coûts énergétiques seront couverts par des économies et des gains d'efficacité partagés proportionnellement par tous les grands programmes.

12. L'annexe 3 donne des détails supplémentaires sur les gains d'efficacité recensés lors de la planification de la période 2024-2025.

Gestion axée sur les résultats

13. Conformément à la demande faite par les États Membres lors des discussions relatives au programme et budget 2022-2023, l'Agence a poursuivi ses efforts pour renforcer la gestion axée sur les résultats tout au long du cycle de programmation. À cette fin, le Secrétariat a introduit dans son cadre réglementaire une section spécifique décrivant l'approche axée sur les résultats, renforçant ainsi son internalisation effective dans toute l'Agence. En outre, l'Agence a activement soutenu l'élaboration des orientations à l'échelle du système des Nations Unies sur la gestion axée sur les résultats, qui servent d'orientations informelles aux cadres de l'Agence.

⁴ C'est l'ONUDI qui gère le budget du BMS.

14. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources lors de l'élaboration du programme et budget pour 2024-2025, on s'est particulièrement attaché à améliorer la qualité des services fournis et des enseignements tirés de l'exercice biennal précédent et à obtenir des résultats.

15. En outre, les indicateurs de performance des programmes ont été encore perfectionnés pour améliorer les informations communiquées aux États Membres. Le suivi est encore renforcé par un examen semestriel interne spécial, l'utilisation d'indicateurs permettant de suivre les résultats obtenus au regard des objectifs prévus et la fourniture d'informations périodiques sur l'avancement des interventions par rapport aux résultats escomptés.

16. L'Agence a mis à jour le système informatique du programme et budget au cours de la phase de rapport, ce qui a permis d'améliorer les fonctions et fonctionnalités, et notamment de mieux évaluer les réalisations effectives par rapport aux objectifs prévus. En parallèle, des activités continues de renforcement des capacités, notamment pendant la phase de planification et dans le cadre du programme d'initiation des nouveaux gestionnaires, ont été élaborées et mises en œuvre.

Gestion du risque

17. Le système de gestion des risques de l'Agence a encore été renforcé par des révisions de la politique et des lignes directrices internes et l'introduction d'un nouvel outil informatique de gestion des risques, établissant une nouvelle approche pour faciliter la gestion et le suivi des risques à tous les niveaux des activités programmatiques de l'Agence et renforçant les liens entre la gestion des risques, la gestion axée sur les résultats et les contrôles internes. Un ensemble de supports de formation a été élaboré et un programme périodique d'initiation a été lancé pour sensibiliser les nouveaux gestionnaires et renforcer leurs capacités.

Questions transversales

18. Les questions transversales, telles que la gestion des connaissances institutionnelles sur les ODD, l'intégration des questions d'équité entre les sexes, les partenariats et la mobilisation des ressources concernent, à des degrés divers, tous les aspects des activités de l'Agence. Pour qu'elles soient prises en compte de manière systématique, elles doivent être considérées comme des éléments à part entière dans le cadre de la planification, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes de l'Agence.

Contribution aux ODD

19. Les États Membres utilisent la science et la technologie nucléaires pour atteindre leurs objectifs de développement, notamment les ODD. La science et la technologie nucléaires contribuent directement à la réalisation de neuf des 17 ODD. Dans le programme et budget de l'Agence 2024-2025, plus de 70 % des projets opérationnels contribuent aux ODD, la majorité étant axée sur l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) et l'ODD 3 (bonne santé et bien-être).

Gestion des connaissances

20. La gestion des connaissances est une composante transversale importante de l'approche axée sur les résultats de l'Agence. La gestion des connaissances est intimement liée aux processus de travail des différentes unités organisationnelles de l'Agence et doivent être intégrées dans l'approche axée sur les résultats. Elle permet à l'Agence de créer, d'acquérir, de capturer, de codifier, de stocker, de conserver, de partager, d'utiliser et de transférer des connaissances. Elle repose sur l'enregistrement, la maintenance et la récupération efficaces de connaissances explicites, sur des processus efficaces d'identification et de transfert ou partage des connaissances critiques et sur l'amélioration du partage et de la communication des connaissances. Les responsabilités particulières concernant les connaissances et l'information ont été

pleinement intégrées dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Agence.

Égalité des sexes

21. L'Agence est déterminée à assurer l'égalité des sexes et à aider toute personne, quel que soit son sexe, à contribuer en toute égalité à ses programmes et activités et à en bénéficier. À cette fin, elle a actualisé sa politique et son plan d'action en matière d'égalité des sexes. L'accent a continué d'être mis sur la poursuite de cette intégration dans la planification et la mise en œuvre des programmes, sur l'établissement de rapports sur les résultats programmatiques correspondants et sur le renforcement de la capacité du personnel à intégrer ces questions dans les programmes et les activités. Conformément à cette politique, l'Agence poursuit ses efforts visant à faire en sorte que les questions de parité hommes-femmes soient intégrées dans ses programmes et ses activités, que les femmes soient pleinement représentées dans la planification et l'exécution et que leurs préoccupations en tant que bénéficiaires des activités de l'Agence soient prises en compte. Pour ce faire, elle s'attache notamment à renforcer la participation des femmes aux formations ou en tant que boursières, visiteuses scientifiques, contreparties de projets, chercheuses, expertes et intervenantes.

22. Pour le *Programme et budget 2024-2025*, une analyse de la parité a été rendue obligatoire pour tous les projets au stade de la conception. De même, tous les descriptifs de projet de CT comportent une section consacrée aux questions transversales, dont la parité hommes-femmes, dans laquelle sont décrites les mesures visant à évaluer les effets différenciés du projet pour les femmes et les hommes, le cas échéant.

23. Les efforts visant à atteindre la parité hommes-femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur d'ici 2025 sont en bonne voie et tiennent compte des normes les plus élevées en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité.

Partenariats

24. L'Agence continue de canaliser vers les pays l'expertise et les solutions venant des organisations internationales pertinentes, des gouvernements, des partenaires non traditionnels, dont les banques de développement et les banques régionales, ainsi que du secteur privé. L'Agence travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies, telles que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, anciennement OIE). En 2021, par exemple, l'Agence et la FAO ont signé un accord révisé qui élargit leur partenariat à un Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture. Celui-ci permettra de mieux surveiller et combattre les maladies animales, les zoonoses et les phytopathologies transfrontalières. En outre, l'Agence continuera de rechercher des possibilités d'obtenir de nouveaux flux de financement publics et privés et d'élargir les partenariats, notamment à des donateurs non traditionnels, afin d'étendre sa capacité d'appuyer les États Membres. De plus, la mobilisation des connaissances et de l'innovation des partenaires restera un axe essentiel de ses travaux, selon qu'il convient.

I.2 Aperçu financier

Ressources totales

25. Les ressources de l'Agence se composent du budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources allouées au programme de TC. Pour l'exercice biennal 2024-2025, leur montant total s'élève à 1 494,7 millions d'euros aux prix de 2024, compte tenu des activités non financées pour lesquelles des ressources extrabudgétaires seront recherchées.

Récapitulation des ressources totales pour 2024-2025
(en millions)

Source de financement	2024	2025	Total
Budget ordinaire opérationnel	426,4	426,4	852,9
Budget ordinaire d'investissement	6,1	6,1	12,3
Reports d'investissements	2,0	2,0	4,1
Opérationnel non financé	159,4	157,4	316,8
Investissements non financés	29,5	23,8	53,3
Programme de CT	127,2	128,1	255,4
TOTAL	750,8	743,9	1 494,7

26. Le budget ordinaire comprend une composante opérationnelle et une composante d'investissement destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures, conformément au Plan d'investissements majeurs (PIM). Le projet de budget ordinaire est divisé en six programmes sectoriels, conformément à la structure du programme de travail de l'Agence.

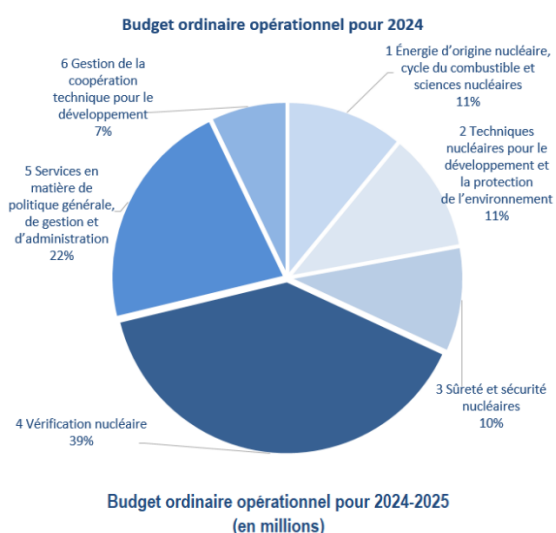
27. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires pour l'exécution de certaines activités pour lesquelles aucun financement n'est prévu dans le budget ordinaire. Pour 2024, les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des activités actuellement non financées s'élèvent à 159,4 millions d'euros pour la partie opérationnelle du budget ordinaire et à 29,5 millions d'euros pour la partie du budget ordinaire consacrée aux investissements. Ces activités apparaissent dans la catégorie

« Activités non financées » dans les tableaux relatifs au budget du présent document.

28. En ce qui concerne le programme de CT pour 2024, un montant de 127,2 millions d'euros devrait être disponible, réparti comme suit : 96,0 millions d'euros destinés au financement des projets de base, complétés par 2,0 millions d'euros au titre des coûts de participation nationaux et 35,0 millions d'euros de ressources extrabudgétaires destinées au programme proprement dit. Pour 2025, le montant total prévu s'élève à 128,1 millions d'euros.

Ressources du budget ordinaire opérationnel

29. Le graphique et le tableau ci-après présentent la composition du budget ordinaire opérationnel proposé pour 2024, qui s'élève à 426,4 millions d'euros.



Budget ordinaire opérationnel pour 2024-2025 (en millions)

Programme sectoriel	2024	2025
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	46,7	46,7
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	47,5	47,5
3 Sécurité et sécurité nucléaires	41,8	41,8
4 Vérification nucléaire	167,7	167,7
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	92,3	92,3
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	30,4	30,4
TOTAL	426,4	426,4

Ressources du budget d'investissement

30. Les ressources destinées aux investissements pour 2024 ont été allouées en fonction des besoins constants de l'Agence en la matière et, en parallèle, la croissance générale du budget ordinaire a été réduite autant que possible. Le Directeur général propose de fixer le montant du Fonds pour les investissements majeurs (FIM) à 8,2 millions d'euros après ajustement pour hausse des prix, afin de financer les investissements d'infrastructure importants conformément au PIM. Il est proposé de financer les crédits alloués au FIM pour 2024, soit 8,2 millions d'euros, comme suit : 6,2 millions d'euros seraient recouverts auprès des États Membres au titre du budget ordinaire d'investissement et 2,0 millions d'euros seraient prélevés sur les reports d'investissements correspondant aux soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes, antérieurement transférés au FIM.

31. Le tableau suivant décrit les dépenses d'investissement prévues pour 2024-2025. Des détails sont donnés dans la section I.4.

Programme sectoriel	2024	2025
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	1,5	0,0
3 Sécurité et sécurité nucléaires	0,3	0,3
4 Vérification nucléaire	0,7	1,3
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	5,3	6,3
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	0,3	0,3
TOTAL	8,2	8,2

Autres considérations financières

Principaux chefs de dépense

32. Les principaux chefs de dépense comprennent les dépenses de personnel des catégories des administrateurs et des agents des services généraux (309,1 millions d'euros au prix de 2023, ou 74 % du budget ordinaire opérationnel pour 2024), les dépenses de voyage (16,6 millions d'euros ou 4 %), les équipements et les avoirs incorporels (18,2 millions d'euros ou 4 %), la gestion des bâtiments et les coûts relatifs à la sécurité (24,8 millions d'euros ou 6 %) et d'autres coûts directs (47,8 millions d'euros ou 12 %).

33. Grâce aux mesures d'efficacité, les coûts liés aux ressources humaines et aux voyages diminueront par rapport au budget approuvé pour 2023. Ces ressources seront réinvesties pour faire face aux demandes croissantes et à l'augmentation des coûts énergétiques.

Ajustement pour hausse des prix

34. Conformément à la *Méthode d'ajustement pour hausse des prix à appliquer dans le Programme et budget de l'Agence pour 2020-2021 et les périodes biennales suivantes* (document GOV/INF/2018/8), l'ajustement pour hausse des prix appliqué à chacune des années 2024 et 2025 est de 2,4 % et 2,3 % respectivement. Ces pourcentages sont fixés en fonction de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation harmonisé à long terme pour la zone euro, présentée dans les résultats de l'enquête de la Banque centrale européenne auprès des prévisionnistes professionnels pour le quatrième trimestre, publiée en octobre 2022⁵, et d'un facteur de correction de 0,2 % pour 2024 et de 0,1 % pour 2025.

⁵ Disponible en anglais à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/survey_of_professional_forecasters/html/index.en.html

Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service

35. L'Agence s'acquitte de ses obligations de financement de l'assurance maladie des anciens fonctionnaires en puisant dans le budget ordinaire, selon le principe d'un financement « au fur et à mesure ». Elle ne met actuellement aucun fonds de côté pour couvrir ces obligations financières à long terme, qui représentent un montant de 361 millions d'euros (au 31 décembre 2022)⁶. Le financement des obligations vis-à-vis des anciens fonctionnaires est un problème que connaissent presque tous les organismes du système des Nations Unies et la plupart ont constitué des réserves. Une recommandation du vérificateur extérieur des comptes de l'Agence demandant d'envisager la mise en place d'une stratégie de financement à long terme de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) a été formulée pour la première fois en 2013 et réitérée par le vérificateur extérieur dans de nombreux rapports.

36. Dans le document GOV/INF/2023/2, le Secrétariat a fourni des informations actualisées sur le passif au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), notamment sur les discussions dont il a récemment fait l'objet aux Nations Unies, ainsi que sur le système et les mesures envisagés par le Secrétariat de l'Agence pour maîtriser les coûts de cette assurance et trouver une solution au problème des charges non financées y afférentes. Conscient de

l'importance de réduire le passif de l'ASHI et de stabiliser les coûts croissants de celle-ci, compte tenu en particulier de l'environnement financier difficile, le Directeur général a mis en œuvre un ensemble de mesures de maîtrise des coûts, décrites dans son rapport 2023 sur l'ASHI. Ces mesures de maîtrise des coûts constituent une première étape importante pour faire face à l'augmentation attendue du passif au titre de l'ASHI.

Monnaie du budget et taux de change

37. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, sur la base d'un taux de change budgétaire de 1 euro pour 1 dollar des États-Unis. Tous les tableaux et graphiques du présent document sont établis en euros sur la base de ce taux de change budgétaire. Le Secrétariat détermine les contributions des États Membres en euros et en dollars des États-Unis, conformément au barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale et à l'obligation de fractionner les contributions dans ces deux monnaies. La majeure partie des dépenses de l'Agence sont en euros, cependant, comme certaines sont en dollars des États-Unis, le système mixte de calcul protège l'Agence en cas de fluctuations entre l'euro et le dollar É.-U. Le Secrétariat suivra l'évolution de la proportion des monnaies dans lesquelles seront encourues les dépenses et en rendra compte aux États Membres, le cas échéant.

⁶ Tel qu'il apparaît dans les États financiers de l'Agence pour 2022 (document GC(67)/4).

Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel

Programme/Programme sectoriel	2024					2025		
	Budget 2023	Prévisions pour 2024 aux prix de 2023	Variation par rapport à 2023		Prévisions pour 2024 aux prix de 2024	Ajustement pour hausse des prix	Prévisions préliminaires pour 2025 aux prix de 2024	Prévisions préliminaires pour 2025 aux prix de 2025
			EUR	%				
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences								
Gestion et coordination globales et activités communes	1 861 219	1 822 351	(38 868)	(2,1%)	1 866 088	2,4%	1 866 085	1 909 005
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 1	1 878 294	2 360 087	481 793	25,7%	2 416 729	2,4%	2 416 729	2 472 314
Électronucléaire	10 157 815	10 513 287	355 473	3,5%	10 765 606	2,4%	10 731 403	10 978 226
Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	10 172 567	10 074 687	(97 880)	(1,0%)	10 316 479	2,4%	10 316 214	10 553 487
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	11 678 334	11 301 916	(376 418)	(3,2%)	11 573 162	2,4%	11 574 128	11 840 333
Sciences nucléaires	9 866 529	9 542 429	(324 100)	(3,3%)	9 771 447	2,4%	9 804 951	10 030 465
Programme sectoriel 1	45 614 757	45 614 757	0	0,0%	46 709 512	2,4%	46 709 512	47 783 830
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement								
Gestion et coordination globales et activités communes	2 950 584	2 883 943	(66 641)	(2,3%)	2 953 158	2,4%	2 947 383	3 015 173
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 2	6 561 511	7 000 090	438 579	6,7%	7 168 092	2,4%	7 168 092	7 332 958
Alimentation et agriculture	12 964 300	12 856 355	(107 945)	(0,8%)	13 164 907	2,4%	13 164 907	13 467 700
Santé humaine	9 700 044	9 522 955	(177 088)	(1,8%)	9 751 506	2,4%	9 751 504	9 975 788
Ressources en eau	4 133 796	4 123 108	(10 688)	(0,3%)	4 222 063	2,4%	4 222 062	4 319 170
Environnement marin	5 192 676	5 170 327	(22 349)	(0,4%)	5 294 415	2,4%	5 294 524	5 416 298
Radiochimie et technologie des rayonnements	4 884 406	4 830 539	(53 867)	(1,1%)	4 946 471	2,4%	4 952 139	5 066 039
Programme sectoriel 2	46 387 316	46 387 316	0	0,0%	47 500 612	2,4%	47 500 612	48 593 126
3. Sûreté et sécurité nucléaires								
Gestion et coordination globales	2 268 009	2 243 034	(24 974)	(1,1%)	2 296 867	2,4%	2 296 866	2 349 694
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 3	2 091 244	2 518 114	426 870	20,4%	2 578 549	2,4%	2 578 549	2 637 856
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	4 921 609	4 867 403	(54 206)	(1,1%)	4 984 221	2,4%	4 984 221	5 098 858
Sûreté des installations nucléaires	11 790 078	11 660 256	(129 821)	(1,1%)	11 940 102	2,4%	11 940 102	12 214 725
Sûreté radiologique et sûreté du transport	8 459 276	8 366 107	(93 168)	(1,1%)	8 566 894	2,4%	8 566 895	8 763 933
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	4 241 080	4 194 369	(46 711)	(1,1%)	4 295 034	2,4%	4 295 035	4 393 821
Sécurité nucléaire	7 081 249	7 003 260	(77 990)	(1,1%)	7 171 338	2,4%	7 171 338	7 336 279
Programme sectoriel 3	40 852 545	40 852 545	0	(0,0%)	41 833 006	2,4%	41 833 006	42 795 165
4. Vérification nucléaire								
Gestion et coordination globales	4 384 828	4 336 531	(48 297)	(1,1%)	4 440 608	2,4%	4 440 608	4 542 742
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 4	11 229 785	12 910 158	1 680 373	15,0%	13 220 002	2,4%	13 220 002	13 524 062
Application des garanties	144 887 099	143 291 334	(1 595 765)	(1,1%)	146 730 327	2,4%	146 730 326	150 105 124
Autres activités de vérification	3 296 932	3 260 621	(36 312)	(1,1%)	3 338 876	2,4%	3 338 876	3 415 670
Programme sectoriel 4	163 798 645	163 798 645	0	0,0%	167 729 812	2,4%	167 729 812	171 587 598
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration								
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	84 981 907	84 296 044	(685 862)	(0,8%)	86 319 149	2,4%	86 319 149	88 304 489
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 5	4 868 641	5 809 235	940 594	19,3%	5 948 657	2,4%	5 948 657	6 085 476
Programme sectoriel 5	89 850 548	90 105 279	254 732	0,3%	92 267 806	2,4%	92 267 806	94 389 965
6. Gestion de la coopération technique pour le développement								
Gestion du programme de coopération technique	28 025 635	27 966 935	(58 701)	(0,2%)	28 638 141	2,4%	28 638 141	29 296 818
Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6	1 418 160	1 726 861	308 701	21,8%	1 768 306	2,4%	1 768 306	1 808 977
Programme sectoriel 6	29 443 796	29 693 796	250 000	0,8%	30 406 447	2,4%	30 406 447	31 105 795
Budget ordinaire opérationnel	415 947 607	416 452 339	504 732	0,1%	426 447 195	2,4%	426 447 195	436 255 480
Besoins de financement pour les investissements majeurs								
Budget ordinaire d'investissement	6 504 732	6 000 000	(504 732)	(7,8%)	6 144 000	2,4%	6 144 000	6 285 312
Total - Programmes de l'Agence	422 452 339	422 452 339	0	(0,0%)	432 591 195	2,4%	432 591 195	442 540 792
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 334 842	3 489 920	155 078	4,7%	3 573 678	2,4%	3 573 678	3 655 872
Total - Budget ordinaire	425 787 181	425 942 258	155 078	0,0%	436 164 873	2,4%	436 164 872	446 196 664
Moins recettes diverses	6 765 242	6 924 920	159 678	4,8%	7 008 678		6 708 678	6 790 872
Contributions des États Membres	419 021 939	419 017 339	(4 600)	(0,0%)	429 156 195	2,4%	429 456 195	439 405 792

*Note : Les services internes partagés comprennent des augmentations de 4,7 millions d'euros liées à l'énergie pour Seibersdorf et le CIV , partagées proportionnellement entre tous les programmes sectoriels et entièrement absorbées dans le cadre du budget de croissance réelle nulle.

Tableau 2. Budget ordinaire – état récapitulatif des recettes

	2024			2025		
	Budget 2023	Prévisions pour 2024 aux prix de 2023	Variation 2024 par rapport à 2023	Prévisions pour 2024 aux prix de 2024	Prévisions préliminaires pour 2025 aux prix de 2024	Prévisions préliminaires pour 2025 aux prix de 2025
Budget ordinaire opérationnel ^a	412 517 207	413 017 339	500 132	423 012 195	423 312 195	433 120 480
Budget ordinaire d'investissement	6 504 732	6 000 000	(504 732)	6 144 000	6 144 000	6 285 312
Contributions des États Membres	419 021 939	419 017 339	(4 600)	429 156 195	429 456 195	439 405 792
Recettes diverses						
Travaux remboursables pour d'autres organismes						
Services d'impression	458 354	407 137	(51 217)	416 908	416 908	426 497
Services médicaux	934 287	923 997	(10 290)	946 172	946 172	967 934
Revue « Nuclear Fusion »	422 852	390 812	(32 040)	400 191	400 191	409 396
Recettes des laboratoires	238 507	238 426	(80)	244 149	244 149	249 764
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	1 280 842	1 529 548	248 705	1 566 257	1 566 257	1 602 281
Total partiel - Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 334 842	3 489 920	155 078	3 573 678	3 573 678	3 655 872
Autres						
Remises sur les voyages	135 000	135 000	-	135 000	135 000	135 000
Revenus de placements et intérêts	3 295 400	3 300 000	4 600	3 300 000	3 000 000	3 000 000
Total partiel - Autres	3 430 400	3 435 000	4 600	3 435 000	3 135 000	3 135 000
Total - Recettes diverses	6 765 242	6 924 920	159 678	7 008 678	6 708 678	6 790 872
Total - Recettes du budget ordinaire	425 787 181	425 942 258	155 078	436 164 873	436 164 872	446 196 664

^a N'inclut pas les estimations au titre des autres recettes diverses.

**Tableau 3 a). Ressources totales à utiliser en 2024 par programme et programme sectoriel
(aux prix de 2024)**

Programme/Programme sectoriel	Budget ordinaire		Reports d'investissements	Activités non financées		Programme de CT	Total
	Activités opérationnelles	Budget d'investissement		Activités opérationnelles	Budget d'investissement		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires							
Gestion et coordination globales et activités communes	4 282 817	-	-	766 057	514 835	-	5 563 709
Électronucléaire	10 765 606	-	-	6 378 435	-	6 751 972	23 896 012
Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	10 316 479	-	-	4 024 994	-	3 031 672	17 373 145
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	11 573 162	-	-	10 968 843	-	2 100 173	24 642 178
Sciences nucléaires	9 771 447	-	-	719 095	1 528 583	7 145 477	19 164 602
Programme sectoriel 1	46 709 512	-	-	22 857 423	2 043 418	19 029 293	90 639 645
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement							
Gestion et coordination globales et activités communes	10 121 250	1 536 000	-	1 691 505	4 693 897	-	18 042 652
Alimentation et agriculture	13 164 907	-	-	22 041 956	-	17 337 378	52 544 242
Santé humaine	9 751 506	-	-	435 591	-	34 680 635	44 867 732
Ressources en eau	4 222 063	-	-	185 927	-	3 195 098	7 603 088
Environnement marin	5 294 415	-	-	2 018 917	-	4 873 618	12 186 949
Radiochimie et technologie des rayonnements	4 946 471	-	-	185 927	-	13 853 847	18 986 245
Programme sectoriel 2	47 500 612	1 536 000	-	26 559 822	4 693 897	73 940 576	154 230 907
3. Sûreté et sécurité nucléaires							
Gestion et coordination globales et activités communes	4 875 416	307 200	-	2 710 235	104 955	-	7 997 806
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	4 984 221	-	-	2 436 004	-	3 158 488	10 578 712
Sûreté des installations nucléaires	11 940 102	-	-	7 530 810	-	8 079 631	27 550 543
Sûreté radiologique et sûreté du transport	8 566 894	-	-	3 682 347	-	11 653 534	23 902 775
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	4 295 034	-	-	1 608 900	-	10 727 524	16 631 458
Sécurité nucléaire	7 171 338	-	-	36 219 672	-	-	43 391 010
Programme sectoriel 3	41 833 006	307 200	-	54 187 967	104 955	33 619 177	130 052 305
4. Vérification nucléaire							
Gestion et coordination globales et activités communes	17 660 610	-	-	1 476 612	-	-	19 137 222
Application des garanties	146 730 327	716 800	-	36 958 841	7 881 276	-	192 287 243
Autres activités de vérification	3 338 876	-	-	4 912 690	-	-	8 251 566
Programme sectoriel 4	167 729 812	716 800	-	43 348 143	7 881 276	-	219 676 031
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration							
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	92 267 806	3 276 800	2 048 000	8 910 867	12 527 543	650 955	119 681 971
Programme sectoriel 5	92 267 806	3 276 800	2 048 000	8 910 867	12 527 543	650 955	119 681 971
6. Gestion de la coopération technique pour le développement							
Gestion de la coopération technique pour le développement	30 406 447	307 200	-	3 569 203	2 201 607	-	36 484 457
Programme sectoriel 6	30 406 447	307 200	-	3 569 203	2 201 607	-	36 484 457
Total - Programmes de l'Agence	426 447 195	6 144 000	2 048 000	159 433 425	29 452 696	127 240 000	750 765 316
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 573 678	-	-	-	-	-	3 573 678
Total	430 020 873	6 144 000	2 048 000	159 433 425	29 452 696	127 240 000	754 338 994

**Tableau 3 b). Ressources totales à utiliser en 2025 par programme et programme sectoriel
(aux prix de 2025)**

Programme/Programme sectoriel	Budget ordinaire		Reports d'investissements	Activités non financées		Programme de CT	Total
	Activités opérationnelles	Budget d'investissement		Activités opérationnelles	Budget d'investissement		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires							
Gestion et coordination globales et activités communes	4 381 319	-	-	655 285	222 616	-	5 259 220
Électronucléaire	10 978 226	-	-	6 202 074	-	6 798 669	23 978 968
Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	10 553 487	-	-	3 727 774	-	3 052 639	17 333 900
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	11 840 333	-	-	11 229 868	-	2 114 698	25 184 899
Sciences nucléaires	10 030 465	-	-	735 634	1 802 645	7 194 895	19 763 639
Programme sectoriel 1	47 783 830	-	-	22 550 635	2 025 261	19 160 901	91 520 626
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement							
Gestion et coordination globales et activités communes	10 348 131	-	-	954 725	1 634 326	-	12 937 182
Alimentation et agriculture	13 467 700	-	-	24 106 509	-	17 457 284	55 031 494
Santé humaine	9 975 788	-	-	445 609	-	34 920 488	45 341 886
Ressources en eau	4 319 170	-	-	190 203	-	3 217 196	7 726 568
Environnement marin	5 416 298	-	-	2 216 405	-	4 907 324	12 540 027
Radiochimie et technologie des rayonnements	5 066 039	-	-	190 203	-	13 949 661	19 205 903
Programme sectoriel 2	48 593 126	-	-	28 103 655	1 634 326	74 451 954	152 783 060
3. Sûreté et sécurité nucléaires							
Gestion et coordination globales et activités communes	4 987 550	314 266	-	2 799 388	90 504	-	8 191 708
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	5 098 858	-	-	1 611 487	-	3 180 332	9 890 677
Sûreté des installations nucléaires	12 214 725	-	-	7 550 872	-	8 135 510	27 901 106
Sûreté radiologique et sûreté du transport	8 763 933	-	-	2 990 378	-	11 734 131	23 488 442
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	4 393 821	-	-	1 228 712	-	10 801 716	16 424 249
Sécurité nucléaire	7 336 279	-	-	37 052 724	-	-	44 389 003
Programme sectoriel 3	42 795 165	314 266	-	53 233 560	90 504	33 851 689	130 285 184
4. Vérification nucléaire							
Gestion et coordination globales et activités communes	18 066 804	-	-	1 597 155	-	-	19 663 959
Application des garanties	150 105 124	1 361 818	-	38 024 120	7 572 792	-	197 063 853
Autres activités de vérification	3 415 670	-	-	5 025 682	-	-	8 441 352
Programme sectoriel 4	171 587 598	1 361 818	-	44 646 956	7 572 792	-	225 169 164
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration							
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	94 389 965	4 294 963	2 095 104	9 064 166	11 334 212	655 457	121 833 867
Programme sectoriel 5	94 389 965	4 294 963	2 095 104	9 064 166	11 334 212	655 457	121 833 867
6. Gestion de la coopération technique pour le développement							
Gestion de la coopération technique pour le développement	31 105 795	314 266	-	3 383 834	1 709 279	-	36 513 173
Programme sectoriel 6	31 105 795	314 266	-	3 383 834	1 709 279	-	36 513 173
Total - Programmes de l'Agence	436 255 480	6 285 312	2 095 104	160 982 805	24 366 373	128 120 000	758 105 074
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 655 872	-	-	-	-	-	3 655 872
Total	439 911 352	6 285 312	2 095 104	160 982 805	24 366 373	128 120 000	761 760 947

I.3 Aperçu du programme et budget par programme sectoriel

Programme sectoriel 1 : Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

38. Le programme sectoriel 1 vise à fournir un appui, des orientations et des services scientifiques et techniques pour le développement et le déploiement de l'électronucléaire et de la technologie des réacteurs de recherche, notamment leurs cycles du combustible nucléaire et les installations associées ; l'avancement des nouvelles technologies électronucléaires, comme les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires (RFMP) et la fission nucléaire pour la production énergétique ; la gestion des déchets radioactifs, le déclassement et la remédiation de l'environnement ; l'analyse des systèmes énergétiques et la planification énergétique ; et la gestion des connaissances et des informations concernant le nucléaire. Il soutient également le progrès des sciences nucléaires, notamment la science de la fusion nucléaire et la physique des plasmas, les données nucléaires et atomiques, les applications des accélérateurs et des sources de neutrons et l'instrumentation nucléaire. Il aide également les États Membres, tout au long du cycle de vie de leurs installations nucléaires, en matière d'information active et de participation des parties prenantes.

39. Plusieurs États Membres considèrent que l'électronucléaire pourrait être un élément essentiel de leur bouquet énergétique national pour atténuer les effets du changement climatique et contribuer à leur sécurité énergétique et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pertinents, en particulier des ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et 13 (lutte contre les changements climatiques). Le programme sectoriel 1 continuera d'aider les États Membres qui sont intéressés à évaluer leurs besoins énergétiques futurs et à mesurer et déterminer le potentiel que pourrait avoir l'électronucléaire dans leurs stratégies énergétiques. Un soutien continuera également d'être fourni dans le domaine de la gestion des connaissances nucléaires et de la gestion, la diffusion et la préservation des informations connexes.

40. Le programme sectoriel 1 aide les États Membres qui envisagent de se doter d'un programme électronucléaire, en entreprennent un ou développent un programme existant. Il continuera de soutenir l'amélioration des performances d'exploitation, la gestion de la durée de vie et l'exploitation à long terme sûre, sécurisée, efficiente et fiable des centrales nucléaires. Il continuera d'appuyer le développement et le déploiement des RFMP ; les systèmes de réacteurs innovants et les cycles du combustible associés ; les applications non électriques de l'énergie nucléaire, y compris la production d'hydrogène ; l'intégration de l'énergie nucléaire avec les sources d'énergie renouvelables, et le déploiement de la fusion nucléaire pour la production d'énergie.

41. Le programme sectoriel 1 continuera d'appuyer la prospection, l'extraction et la préparation du minerai d'uranium, ainsi que les activités du cycle combustible nucléaire, notamment celles qui concernent l'intégrité du combustible usé, les vulnérabilités de conception, le déchargement du combustible et son entreposage. Il continuera aussi de fournir un appui pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassement des installations nucléaires et la gestion des sources radioactives scellées retirées du service, ainsi que pour la remédiation de l'environnement. Il continuera également d'aider les États Membres qui souhaitent construire ou exploiter des réacteurs de recherche, ou y avoir accès, notamment par l'intermédiaire du programme des centres internationaux désignés par l'AIEA s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR), et améliorer leur utilisation. Sur demande, un soutien continuera d'être fourni aux États Membres qui passent de l'utilisation d'uranium hautement enrichi à celle d'uranium faiblement enrichi dans les réacteurs de recherche.

42. L'Agence restera une source fiable de données nucléaires, atomiques et moléculaires. Elle continuera de dispenser des formations et de faciliter des expériences faisant appel à différents types d'accélérateurs de particules, de sources de neutrons et d'instruments nucléaires. La collaboration avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), à

Trieste (Italie), qui appuie la formation théorique et pratique de scientifiques, en particulier ceux de pays en développement, sera axée sur les

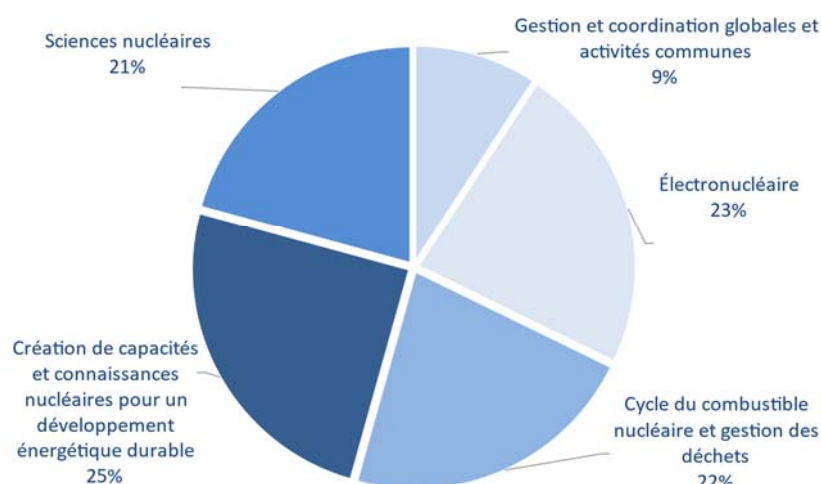
domaines intéressant l'Agence, tels que les sciences nucléaires fondamentales et appliquées et l'énergie nucléaire.

Tableau 4. Programme sectoriel 1 – Énergie d’origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l’exercice biennal (non compris les investissements majeurs)

Sous-programme/Programme	Budget 2023	2024			2025		
		Prévisions pour 2024 aux prix de 2023	Variation par rapport à 2023		Prévisions préliminaires aux prix de 2023	Variation par rapport à 2024	
		EUR	%	EUR	EUR	%	%
1.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	↓ 1 861 219	1 822 351	(38 868)	(2,1%)	1 822 349	(2)	(0,0%)
1.5 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 1	↑ 1 878 294	2 360 087	481 793	25,7%	2 360 087	(0)	(0,0%)
1.0 Gestion et coordination globales et activités communes	↑ 3 739 513	4 182 439	442 926	11,8%	4 182 436	(2)	(0,0%)
1.1.1 Renforcement de l’appui technique intégré pour les programmes électronucléaires	↓ 1 820 626	1 769 189	(51 437)	(2,8%)	1 769 189	-	-
1.1.2 Gestion de la construction et de l’exploitation des centrales nucléaires	↑ 1 142 865	1 235 174	92 309	8,1%	1 235 174	-	-
1.1.3 Appui intégré au développement de l’infrastructure des programmes électronucléaires	⇒ 2 955 189	2 917 476	(37 714)	(1,3%)	2 917 476	1	0,0%
1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	⇒ 1 297 916	1 279 822	(18 094)	(1,4%)	1 279 822	-	-
1.1.5 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires, les grands réacteurs avancés, les applications non électriques de l’énergie nucléaire et l’énergie de fusion	↑ 2 941 218	3 311 626	370 408	12,6%	3 278 224	(33 402)	(1,0%)
1.1 Total - Énergie d’origine nucléaire	↑ 10 157 815	10 513 287	355 473	3,5%	10 479 886	(33 401)	(0,3%)
1.2.1 Ressources et production d’uranium	↓ 1 218 779	1 121 232	(97 547)	(8,0%)	1 139 648	18 416	1,6%
1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance et installations du cycle du combustible	↓ 1 151 058	1 062 727	(88 331)	(7,7%)	1 074 690	11 963	1,1%
1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance et transport des matières radioactives	↑ 1 259 354	1 290 813	31 459	2,5%	1 260 593	(30 220)	(2,3%)
1.2.4 Gestion des déchets radioactifs	↓ 3 179 128	3 013 558	(165 569)	(5,2%)	3 013 323	(236)	(0,0%)
1.2.5 Déclassement et remise en état de l’environnement	↑ 1 745 097	1 886 605	141 508	8,1%	1 886 424	(181)	(0,0%)
1.2.6 Réacteurs de recherche	↑ 1 619 150	1 699 751	80 601	5,0%	1 699 751	(1)	(0,0%)
1.2 Total - Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	⇒ 10 172 567	10 074 687	(97 880)	(1,0%)	10 074 428	(259)	(0,0%)
1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique	↓ 2 125 663	2 047 755	(77 908)	(3,7%)	2 047 882	127	0,0%
1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	⇒ 1 885 587	1 897 054	11 467	0,6%	1 896 502	(552)	(0,0%)
1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires et mise en valeur des ressources humaines	⇒ 2 577 268	2 547 830	(29 438)	(1,1%)	2 551 592	3 762	0,1%
1.3.4 Information nucléaire	↓ 5 089 816	4 809 277	(280 540)	(5,5%)	4 806 884	(2 393)	(0,0%)
1.3 Total - Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	↓ 11 678 334	11 301 916	(376 418)	(3,2%)	11 302 859	944	0,0%
1.4.1 Données atomiques et nucléaires	↓ 3 369 486	3 295 985	(73 501)	(2,2%)	3 294 448	(1 537)	(0,0%)
1.4.2 Recherche et applications concernant les accélérateurs et les sources de neutrons	↓ 1 836 821	1 775 125	(61 696)	(3,4%)	1 775 125	-	-
1.4.3 Instrumentation nucléaire	⇒ 1 389 073	1 366 819	(22 254)	(1,6%)	1 366 819	-	-
1.4.4 Science de la fusion nucléaire et physique des plasmas	↓ 952 102	833 145	(118 957)	(12,5%)	833 145	-	-
1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT)	↓ 2 319 048	2 271 355	(47 693)	(2,1%)	2 305 610	34 256	1,5%
1.4 Total - Sciences nucléaires	↓ 9 866 529	9 542 429	(324 100)	(3,3%)	9 575 148	32 719	0,3%
Total - Énergie d’origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	⇒ 45 614 757	45 614 757	0	0,0%	45 614 757	(0)	(0,0%)

Projet de budget ordinaire pour 2024



Programme sectoriel 2 : Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

43. Le programme sectoriel 2 vise à promouvoir l'élaboration de solutions novatrices fondées sur la science et la technologie nucléaires qui contribuent à la réalisation des ODD et à faciliter, sur le plan technique, le transfert de technologies validées aux États Membres. Il appuie les utilisations pacifiques de la science et des applications nucléaires en fournissant aux États Membres des conseils fondés sur la science, des supports de formation, des normes, des orientations sur les meilleures pratiques et les matières de référence, et des documents techniques. Il couvre cinq domaines thématiques : l'alimentation et l'agriculture, la santé humaine, les ressources en eau, l'environnement marin, et la radiochimie et la technologie des rayonnements.

44. Les applications issues de la science et de la technologie nucléaires ne cessent de se multiplier dans des domaines tels que les soins de santé, la protection de l'environnement, les matériaux, l'industrie, l'alimentation et l'agriculture, ou encore les ressources en eau, ainsi que pour lutter contre les problèmes mondiaux comme le changement climatique, les zoonoses, les maladies non transmissibles (MNT) et la pollution par le plastique.

45. Les 12 laboratoires de l'Agence situés à Vienne, Seibersdorf et Monaco, caractéristique unique dans le système des Nations Unies, sont la pierre angulaire du développement et du transfert de technologies de l'Agence aux États Membres. Ils aident les États Membres à renforcer leur capacité d'utiliser les applications nucléaires pour atteindre leurs objectifs de développement, y compris les cibles des ODD. Ils doivent rester en mesure de répondre aux besoins évolutifs et rapidement croissants des États Membres, comme cela a été démontré durant la pandémie de COVID-19. La deuxième et dernière phase du projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) de Seibersdorf (ReNuAL 2) devrait s'achever au cours du cycle 2024-2025 du programme et budget.

46. Les activités de recherche-développement (R-D) et les nombreux projets de recherche coordonnée (PRC) menés par l'Agence contribuent à répondre à toute une série de questions. Non seulement le programme sectoriel aide les États Membres à améliorer leurs capacités, leurs connaissances et leurs compétences, mais il contribue aussi au renforcement de leurs capacités de R-D dans le cadre des PRC. Le système des centres collaborateurs de l'Agence reste un mécanisme utile de coopération avec les établissements des États Membres. Des mesures seront prises pour continuer à le rendre plus efficient et faire en sorte de rationaliser l'exécution du programme sectoriel grâce à des arrangements avec les centres collaborateurs.

47. Les partenariats restent un précieux vecteur de renforcement des activités programmatiques et de dialogue avec les États Membres. Des efforts continueront d'être déployés, dans le cadre du programme sectoriel 2, pour renforcer les partenariats essentiels noués avec d'autres organismes des Nations Unies, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, ex-OIE), ainsi que pour mettre sur pied des partenariats avec le secteur privé dans certains domaines clés.

48. Le programme sectoriel 2 soutient plusieurs bases de données reconnues au niveau international et plusieurs réseaux d'établissements scientifiques et de recherche d'États Membres, comme le réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA), le Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires (VETLAB) et le réseau de laboratoires nationaux d'Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC). La formation théorique et pratique restera déterminante pour son exécution. Afin de toucher un public plus large et de réaliser davantage d'économies, l'accent continuera d'être mis sur l'élaboration d'outils et de plateformes de formation en ligne, comme les

webinaires, et sur le recours, le cas échéant, à des plateformes virtuelles. Afin de mieux faire connaître au public les activités et les contributions de ce programme sectoriel, les

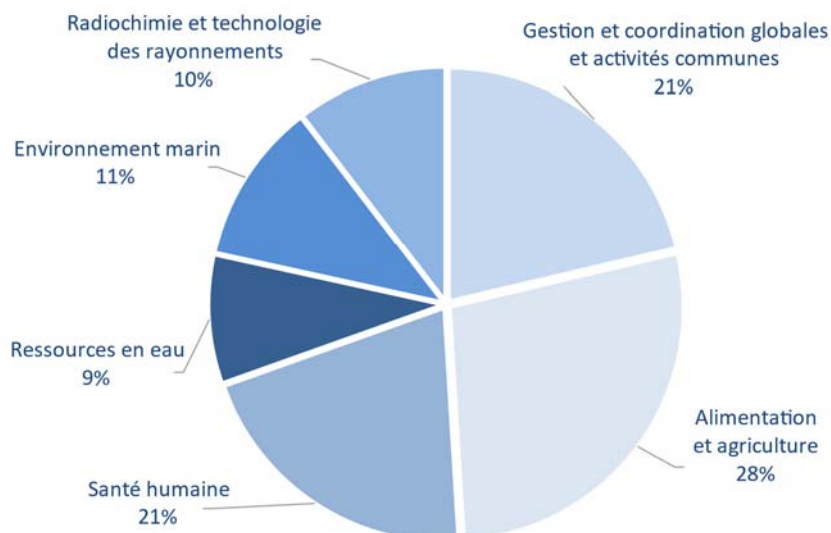
efforts continueront de porter sur des stratégies de communication ciblées faisant appel à tous les outils disponibles, y compris les médias sociaux.

Tableau 5. Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l’environnement

État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l’exercice biennal (non compris les investissements majeurs)

Sous-programme/Programme	Budget 2023	2024			2025		
		Prévisions pour 2024 aux prix de 2023	Variation par rapport à 2023		Prévisions préliminaires aux prix de 2023	Variation par rapport à 2024	
			EUR	%		EUR	%
2.0.0 Gestion et coordination globales et activités communes	↓ 2 950 584	2 883 943	(66 641)	(2,3%)	2 878 304	(5 639)	(0,2%)
2.5 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 2	↑ 6 561 511	7 000 090	438 579	6,7%	7 000 089	(0)	(0)
2.0 Gestion et coordination globales et activités communes	↑ 9 512 095	9 884 033	371 938	3,9%	9 878 393	(5 639)	(0,1%)
2.1.1 Gestion durable des terres et de l’eau	↑ 2 374 526	2 528 343	153 817	6,5%	2 528 343	-	-
2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale	→ 2 485 781	2 458 403	(27 378)	(1,1%)	2 458 403	-	-
2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments	↓ 2 030 889	1 956 690	(74 199)	(3,7%)	1 956 690	-	-
2.1.4 Lutte durable contre les principaux ravageurs	↓ 3 937 249	3 852 420	(84 829)	(2,2%)	3 852 420	-	-
2.1.5 Amélioration des cultures pour l’intensification des systèmes de production agricole	↓ 2 135 855	2 060 499	(75 356)	(3,5%)	2 060 499	-	-
2.1 Total - Alimentation et agriculture	→ 12 964 300	12 856 355	(107 945)	(0,8%)	12 856 355	-	-
2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition	→ 1 951 031	1 938 109	(12 922)	(0,7%)	1 938 109	(0)	(0,0%)
2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	↓ 2 226 948	2 176 620	(50 327)	(2,3%)	2 176 619	(1)	(0,0%)
2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer	↓ 2 095 220	2 045 869	(49 350)	(2,4%)	2 045 869	(0)	(0,0%)
2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l’imagerie et la thérapie	→ 3 426 846	3 362 357	(64 489)	(1,9%)	3 362 356	(1)	(0,0%)
2.2 Total - Santé humaine	→ 9 700 044	9 522 955	(177 088)	(1,8%)	9 522 953	(2)	(0,0%)
2.3.1 Réseaux de données d’hydrologie isotopique et changement climatique	↑ 1 400 037	1 446 607	46 569	3,3%	1 426 851	(19 756)	(1,4%)
2.3.2 Gestion intégrée des ressources en eau faisant appel aux isotopes	↓ 1 317 700	1 273 889	(43 811)	(3,3%)	1 259 181	(14 708)	(1,2%)
2.3.3 Applications des radio-isotopes pour l’hydrologie	→ 1 416 058	1 402 613	(13 446)	(0,9%)	1 437 076	34 463	2,5%
2.3 Total - Ressources en eau	→ 4 133 796	4 123 108	(10 688)	(0,3%)	4 123 108	(0)	(0,0%)
2.4.1 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux	↓ 1 678 947	1 614 205	(64 743)	(3,9%)	1 631 592	17 388	1,1%
2.4.2 Techniques nucléaires de surveillance et d’évaluation de la pollution	↑ 1 500 053	1 820 170	320 117	21,3%	1 831 741	11 571	0,6%
2.4.3 Techniques d’analyse pour la protection de la biodiversité et des services écosystémiques	↓ 2 013 675	1 735 952	(277 724)	(13,8%)	1 707 100	(28 852)	(1,7%)
2.4 Total - Environnement	→ 5 192 676	5 170 327	(22 349)	(0,4%)	5 170 434	107	0,0%
2.5.1 Produits radio-isotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles	↓ 1 204 805	1 134 757	(70 048)	(5,8%)	1 154 198	19 441	1,7%
2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements dans les domaines des soins de santé, de l’industrie et de l’environnement	↑ 1 519 226	1 559 202	39 976	2,6%	1 545 295	(13 906)	(0,9%)
2.5.3 Radiochimie de l’environnement terrestre	↑ 2 160 374	2 136 580	(23 794)	(1,1%)	2 136 580	0	0,0%
2.5 Total - Radiochimie et technologie des rayonnements	→ 4 884 406	4 830 539	(53 867)	(1,1%)	4 836 074	5 535	0,1%
Total - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l’environnement	→ 46 387 316	46 387 316	0	0,0%	46 387 316	0	0,0%

Projet de budget ordinaire pour 2024



Programme sectoriel 3 : Sûreté et sécurité nucléaires

49. Le programme sectoriel 3 œuvre à la mise en place et au maintien de niveaux élevés de sûreté et de sécurité nucléaires dans le monde en vue de la protection des personnes, de la société et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. Il répond à la demande d'élévation du niveau de sûreté du nombre croissant d'installations nucléaires, y compris les installations d'extraction d'uranium, ainsi que des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche existants, dont l'âge moyen continue d'augmenter. Il appuie également les États Membres en ce qui concerne l'utilisation accrue des rayonnements ionisants dans les secteurs industriel, médical et agricole, la menace permanente du terrorisme nucléaire et l'accumulation de déchets radioactifs et de combustible usé. Par ces activités, l'Agence promeut une solide culture de sûreté et de sécurité. En mettant en œuvre le programme sectoriel 3, elle s'acquitte de sa fonction statutaire consistant à établir des normes de sûreté et à prendre des dispositions pour que celles-ci soient appliquées dans les États Membres qui en font la demande ainsi que dans le cadre de ses propres opérations.

50. Le programme sectoriel 3 permet d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales en favorisant la coopération internationale et en transférant, grâce à des réseaux de partage des savoirs, les connaissances en matière de sûreté nucléaire des États dotés de programmes d'énergie nucléaire et d'applications nucléaires avancés vers les États qui entreprennent de tels programmes. Les activités menées au titre de ce programme sectoriel continueront de contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des déchets de façon globale, notamment la sûreté de la conception, l'évaluation des risques externes, la culture de sûreté, la communication sur la sûreté, la gestion des accidents graves, la remédiation après un accident et le passage à la phase de relèvement, et porteront également sur certains aspects de la prolongation de la durée de vie utile des centrales nucléaires, notamment les

performances organisationnelles et humaines, le déclassement des installations, le stockage définitif des déchets radioactifs de faible ou de haute activité, les technologies innovantes comme les réacteurs à neutrons rapides ainsi que les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires et la sûreté des sources de rayonnements utilisées dans des applications non énergétiques.

51. La sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations nucléaires reste hautement prioritaire. L'Agence élabore et publie des recommandations et des orientations en matière de sécurité nucléaire et gère une plateforme d'information efficace en vue de leur application. Lorsqu'un État en fait la demande, elle fournit une assistance en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une solide infrastructure de sécurité nucléaire, qui porte notamment sur la prévention, la détection et l'intervention. Malgré les dispositions prises en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, on ne peut complètement écarter le risque que survienne une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quelles qu'en soient la gravité ou l'origine. C'est pourquoi ce programme sectoriel s'attache également à offrir une aide à la création et au renforcement des capacités nationales et internationales de préparation afin que les parties concernées puissent intervenir efficacement en cas d'urgence de ce type et en atténuer les conséquences. Le Centre des incidents et des urgences continuera à répondre aux demandes des États Membres, qui sont de plus en plus nombreuses. L'Agence coordonne au niveau mondial les activités internationales de préparation et de conduite des interventions en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique et s'acquitte de ses fonctions d'intervention dans le cadre de ce programme sectoriel.

52. La réglementation sur la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire qui régit les propres activités de l'Agence sera encore renforcée. L'accent continuera d'être mis sur le renforcement de la coordination, au sein de ce programme sectoriel et avec d'autres programmes sectoriels, afin de contribuer à la

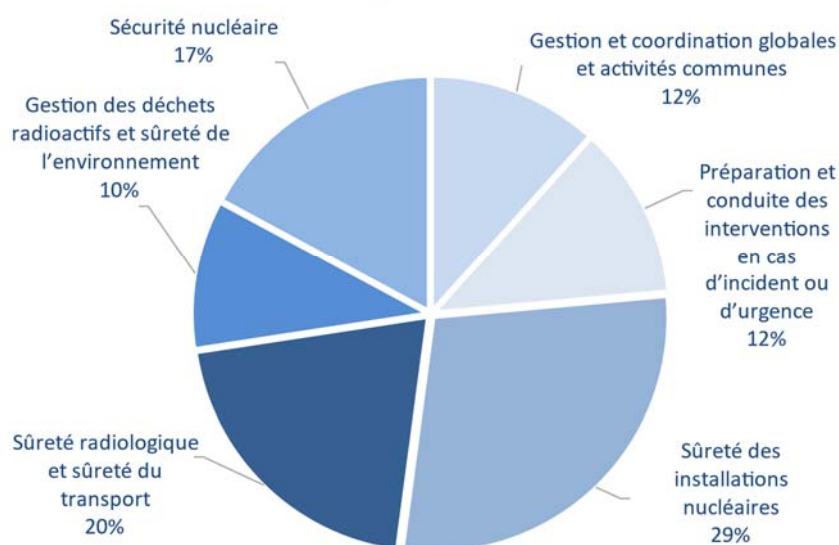
planification et à la mise en œuvre d'activités comme la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications, l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI), l'initiative Rayons d'espoir

et d'autres initiatives, et afin de créer des synergies et d'accroître l'efficacité et l'efficience de ces activités.

Tableau 6. Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l'exercice biennal
(non compris les investissements majeurs)

Sous-programme/Programme	Budget 2023	2024			2025		
		Prévisions pour 2024 aux prix de 2023	Variation par rapport à 2023	%	Prévisions préliminaires aux prix de 2023	Variation par rapport à 2024	%
3.0.0 Gestion et coordination globales et activités communes	2 268 009	2 243 034	(24 974)	(1,1%)	2 243 033	(1)	(0,0%)
3.5 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 3	2 091 244	2 518 114	426 870	20,4%	2 518 114	(0)	(0,0%)
3.0 Gestion et coordination globales et activités communes	4 359 253	4 761 149	401 896	9,2%	4 761 148	(1)	(0,0%)
3.1.1 Préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international	1 958 362	1 944 017	(14 345)	(0,7%)	1 950 801	6 783	0,3%
3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et arrangements opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales	2 963 247	2 923 386	(39 861)	(1,3%)	2 916 602	(6 784)	(0,2%)
3.1 Total - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident	4 921 609	4 867 403	(54 206)	(1,1%)	4 867 403	(0)	(0,0%)
3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté	3 797 125	3 381 685	(415 440)	(10,9%)	3 392 238	10 553	0,3%
3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires	2 406 111	2 482 682	76 572	3,2%	2 502 974	20 291	0,8%
3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers externes	1 220 642	1 217 395	(3 247)	(0,3%)	1 278 359	60 964	5,0%
3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	2 824 474	2 933 596	109 122	3,9%	2 823 192	(101 404)	(3,8%)
3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible	1 541 726	1 644 898	103 172	6,7%	1 663 494	18 596	1,1%
3.2 Total - Sûreté des installations nucléaires	11 790 078	11 660 256	(129 821)	(1,1%)	11 660 256	(0)	(0,0%)
3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques	4 872 676	4 875 039	2 364	0,0%	4 870 139	(4 900)	(0,1%)
3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport	3 586 600	3 491 068	(95 532)	(2,7%)	3 495 969	4 900	0,1%
3.3 Total - Sûreté radiologique et sûreté du transport	8 459 276	8 366 107	(93 168)	(1,1%)	8 366 108	1	0,0%
3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs	1 949 307	1 882 049	(67 258)	(3,5%)	2 178 478	296 429	15,8%
3.4.2 Sûreté du déclassement, de la remédiation et des rejets dans l'environnement	2 291 774	2 312 320	20 547	0,9%	2 015 892	(296 428)	(12,8%)
3.4 Total - Gestion des déchets radioactifs et sûreté de	4 241 080	4 194 369	(46 711)	(1,1%)	4 194 370	1	0,0%
3.5.1 Gestion de l'information	1 460 343	1 441 479	(18 863)	(1,3%)	1 424 687	(16 792)	(1,2%)
3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations	1 996 774	1 726 869	(269 905)	(13,5%)	1 726 869	-	-
3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire	1 786 070	1 811 193	25 123	1,4%	1 834 420	23 227	1,3%
3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale	1 838 063	2 023 719	185 656	10,1%	2 017 284	(6 435)	(0,3%)
3.5 Total - Sécurité nucléaire	7 081 249	7 003 260	(77 990)	(1,1%)	7 003 260	(0)	(0,0%)
Total - Sûreté et sécurité nucléaires	40 852 545	40 852 545	(0)	(0,0%)	40 852 545	0	0,0%

Projet de budget ordinaire pour 2024



Programme sectoriel 4 : Vérification nucléaire

53. Le programme sectoriel 4 appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant, d'une part, à instituer et à appliquer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres matières, les services, l'équipement, les installations et les renseignements fournis par l'Agence, ou à sa demande ou sous sa direction ou son contrôle, ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires et, d'autre part, à étendre l'application de ces garanties, à la demande des parties à tout accord bilatéral ou multilatéral ou, à la demande d'un État, à telle ou telle activité de cet État dans le domaine de l'énergie atomique.

54. À cette fin, l'Agence conclut avec les États des accords de garanties qui lui confèrent l'obligation et l'autorité juridiques d'appliquer des garanties aux matières nucléaires, installations et autres articles soumis aux garanties. Au titre de ce programme sectoriel, l'Agence mène des activités de vérification, comme : la collecte et l'évaluation d'informations pertinentes pour les garanties ; l'élaboration de méthodes de contrôle ; et la planification, la conduite et l'évaluation des activités de garanties, notamment l'installation d'instruments pour les garanties, les activités de vérification sur le terrain et l'analyse d'échantillons requise pour l'application des garanties. Ces activités lui permettent de tirer des conclusions relatives aux garanties qui sont solidement étayées. En outre, conformément à son Statut, l'Agence contribue à d'autres tâches de vérification, notamment en ce qui concerne les accords de désarmement nucléaire ou de contrôle des armements, à la demande des États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.

55. Pour la période 2024-2025, les principaux enjeux du programme sectoriel 4 sont notamment :

- S'acquitter des responsabilités croissantes en matière de garanties de manière efficace et efficiente ;
- Améliorer la continuité des opérations et les capacités de relèvement après une catastrophe pour répondre à des événements

externes de grande envergure, comme des pandémies, afin de faire en sorte que les activités essentielles de vérification au titre des garanties soient menées sans interruption, notamment grâce à l'intensification des activités des bureaux régionaux de l'Agence existants ;

- Prendre, selon qu'il convient, des mesures nécessaires de vérification et de contrôle du respect par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements qu'elle a pris dans le domaine nucléaire au titre du Plan d'action global commun (PAGC), à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ;
- Préparer l'application de garanties à de nouveaux types d'installations nucléaires et à des installations plus complexes ou plus grandes, comme l'usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon (J-MOX), l'usine d'encapsulation et dépôt géologique en Finlande et en Suède et à de petits réacteurs modulaires, notamment en obtenant des sources de financement ;
- Planifier et mener des activités de vérification liées au transfert du combustible usé vers des entreposages à sec, et au déclassement des installations nucléaires ;
- Traiter les difficultés rencontrées dans l'application des garanties ;
- Renforcer les systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC) et les autorités nationales ou régionales chargées de l'application des garanties (ANR) en fournissant un appui supplémentaire aux États dans le cadre de l'Initiative globale de création de capacités de l'AIEA pour les SNCC et les ANR (COMPASS) ;
- Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficience des garanties de l'Agence en facilitant la conclusion d'accords de garanties généralisées (AGG) et de protocoles additionnels (PA) ;
- Promouvoir l'application rigoureuse des décisions du Conseil des gouverneurs

de 2005 concernant les protocoles relatifs aux petites quantités de matières sur la base du modèle initial, afin de permettre aux États concernés de modifier ou d'annuler ces protocoles, selon qu'il convient ;

- Maintenir la capacité renforcée de l'Agence de revenir en République populaire démocratique de Corée (RPDC) ;
- Veiller à la disponibilité de membres du personnel des garanties possédant le savoir-faire et les compétences nécessaires pour améliorer le rapport coût-efficacité, et entretenir les connaissances institutionnelles essentielles ;
- Entretenir et renforcer l'infrastructure modernisée de technologie de l'information (TI), en particulier les systèmes, services et instruments techniques sur lesquels repose l'application efficace et efficiente des garanties et qui prévoient notamment les

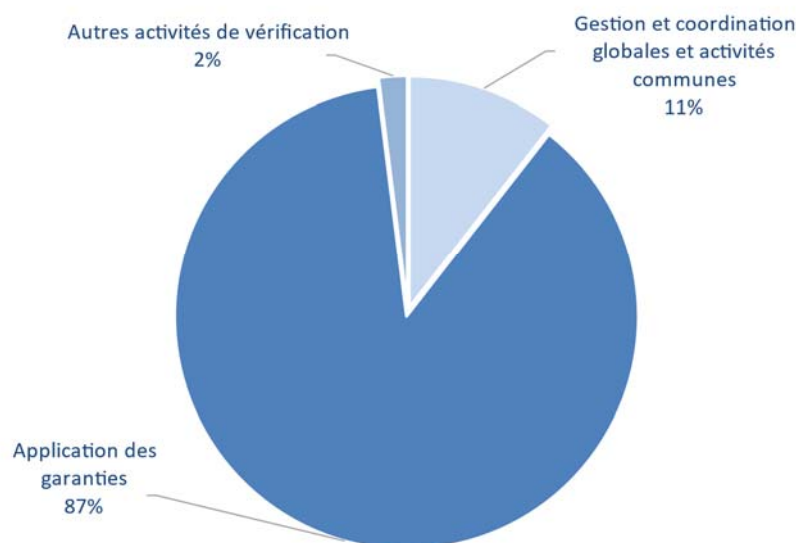
normes les plus strictes en matière de sécurité de l'information ;

- Obtenir des sources de financement prévisibles afin de continuer à fournir des services de contrôle de grande qualité et à appliquer efficacement les garanties dans les États, notamment pour le financement du matériel pour les garanties nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de contrôle efficaces et efficientes, et encourager les États Membres et des donateurs extérieurs à apporter un cofinancement ou des contributions en nature pour appuyer l'exécution des activités pertinentes, selon qu'il convient ;
- Mener des activités dans des conditions de sécurité difficiles qui peuvent nécessiter des mesures supplémentaires pour assurer la sûreté physique du personnel œuvrant sur le terrain et la sécurité de l'information.

Tableau 7. Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l'exercice biennal
(non compris les investissements majeurs)

Sous-programme/Programme	Budget 2023	2024			2025		
		Prévisions pour 2024 aux prix de 2023	Variation par rapport à 2023		Prévisions préliminaires aux prix de 2023	Variation par rapport à 2024	
			EUR	%		EUR	%
4.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	4 384 828	4 336 531	(48 297)	(1,1%)	4 336 532	0	0,0%
4.5 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 4	11 229 785	12 910 158	1 680 373	15,0%	12 910 158	(0)	(0)
4.0 Gestion et coordination globales et activités communes	15 614 613	17 246 690	1 632 076	10,5%	17 246 690	0	0,0%
4.1.1 Concepts et planification	9 222 887	9 067 294	(155 593)	(1,7%)	9 067 295	1	0,0%
4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A	18 860 591	18 755 047	(105 544)	(0,6%)	18 689 591	(65 456)	(0,3%)
4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B	28 106 840	27 849 017	(257 823)	(0,9%)	27 849 017	-	-
4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C	19 192 317	18 875 252	(317 065)	(1,7%)	18 875 252	-	-
4.1.5 Analyse de l'information	14 138 939	13 849 375	(289 564)	(2,0%)	13 742 314	(107 061)	(0,8%)
4.1.6 Fourniture et mise au point d'instruments pour les garanties	24 273 137	23 861 484	(411 653)	(1,7%)	23 861 484	0	0,0%
4.1.7 Services d'analyse	12 045 520	12 048 141	2 621	0,0%	12 050 966	2 825	0,0%
4.1.8 Projets spéciaux	1 556 118	1 620 918	64 800	4,2%	1 790 608	169 690	10,5%
4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties	17 490 751	17 364 806	(125 945)	(0,7%)	17 364 807	1	0,0%
4.1 Total - Application des garanties	144 887 099	143 291 334	(1 595 765)	(1,1%)	143 291 334	(0)	(0,0%)
4.2.1 Autres activités de vérification	3 296 932	3 260 621	(36 312)	(1,1%)	3 260 621	-	-
4.2 Total - Autres activités de vérification	3 296 932	3 260 621	(36 312)	(1,1%)	3 260 621	-	-
Total - Vérification nucléaire	163 798 645	163 798 645	0	0,0%	163 798 645	0	0,0%

Projet de budget ordinaire pour 2024



Programme sectoriel 5 : Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

56. Sous la direction et l'autorité du Directeur général, les programmes de l'Agence visent à atteindre les objectifs des États Membres. Cela requiert : des orientations efficaces sur les priorités ; une assurance de la qualité ; des interactions avec les États Membres ; des services fournis aux organes directeurs adaptés à des demandes en évolution, notamment l'interprétation ; l'élaboration et l'exécution des programmes ; une gestion axée sur les résultats, notamment l'évaluation de la performance et la gestion du risque ; l'intégration des questions de parité entre les hommes et les femmes ; les partenariats et la mobilisation de ressources ; et la diffusion plus large de l'information au sein du Secrétariat, entre celui-ci et les États Membres, et à l'intention des médias et du grand public. En outre, une fonction de déontologie indépendante continue de promouvoir et de maintenir, dans l'organisation, une culture éthique fondée sur l'intégrité, le principe de responsabilité et la transparence, et d'aider le Directeur général à veiller à ce que tous les membres du personnel observent les normes d'intégrité les plus élevées et s'acquittent de leurs fonctions conformément à ces normes.

57. Un large éventail de services administratifs et juridiques ainsi que de services de gestion et de supervision vient toujours appuyer les programmes de l'Agence, aidant cette dernière à s'acquitter de son mandat en permettant l'exécution efficace et efficiente des programmes en faveur des États Membres.

58. L'exploitation durable des installations que l'Agence entretient ou utilise, comme ses laboratoires et le CIV, demeure une priorité. Environ un quart du budget du programme sectoriel 5 est consacré aux services communs de sécurité et à la gestion des locaux du CIV assurée par l'ONUDI, dont le coût devrait continuer d'augmenter. L'entretien de l'infrastructure du CIV requiert un financement adéquat. Toutefois, la contribution de l'Agence à ces services communs de gestion des bâtiments doit également tenir compte du climat budgétaire

actuel, où il faut faire « plus avec les mêmes ressources ».

59. Le programme sectoriel 5 reste fortement axé sur l'efficacité et la productivité ainsi que sur l'adoption de méthodes de travail agiles pour permettre à l'Agence de s'adapter aux nouvelles situations. Il continue d'optimiser de manière proactive la fourniture de ses services d'appui en rationalisant les processus, en adoptant des technologies nouvelles et en mettant à profit les investissements existants. La poursuite de l'intégration des services dématérialisés, les améliorations apportées aux procédures d'achat, la rationalisation du traitement des documents officiels, la normalisation des outils de gestion des réunions en ligne et la diversification des formats de publication, y compris le recours accru à la publication électronique, sont autant d'exemples de gains d'efficacité durables qui ont pu être réalisés récemment.

60. Les technologies de l'information sont de plus en plus utilisées pour faciliter l'exécution des programmes et permettre une gestion des opérations davantage axée sur les données, ce qui suppose de gérer les risques correspondants de sécurité de l'information dans un contexte en constante évolution. Il faut donc continuer à développer et à maintenir une infrastructure informatique sécurisée et veiller à ce que des mesures fiables et appropriées soient en place pour faire face aux menaces toujours plus nombreuses et complexes en la matière.

61. Les services d'achat continueront de chercher des moyens innovants et efficaces de répondre à la demande croissante de services et d'apporter des améliorations, y compris pour maintenir la capacité de l'Agence à fournir une assistance rapide aux États Membres en cas de besoin.

62. La gestion des ressources humaines vise toujours à trouver des moyens de promouvoir l'Agence en tant qu'employeur de choix, à développer une culture de la responsabilité et à renforcer les facultés d'adaptation et l'efficacité du personnel, compte tenu des compétences techniques de chacun et en gardant à l'esprit l'objectif de la parité hommes-femmes.

63. L'Agence continuera d'améliorer l'application du principe de responsabilité et de gagner en efficacité et en efficacité grâce aux activités du Bureau des services de supervision interne (audits, évaluations, enquêtes et

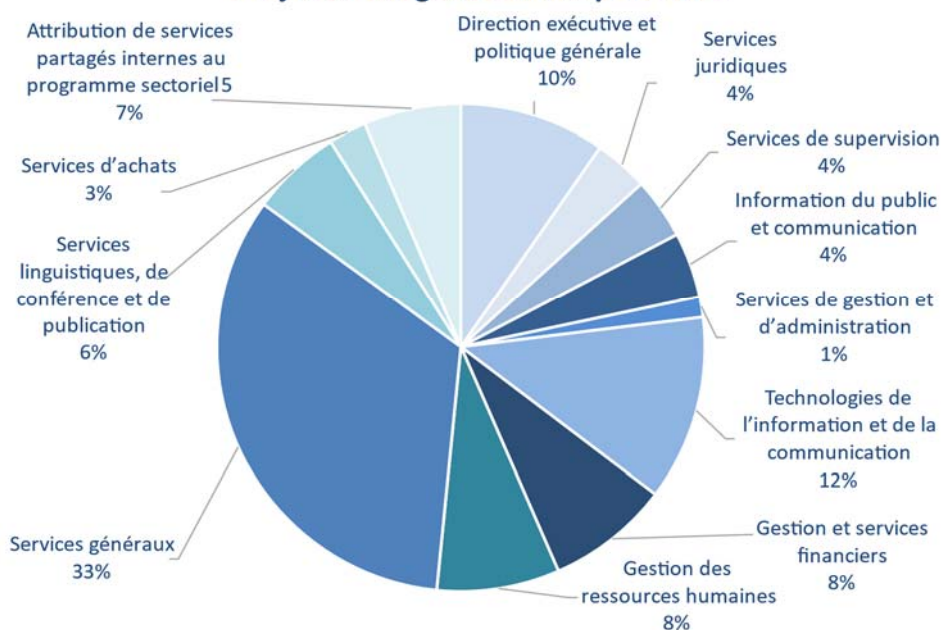
fourniture d'un appui consultatif à la direction et aux États Membres), mais aussi au soutien apporté par le Secrétariat au Vérificateur extérieur.

Tableau 8. Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l'exercice biennal (non compris les investissements majeurs)

Sous-programme	Budget 2023	2024				2025			
		Prévisions pour 2024 aux prix de 2023	Variation par rapport à 2023		Prévisions préliminaires aux prix de 2023	Variation par rapport à 2024			
			EUR	%		EUR	%		
5.0.1 Direction exécutive et politique générale	8 299 680	8 697 785	398 105	4,8%	8 697 785	(0)	(0,0%)		
5.0.2 Services juridiques	3 198 856	3 237 514	38 658	1,2%	3 237 514	-	-		
5.0.3 Services de supervision	3 646 956	3 663 563	16 607	0,5%	3 663 563	-	-		
5.0.4 Information du public et communication	3 548 079	3 925 337	377 258	10,6%	3 925 337	-	-		
5.0.5 Services de gestion et d'administration	1 525 234	1 239 676	(285 558)	(18,7%)	1 258 090	18 414	1,5%		
5.0.6 Technologies de l'information et de la communication	11 134 072	11 052 478	(81 593)	(0,7%)	11 052 478	-	-		
5.0.7 Gestion et services financiers	7 415 629	7 336 611	(79 018)	(1,1%)	7 335 089	(1 522)	(0,0%)		
5.0.8 Gestion des ressources humaines	7 229 637	7 328 221	98 584	1,4%	7 328 221	-	-		
5.0.9 Services généraux	30 967 965	30 126 131	(841 834)	(2,7%)	30 093 403	(32 728)	(0,1%)		
5.0.10 Services linguistiques, de conférence et de publication	5 745 737	5 424 916	(320 822)	(5,6%)	5 426 906	1 990	0,0%		
5.0.11 Services d'achats	2 270 060	2 263 811	(6 250)	(0,3%)	2 277 656	13 846	0,6%		
5.S Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 5	4 868 641	5 809 235	940 594	19,3%	5 809 235	(0)	(0,0%)		
Total - Services en matière de politique générale, de gestion et	89 850 548	90 105 279	254 732	0,3%	90 105 279	(0)	(0,0%)		

Projet de budget ordinaire pour 2024



Programme sectoriel 6 : Gestion de la coopération technique pour le développement

64. Le programme sectoriel 6 permet de gérer, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de CT dans le cadre du programme de CT biennal. Le programme de CT, qui vise à répondre aux priorités des États Membres en matière de développement grâce à une gestion efficace du programme conforme à son objectif stratégique, restera le principal vecteur du transfert de la science et la technologie nucléaires et du renforcement des capacités – notamment la mise en valeur des ressources humaines – pour les applications nucléaires dans les États Membres, en contribuant aux efforts déployés par ces derniers pour réaliser les ODD.

65. Le programme de CT est un programme transversal de l'Agence qui soutient les États Membres dans les efforts qu'ils mènent pour répondre à leurs besoins en matière de développement durable, notamment dans les domaines de la santé humaine, en particulier pour la lutte contre le cancer ; de l'alimentation et de l'agriculture ; de la technologie des rayonnements et du traitement par irradiation ; de la planification énergétique et du développement de l'électronucléaire ; et de la gestion des ressources en eau et de l'environnement. Il aide en outre les États Membres à prévenir et combattre les zoonoses, à faire face et à répondre aux besoins imprévus et aux urgences liées aux épidémies, aux événements climatiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, à lutter contre la pollution par le plastique et à promouvoir une plus large participation des femmes au domaine nucléaire. Il facilite la création de partenariats, appuie la mise en commun des connaissances, et établit et renforce des réseaux scientifiques au moyen de projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT), des ressources extrabudgétaires et des contributions en nature. Les projets de CT sont élaborés dans le cadre de consultations avec les États Membres et répondent aux priorités nationales en matière de développement énoncées dans les programmes-cadres et les plans de développement nationaux, ainsi qu'à des questions d'intérêt commun et aux

besoins recensés dans divers cadres régionaux. Dans le cadre du cycle du programme de CT 2024-2025, 148 États Membres et territoires, dont 36 PMA, auront un projet de CT national. À des fins de planification, le taux de réalisation général du FCT est présumé atteindre 94 %.

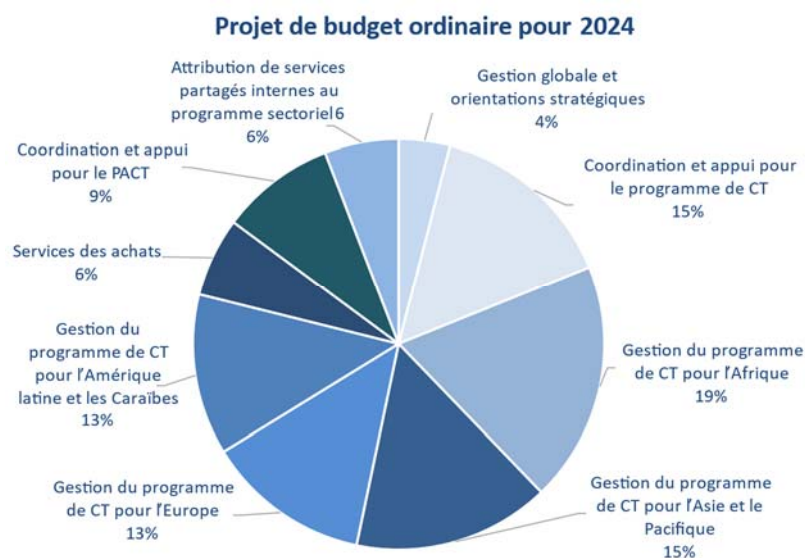
66. Le programme de CT pour le cycle 2024-2025 met l'accent sur les éléments suivants :

- Renforcer le dialogue avec les États Membres, ainsi que la participation de ces derniers, à toutes les étapes du cycle du programme, notamment la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets de CT, et l'établissement de rapports ;
- Assurer la fourniture d'un appui adéquat pour satisfaire la demande et les besoins croissants des États Membres en matière d'utilisation de la technologie nucléaire aux fins du développement durable, notamment un appui aux efforts visant à la réalisation des ODD, en particulier les ODD 2, 3, 6, 7, 9, 13, 14, 15 et 17 ;
- Aider les États Membres à créer des capacités en matière de détection précoce des zoonoses et de lutte contre celles-ci ;
- Aider les États Membres qui demandent une assistance en matière de création et de renforcement de leur capacité de prise en charge du cancer par l'intégration de services de radiothérapie, d'imagerie diagnostique et de médecine nucléaire dans un programme global de lutte contre le cancer ;
- Aider les États Membres à répondre à des défis mondiaux, comme le changement climatique et la pollution par le plastique ;
- Soutenir les États Membres dans la planification énergétique, l'exploitation à long terme des centrales nucléaires et le développement de l'infrastructure électronucléaire, y compris les petits réacteurs modulaires ;
- Aider les États Membres à mettre en place et à renforcer leurs infrastructures de réglementation et de sûreté pour une utilisation sûre et sécurisée de la science et des applications nucléaires ;

- Promouvoir la coopération entre les États Membres en réponse à l'évolution des défis en matière de développement par l'échange d'informations et de connaissances en ayant recours, notamment, aux compétences disponibles au niveau régional ;
 - Assurer la capacité continue de l'Agence à planifier et à exécuter le programme ainsi qu'à répondre rapidement et de manière appropriée aux demandes d'assistance des États Membres dans le cadre du programme de CT ;
 - Améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité du programme de CT en renforçant encore l'approche axée sur les résultats ainsi que la coordination en interne avec les départements techniques ;
 - Renforcer les partenariats et les activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs traditionnels et non traditionnels,
- ainsi que les partenariats public-privé ;
- Renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire avec les États Membres, les institutions financières et les organismes officiels de développement pour élaborer et mettre en œuvre des projets liés à l'application de la technologie nucléaire ;
 - Renforcer la visibilité du programme de CT et son rôle dans le transfert et le développement de la technologie nucléaire dans le cadre d'initiatives d'information, notamment la Conférence ministérielle sur la science, la technologie et les applications nucléaires et le programme de coopération technique qui se tiendra en 2024 ; et
 - Promouvoir l'intégration des questions de parité hommes-femmes, en mettant l'accent sur la participation des femmes aux activités de CT.

Tableau 9. Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour l'exercice biennal
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Budget 2023	2024				2025			
		Prévisions pour 2024 aux prix de 2023	Variation par rapport à 2023		Prévisions préliminaires aux prix de 2023	Variation par rapport à 2024			
			EUR	%		EUR	%		
6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques	1 231 253	1 195 477	(35 777)	(2,9%)	1 195 477	-	-		
6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT	4 606 232	4 408 026	(198 206)	(4,3%)	4 408 026	-	-		
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	5 593 598	5 620 073	26 475	0,5%	5 620 073	-	-		
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	4 498 288	4 599 404	101 116	2,2%	4 599 404	-	-		
6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe	3 827 528	3 839 152	11 624	0,3%	3 839 152	-	-		
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3 744 641	3 763 454	18 813	0,5%	3 763 455	1	0,0%		
6.0.1.007 Services des achats	1 885 501	1 864 700	(20 801)	(1,1%)	1 864 700	0	0,0%		
6.0.1.008 Coordination et appui pour le PACT	2 638 594	2 676 649	38 055	1,4%	2 676 649	(1)	(0,0%)		
6.0.1.009 Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6	1 418 160	1 726 861	308 701	21,8%	1 726 861	(0)	(0,0%)		
Total - Gestion de la coopération technique pour le développement	29 443 796	29 693 796	250 000	0,8%	29 693 796	(0)	(0,0%)		



I.4 Investissements majeurs

Plan d'investissements majeurs

67. Le Plan d'investissements majeurs (PIM) décrit dans leurs grandes lignes les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour les dix prochaines années. Il est actualisé chaque année, en fonction des besoins de l'Agence pour ce qui est du maintien d'une infrastructure adaptée, à jour et performante. Le tableau 10 en donne une vue d'ensemble et présente des projections annuelles.

68. Pour 2024, les investissements majeurs nécessaires représentent un montant total de 37,6 millions d'euros répartis comme indiqué dans le tableau suivant.

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur (en millions d'euros)	2024
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	0,5
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	1,5
Programme sectoriel 1	2,0
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	
ReNuAL 2	4,8
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs du Département des sciences et des applications nucléaires (ILNA) (FIM)	1,4
Programme sectoriel 2	6,2
3. Sûreté et sécurité nucléaires	
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	0,4
Programme sectoriel 3	0,4
4. Vérification nucléaire	
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	2,1
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède	0,6
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	5,8
Programme sectoriel 4	8,6
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	
Provision pour des investissements dans l'infrastructure informatique et la sécurité de l'information	9,3
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	4,1
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1,7
Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique (PACT III)	2,0
Système intégré de sécurité physique au CIV	0,7
Programme sectoriel 5	17,9
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	2,5
Programme sectoriel 6	2,5
Total - Plan d'investissements majeurs	37,6

69. Le FIM est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement financier pour répondre aux principaux besoins en infrastructures de l'Agence énoncés dans le PIM. Il permet de financer des investissements nécessaires qui autrement pourraient être sans cesse reportés ou nécessiter des augmentations importantes des contributions annuelles des États Membres.

70. Le Conseil des gouverneurs l'examine dans le cadre du processus d'approbation du programme et budget établi.

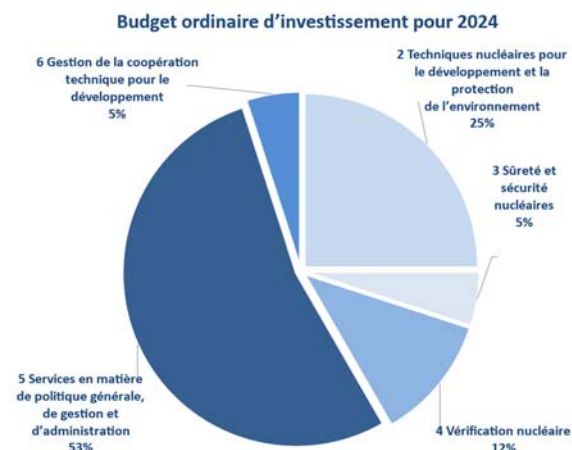
71. Comme indiqué dans le document GC(53)/5, le FIM est financé par l'intégralité des crédits alloués à la partie investissements du budget ordinaire, les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années précédentes, le cas échéant, et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer.

72. Depuis la création du FIM en 2009⁸, les soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes lui ont été transférés et ont été consignés dans les états financiers respectifs, conformément à l'article 7.02 b) 4) du Règlement financier de l'Agence. Les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel pour 2022-2023 lui seront transférés de la même façon.

Investissements

73. Le Directeur général propose, comme pour le budget de 2023, aux prix de 2023, de financer 2,0 millions d'euros du budget ordinaire d'investissement pour 2024 au moyen des soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années passées, précédemment transférés au FIM, et 6,0 millions d'euros au moyen des contributions régulières. Cet arrangement devrait se poursuivre en 2025.

⁷ Voir les documents GOV/2009/1 et GOV/2009/52/Rev.1.



74. Un montant total de 8,2 millions d'euros inscrits au FIM de 2024, après ajustement pour hausse des prix, (6,1 millions d'euros provenant du budget ordinaire d'investissement et 2,0 millions d'euros des reports d'investissements) sera réparti entre les projets d'investissements suivants :

- Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL 2) – programme sectoriel 2 – 1,5 million d'euros.
- Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED) – programme sectoriel 3 – 0,3 million d'euros.
- Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX – programme sectoriel 4 – 0,7 million d'euros.
- Infrastructure et installations communes de Seibersdorf – programme sectoriel 5 – 0,4 million d'euros.
- Provision pour des investissements dans l'infrastructure informatique et la sécurité de l'information – programme sectoriel 5 – 3,3 millions d'euros.
- Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments – programme sectoriel 5 – 1,6 million d'euros.
- Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA – programme sectoriel 6 – 0,3 million d'euros.

75. Comme les années précédentes, une part importante des investissements proposés pour

2024-2025 reste à financer. Il reste à dégager, au total, 29,5 millions d'euros pour les investissements de 2024 et 23,8 millions d'euros pour ceux de 2025. On espère que ces besoins seront couverts grâce à des contributions extrabudgétaires. Les investissements prévus en 2024 et en 2025 qui ne sont pas financés sont présentés dans le tableau 12.

Aperçu par programme sectoriel

76. Les paragraphes ci-après décrivent dans leurs grandes lignes les investissements majeurs figurant dans le PIM pour 2024-2033.

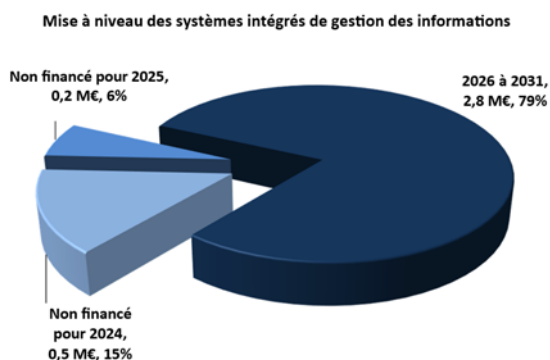
Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations

77. Le programme sectoriel 1 maintient un ensemble de bases de données pour la collecte et la diffusion en temps utile de données nucléaires validées et faisant autorité, et d'informations sur les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, l'énergie nucléaire, les aspects économiques, la R-D, les modèles innovants de réacteurs et l'ensemble du cycle du combustible. Ces systèmes de gestion de l'information, au cœur de la mise en œuvre du programme sectoriel 1 et du soutien aux États Membres, sont très appréciés et uniques. Plusieurs efforts ont déjà été entrepris pour rationaliser, combiner et harmoniser ces systèmes. Quatre de ces systèmes ont déjà fait l'objet d'une reconfiguration partielle ou complète afin de stabiliser et de prolonger leur durée de vie utile, mais il reste encore du travail à faire pour consolider, harmoniser et terminer les mises à niveau de tous les produits. Les systèmes restants sont désormais en fin de vie et doivent être renouvelés pour garantir l'intégrité des informations et connaissances et leur disponibilité pour les États Membres et les parties prenantes dans le monde entier. L'objectif de ce projet est de mettre à niveau et de sécuriser ces systèmes de base de données et de les intégrer davantage lorsque cela est possible afin de réduire le coût futur de la maintenance et d'assurer la continuité de cette

réserve de connaissances critiques pour la mise en œuvre du programme sectoriel.

78. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2031 sont estimés à 3,5 millions d'euros. Pour 2024-2025, un montant de 0,7 million d'euros est nécessaire mais reste à financer.



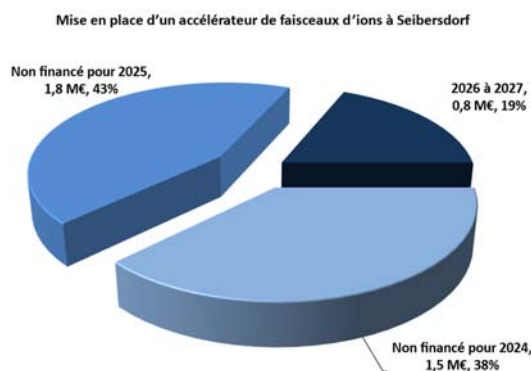
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf

79. Le Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires (NSIL) à Seibersdorf (Autriche) appuie le renforcement des capacités dans les États Membres par l'utilisation efficace et le développement de l'instrumentation nucléaire et des techniques de spectroscopie nucléaire dans diverses applications pacifiques grâce à la recherche adaptative, à des services d'analyse et à des activités de formation. L'objectif de ce projet est d'étendre la capacité des installations du NSIL en mettant en place un accélérateur de faisceaux d'ions comportant plusieurs lignes de faisceaux pour les techniques d'analyse par faisceaux d'ions et une ligne de faisceaux consacrée à la production de neutrons.

80. Les accélérateurs électrostatiques compacts de faisceaux d'ions à faible énergie (gamme MeV) suscitent un intérêt croissant dans la recherche et l'industrie en raison du volume accru de services d'analyse et d'irradiation qu'ils fournissent. Ils ont de multiples applications dans des domaines aussi divers que le patrimoine culturel, la biomédecine, la criminalistique, l'alimentation et l'agriculture, la qualité de l'eau et de l'air, la recherche sur les matériaux et l'étude des dommages causés par les rayonnements. Les accélérateurs bénéficient à la recherche scientifique, contribuent au

développement socio-économique et constituent une passerelle vers le secteur des hautes technologies. Une étude de faisabilité complète pour la mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions a récemment été réalisée afin d'évaluer si et comment l'acquisition et l'exploitation d'un accélérateur compact de faisceaux d'ions à Seibersdorf pourrait correspondre à la mission et au programme existant du NSIL en matière de renforcement des capacités et de fourniture de services dans de nombreux domaines intéressant l'Agence. Plus de 60 réponses de près de 40 États Membres ont été reçues, montrant que les sujets les plus cités et les plus demandés sont : la formation, les services et la recherche appliquée.

81. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2027 sont estimés à 4,0 millions d'euros. Pour 2024-2025, le montant nécessaire, 2,3 millions d'euros, reste à financer.



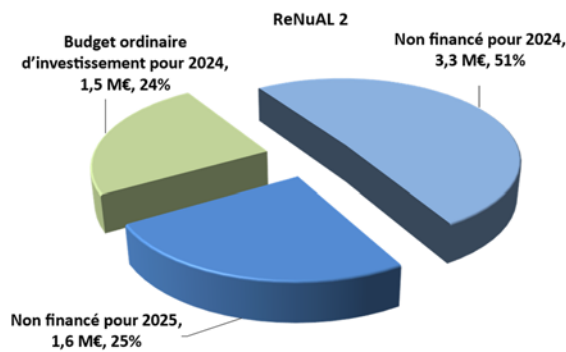
Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL 2)

82. À la 56^e session ordinaire de la Conférence générale, en 2012, le Directeur général a préconisé une initiative visant à moderniser et à rénover les huit laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf afin qu'ils puissent faire face à la croissance et à l'évolution des besoins des États Membres. La Conférence générale a soutenu cette initiative par la résolution GC(56)/RES/12.A.5, et le projet ReNuAL a

officiellement débuté le 1^{er} janvier 2014. Il a été lancé avec un budget initial de 31 millions d'euros, dont un tiers provenait du budget ordinaire et deux tiers de fonds extrabudgétaires. ReNuAL2 vise à achever les éléments critiques du projet de modernisation qui n'ont pas pu l'être dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de ReNuAL et à assurer la mise à niveau de tous les laboratoires restants du Département à Seibersdorf.

83. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour 2024-2025 sont estimés à 6,4 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros financé par le budget ordinaire d'investissement de 2024. Un montant de 4,8 millions d'euros reste à financer en 2024-2025.



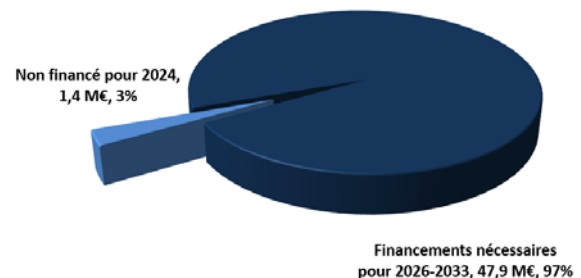
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des sciences et applications nucléaires (ILNA)

84. L'objectif du projet de gestion intégrée du cycle de vie des actifs du Département des sciences et des applications nucléaires (ILNA) est d'assurer une gestion optimale des actifs et des ressources financières associées. Étant donné que les besoins en matière de mise à niveau de l'infrastructure et de remplacement des actifs sont dynamiques dans l'ensemble du Département, ce projet distribuera les ressources en fonction des besoins prioritaires en recourant au mécanisme établi, qui promeut et soutient une approche du coût du cycle de vie complet pour les projets concernant les actifs, dans laquelle tous les coûts associés à l'actif sont pris en considération et pas seulement le coût initial ; il utilisera des évaluations fondées sur des données pour la prise de décision afin d'obtenir une valeur optimale sans compromettre l'efficacité. Les besoins comprennent les coûts futurs de

mise à niveau de l'infrastructure et de remplacement des actifs des laboratoires du Département à Seibersdorf. L'objectif est de mettre en œuvre des décisions opérationnelles améliorées et hiérarchisées concernant le remplacement des actifs du Département et de gérer efficacement l'allocation de ressources pour les actifs.

85. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2033 sont estimés à 49,3 millions d'euros. Pour 2024-2025, le montant nécessaire, 1,2 million d'euros, reste à financer.

Gestion intégrée du cycle de vie des actifs du Département des sciences et des applications nucléaires (ILNA) (FIM)



Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires

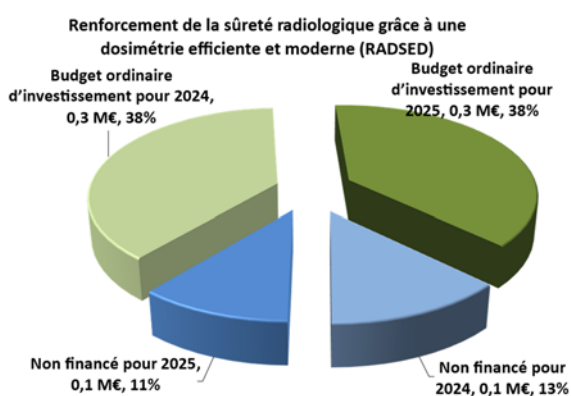
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED)

86. Ce projet porte sur la mise en œuvre de technologies et de méthodes avancées d'évaluation des doses afin de garantir la fourniture de services techniques de haut niveau en matière de radioprotection. Il permettra :

- d'atteindre une précision et une sensibilité à la pointe du progrès dans l'évaluation des doses reçues par le personnel de l'Agence et les participants aux activités parrainées par l'Agence ;
- de recommander aux États Membres des modalités précises et efficaces, compte tenu des équilibres à respecter en fonction des types et des niveaux d'exposition aux rayonnements ;
- et de formuler des recommandations relatives à des opérations planifiées non courantes concernant différentes modalités de la dosimétrie.

87. Les principales mesures prises à ce jour sont les suivantes : i) mise en œuvre de la dosimétrie par radiophotoluminescence pour remplacer la dosimétrie individuelle par thermoluminescence ; ii) mise en œuvre de la dosimétrie individuelle neutronique de traces gravées pour remplacer la dosimétrie thermoluminescente à albédo ; iii) mise en œuvre de méthodes numériques et de fantômes voxélisés pour l'étalonnage flexible des anthroporadiamètres ; iv) installation de détecteurs à scintillation au germanium de haute pureté et à l'iodure de sodium stabilisé en température, réfrigérés électroniquement, pour la surveillance in vivo de l'incorporation de radionucléides ; v) mise au point d'une méthode de surveillance rapide des excréments corporels dans le cadre d'un dosage biologique, avec une résolution et une sensibilité accrues, au moyen de la spectrométrie de masse à source plasma à couplage inductif ; et vi) mise à jour de la base technique pour l'évaluation des doses engagées résultant de l'incorporation de radionucléides lors d'une exposition professionnelle. Les plans pour 2024-25 comprennent le développement des capacités de surveillance des blessures à Seibersdorf, la mise en œuvre de la dosimétrie rétrospective et d'urgence, et la mise à niveau du système de gestion de l'information de laboratoire (LIMS) pour le laboratoire de contrôle radiologique individuel de l'AIEA.

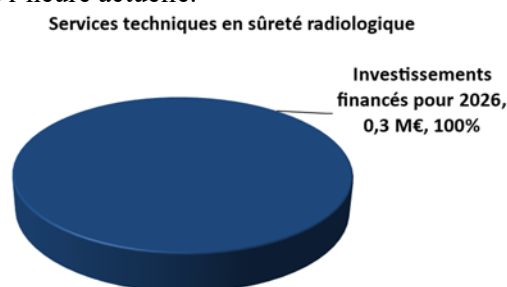
88. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2025 sont estimés à 0,8 million d'euros, dont 0,3 million d'euros pour chaque année de la période financé par le budget ordinaire d'investissement. Un montant de 0,1 million d'euros reste à financer en 2024-2025.



Services techniques en sûreté radiologique

89. Au titre du programme sectoriel 3, la Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets fournit un appui direct aux cadres et aux responsables de la radioprotection de l'Agence pour les aider à respecter leurs obligations réglementaires de contrôler et d'évaluer les doses reçues par le personnel et les participants aux activités parrainées par l'Agence dans le monde. Ce contrôle doit être effectué de manière courante ainsi que dans les situations d'urgence. Le projet vise à améliorer le processus de planification du remplacement du matériel utilisé pour les services de contrôle radiologique et de radioprotection en prévoyant le remplacement en temps voulu d'appareils essentiels de grande valeur avant qu'ils dépassent le terme de leur durée de vie utile, qu'ils tombent en panne ou qu'ils cessent d'être opérationnels. Il comprend également un programme de remplacement du matériel, comme le requiert la norme ISO/IEC-17025. L'homologation est essentielle pour que les travailleurs de l'Agence et les participants aux activités sous le contrôle ou la supervision de l'Agence soient assurés de la compétence technique du laboratoire et de la qualité des résultats. L'homologation du laboratoire conformément à la norme ISO/IEC-17025, et la possibilité qu'il soit un modèle pour les États Membres, dépendent d'un appui financier et en nature couvrant la demande accrue des clients et garantissant des services ininterrompus grâce à l'existence d'instruments de secours en cas de panne ou d'indisponibilité du matériel.

90. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2026 sont estimés à 0,3 million d'euros et ne sont pas financés à l'heure actuelle.

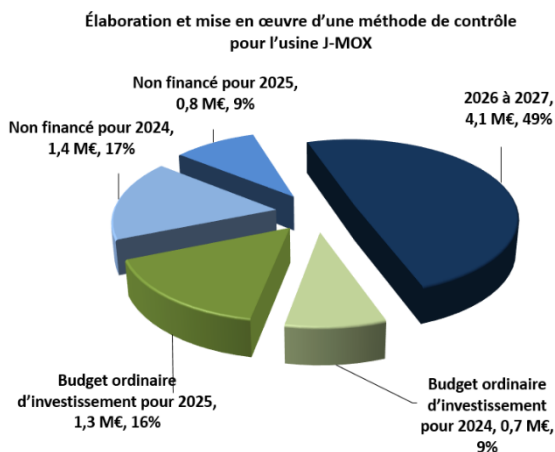


Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX

91. Japan Nuclear Fuel Limited construit actuellement une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes destiné aux réacteurs à eau ordinaire sur son site de Rokkasho-mura. La construction a débuté en 2010 et l'exploitation devrait commencer fin 2024. Bien qu'il existe encore des incertitudes quant au fonctionnement futur de l'usine, la mise au point, la fabrication, les tests et l'installation des équipements et des logiciels devront se poursuivre afin que des systèmes de contrôle au titre des garanties soient en place à la date de mise en service prévue.

92. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2027 sont estimés à 8,4 millions d'euros. Pour 2024-2025, 4,2 millions d'euros sont nécessaires, dont 0,7 million d'euros et 1,3 million d'euros, respectivement, sont financés par le budget ordinaire d'investissement. Un montant de 2,2 millions d'euros reste à financer en 2024-2025.

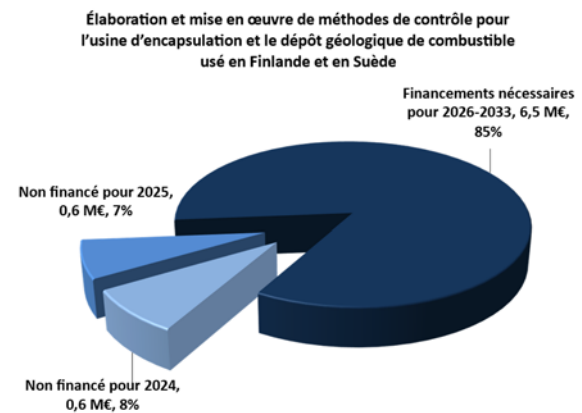


Élaboration et application de méthodes de contrôle pour des sites regroupant usine d'encapsulation et dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède

93. La Finlande et la Suède envisagent chacune de construire une usine d'encapsulation et un dépôt géologique pour le stockage définitif de leur combustible usé. En Finlande, le permis

de construire a été délivré en 2015 et l'exploitation devrait commencer en 2025. La construction de l'usine et du dépôt suédois devrait commencer en 2028, pour une mise en service prévue en 2032. La construction d'usines d'encapsulation et de dépôts géologiques pose de nouveaux défis en matière de garanties, car les matières nucléaires sont destinées à y rester définitivement et l'accès aux fins de la vérification sera difficile. Il faut élaborer des méthodes de contrôle spécifiques pour les usines d'encapsulation et les dépôts géologiques, évaluer les méthodes de contrôle existantes et mettre au point les nouveaux équipements et techniques nécessaires pour l'application des garanties à ces installations et la mise en œuvre de mesures de contrôle optimisées.

94. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2033 sont estimés à 7,7 millions d'euros. Pour 2024-2025, un montant de 0,6 million d'euros nécessaire pour chaque année de l'exercice biennal reste à financer.

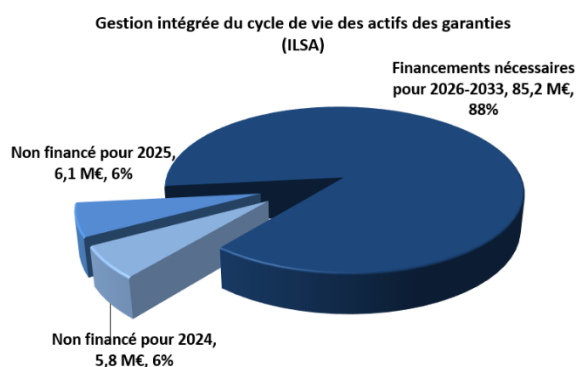


Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)

95. L'objectif du projet « Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA) » est d'assurer une gestion optimale des actifs et des ressources financières associées. Comme les besoins de remplacement des actifs sont dynamiques dans l'ensemble du Département des garanties, ce projet distribuera les ressources en fonction des besoins prioritaires en recourant aux mécanismes établis, basés sur une approche du coût du cycle de vie complet ; il utilisera des

évaluations fondées sur des données pour la prise de décision afin d'obtenir une valeur optimale sans compromettre l'efficacité. Les besoins comprennent les coûts de remplacement du logiciel de vérification élaboré en interne, du centre de données, des spectromètres gamma portatifs, des systèmes de surveillance et des spectromètres de masse du Laboratoire d'analyse pour les garanties. Cet ensemble d'actifs est essentiel pour l'application des garanties et représente environ 40 % de tous les coûts de remplacement d'actifs prévus entre 2024 et 2033. L'objectif est de mettre en œuvre les décisions améliorées et hiérarchisées concernant le remplacement des actifs des garanties et de gérer efficacement l'allocation de ressources pour les actifs.

96. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2033 sont estimés à 97,1 millions d'euros. Pour 2024-2025, un montant de 11,9 millions d'euros est nécessaire mais reste à financer.



Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Provision pour des investissements dans l'infrastructure informatique et la sécurité de l'information

97. Une infrastructure de technologies de l'information et de la communication (TIC) sécurisée, disponible et fiable et des systèmes d'appui sont essentiels à la bonne exécution du programme. Ce projet crucial couvrira les coûts liés au maintien d'une infrastructure et de services de TIC modernes assuré par l'achat de matériel, de logiciels et de services en nuage ou par abonnement. Il comprend notamment le remplacement de l'infrastructure dans les

domaines du réseau, des télécommunications, du traitement des données, du centre de données et des applications pour assurer que tous ces éléments restent adaptés à leur objet, pris en charge par les fournisseurs et sécurisés.

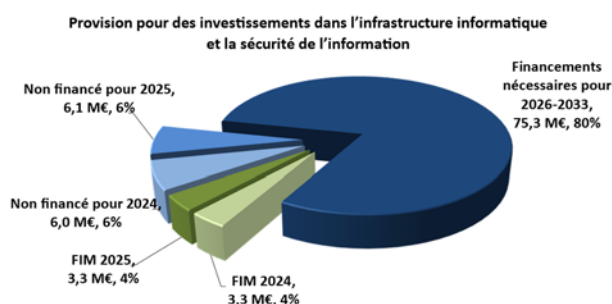
98. L'Agence doit maintenir une infrastructure et des capacités robustes en matière de relèvement après catastrophe pour certains systèmes critiques. Les ressources serviraient à mettre à niveau les capacités existantes afin de s'assurer qu'elles restent viables et prises en charge par les fournisseurs.

99. La viabilité à long terme de AIPS dépend du maintien du système sur des versions du produit commercial de base qui soient conformes à l'orientation stratégique du fournisseur, de l'application de divers correctifs et composants publiés par le fournisseur, de l'alignement des processus opérationnels de l'Agence sur les capacités du produit et les meilleures pratiques de l'industrie afin de réduire le besoin de personnalisations coûteuses, de l'optimisation de l'utilisation de cette plateforme en tirant parti des composants du fournisseur pour augmenter l'automatisation et introduire des gains d'efficacité opérationnelle dans toute l'Agence, de l'introduction d'une solution d'archivage pour répondre à l'augmentation du volume des données aux fins de la bonne performance du système, et de l'évaluation de possibilités d'hébergement autres que AIPS.

100. Les actifs de l'Agence relatifs à l'information doivent être gérés de manière efficace, rigoureuse et sécurisée. Les investissements rationaliseront l'architecture d'intégration existante, consolideront l'intégration des données dans une plateforme commune et permettront de tirer parti d'un nouveau cadre d'intégration et de gouvernance des données. Les avantages résultant de ces investissements sont notamment la réduction au minimum de la divulgation de données sensibles au sein de l'Agence, la réduction du risque de perte ou de compromission de données, l'amélioration de l'exactitude des données étayant les décisions prises à l'échelle de l'Agence, et la simplification des

investissements de l'Agence dans la technologie de l'information.

101. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2033 sont estimés à 94,0 millions d'euros. Pour 2024-2025, 18,8 millions d'euros sont nécessaires, dont 1,3 million d'euros est couvert par le budget ordinaire d'investissement et 2,0 millions d'euros par des reports d'investissements pour chaque année de la période, tandis qu'un montant de 12,1 millions d'euros reste à financer.



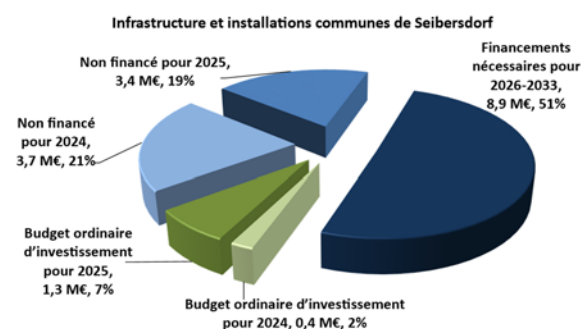
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf

102. L'objectif de ce projet est de faire en sorte que l'Agence puisse assurer les investissements en cours et prévus concernant les laboratoires et les biens à Seibersdorf et d'appuyer ainsi la bonne exécution des programmes de l'Agence. Ce besoin résulte des investissements dans l'infrastructure de Seibersdorf, notamment de l'extension des laboratoires, de l'augmentation de la complexité de l'infrastructure et de la transformation du site en un site autonome. Une composante du projet couvre des dépenses d'infrastructure ayant valeur d'investissements. Le projet couvre aussi les coûts liés au déclassement des infrastructures anciennes et des bâtiments et constructions obsolètes ou peu sûrs.

103. Une deuxième composante du projet répond au besoin de remplacement du matériel non spécifique aux laboratoires, compte tenu des cycles de vie standard, pour appuyer l'infrastructure et les bâtiments du site. La troisième composante couvre les investissements continus dans l'infrastructure de sécurité physique, notamment le renouvellement

et l'intégration des systèmes de sécurité physique existants.

104. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2033 sont estimés à 17,7 millions d'euros. Les besoins de financement du projet pour 2024-2025 s'élèvent à 8,8 millions d'euros, dont 0,4 million d'euros et 1,3 million d'euros, respectivement, sont couverts par le budget ordinaire d'investissement, alors qu'un montant de 7,1 millions d'euros reste non financé.



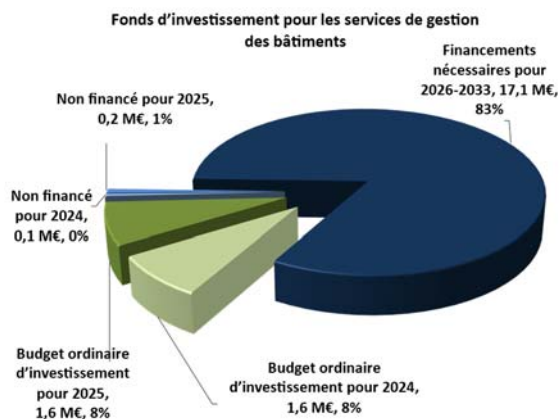
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments

105. Ce projet représente la contribution de l'Agence au Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants (MRRF). Le MRRF est un fonds commun destiné à financer les réparations et remplacements importants des bâtiments et des installations, y compris les installations techniques, CIV. Les contributions régulières annuelles au fonds sont versées à parts égales par l'Autriche et les organisations sises au CIV.

106. L'objectif du projet est de veiller à ce que l'Agence reste en mesure de verser sa part de contributions aux coûts des réparations et remplacements importants des bâtiments et installations, y compris les installations techniques, au CIV. Le projet couvre les dépenses dans l'infrastructure vieillissante ayant valeur d'investissements, comme les améliorations importantes des bâtiments, les installations extérieures, et les systèmes de climatisation, de chauffage, d'eau et autres.

107. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2033 sont estimés à 20,6 millions d'euros. Les besoins

de financement du projet pour 2024-2025 s'élèvent à 3,5 millions d'euros, dont un montant de 1,6 million d'euros est couvert par le budget ordinaire d'investissement pour chaque année de la période.

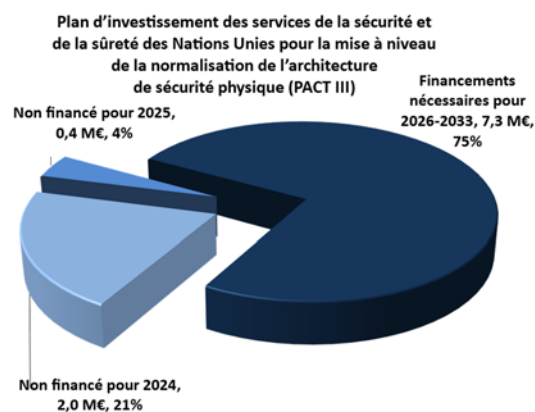


Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique (PACT III)

108. Au début de 2022, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (UNDSS), basé à New York, a procédé à un examen des systèmes de sécurité physique des sièges de l'ONU, dont le CIV, en se concentrant sur l'infrastructure de sécurité physique, les systèmes de sécurité et la sûreté. Le plan d'investissement qui en résulte comprend un projet de modernisation et d'amélioration pluriannuelles de la sûreté et de la sécurité au CIV, appelé PACT III. De 2024 à 2034, ce projet visera à remplacer, améliorer et mettre à niveau les systèmes de sécurité physique, y compris le contrôle des accès, par la mise à niveau progressive et incrémentielle et la maintenance de l'architecture de sécurité physique, en répondant aux besoins à long terme de l'infrastructure et des systèmes de sécurité du CIV selon une approche progressive afin de garantir efficacement que le personnel, les délégués et les personnalités en visite puissent mener leurs activités au CIV dans un environnement sûr et sécurisé.

109. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2033

sont estimés à 9,7 millions d'euros. Pour 2024-2025, le montant nécessaire de 2,4 millions d'euros reste à financer.



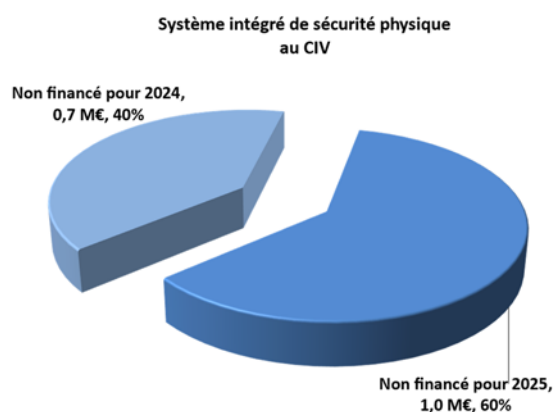
Système intégré de sécurité physique au CIV

110. Le système intégré de sécurité physique de l'Agence, qui couvre ses locaux au CIV et les laboratoires de Seibersdorf, se compose de trois éléments principaux :

- contrôle de l'accès ;
- détection des intrusions ; et
- vidéosurveillance.

Les principaux composants matériels du système ont atteint leur fin de vie, ce qui signifie que la majeure partie du système n'est plus sous garantie, que les pièces de rechange du système central ne sont pas facilement disponibles sur le marché et que le système d'exploitation ne reçoit plus de mises à jour pour assurer le bon fonctionnement du logiciel.

111. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour la période 2024-2025 sont estimés à 1,7 million d'euros et ne sont pas financés à l'heure actuelle.



Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement

Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA

112. Le processus de planification, de conception et d'examen du programme de CT est régi par le cadre de gestion du cycle de programme (CGCP). Le CGCP, dont l'usage est décentralisé et qui tire parti des systèmes reposant sur Internet, permet la responsabilité des États Membres et la prise en main par ceux-ci de la formulation et de l'exécution de leur programme de CT et d'en rendre compte, tout en donnant aux parties prenantes au sein du Secrétariat la possibilité d'appuyer le processus et de collaborer de manière transparente. Il permet aux utilisateurs d'élaborer et de gérer le programme de CT, de la formulation des PCN et la soumission de concepts et de descriptifs de projet à l'approbation et à la supervision des projets et du programme. Il facilite l'interaction entre les membres des équipes de projets et fournit les moyens permettant l'achèvement, la compilation et l'approbation des documents du Conseil des gouverneurs.

113. Le CGCP, créé en 2005, utilise une plateforme qui requiert des mises à niveau régulières, lesquelles ne peuvent plus être effectuées ni maintenues sur le long terme car le cadre repose sur une technologie dépassée.

114. Avec l'introduction de nouvelles normes et de nouveaux systèmes de sécurité de l'information, la technologie sur laquelle repose le CGCP n'est plus prise en charge et il faut remanier le système. Une plus grande interconnectivité avec AIPS et InTouch+ ainsi qu'une amélioration de l'expérience d'utilisation et des fonctionnalités profiteraient grandement au Secrétariat et aux États Membres.

115. La mise à niveau prévue comprend trois étapes :

- une mise à niveau technologique du système et de la plateforme du CGCP par l'introduction d'améliorations de la sécurité de l'information, de mises à jour de la technologie et de la plateforme, de systèmes d'intégration et d'une solution d'informatique décisionnelle ;
- une mise à niveau fonctionnelle axée sur les améliorations fonctionnelles, l'expérience d'utilisation, les tableaux de bord et la divulgation d'informations relatives au projet ; et
- la gestion des connaissances et l'élaboration de supports de formation en ligne, d'une documentation, de formations, d'un guide d'utilisation et d'un guide point par point, ainsi que le lancement d'un fonds documentaire.

116. Il est prévu, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles, que cette mise à niveau soit achevée à temps pour le cycle de coopération technique 2026-2027.

117. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour 2024-2025 s'élèvent à 4,5 millions d'euros, dont un montant de 0,3 million d'euros est couvert par le budget ordinaire d'investissement pour chaque année de l'exercice biennal.

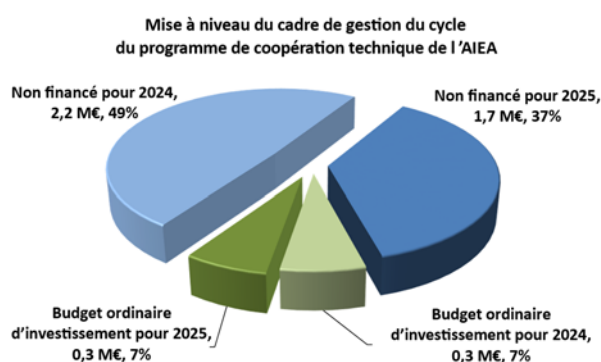


Tableau 10. Plan d'investissements majeurs 2024-2033

Programme sectoriel/ Élément d'investissement majeur	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires											
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	514 835	217 611	-	672 071	1 277 135	711 216	46 070	79 544	-	-	3 518 481
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	1 528 583	1 762 116	541 373	212 303	-	-	-	-	-	-	4 044 375
Programme sectoriel 1	2 043 418	1 979 727	541 373	884 374	1 277 135	711 216	46 070	79 544	-	-	7 562 856
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement											
ReNuAL 2	4 786 236	1 592 274	-	-	-	-	-	-	-	-	6 378 510
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs du Département des sciences et des applications nucléaires (ILNA) (FIM)	1 443 661	5 308	5 525 189	5 620 726	5 886 105	8 725 659	5 779 953	5 334 117	5 652 571	5 334 117	49 307 406
Programme sectoriel 2	6 229 897	1 597 581	5 525 189	5 620 726	5 886 105	8 725 659	5 779 953	5 334 117	5 652 571	5 334 117	55 685 916
3. Sûreté et sécurité nucléaires											
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	412 155	395 669	-	-	-	-	-	-	-	-	807 824
Services techniques en sûreté radiologique	-	-	321 709	-	-	-	-	-	-	-	321 709
Programme sectoriel 3	412 155	395 669	321 709	-	-	-	-	-	-	-	1 129 533
4. Vérification nucléaire											
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	2 123 031	2 123 031	2 123 031	2 016 880	-	-	-	-	-	-	8 385 974
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède	636 922	552 013	212 312	212 312	1 381 040	1 492 499	1 082 754	976 615	764 325	424 623	7 735 416
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	5 838 122	6 058 689	4 335 151	5 164 979	14 380 624	15 196 478	10 413 514	11 150 557	18 742 870	5 864 408	97 145 393
Programme sectoriel 4	8 598 076	8 733 734	6 670 494	7 394 170	15 761 665	16 688 977	11 496 268	12 127 173	19 507 195	6 289 031	113 266 783
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration											
Provision pour des investissements dans l'infrastructure informatique et la sécurité de l'information	9 341 592	9 416 425	7 903 889	8 822 357	8 770 380	10 239 569	7 609 552	10 947 771	10 821 320	10 148 300	94 021 154
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	4 086 836	4 670 669	1 114 592	1 114 592	1 114 592	1 114 592	1 114 592	1 114 592	1 114 592	1 114 592	17 674 237
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1 732 245	1 798 070	1 866 397	1 937 320	2 010 939	2 087 354	2 166 674	2 249 007	2 334 469	2 423 179	20 605 654
Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique (PACT III)	2 012 301	402 460	579 543	1 271 774	1 432 759	466 854	1 336 168	262 941	370 263	1 599 108	9 734 169
Système intégré de sécurité physique au CIV	679 370	1 038 162	-	-	-	-	-	-	-	-	1 717 532
Programme sectoriel 5	17 852 343	17 325 786	11 464 421	13 146 043	13 328 669	13 908 368	12 226 985	14 574 310	14 640 644	15 285 178	143 752 747
6. Gestion de la coopération technique pour le développement											
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	2 508 807	1 978 049	-	-	-	-	-	-	-	-	4 486 857
Programme sectoriel 6	2 508 807	1 978 049	-	-	-	-	-	-	-	-	4 486 857
Total - Plan d'investissements majeurs	37 644 696	32 010 547	24 523 186	27 045 314	36 253 573	40 034 220	29 549 277	32 115 142	39 800 410	26 908 326	325 884 691

Tableau 11. Détails du budget ordinaire d'investissement 2024-2025

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	Budget 2023	Prévisions pour 2024 aux prix de 2023	Prévisions pour 2024 aux prix de 2024	Prévisions préliminaires pour 2025 aux prix de 2024	Prévisions préliminaires pour 2025 aux prix de 2025
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement					
ReNuAL 2	1 626 183	1 500 000	1 536 000	-	-
Programme sectoriel 2	1 626 183	1 500 000	1 536 000	-	-
3. Sécurité et sécurité nucléaires					
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	325 237	300 000	307 200	307 200	314 266
Programme sectoriel 3	325 237	300 000	307 200	307 200	314 266
4. Vérification nucléaire					
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1 084 122	700 000	716 800	1 331 200	1 361 818
Programme sectoriel 4	1 084 122	700 000	716 800	1 331 200	1 361 818
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration					
Provision pour des investissements dans l'infrastructure informatique et la sécurité de l'information	3 089 748	3 250 000	3 328 000	3 328 000	3 404 544
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	899 821	350 000	358 400	1 280 000	1 309 440
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1 647 865	1 600 000	1 638 400	1 638 400	1 676 083
Programme sectoriel 5	5 637 434	5 200 000	5 324 800	6 246 400	6 390 067
6. Gestion de la coopération technique pour le développement					
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	-	300 000	307 200	307 200	314 266
Programme sectoriel 6	-	300 000	307 200	307 200	314 266
Fonds pour les investissements majeurs	8 672 976	8 000 000	8 192 000	8 192 000	8 380 416
Reports d'investissements	(2 168 244)	(2 000 000)	(2 048 000)	(2 048 000)	(2 095 104)
Budget ordinaire d'investissement	6 504 732	6 000 000	6 144 000	6 144 000	6 285 312

118. Le tableau ci-dessous présente les investissements nécessaires pour 2024 et 2025 qui ne seront pas financés par le FIM. Les États Membres devraient en principe promettre des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

Tableau 12. Investissements non financés pour 2024-2025

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	2024	2025
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires		
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	514 835	217 611
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	1 528 583	1 762 116
Programme sectoriel 1	2 043 418	1 979 727
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement		
ReNuAL 2	3 250 236	1 592 274
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs du Département des sciences et des applications nucléaires (ILNA) (FIM)	1 443 661	5 308
Programme sectoriel 2	4 693 897	1 597 581
3. Sûreté et sécurité nucléaires		
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	104 955	88 469
Services techniques en sûreté radiologique	-	-
Programme sectoriel 3	104 955	88 469
4. Vérification nucléaire		
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1 406 231	791 831
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé	636 922	552 013
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	5 838 122	6 058 689
Programme sectoriel 4	7 881 276	7 402 534
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration		
Provision pour des investissements dans l'infrastructure informatique et la sécurité de l'information	6 013 592	6 088 425
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	3 728 436	3 390 669
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	93 845	159 670
Plan d'investissement des services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies pour la mise à niveau de la normalisation de l'architecture de sécurité physique (PACT III)	2 012 301	402 460
Système intégré de sécurité physique au CIV	679 370	1 038 162
Programme sectoriel 5	12 527 543	11 079 386
6. Gestion de la coopération technique pour le développement		
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	2 201 607	1 670 849
Programme sectoriel 6	2 201 607	1 670 849
Total - Investissements non financés	29 452 696	23 818 547

I.5 Projets de résolutions pour 2024

119. La présente section contient les projets de résolution pour 2024 : ouverture de crédits au budget ordinaire de 2024, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2024 et au Fonds de roulement en 2024.

A. Budget ordinaire

120. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2024 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 à 5 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront comptabilisées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa. Le montant total des crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement sera viré au Fonds pour les investissements majeurs.

121. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement qui permet de tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées selon le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2023.

B. Programme de coopération technique

122. Les activités de coopération technique de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux recouverts auprès des États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs est de 96 000 000 euros pour 2024 et de 98 000 000 euros pour 2025.

123. Les ressources prévues pour le programme de coopération technique pour 2024 s'élèvent à 127 240 000 euros et se décomposent comme suit : 90 240 000 euros pour le financement des projets de base, 2 000 000 euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources destinées aux projets de base) et 35 000 000 euros pour la mise en œuvre des activités extrabudgétaires.

124. Les ressources prévues pour le programme de coopération technique pour 2025 s'élèvent à 128 120 000 euros et se décomposent comme suit : 92 120 000 euros pour le financement des projets de base, 1 000 000 euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources destinées aux projets de base) et 35 000 000 euros pour la mise en œuvre des activités extrabudgétaires.

125. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limite en ce qui concerne les ressources et ne préjugent en aucune façon du programme de coopération technique pour 2024 et 2025.

C. Fonds de roulement

126. À sa troisième session extraordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 euros en 2023. Aucun changement n'est proposé pour 2024, mais il faut garder à l'esprit que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2024

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2024¹, tout en réaffirmant, dans ce contexte, l'efficacité et l'intégrité de toutes les dispositions pertinentes du Statut,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2024, d'ouvrir des crédits d'un montant de 430 020 873 euros, sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante² :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	46 709 512
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	47 500 612
3. Sûreté et sécurité nucléaires	41 833 006
4. Vérification nucléaire	167 729 812
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	92 267 806
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	30 406 447
Total partiel - Programmes sectoriels	426 447 195
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 573 678
TOTAL	430 020 873

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction :

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
- d'autres recettes diverses d'un montant de 3 435 000 euros ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 423 012 195 € (363 616 569 € plus 59 395 626 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(67)/RES/ ;

¹ Document GC(67)/5.

² Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2024, d'ouvrir des crédits d'un montant de 6 144 000 euros sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante³ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	1 536 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires	307 200
4. Vérification nucléaire	716 800
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 276 800
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	307 200
TOTAL	6 144 000

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 6 144 000 € (6 072 964 € plus 71 036 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(67)/RES/ ;

5. Autorise le virement de la partie investissement du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2024, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2024 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

³ Voir la note 2.

APPENDICE

A.1. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2024

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	39 713 391 + (6 996 121 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	42 269 624 + (5 230 988 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	34 261 107 + (7 571 899 /R)
4. Vérification nucléaire	142 004 800 + (25 725 012 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	82 737 244 + (9 530 562 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	26 065 403 + (4 341 044 /R)
Total partiel - Programmes sectoriels	367 051 569 + (59 395 626 /R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 573 678 + (- /R)
TOTAL	370 625 247 + (59 395 626 /R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2024.

APPENDICE

A.2. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2024

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	- + (- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	1 464 964 + (71 036 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	307 200 + (- /R)
4. Vérification nucléaire	716 800 + (- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 276 800 + (- /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	307 200 + (- /R)
TOTAL	6 072 964 + (71 036 /R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2024.

B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2024

La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2023 de recommander un objectif de 96 000 000 € pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2024, et
 - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2024 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 96 000 000 € ;
 2. Alloue, en euros, un montant de 96 000 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2024 ; et
 3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2024 conformément aux dispositions de l'article XIV.F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 telle qu'amendée par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2024

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2024,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2024 ;
2. Décide qu'en 2024 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence⁴ ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances, dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités approuvés par le Conseil des gouverneurs pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil des gouverneurs un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

⁴ Document INFCIRC/8/Rev.4.

PARTIE II

Programme et budget de l'Agence
2024-2025

Détail par programme sectoriel

Programme sectoriel 1

Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

Introduction

Le programme sectoriel 1 vise à fournir un appui, des orientations et des services scientifiques et techniques pour le développement et le déploiement de l'électronucléaire et de la technologie des réacteurs de recherche, notamment leurs cycles du combustible nucléaire et les installations associées ; l'avancement des nouvelles technologies électronucléaires, comme les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires (RFMP) et la fission nucléaire pour la production énergétique ; la gestion des déchets radioactifs, le déclassement et la remédiation de l'environnement ; l'analyse des systèmes énergétiques et la planification énergétique ; et la gestion des connaissances et des informations concernant le nucléaire. Il soutient également le progrès des sciences nucléaires, notamment la science de la fusion nucléaire et la physique des plasmas, les données nucléaires et atomiques, les applications des accélérateurs et des sources de neutrons et l'instrumentation nucléaire. Il aide également les États Membres, tout au long du cycle de vie de leurs installations nucléaires, en matière d'information active et de participation des parties prenantes.

Plusieurs États Membres considèrent que l'électronucléaire pourrait être un élément essentiel de leur bouquet énergétique national pour atténuer les effets du changement climatique et contribuer à leur sécurité énergétique et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pertinents, en particulier des ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et 13 (lutte contre les changements climatiques). Le programme sectoriel 1 continuera d'aider les États Membres qui sont intéressés à évaluer leurs besoins énergétiques futurs et à mesurer et déterminer le potentiel que pourrait avoir l'électronucléaire dans leurs stratégies énergétiques. Un soutien continuera également d'être fourni dans le domaine de la gestion des connaissances nucléaires et de la gestion, la diffusion et la préservation des informations connexes.

Le programme sectoriel 1 aide les États Membres qui envisagent de se doter d'un programme électronucléaire, en entreprennent un ou développent un programme existant. Il continuera de soutenir l'amélioration des performances d'exploitation, la gestion de la durée de vie et l'exploitation à long terme sûre, sécurisée, efficiente et fiable des centrales nucléaires. Il continuera d'appuyer le développement et le déploiement des RFMP ; les systèmes de réacteurs innovants et les cycles du combustible associés ; les applications non électriques de l'énergie nucléaire, y compris la production d'hydrogène ; l'intégration de l'énergie nucléaire avec les sources d'énergie renouvelables, et le déploiement de la fusion nucléaire pour la production d'énergie.

Le programme sectoriel 1 continuera d'appuyer la prospection, l'extraction et la préparation du minerai d'uranium, ainsi que les activités du cycle combustible nucléaire, notamment celles qui concernent l'intégrité du combustible usé, les vulnérabilités de conception, le déchargement du combustible et son entreposage. Il continuera aussi de fournir un appui pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassement des installations nucléaires et la gestion des sources radioactives scellées retirées du service, ainsi que pour la remédiation de l'environnement. Il continuera également d'aider les États Membres qui souhaitent construire ou exploiter des réacteurs de recherche, ou y avoir accès, notamment par l'intermédiaire du programme des centres internationaux désignés par l'AIEA s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR), et améliorer leur utilisation. Sur demande, un soutien continuera d'être fourni aux États Membres qui passent de l'utilisation d'uranium hautement enrichi à celle d'uranium faiblement enrichi dans les réacteurs de recherche.

Programme sectoriel 1

L'Agence restera une source fiable de données nucléaires, atomiques et moléculaires. Elle continuera de dispenser des formations et de faciliter des expériences faisant appel à différents types d'accélérateurs de particules, de sources de neutrons et d'instruments nucléaires. La collaboration avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), à Trieste (Italie), qui appuie la formation théorique et pratique de scientifiques, en particulier ceux de pays en développement, sera axée sur les domaines intéressant l'Agence, tels que les sciences nucléaires fondamentales et appliquées et l'énergie nucléaire.

Objectifs :	
— <i>Développer et améliorer l'utilisation des technologies nucléaires à l'appui du développement durable, faire avancer les sciences et les technologies nucléaires, catalyser l'innovation et créer des capacités pour soutenir et accroître l'utilisation de l'électronucléaire et les applications des sciences nucléaires.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des informations, des ressources et des services de l'Agence ainsi que des possibilités de coopération concernant la gestion du cycle de vie des programmes nucléaires nouveaux, existants ou élargis, qui englobe les cycles du combustible, le déclassement, la remédiation de l'environnement et la gestion des déchets radioactifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant les informations, les ressources et les services de l'Agence aux fins de la gestion du cycle de vie de leur programme nucléaire. Nombre d'États Membres utilisant les cadres de collaboration de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Meilleure compréhension par les États Membres du rôle que pourraient jouer les technologies nucléaires, notamment les applications électriques et non électriques de l'énergie nucléaire, à l'appui du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de spécialistes des États Membres formés à l'utilisation des outils, modèles et méthodologies de l'Agence au cours de l'exercice biennal. Nombre d'États Membres utilisant des guides pour la mise en place d'une infrastructure.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l'Agence et des possibilités de coopération en sciences nucléaires aux fins du progrès technologique et socio-économique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux manifestations, ateliers et cours organisés par l'Agence sur les sciences nucléaires. Nombre d'États Membres consultant et extrayant des données atomiques et nucléaires depuis les sites web de l'Agence.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes	Guides concernant la direction générale, les programmes et l'administration ; rapports du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale ; documents de politique générale et rapports de l'Agence ; réunions de gestion et prestation de services aux fins de la préservation et de la mise en commun des connaissances institutionnelles et de l'information.
1.0.0.002 Information active et participation des parties prenantes	Élaboration des documents pertinents du Conseil des gouverneurs ainsi que de synthèses, brochures et supports visuels ; documents d'information destinés aux partenaires du Département de l'énergie nucléaire, dont des communications publiées sur la page web du Département et sur son compte Twitter ; production de documents d'information destinés au grand public, en coordination avec le Bureau de l'information et de la communication ; coordination de l'appui apporté par le Département de l'énergie nucléaire aux États Membres dans le domaine de la participation des parties prenantes aux programmes électronucléaires ; Conférence internationale de l'AIEA sur la participation des parties prenantes aux programmes électronucléaires.

Intitulé	Principaux produits prévus
1.0.0.003 <i>Partenariats et mobilisation de ressources</i>	Mise en service et maintenance d'une base de données des donateurs potentiels ; coordination du plan de communication et de sensibilisation axées sur les donateurs du Département de l'énergie nucléaire.

Programme 1.1 Énergie d'origine nucléaire

Le programme 1.1 aide les États Membres à améliorer les performances des centrales nucléaires et à les exploiter de façon sûre, sécurisée, efficiente et fiable sur le long terme. Une aide est fournie aux programmes nucléaires existants et en expansion, notamment pour ce qui est des programmes de mise en valeur des ressources humaines, de l'application des technologies avancées, telle que l'intelligence artificielle, et des innovations numériques. Un appui est apporté à la mise en œuvre de systèmes intégrés de gestion, à la mise en place de chaînes d'approvisionnement ainsi qu'aux efforts d'harmonisation et de normalisation relatifs aux centrales nucléaires. En outre, le programme continue d'aider les États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire à bâtir une infrastructure nucléaire solide leur permettant de se doter de centrales nucléaires et de les exploiter de manière sûre, sécurisée, efficiente et fiable. Pour ce faire, il assure la coordination de services avec tous les autres départements de l'Agence, en particulier avec le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires, le Département des garanties et le Département de la coopération technique.

Le programme fournit un cadre aux utilisateurs et détenteurs de technologies pour qu'ils envisagent ensemble des innovations, et accompagne les États Membres dans leur planification à long terme par l'intermédiaire du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO). L'INPRO donne effet à des projets de collaboration et fournit des services, notamment d'analyse des systèmes d'énergie nucléaire fondée sur des scénarios et d'évaluation de la durabilité. En outre, le programme facilite les activités des États Membres en matière de recherche, d'innovation et de progrès technique concernant les réacteurs nucléaires avancés, la mise au point et le déploiement de RFMP, les applications non électriques de l'énergie nucléaire, le développement et le déploiement de la technologie de fusion nucléaire et l'intégration des systèmes d'énergie nucléaire avec d'autres sources d'énergie propre. Pour cela, il coordonne les travaux de recherche, encourage l'échange d'informations, facilite l'évaluation des technologies des réacteurs et les formations théoriques et pratiques, met au point de boîtes à outils et analyse les données et les résultats relatifs à diverses technologies de réacteurs avancés.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Les États Membres qui exploitent des installations nucléaires et ceux qui souhaitent démarrer ou élargir un programme électronucléaire attendent du Secrétariat qu'il continue de diffuser les meilleures pratiques dans des publications nouvelles ou actualisées, qu'il favorise l'échange d'informations sur les études techniques et la mise en valeur des ressources humaines et qu'il fournisse des services d'examen et d'assistance sur mesure. Ils apprécient l'appui apporté concernant, notamment, la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires, l'approche par étapes du lancement de nouveaux programmes électronucléaires et les activités et services proposés par l'INPRO dans le cadre des ateliers de formation interrégionaux. Ils ont recommandé de poursuivre l'assistance et l'appui en vue de la mise au point et du déploiement de technologies nucléaires évolutives et innovantes et de leurs applications non électriques, notamment la production nucléaire d'hydrogène, l'accent étant mis sur les petits réacteurs modulaires pour un déploiement à court terme, les systèmes énergétiques intégrés ainsi que les réacteurs et microréacteurs transportables. À cet égard, les efforts déployés pour soutenir l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires de l'Agence et pour accélérer les progrès vers la mise au point et le déploiement de l'énergie de fusion seront intensifiés. Initialement confinée au domaine de la science expérimentale, la fusion nucléaire est en passe de devenir une véritable application industrielle grâce à son apparition dans le secteur privé, à la multiplication des investissements et aux avancées récentes qui en résultent, ainsi qu'à l'essor de grands projets nationaux et internationaux. Dans ce contexte, l'expérience acquise depuis 70 ans dans le domaine des réacteurs à fission nucléaire pourrait contribuer à la mise au point d'une technologie de fusion à des fins de production d'énergie en créant des synergies entre la fission et la fusion nucléaires. En outre, l'élaboration d'un cadre juridique, institutionnel et réglementaire adéquat concernant la fusion est intrinsèquement liée au développement de ce nouveau type de technologie et aux usages commerciaux qui en seront faits.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités aidant les États Membres à améliorer la performance et à assurer sur le long terme une exploitation sûre, sécurisée, efficiente et fiable des centrales nucléaires, tant existantes que nouvelles.
2. Activités favorisant la mise en place d'une infrastructure électronucléaire et le renforcement des capacités des ressources humaines dans les États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire.
3. Activités visant à maintenir et à intensifier le dialogue et la coopération à l'échelle internationale pour promouvoir des stratégies à long terme relatives à l'énergie nucléaire et des innovations en matière de technologie nucléaire en faveur de la durabilité des systèmes d'énergie nucléaire.
4. Activités aidant les États Membres et les parties prenantes à mettre au point et à déployer des technologies de réacteurs avancés et des applications connexes, notamment des systèmes énergétiques intégrés, par l'échange d'informations actualisées et la fourniture de méthodes et d'outils favorisant l'utilisation durable de l'énergie nucléaire.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires* reste principalement axé sur les centrales nucléaires existantes et les nouveaux projets électronucléaires. Il aide notamment les États Membres à gérer la durée de vie de leurs centrales nucléaires en vue d'en améliorer la performance et d'en assurer l'exploitation sûre, sécurisée, efficiente, fiable et économiquement viable sur le long terme, et à mettre au point et déployer des solutions techniques innovantes, comme l'intelligence artificielle, la technologie des jumeaux numériques et d'autres technologies numériques avancées visant à améliorer la compétitivité. Il leur apporte aussi – notamment à ceux qui entreprennent ou développent un programme électronucléaire – un appui concernant les aspects techniques à tous les stades d'un projet nucléaire. Pour optimiser les coûts d'exploitation, les États Membres peuvent tirer parti des gains d'efficacité et d'efficacité en matière d'exploitation mis en avant dans le cadre des travaux menés au titre du sous-programme. Ceux qui élargissent leur programme électronucléaire tireront aussi avantage des bonnes pratiques recueillies et diffusées dans ce cadre ainsi que des enseignements tirés de la construction, de la mise en service et de l'exploitation des centrales nucléaires.

Le *sous-programme 1.1.2 Gestion de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires* vise à apporter un appui aux États Membres en ce qui concerne l'élaboration de systèmes de gestion, la gestion de la configuration et de la performance, la gestion de projets, la passation de marchés, les modèles de déploiement de centrales, la performance humaine, la direction et la participation des parties prenantes à la construction et à l'exploitation des centrales nucléaires. Il fournit aussi un soutien pour ce qui est de la mise en place des chaînes d'approvisionnement, la participation du secteur industriel, les achats, l'assurance et le contrôle de la qualité, les codes et normes ainsi que les efforts d'harmonisation et de normalisation relatifs aux centrales.

Le *sous-programme 1.1.3 Appui intégré au développement de l'infrastructure des programmes électronucléaires* permet d'intégrer les activités pertinentes dans tous les segments du programme sectoriel 1 et de les coordonner à l'échelle de l'Agence. Certaines de ces activités sont donc menées conjointement avec le personnel technique d'autres départements de l'Agence. En 2024-2025, le nombre d'États Membres qui souhaiteront entreprendre ou élargir un programme nucléaire et feront appel à l'assistance de l'Agence devrait augmenter, compte tenu de la nouvelle vague de pays intéressés par les RFMP. Les efforts visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité de cette assistance seront intensifiés.

Le *sous-programme 1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants* continuera de se concentrer sur les questions de la viabilité de l'énergie nucléaire aux niveaux national, régional et mondial et la coopération en la matière entre membres de l'INPRO. Parmi les activités de l'INPRO figureront encore, entre autres, la fourniture aux États Membres d'une assistance concernant les évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA), l'analyse de scénarios relatifs à l'énergie nucléaire, des projets de collaboration, la mise au point d'outils pour les NESA et des services de planification de systèmes d'énergie nucléaire viables. Des services de formation et des orientations sur l'application des produits INPRO continueront d'être fournis aux États Membres. Le plan stratégique de l'INPRO pour 2024-2029, qui doit être approuvé par le comité directeur de l'INPRO en 2023, sera mis en œuvre.

Le *sous-programme 1.1.5 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires, les grands réacteurs avancés, les applications non électriques de l'énergie nucléaire et l'énergie de fusion* favorise la mise au point et le déploiement de réacteurs nucléaires de puissance évolutifs et innovants et de leurs applications non électriques. On s'attend à une intensification du déploiement de réacteurs avancés refroidis par eau ainsi que de la mise au point et du déploiement de premiers RFMP par les États Membres, notamment par des pays primo-accédants. Le sous-programme s'emploiera donc à résoudre les difficultés et à exploiter les possibilités que suscitent la mise au point et la mise en service des RFMP, des réacteurs avancés

refroidis par eau, des réacteurs à neutrons rapides, des réacteurs à haute température et des microréacteurs. Il portera également sur le développement technologique de la fusion nucléaire à des fins de production énergétique, l'accent étant mis sur les centrales de démonstration à fusion et le transfert de connaissances entre la fission et la fusion nucléaires. En outre, il aidera les États Membres à élaborer et à utiliser des outils avancés de modélisation et de simulation validés par des données expérimentales. Les efforts resteront axés sur l'aide au déploiement d'applications non électriques – production d'hydrogène et de chaleur – et sur la cogénération nucléaire pour faire face au changement climatique et appuyer la transition vers une énergie propre. Les activités visant à appuyer l'intégration de l'électronucléaire avec d'autres sources d'énergie propre seront également renforcées. Le sous-programme assurera des services de secrétariat pour la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications (Plateforme sur les PRM).

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 1.1 Énergie d'origine nucléaire	
Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> — Aider les États Membres à améliorer la performance d'exploitation des centrales nucléaires existantes et à les exploiter à long terme de manière sûre, sécurisée, efficiente et fiable, grâce à une approche harmonisée des aspects humains, technologiques et organisationnels. — Aider les États Membres qui entreprennent un nouveau programme électronucléaire à planifier et à mettre en place leur infrastructure nucléaire nationale, par des activités coordonnées d'évaluation et d'assistance. — Aider les États Membres à modéliser, analyser et évaluer de futurs systèmes d'énergie nucléaire en vue du développement durable de cette énergie, et leur fournir des cadres de collaboration et un appui aux fins du développement technologique et du déploiement de réacteurs nucléaires avancés, de RFMP, d'applications non électriques, de l'énergie de fusion nucléaire et de systèmes énergétiques intégrés. 	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l'Agence en vue d'une exploitation à long terme et d'une gestion du cycle de vie efficaces et fiables des centrales nucléaires existantes, notamment amélioration du système de gestion, des ressources humaines et des capacités du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres utilisant les ressources pertinentes de l'Agence, notamment ses publications de la collection Énergie nucléaire, ses principes directeurs, ses recommandations et ses bases de données aux fins d'activités techniques dans le cadre de programmes électronucléaires existants et en expansion. ● Nombre d'États Membres utilisant les ressources de l'Agence aux fins du développement et du renforcement des compétences de gestion en ce qui concerne la construction et l'exploitation de centrales.
<ul style="list-style-type: none"> ● Meilleure compréhension, par les États Membres, des enjeux et engagements concernant la mise en place de l'infrastructure nationale nécessaire pour entreprendre un programme électronucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR), notamment de mission d'appui à l'autoévaluation, de missions pré-INIR et de missions de suivi INIR. ● Nombre d'États Membres utilisant des guides pour la mise en place d'une infrastructure électronucléaire.
<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de la coopération entre les États Membres en ce qui concerne la viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial, les stratégies à long terme concernant l'énergie nucléaire, la mise au point de technologies pour les réacteurs nucléaires, les applications non électriques et les systèmes énergétiques intégrés. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres participant aux projets de collaboration et au Forum de dialogue de l'INPRO et utilisant les outils, les services et les publications de l'INPRO. ● Nombre d'États Membres et de parties prenantes coopérant dans le cadre de PRC, de réunions techniques et de cours portant sur la mise au point de technologies de réacteurs nucléaires évolutifs et innovants, les RFMP, les applications non électriques de l'énergie d'origine nucléaire et les activités liées à la fusion nucléaire.

Sous-programme 1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à exploiter des centrales nucléaires de manière sûre, sécurisée, efficiente et fiable sur le long terme.</p> <p>— Aider les États Membres à mettre en place des processus efficaces d'exploitation, de maintenance et d'ingénierie dans les nouvelles centrales nucléaires.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l'Agence concernant la performance et la viabilité des centrales nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui utilisent les publications de l'Agence sur la performance et la viabilité des centrales nucléaires. Nombre d'États Membres qui participent aux conférences et colloques de formation sur la performance et la viabilité des centrales nucléaires.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l'Agence en vue de la mise en œuvre de nouveaux projets électronucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres ayant accès aux orientations de l'Agence et sollicitant les services de cette dernière aux fins de la mise en œuvre efficiente et efficace de nouveaux projets de centrales nucléaires.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.1.1.001 Appui technique aux centrales nucléaires en exploitation	Publications, bases de données et manifestations portant sur plusieurs aspects spécifiques de l'ingénierie, de l'exploitation et de la maintenance des centrales nucléaires, notamment la gestion de la durée de vie et les innovations concernant l'exploitation des centrales ; réseaux sur la gestion de la durée de vie et l'innovation favorisant la mise en commun de l'information ; échange de données d'expérience nationale entre États Membres dans le cadre de réunions techniques, d'ateliers et de conférences, notamment sur la promotion de l'excellence dans le secteur électronucléaire.
1.1.1.002 Appui technique à des projets électronucléaires nouveaux ou en expansion	Publications, bases de données, boîtes à outils et activités de collaboration sur les nouveaux projets de centrale nucléaire ou les opérations majeures de rénovation de centrales en exploitation ; renforcement des capacités ; échange d'informations et de données d'expérience nationale entre États Membres dans le cadre de réunions techniques et d'ateliers concernant l'ingénierie des projets de centrale nucléaire ainsi que la technologie et la gestion de la construction.

Sous-programme 1.1.2 Gestion de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires
Objectifs :
<p>— Apporter un appui aux États Membres en ce qui concerne l'établissement de systèmes de gestion, la gestion de la configuration et de la performance, la gestion de projets, la passation de marchés, les modèles de déploiement de centrales, la performance humaine, la direction et la participation des parties prenantes à la construction et à l'exploitation des centrales nucléaires.</p> <p>— Apporter aux États Membres un soutien pour ce qui est de la mise en place des chaînes d'approvisionnement, la participation du secteur industriel, les achats, l'assurance et le contrôle de la qualité, les codes et normes ainsi que les efforts d'harmonisation et de normalisation relatifs aux centrales.</p>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des orientations et des services de l'Agence pour l'élaboration et la mise en place de services de gestion dans leurs organismes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant les ressources de l'Agence aux fins de la création et du renforcement des capacités de gestion de la construction et de l'exploitation de centrales nucléaires.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des orientations et des services de l'Agence pour la mise en place des chaînes d'approvisionnement et des procédures d'assurance et de contrôle de la qualité relatives aux centrales nucléaires et leur mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant les ressources de l'Agence aux fins de la mise en place des chaînes d'approvisionnement et des procédures d'assurance et de contrôle de la qualité relatives aux centrales nucléaires et de leur mise en œuvre.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.1.2.001 Appui à la gestion de la construction et de l'exploitation de centrales nucléaires</i>	Guides, cours, ateliers, réunions techniques, boîtes à outils, webinaires et modules similaires d'apprentissage virtuel proposés par l'Agence sur la gestion de la configuration, la gestion de projets et de centrales, la passation de marchés et la performance humaine ; portails d'information et outils de cartographie et de modélisation aux fins de la création d'organismes exploitants pour la construction et l'exploitation de centrales nucléaires.
<i>1.1.2.002 Chaînes d'approvisionnement et assurance et contrôle de la qualité pour les centrales nucléaires</i>	Guides et cours de l'Agence dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement nucléaire et de la gestion de la qualité ; ateliers, réunions techniques, boîtes à outils et modules similaires d'apprentissage virtuel sur l'utilisation harmonisée des codes et des normes, les achats et la participation du secteur industriel ; série de webinaires sur la chaîne d'approvisionnement ; outils de cartographie et de modélisation aux fins de la mise en place de la chaîne d'approvisionnement nucléaire et de l'évaluation des risques connexes, et de la localisation des activités industrielles ; mise au point et fourniture de services d'examen améliorés.

Sous-programme 1.1.3 Appui intégré au développement de l'infrastructure des programmes électronucléaires

Objectifs :

- Aider les États Membres à mieux comprendre les responsabilités et les obligations essentielles à la mise en œuvre sûre, sécurisée, efficiente et fiable de programmes électronucléaires.
- Aider les États Membres à mettre au point, de manière progressive, l'infrastructure nécessaire à l'introduction de l'électronucléaire.
- Fournir un appui intégré et coordonné de l'Agence aux États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des plans nationaux, selon les lacunes recensées, conformément aux bonnes pratiques internationales énoncées dans l'approche par étapes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans nationaux élaborés par les États Membres conformément à l'approche par étapes.
<ul style="list-style-type: none"> Meilleure compréhension des questions spécifiques à l'infrastructure nucléaire des États Membres concernant différentes phases de l'élaboration du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions techniques, de cours et d'ateliers organisés dans le domaine du développement de l'infrastructure nucléaire.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'assistance apportée aux États Membres dans le cadre de l'appui intégré fourni par l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans de travail intégrés et de profils nationaux d'infrastructure nucléaire.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.1.3.001 Développement de l'infrastructure électronucléaire</i>	Amélioration de la méthode INIR, notamment mise au point d'outils électroniques et adaptation aux RFMP ; organisation de missions INIR ; élaboration ou mise à jour de plans de travail intégrés et de profils nationaux d'infrastructure nucléaire ; organisation de tables rondes et de réunions sur les feuilles de route ; coordination et intégration de l'assistance fournie aux États Membres souhaitant entreprendre ou développer un programme électronucléaire.
<i>1.1.3.002 Appui à la création de capacités dans le domaine de l'infrastructure électronucléaire</i>	Élaboration de publications et organisation d'activités de partage de l'information (comme des réunions techniques et des webinaires) concernant des questions abordées dans l'approche par étapes ; amélioration des programmes de formation ; apprentissage à distance ; bibliographie sur l'infrastructure nucléaire et Cadre de compétences sur l'infrastructure nucléaire ; examen par des experts de certaines questions relatives à l'infrastructure (politiques et stratégies, systèmes de gestion, etc.).

Sous-programme 1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants

Objectifs :

- *Intensifier le dialogue au niveau international et renforcer la coopération entre les États Membres aux fins de la promotion d'une énergie nucléaire durable.*
- *Aider les États Membres à analyser et à évaluer l'élaboration de systèmes d'énergie nucléaire de la partie initiale à la partie terminale du cycle du combustible nucléaire.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Meilleure compréhension, par les États Membres, des mesures à prendre pour pérenniser les systèmes d'énergie nucléaire au XXI^e siècle et renforcement de la coopération à cet égard. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres participant aux projets de collaboration et au Forum de dialogue de l'INPRO, se formant et utilisant les outils, les services et les publications de l'INPRO.
<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de la viabilité des systèmes d'énergie nucléaire grâce à l'utilisation des outils de l'INPRO par les États Membres, notamment des outils de modélisation et d'analyse de scénarios concernant les systèmes d'énergie nucléaire et de la méthodologie INPRO pour mesurer et suivre les progrès. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres utilisant les outils de l'INPRO (méthodologie INPRO et outils de modélisation et d'analyse des systèmes d'énergie nucléaire) et contribuant à leur mise au point.
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de la capacité des États Membres d'évaluer les questions technologiques et institutionnelles liées à la viabilité des systèmes d'énergie nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres participant au Forum de dialogue INPRO, aux formations régionales et à d'autres possibilités de formation de l'INPRO afin d'améliorer leurs connaissances et leurs communications sur la durabilité des systèmes d'énergie nucléaire.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.1.4.001 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants</i>	Publications sur la modélisation de scénarios relatifs aux systèmes d'énergie nucléaire ; projets de collaboration sur les innovations des systèmes d'énergie nucléaire ; application de la méthodologie INPRO à l'évaluation de la durabilité des systèmes d'énergie nucléaire ; mise en place d'un service de planification de systèmes d'énergie nucléaire durables ; Forums de dialogue INPRO sur la durabilité des systèmes d'énergie nucléaire ; formation et information active, notamment écoles INPRO et initiative de sensibilisation des universités.

Sous-programme 1.1.5 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires, les grands réacteurs avancés, les applications non électriques de l'énergie nucléaire et l'énergie de fusion	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres dans leur action aux fins de l'évolution de la technologie des réacteurs nucléaires et des applications non électriques ainsi que de l'innovation dans ces domaines, en particulier en vue d'un déploiement à court terme.</p> <p>— Fournir aux États Membres un cadre collaboratif de recherche et développement de la technologie aux fins de la mise au point de RFMP, de grands réacteurs avancés et de systèmes énergétiques reposant sur la fusion nucléaire, en vue de leur déploiement et de leur intégration dans des systèmes d'énergie propre pour une utilisation sûre, sécurisée et viable de l'énergie d'origine nucléaire.</p> <p>— Aider les États Membres à élaborer et à déployer des applications non électriques de l'énergie nucléaire, notamment la cogénération nucléaire, la production d'hydrogène et de chaleur, le dessalement et les applications industrielles de l'énergie nucléaire.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la capacité des États Membres en matière de développement technologique et de déploiement de réacteurs avancés, d'applications non électriques de l'énergie nucléaire, de la fusion nucléaire et de systèmes énergétiques intégrés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres collaborant à l'échange d'informations ; nombre d'États Membres utilisant les orientations et les services de l'Agence pour mettre au point et déployer des technologies de réacteurs avancés et des applications non électriques de l'énergie nucléaire. Nombre d'États Membres échangeant avec l'Agence au sujet du développement de la technologie de la fusion nucléaire et des préparatifs en vue d'un déploiement.
<ul style="list-style-type: none"> Intensification du renforcement des capacités des États Membres et de la mise en valeur des ressources humaines dans les domaines des réacteurs avancés, de la technologie de la fusion nucléaire et des applications non électriques de l'énergie nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres sollicitant les compétences spécialisées de l'Agence pour organiser des ateliers et des cours dans le domaine des réacteurs avancés, de la technologie de la fusion nucléaire et des applications non électriques de l'énergie nucléaire.
<ul style="list-style-type: none"> Coopération internationale accrue en matière de développement technologique et de déploiement de réacteurs avancés, de la technologie de la fusion nucléaire et des applications non électriques de l'énergie nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions et d'organismes des États Membres, y compris les centres de collaboration, qui participent à des PRC et à d'autres activités axées sur l'innovation.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.1.5.001 Mise au point de technologies pour les réacteurs avancés refroidis par eau	Rapports ; bases de données ; PRC et centres collaborateurs s'intéressant aux progrès de la technologie des réacteurs avancés refroidis par eau ; réunions techniques et ateliers ; missions d'experts dans le cadre du programme de coopération technique ; cours, supports de formation et modules de formation en ligne ; simulateurs des principes de base de tâches partielles et complètes ; évaluations de la technologie des réacteurs.
1.1.5.002 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires	Réunions techniques ; ateliers ; PRC ; outils en ligne ; boîtes à outils ; bases de données ; publications sur des technologies clés, essais de validation, caractéristiques de conception, prescriptions et critères génériques d'utilisation et sujets présentant un intérêt technique commun pour les RFMP (y compris les réacteurs à haute température refroidi par gaz (RHTRG) et autres technologies avancées) ; Conférence internationale sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.1.5.003 Mise au point de technologies pour les réacteurs à neutrons rapides</i>	Réunions techniques, ateliers ; séminaires de formation théorique et pratique ; PRC ; centres collaborateurs ; études techniques ; publications de la collection Énergie nucléaire, documents techniques de l'AIEA ; rapports d'étape ; sites web ; bases de données ; plateformes électroniques ; simulateurs pour la recherche et le développement technologique et le déploiement de systèmes nucléaires à neutrons rapides.
<i>1.1.5.004 Applications non électriques de l'énergie nucléaire</i>	Publication de la collection Énergie nucléaire sur l'interface vendeur-utilisateur dans les projets de cogénération nucléaire ; diffusion d'outils de l'Agence améliorés et actualisés concernant la production d'hydrogène, le dessalement nucléaire et la gestion de l'eau ; collecte et échange des résultats de PRC sur la production nucléaire d'hydrogène ; Conférence internationale sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications.
<i>1.1.5.005 Développement et déploiement de la technologie de fusion nucléaire</i>	Conférence de l'AIEA sur l'énergie de fusion ; ateliers du programme DEMO ; réunions techniques ; réunions de consultation ; ateliers, cours et webinaires ; publications ; articles dans le cadre de conférences internationales et dans des revues à comité de lecture ; bases de données, simulateurs et outils ; PRC ; centres collaborateurs.

Programme 1.2 Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets

Le programme 1.2 apporte une aide aux États Membres en ce qui concerne l'utilisation efficace et durable des technologies nucléaires, notamment l'accès à des réacteurs de recherche, le cycle du combustible des réacteurs de puissance et de recherche, la gestion des déchets issus des applications nucléaires et de la production énergétique, la gestion de la durée de vie du cycle du combustible, des installations de gestion des déchets et des réacteurs de recherche, le transport des matières radioactives, le déclassement de toutes les installations nucléaires, énergétiques et non énergétiques, et la remédiation de l'environnement.

L'échange d'informations, le renforcement des capacités et les services d'examen constituent des priorités dans tous les domaines du programme. L'intérêt grandissant pour les applications pacifiques des sciences et des technologies nucléaires, notamment l'énergie nucléaire, suscite une demande croissante de stratégies, de méthodes et d'informations de référence sur les bonnes pratiques dans les domaines susmentionnés. En outre, la mise à l'arrêt d'installations nucléaires et la politique connexe de planification préalable entraîne une demande de plus en plus importante pour des solutions efficaces de déclassement et de gestion des déchets.

Afin d'accroître l'efficacité de ses activités, le programme continuera de publier des documents techniques de référence, intensifiera ses efforts d'information active et renforcera l'accès à l'information et aux bonnes pratiques par l'intermédiaire de réseaux de praticiens, en étoffant encore les outils virtuels et en ligne (comme les modules de formation en ligne, les bases de données et les wikis) et en rendant ces outils disponibles dans davantage de langues. Par ailleurs, il encouragera l'établissement de partenariats via les centres collaborateurs, les centres internationaux d'excellence s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR) et les centres techniques de gestion des sources radioactives scellées retirées du service afin de promouvoir la recherche, le développement et la formation en matière de technologies nucléaires et de faciliter l'accès aux installations de recherche. Grâce à une coordination renforcée à l'échelle du Secrétariat, il proposera aux États Membres une approche globale concernant les stratégies et les méthodes afférentes au cycle du combustible nucléaire, aux réacteurs de recherche, à la gestion des déchets radioactifs, au déclassement et à la remédiation de l'environnement, ainsi que des services intégrés dans les domaines pertinents.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Il est essentiel d'atténuer les incidences liées à la conception et à l'exploitation des réacteurs avancés, en particulier des RFMP, sur le cycle du combustible, la gestion des déchets radioactifs et le déclassement pour permettre le déploiement de ces technologies. Les services d'examen par des pairs s'appuient sur les publications et ressources documentaires de référence disponibles de l'Agence

ainsi que sur des processus structurés et documentés. Des analyses des lacunes sont effectuées régulièrement afin de garantir l'exhaustivité de ces ressources pour tous les services d'examen par des pairs offerts au titre du programme. La mise au point d'outils en ligne ainsi que l'utilisation de ces outils par les États Membres progressent de façon satisfaisante.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Appui aux États Membres, en particulier à ceux qui n'ont pas de programme nucléaire (ou qui en ont un petit), notamment les pays primo-accédants, en matière de renforcement des capacités et de transfert des données d'expérience.
2. Appui aux États Membres concernant l'utilisation durable des technologies nucléaires, en ce qui concerne notamment la sûreté et l'innovation, dans les domaines du cycle du combustible nucléaire, du cycle de vie des installations nucléaires jusqu'à l'étape du déclassé, de la gestion des déchets et des réacteurs de recherche.
3. Diffusion d'informations par des activités stimulant la coopération internationale ainsi que le développement et la promotion d'outils en ligne (modules de formation en ligne, wikis, bases de données et réseaux).

Changements et tendances concernant le programme

Le ***sous-programme 1.2.1 Ressources d'uranium et traitement de ce minerai*** continuera d'aider les États Membres à améliorer leur capacité de comprendre, de prévoir et d'élaborer des activités relatives au(x) cycle(s) de production d'uranium (et de thorium), leur intérêt étant toujours vif. Il veillera également au fonctionnement sûr de la Banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) de l'AIEA au Kazakhstan afin de faciliter, sur demande, l'approvisionnement en UFE des États Membres confrontés à une interruption d'approvisionnement, conformément aux règles et procédures établies par l'Agence.

Le ***sous-programme 1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance et installations du cycle du combustible*** continuera d'informer les États Membres concernant les technologies émergentes dans le domaine des combustibles et matières nucléaires innovants pour les réacteurs en exploitation et les réacteurs avancés, et de les aider à résoudre les difficultés liées à l'utilisation industrielle de tels combustibles en diffusant des publications techniques sur leur conception, leur fabrication, les défis posés par leur exploitation et l'évaluation de leur performance en réacteur. Il continuera aussi d'aider les États Membres à comprendre les facteurs influant sur le vieillissement des installations du cycle du combustible nucléaire existantes (et futures) et à résoudre les difficultés techniques liées à l'exploitation et à la modernisation de ces installations (amélioration des systèmes de contrôle-commande, mesures du contrôle de la qualité, impact sur l'environnement ou encore approvisionnement en combustibles à base d'uranium faiblement enrichi de forte densité (HALEU) pour les RFMP) en recueillant et en diffusant les meilleures pratiques dans ces domaines. En outre, il continuera de tenir à jour le Système intégré d'information sur le cycle du combustible nucléaire (INFCIS).

Le ***sous-programme 1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance et transport des matières radioactives*** continuera d'aider les États Membres (déjà exploitants ou primo-accédants) à faire face aux enjeux et aux difficultés techniques liés à la gestion efficace et sûre de leurs combustibles nucléaires usés issus de leurs réacteurs nucléaires actuels et de la prochaine génération (notamment les réacteurs refroidis par eau, les réacteurs à haute température refroidis par gaz et les réacteurs de Génération IV, y compris tous les RFMP), quelles que soient les stratégies (options et calendriers) qu'ils ont adoptées (stockage définitif ou recyclage du combustible usé, en mettant éventuellement l'accent sur le recyclage complet des actinides). Les activités porteront sur l'entreposage, le recyclage et le transport du combustible usé, conformément aux conclusions de la Conférence internationale sur la gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance, tenue en juin 2019, ainsi que sur le transport de toutes sortes de matières radioactives, moyennant le recensement des technologies existantes et émergentes ainsi que l'échange entre les États Membres de pratiques optimales d'exploitation et d'enseignements tirés de l'expérience.

Le ***sous-programme 1.2.4 Gestion des déchets radioactifs*** continuera d'aider les États Membres à s'acquitter de leur responsabilité de gérer tout déchet issu de leur utilisation des techniques radioactives de manière sûre et efficace, conformément à l'ODD 12 (consommation et production responsables). Les progrès se poursuivent dans ce domaine ; un modèle de gestion intégrée des déchets a en effet été adopté, de même qu'une approche tenant compte des déchets, dans le cadre de laquelle les considérations liées aux déchets occupent une place fondamentale du processus, et ce dès le début. Les États Membres restent très nombreux à solliciter un appui en matière de gestion des déchets radioactifs.

Le ***sous-programme 1.2.5 Déclassé et remédiation environnementale*** continuera de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des États Membres qui souhaitent des orientations et un soutien dans ces domaines. Il

Programme sectoriel 1

sera encore renforcé en 2024-2025 afin d'inclure la planification et la mise en œuvre d'un déclassé durable des installations nucléaires ainsi que la remédiation environnementale des sites contaminés selon les principes de l'économie circulaire, et abordera notamment les questions des ressources humaines nécessaires, des infrastructures disponibles, des technologies et de l'appui aux parties prenantes.

Le *sous-programme 1.2.6 Réacteurs de recherche* continuera de relever les principaux défis posés par l'exploitation durable des réacteurs de recherche, en encourageant la collaboration régionale et interrégionale dans le cadre de réseaux et des ICERR en vue d'améliorer l'accès aux réacteurs de recherche et leur performance. Le sous-programme aide également les États Membres, à leur demande, pour l'amélioration de l'exploitation et de la maintenance visant à optimiser la performance d'exploitation des réacteurs de recherche, la diffusion de bonnes pratiques de modernisation, remise en état et gestion du vieillissement, la planification et la mise en œuvre de modifications des réacteurs, notamment en ce qui concerne leur utilisation, la planification nationale et la mise en service d'un premier ou d'un nouveau réacteur de recherche, l'utilisation des réacteurs de recherche et l'accès à ceux-ci, notamment les outils d'apprentissage à distance (p. ex. le réacteur-laboratoire par Internet) aux fins du renforcement des capacités des États Membres développant des programmes de sciences et technologies nucléaires, notamment des programmes électronucléaires, et l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les réacteurs de recherche.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 1.2 Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à mettre en place des cadres efficaces, sûrs, sécurisés et durables ou à améliorer les cadres existants et à mettre en œuvre des solutions pour les programmes et applications nucléaires dans les domaines du cycle du combustible, des réacteurs de recherche, de la gestion des déchets radioactifs, du déclassé et de la remédiation de l'environnement.</p> <p>— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités et leurs ressources humaines dans les domaines du cycle du combustible, de la gestion des déchets radioactifs, du déclassé et de la remédiation de l'environnement, ainsi que des réacteurs de recherche, notamment dans le cadre d'accords de collaboration et d'installations partagées.</p> <p>— Servir de plateforme pour faciliter et renforcer la coopération internationale, la coordination et l'échange d'informations entre les États Membres.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue par les États Membres des informations, ressources et services de l'Agence aux fins de l'établissement et de l'amélioration continue des cadres de politique générale et de la mise en œuvre de solutions efficaces et durables dans les domaines du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres indiquant avoir atteint d'importantes étapes s'agissant de renforcer les cadres ou de mettre en œuvre les programmes pertinents. ● Nombre d'États Membres demandant des services d'examen par des pairs, tels que le Service d'examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassé et la remédiation (ARTEMIS), l'évaluation de l'exploitation et de la maintenance des réacteurs de recherche (OMARR), l'Examen intégré de l'infrastructure nucléaire pour les réacteurs de recherche (INIR-RR), les Missions d'examen intégré du cycle de production de l'uranium (IUPCR) ou des services ciblés d'examen par des pairs ou de conseil.
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités et des connaissances des États Membres, notamment en matière de gestion des programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres mettant à disposition des experts pour les services d'examen par des pairs (ARTEMIS, OMARR, INIR-RR ou IUPCR) ou les services ciblés d'examen par des pairs ou de conseil. ● Nombre de centres collaborateurs et de centres de référence désignés.
<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de la coopération internationale dans les domaines du cycle du combustible nucléaire, de la gestion des déchets radioactifs, des réacteurs de recherche, du déclassé et de la remédiation de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres participant à des PRC pertinents. ● Nombre d'États Membres participant à des réunions techniques, des ateliers et des forums.

Sous-programme 1.2.1 Ressources d'uranium et traitement de ce minerai	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à améliorer leur capacité de comprendre, de prévoir et d'élaborer des activités ayant trait au cycle de production de l'uranium (et du thorium).</p> <p>— Contribuer à la sécurité énergétique en facilitant, sur demande, l'approvisionnement en UFE des États Membres confrontés à une interruption d'approvisionnement pour des raisons non commerciales, au moyen de la banque d'UFE de l'AIEA.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'information et des connaissances des États Membres au sujet des ressources mondiales en uranium (et thorium) moyennant l'accès à des informations, données et références exactes. 	<ul style="list-style-type: none"> Parution et mise à disposition des États Membres de la publication conjointe de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/AEN) et de l'AIEA intitulée <i>Uranium : Ressources, production et demande</i>. Nombre d'entrées concernant des gisements d'uranium (et de thorium) nouveaux ou existants modifiées dans les bases de données Répartition mondiale des gisements d'uranium (UDEPO) [et Ressources et gisements mondiaux de thorium (ThDEPO)] dans le but d'améliorer la qualité et l'exactitude des données qui s'y trouvent.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compréhension et de l'application par les États Membres des meilleures pratiques concernant le cycle de production de l'uranium (et du thorium) (délimitation des zones concernées, prospection et production). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux réunions de l'Agence sur les bonnes pratiques concernant le cycle de production de l'uranium (et du thorium). Formation (en personnes-heures) assurée dans le cadre de cours sur les bonnes pratiques concernant le cycle de production de l'uranium (et du thorium).
<ul style="list-style-type: none"> États Membres recevant une assurance de l'approvisionnement en UFE à l'aide de la banque d'UFE de l'AIEA, conformément au document GOV/2010/67. 	<ul style="list-style-type: none"> Banque d'UFE de l'AIEA restant opérationnelle et prête à approvisionner les États Membres éligibles, à la demande.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.2.1.001 Prospection, extraction et traitement	Réunions ; ateliers de formation (dans le cadre du programme de coopération technique) ; publications de l'Agence (collection Énergie nucléaire et documents techniques de l'AIEA faisant la promotion des bonnes pratiques dans les cycles de production de l'uranium et du thorium, de la prospection à la préparation du minerai) ; outils en ligne (plateforme en ligne du réseau du cycle de production de l'uranium et modules de formation en ligne) et services d'examen par des pairs fondé sur l'approche par étapes pour une élaboration systématique de projets d'extraction d'uranium (ou de thorium) par étapes.
1.2.1.002 Analyse de données relatives aux ressources	Parution biennale de la publication conjointe de l'OCDE/AEN et de l'AIEA intitulée <i>Uranium : Ressources, production et demande</i> ; outils en ligne ; infographies ; tenue et mise à jour des bases de données sur les gisements d'uranium et de thorium (UDEPO et ThDEPO).
1.2.1.003 Banque d'uranium faiblement enrichi (UFE)	Fonctionnement de la banque d'UFE de l'AIEA conformément aux documents GOV/2010/67 et GOV/2010/70.

Sous-programme 1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance et installations du cycle du combustible	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à comprendre les facteurs qui influent sur la conception, la fabrication et le comportement en réacteur des combustibles et matières nucléaires existants ou innovants pour réacteurs refroidis par eau ou à neutrons rapides (notamment les RFMP), et à en tenir compte.</p> <p>— Aider les États Membres à recenser et mettre en œuvre des mesures techniques pour exploiter et moderniser les installations du cycle du combustible existantes, conformément aux normes de sûreté de l'Agence, notamment pour faire face aux difficultés liées au vieillissement de ces installations ou à l'approvisionnement de combustibles de type HALEU pour les RFMP.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compréhension par les États Membres des difficultés de recherche-développement (R-D) qui se posent dans la conception, la fabrication et l'exploitation des combustibles nucléaires conventionnels ou avancés (y compris de type HALEU) et des matériaux du cœur connexes pour les réacteurs en exploitation et les réacteurs avancés (notamment les RFMP) pour faciliter leur utilisation industrielle. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'experts participant aux manifestations de l'Agence sur les difficultés de R-D et l'évaluation de l'exploitation et de la performance des combustibles innovants actuellement déployés et avancés pour réacteurs refroidis par eau et réacteurs à neutrons rapides (notamment les RFMP). Nombre d'États Membres participant à des PRC.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compréhension par les États Membres des questions techniques liées au vieillissement et à la mise à niveau des installations du cycle du combustible nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux manifestations de l'Agence sur les questions techniques liées au vieillissement et à la mise à niveau des installations du cycle du combustible.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.2.2.001 Ingénierie et exploitation du combustible des réacteurs nucléaires de puissance	Réunions et ateliers de formation (dans le cadre des programmes de coopération technique) ; publications de l'Agence (collection Énergie nucléaire et documents techniques de l'AIEA) faisant la promotion des bonnes pratiques afférentes à la mise au point et à l'utilisation de combustibles existants ou innovants et de matériaux du cœur pour les réacteurs en exploitation et les réacteurs avancés, y compris les RFMP ; PRC ; outils en ligne (plateforme Web du réseau d'ingénierie du combustible nucléaire et modules de formation).
1.2.2.002 Exploitation et gestion de la durée de vie des installations du cycle du combustible	Publications portant sur les questions techniques et les meilleures pratiques liées à l'exploitation courante des installations du cycle du combustible nucléaire (en particulier les installations mises à niveau ou vieillissantes) ; gestion du cycle de vie et amélioration de l'efficacité des procédés (minimisation des déchets et recyclage des rebuts de fabrication) ; mise à niveau des infrastructures du cycle du combustible en exploitation pour remédier aux difficultés d'approvisionnement en combustible de type HALEU pour les RFMP ; élaboration d'outils en ligne et d'infographies, tenue et mise à jour des bases de données (bases de données sur les installations du cycle du combustible nucléaire et sur les installations d'examen après irradiation) et outils de simulation (Système de simulation du cycle du combustible nucléaire).

Sous-programme 1.2.3 Gestion du combustible utilisé des réacteurs nucléaires de puissance et transport des matières radioactives	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à comprendre les difficultés liées à l'entreposage efficace et sûr de leurs combustibles nucléaires usés (à sec ou en piscine), notamment ceux qui seront générés par les petits réacteurs modulaires, et à y faire face.</p> <p>— Faciliter la discussion et la mise en commun d'informations entre États Membres intéressés concernant les progrès récents et futurs en matière de procédés et de technologies de recyclage du combustible nucléaire pour les réacteurs de puissance de la génération actuelle et de la prochaine génération.</p> <p>— Aider les États Membres à comprendre les difficultés et les enjeux liés au transport sûr de tous types de matières radioactives utilisées ou générées dans le cycle du combustible et à y faire face.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compréhension, par les États Membres, des difficultés posées par l'entreposage efficace et sûr de leurs combustibles nucléaires usés, à sec ou en piscine, y compris de ceux qui seront générés par les petits réacteurs modulaires, et de leur capacité à y faire face. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux manifestations de l'Agence sur l'entreposage sûr du combustible utilisé. Nombre d'États Membres participant à des PRC pertinents.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compréhension, par les États Membres, des difficultés liées aux processus et technologies de recyclage du combustible nucléaire utilisés par les réacteurs de puissance de la génération actuelle et de la prochaine génération, notamment les RFMP, et de leur capacité à y faire face. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux manifestations de l'Agence sur le recyclage du combustible nucléaire. Nombre d'États Membres participant à des PRC pertinents.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compréhension, par les États Membres, des difficultés et des enjeux liés au transport sûr de tous types de matières radioactives utilisées ou générées dans le cycle du combustible, y compris le combustible utilisé du parc actuel de réacteurs refroidis par eau, des réacteurs de Génération IV et des RFMP, ainsi que de leur capacité à y faire face. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux réunions de l'Agence sur le transport efficace et sûr de tous types de matières radioactives.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.2.3.001 Entreposage du combustible utilisé	Réunions ; Conférence internationale sur la gestion du combustible utilisé des réacteurs nucléaires de puissance ; ateliers de formation (dans le cadre du programme de coopération technique) ; publications de l'Agence (collection Énergie nucléaire et documents techniques de l'AIEA faisant la promotion des bonnes pratiques en ce qui concerne les stocks de combustible utilisé et les technologies d'entreposage) ; outils en ligne (plateforme web du Réseau de gestion du combustible utilisé et modules de formation en ligne) et services d'examen par des pairs (ARTEMIS) ; coordination des projets de recherche sur la performance et la démonstration de l'entreposage sûr et efficace du combustible utilisé pendant la période visée, y compris élaboration et mise en œuvre de programmes de gestion du vieillissement des systèmes, structures et composants.
1.2.3.002 Recyclage du combustible utilisé	Réunions ; Conférence internationale sur la gestion du combustible utilisé des réacteurs nucléaires de puissance ; ateliers de formation ; publications de l'Agence (collection Énergie nucléaire et documents techniques de l'AIEA sur les progrès en matière de R-D, de démonstration et d'utilisation industrielle des procédés et technologies de recyclage du combustible utilisé) ; outils en ligne (plateforme web du Réseau de gestion du combustible utilisé et modules de formation en ligne) et services d'examen par des pairs (ARTEMIS) ; coordination des projets de recherche en matière de R-D, de démonstration et d'utilisation industrielle des procédés et technologies de recyclage du combustible nucléaire utilisé.

Programme sectoriel 1

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.2.3.003 Transport des matières radioactives</i>	Réunions ; ateliers de formation (dans le cadre du programme de coopération technique) ; publications de l'Agence (collection Énergie nucléaire et documents techniques de l'AIEA faisant la promotion des bonnes pratiques et des enseignements tirés concernant le transport des combustibles à taux de combustion élevé et à mélange d'oxydes et la transportabilité du combustible usé après un entreposage de longue durée, y compris les aspects sociétaux du transport du combustible usé sur la voie publique, dans le monde entier) ; élaboration de supports de formation en ligne.

Sous-programme 1.2.4 Gestion des déchets radioactifs	
Objectifs :	
— Aider les États Membres à renforcer leur infrastructure et leurs capacités afin de mettre en place un programme complet de gestion des déchets radioactifs.	
— Faciliter le transfert des technologies et des connaissances pour favoriser de véritables progrès dans les États Membres et trouver des solutions rentables et adaptées de gestion sûre des déchets radioactifs.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension par les États Membres des options, solutions et bonnes pratiques en matière de gestion des déchets radioactifs, y compris des sources radioactives scellées retirées du service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres ayant contribué au Système d'information sur le combustible usé et les déchets radioactifs et à la publication intitulée <i>Status and Trends in Spent Fuel and Radioactive Waste Management</i>.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'infrastructure de gestion des déchets radioactifs des États Membres et des capacités de ces derniers de s'acquitter de leurs responsabilités à cet égard. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres bénéficiant d'un appui de l'Agence en matière de renforcement des capacités et concernant l'infrastructure nationale de gestion des déchets radioactifs.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.2.4.001 Gestion des déchets avant stockage définitif</i>	Orientations concernant l'élaboration et l'application de pratiques de gestion durable des déchets radioactifs avant stockage définitif sous forme de publications, d'outils en ligne, notamment de réseaux professionnels et de contenus pour le wiki sur le nucléaire, de cours et d'ateliers ainsi que d'activités de coopération avec d'autres organisations internationales.
<i>1.2.4.002 Stockage définitif</i>	Publications ; outils en ligne ; matériel de formation ; réunions, cours et ateliers ; coopération avec d'autres organisations internationales ; services de secrétariat pour des réseaux internationaux de professionnels s'intéressant au stockage définitif.
<i>1.2.4.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service</i>	Orientations sur les pratiques de gestion des sources radioactives scellées retirées du service, sous forme de publications, d'outils en ligne, de cours, de bases de données et de réseaux professionnels ; à la demande, missions sur le terrain et opérations pratiques sur l'établissement d'un inventaire, la récupération de sources, le conditionnement et l'enlèvement des sources ; mise au point, recensement et diffusion de technologies de gestion des sources radioactives scellées retirées du service ; examens par des pairs pour les centres techniques chargés des sources radioactives scellées retirées du service.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.2.4.004 Renforcement des capacités et partage de connaissances</i>	Outils et systèmes en ligne ; matériel de formation ; échange d'informations avec d'autres organisations internationales sur les synergies entre programmes respectifs.

Sous-programme 1.2.5 Déclassement et remédiation environnementale

Objectifs :

- *Aider les États Membres à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs pratiques en matière de déclassement des installations nucléaires et de remédiation des sites contaminés.*
- *Faciliter le partage de données d'expérience et le transfert de connaissances sur les applications efficaces de mesures pratiques en matière de déclassement des installations nucléaires et de remédiation environnementale des sites contaminés.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Meilleure compréhension par les États Membres des nécessités et difficultés liées au déclassement et à la remédiation, ainsi que des options, solutions et bonnes pratiques permettant un déclassement et une remédiation environnementale durables fondées sur les principes de l'économie circulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'études de cas sur le déclassement des installations nucléaires et la remédiation environnementale mentionnées dans le wiki sur le nucléaire par les experts et les organismes des États Membres. ● Nombre de demandes de services d'examen par des experts ou par des pairs formulées annuellement par les États Membres, sur des questions liées au déclassement et à la remédiation de l'environnement (sauf demandes ARTEMIS-EC).
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités des États Membres de se doter des ressources humaines, de l'infrastructure et des technologies adéquates pour le déclassement des installations nucléaires et la remédiation des sites contaminés. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres proposant des experts pour les services d'examen par des pairs ou par des experts sur les questions de déclassement et de remédiation de l'environnement. ● Nombre de centres collaborateurs pour le déclassement.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.2.5.001 Déclassement</i>	Publications ; activités organisées au sein de la communauté professionnelle (notamment le Réseau international sur le déclassement) ; ajout dans le wiki de contributions sur le déclassement et élaboration d'un module de formation en ligne ; mise à jour des bases de données sur le déclassement ; coopération avec les autres organisations internationales ; activités transversales ; communication active visant à attirer les jeunes, en particulier les femmes, vers les formations et les emplois dans le domaine du déclassement ; appui au renforcement des capacités des États Membres.
<i>1.2.5.002 Remédiation environnementale</i>	Publications ; activités organisées au sein de la communauté professionnelle (notamment le Réseau de gestion et de remédiation de l'environnement) ; ateliers et formations sur le terrain ; cours en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur ; élaboration d'études de cas pour le wiki et de modules de formation en ligne ; coopération avec les autres organisations internationales ; activités transversales ; communication active visant à attirer les jeunes, en particulier les femmes, vers les formations et les emplois dans le domaine de la remédiation environnementale ; appui au renforcement des capacités des États Membres.

Programme sectoriel 1

Sous-programme 1.2.6 Réacteurs de recherche	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à améliorer l'exploitation durable et la performance des réacteurs de recherche existants.</p> <p>— Aider les États Membres à créer des capacités nucléaires grâce à l'accès aux réacteurs de recherche et à leur utilisation.</p> <p>— Aider les États Membres à planifier et à mettre en œuvre de nouveaux projets de réacteurs de recherche, notamment à développer leur infrastructure nationale.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et utilisation accrues par les États Membres des services de l'Agence ayant trait à l'exploitation durable et à l'amélioration de la performance des réacteurs de recherche existants, et mise en œuvre efficace de nouveaux projets de réacteurs de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services d'examen par des pairs liés à l'exploitation durable des réacteurs de recherche et au développement de l'infrastructure (p. ex. missions OMARR et INIR-RR) demandés par les États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'utilisation des réacteurs de recherche et de l'accès à ces réacteurs par les États Membres aux fins de l'élaboration des programmes et stratégies nucléaires nationaux, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres participant en tant que fournisseurs à des initiatives de renforcement des capacités de l'Agence utilisant des réacteurs de recherche (ICERR, cours pratiques et réacteur-laboratoire par Internet). • Nombre d'États Membres participant en tant que bénéficiaires à des initiatives de renforcement des capacités de l'Agence fondées sur les réacteurs de recherche (ICERR, cours pratiques et réacteur-laboratoire par Internet).
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.2.6.001 Accès aux réacteurs de recherche, renforcement des capacités et développement de l'infrastructure	Appui aux États Membres qui lancent de nouveaux projets de réacteurs de recherche dans le cadre d'ateliers et de missions d'experts (notamment de missions INIR-RR) ; fourniture d'outils pour la création de capacités à partir de réacteurs de recherche (ICERR, cours pratiques et réacteur-laboratoire par Internet) ; élaboration de publications dans ce domaine.
1.2.6.002 Cycle du combustible des réacteurs de recherche	Appui aux États Membres concernant des questions du cycle du combustible des réacteurs de recherche ; échange de données d'expériences et de connaissances, sous la forme de PRC, de cours, de missions d'experts et à l'aide de la base de données sur les réacteurs de recherche ; publications ; remplacement de l'uranium hautement enrichi du combustible des réacteurs de recherche et des cibles d'irradiation par de l'uranium faiblement enrichi et renvoi du combustible à uranium hautement enrichi vers le pays d'origine, à la demande des États Membres.
1.2.6.003 Exploitation, performance et modernisation des réacteurs de recherche	Appui aux États Membres en ce qui concerne l'exploitation et la gestion de la durée de vie des réacteurs de recherche sous forme d'ateliers de formation, de réunions techniques, de PRC et de missions d'examen par des experts ou des pairs, y compris de missions OMARR et d'inspections en service ; actualisation des informations relatives aux réacteurs de recherche, notamment de la base de données sur les réacteurs de recherche, de la base de données sur le vieillissement des réacteurs de recherche, de la base de données relative aux propriétés des matières contenues dans les réacteurs de recherche et d'autres outils utiles au partage de données d'expérience et de connaissances.

Programme 1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable

Le programme 1.3 vise à aider les États Membres intéressés à élaborer une politique et des stratégies énergétiques fondées sur la science et à mieux comprendre le rôle unique de l'énergie nucléaire dans la réalisation des ODD et la lutte contre le changement climatique, grâce à des activités de renforcement des capacités utilisant des modèles énergétiques améliorés et des outils analytiques adaptés, à des informations et données exhaustives sur l'énergie et à plusieurs analyses de scénarios et études de cas aux niveaux national, régional et mondial.

Ce programme aide aussi les États Membres à préserver et diffuser les connaissances nucléaires et à mettre en œuvre des programmes efficaces de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines en leur proposant des méthodes, orientations et bonnes pratiques à cet égard ; en facilitant la création de réseaux d'enseignement sur le nucléaire ; en offrant des services ciblés de renforcement des capacités et d'examen par des pairs. Il assure la gestion du Système international d'information nucléaire (INIS) et de la Bibliothèque de l'AIEA, qui fournissent aux États Membres des informations et des données de référence complètes et fiables pour favoriser les utilisations pacifiques des technologies nucléaires. Il coordonne la mise en œuvre du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA (MSCFP), qui octroie des bourses à des étudiantes qualifiées afin de promouvoir la parité des sexes et d'encourager plus de femmes à s'engager dans le domaine nucléaire.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Compte tenu du retour d'information des États Membres et des organisations internationales, les outils d'analyse de la planification énergétique sont régulièrement évalués, mis à niveau et optimisés afin de garantir leur adéquation et leur adaptation en vue de la réalisation des ODD et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. D'autres études de cas scientifiques et analyses de scénarios seront entrepris en coopération avec des partenaires internationaux pour souligner le rôle indispensable de l'énergie nucléaire dans la réalisation des ODD, la lutte contre le changement climatique et la transition vers une énergie propre. Dans le cadre de la Cyberplateforme d'apprentissage pour la formation théorique et pratique en réseau (CLP4NET) et du Pôle de gestion des connaissances nucléaires, des services de renforcement des capacités continueront d'être proposés dans un format hybride, par exemple sous la forme d'écoles de gestion de l'énergie nucléaire et d'écoles de gestion des connaissances nucléaires, afin de répondre à la demande croissante des États Membres et aux contraintes budgétaires. Des services sur mesure de gestion des informations et des connaissances seront développés continuellement et fournis selon une approche globale tenant compte de la mesure dans laquelle un État Membre souhaite utiliser l'électronucléaire et les applications nucléaires. Des technologies de l'information modernes seront appliquées pour améliorer l'acquisition et la recherche d'informations et de données nucléaires dans l'INIS, le plus vaste recueil d'informations nucléaires au monde, et pour garantir la qualité et l'utilisation de ce système.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Outils d'analyse améliorés et approches intégrées pour aider les États Membres à élaborer des politiques énergétiques fondées sur la science et à prendre des décisions éclairées afin de faciliter la transition vers une énergie propre, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ainsi que la réalisation des ODD et des objectifs climatiques.
2. Études de cas de grande qualité et analyse de scénarios concernant les moyens d'assurer une transition vers une énergie propre aux niveaux national, régional et mondial.
3. Modules d'apprentissage améliorés, service sur mesure de gestion des connaissances et mécanisme de prestation hybride permettant de répondre de façon efficace et efficiente aux besoins croissants des États Membres.
4. Source complète, fiable, accessible et actualisée d'informations sur le nucléaire avec l'appui de technologies de l'information modernes.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique* renforcera le soutien apporté aux États Membres afin de permettre aux experts nationaux de réaliser des études de planification énergétique tenant compte des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris. Les outils de planification énergétique seront encore évalués, mis à niveau et intégrés afin de répondre à la nécessité d'une évaluation à objectifs multiples et des objectifs de zéro émission nette. Les activités de développement continueront de reposer

Programme sectoriel 1

sur les retours d'information fournis par les États Membres et les organisations internationales à l'aide de ces outils. Le contenu de la formation en ligne sera étendu, diffusé sur des plateformes normalisées de l'Agence et utilisé en conjonction avec la formation en présentiel.

Le *sous-programme 1.3.2 Analyse énergie-économie-environnement (3E)* renforcera l'aide apportée aux États Membres pour évaluer les utilisations de l'énergie nucléaire dans le cadre des ODD et des objectifs climatiques ainsi que la contribution de l'électronucléaire à la transition vers des systèmes d'énergie propre et résilients face au changement climatique. Il s'agira notamment : de comprendre les aspects économiques de l'énergie nucléaire (applications électriques et non électriques) sur des marchés où l'énergie renouvelable occupe une place croissante ; de mettre en place des lignes directrices, des outils et des approches pour estimer de façon cohérente les coûts afférents à la technologie de l'énergie nucléaire et au cycle du combustible ; de continuer à développer les capacités de modélisation des coûts du nucléaire en partenariat avec d'autres organisations internationales ; d'appuyer l'adoption et l'application de méthodes et d'approches d'évaluation économique intégrées, en particulier pour les pays primo-accédants ; d'aider les États Membres à évaluer leurs stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement dans le secteur énergétique, ainsi que leurs méthodes de prise en compte des ODD, selon divers scénarios de déploiement.

Le *sous-programme 1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires et mise en valeur des ressources humaines* continuera d'intensifier l'appui apporté aux États Membres dans le cadre de l'École de gestion de l'énergie nucléaire, de l'École de gestion des connaissances nucléaires, de l'Académie internationale de la gestion nucléaire, des visites d'aide à la gestion des connaissances et de l'initiative de travail en réseau pour la mise en valeur des ressources humaines et le développement des connaissances. La participation des États Membres aux programmes de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines de l'Agence – notamment aux activités de formation théorique sur le nucléaire et de travail en réseau, à l'École de gestion des connaissances nucléaires et à l'École de gestion de l'énergie nucléaire – et l'utilisation des outils de formation en ligne continuent d'augmenter. Les activités prioritaires porteront sur l'élaboration d'une méthodologie de gestion des connaissances nucléaires, appuyant un enseignement de niveau universitaire axé sur l'énergie nucléaire ; la technologie des systèmes d'organisation des connaissances et la gestion du cycle de vie des connaissances sur la conception ; la création et le renforcement de réseaux de connaissances tels que des communautés de pratiques techniques. Le sous-programme prévoira également, pour les États Membres qui sollicitent une assistance et des orientations, une gamme de services mieux intégrés dans les domaines de la formation théorique et pratique, de la mise en valeur des ressources humaines et de la gestion des connaissances nucléaires. Le regroupement, au titre du sous-programme, de la mise en valeur des ressources humaines et de la gestion des connaissances nucléaires permettra d'offrir des services mieux ciblés et plus efficaces aux États Membres, adaptés aux structures déployées par ces derniers dans le secteur de l'énergie nucléaire. Le MSCFP étant bien établi, il s'agit maintenant d'ancrer et de pérenniser cette importante initiative.

Le *sous-programme 1.3.4 Informations nucléaires* continuera de rassembler et de mettre à la disposition des États Membres et du Secrétariat de l'AIEA des informations nucléaires sûres, validées et actualisées sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au moyen de l'INIS, de la Bibliothèque de l'AIEA et du Réseau international de bibliothèques nucléaires (INLN). En outre, il permettra aux États Membres de l'Agence qui ne sont membres ni de l'OCDE/AEN, ni de l'OCDE, d'avoir accès à la Banque de données de cette organisation.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable
Objectifs :
<ul style="list-style-type: none">— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de planification énergétique et à élaborer des stratégies et programmes énergétiques fondés sur la science, et les aider, de même que la communauté internationale, à mieux comprendre le rôle de l'énergie nucléaire dans l'atténuation du changement climatique, la transition vers le zéro émission nette et la réalisation des ODD.— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités d'organisation dans les domaines de la gestion des connaissances nucléaires et de la mise en valeur des ressources humaines, et promouvoir et élargir la constitution de réseaux à cet égard à l'échelle internationale.— Acquérir des informations et des données sur la science et les technologies nucléaires auprès des États Membres et des partenaires internationaux et veiller à leur préservation, et offrir aux États Membres un accès effectif et efficace aux informations de référence et aux autres ressources contenues dans l'INIS et dans la Bibliothèque de l'AIEA.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des États Membres en matière de planification énergétique et meilleure compréhension du rôle important joué par l'électronucléaire dans le cadre des ODD et de l'Accord de Paris. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de spécialistes des États Membres formés à l'utilisation des modèles énergétiques de l'Agence. Nombre de fois où les États Membres demandent des analyses économiques ou analyses 3E de l'Agence concernant le rôle de l'énergie nucléaire dans la réalisation des ODD ou des objectifs de l'Accord de Paris ou intègrent les résultats de ces analyses dans la prise de décisions.
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines des États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant aux activités de gestion des connaissances nucléaires ou de mise en valeur des ressources humaines proposées par l'Agence et appliquant les méthodes et orientations de l'Agence. Nombre d'États Membres participant pour la première fois aux réseaux de formation sur le nucléaire appuyés par l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Accès accru des États Membres aux informations et données nucléaires contenues dans l'INIS et dans la Bibliothèque de l'AIEA. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de vues de la page web de la base de données INIS. Nombre de recherches effectuées dans le catalogue de la Bibliothèque de l'AIEA.

Sous-programme 1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique

Objectifs :

— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités et leurs compétences s'agissant de : conduire des analyses globales du secteur énergétique afin d'évaluer les moyens de développer les énergies renouvelables pour atteindre les objectifs climatiques, notamment s'acquitter des engagements tendant à parvenir à zéro émission nette ; mener des études de préfaisabilité en vue d'une possible introduction de l'électronucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres de concevoir des stratégies de développement énergétique dans le but d'atteindre les cibles en matière de développement durable et d'atténuation du changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de spécialistes des États Membres formés à l'utilisation des modèles énergétiques et outils de planification de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances des États Membres et de leur compréhension de la situation et des tendances en matière d'énergie et d'électronucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre cumulé de demandes de données sur l'énergie et l'électronucléaire formulées par des États Membres ou des organisations internationales.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances	Mise à jour des informations sur la situation et les tendances dans les secteurs de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire dans différentes régions du monde ; mise à jour des sites web internes et externes ; parution de la publication intitulée <i>Energy, Electricity and Nuclear Power Estimates for the Period up to 2050</i> (Reference Data Series No. 1).
1.3.1.002 Modèles et création de capacités de planification énergétique et électronucléaire	Appui technique fourni aux États Membres, en ligne ou au moyen de bourses, à des fins d'études de planification énergétique ; amélioration des outils d'analyse (modèles) pouvant s'appliquer à des conditions nationales très diverses ; cours.

Sous-programme 1.3.2 Analyse énergie-économie-environnement (3E)	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à comprendre les rôles que l'énergie nucléaire peut jouer dans la réalisation des ODD et l'atténuation du changement climatique, notamment à évaluer les aspects économiques tels que le coût des modèles de réacteurs existants et avancés, le financement, et l'intégration avec les énergies renouvelables dans des marchés de l'énergie en pleine évolution.</p> <p>— Aider les États Membres à comprendre l'interaction entre l'ODD 7 et les autres ODD, notamment à mettre en place des cadres d'évaluation intégrée (p. ex. climat, sols, énergie et eau) et à évaluer l'effet des mécanismes des politiques gouvernementales (p. ex. taxonomies) et du secteur financier (p. ex. critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) sur l'investissement dans les technologies à faible intensité de carbone, comme le nucléaire.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres et les organisations internationales des outils et du savoir-faire de l'Agence pour mieux comprendre le rôle de l'électronucléaire dans la lutte contre le changement climatique et le développement énergétique durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fois où des États Membres ou des organisations internationales demandent des analyses économiques ou analyses 3E de l'Agence concernant la technologie nucléaire ou intègrent les résultats de ces analyses dans la prise de décisions.
<ul style="list-style-type: none"> Compréhension accrue par les États Membres du rôle que l'énergie nucléaire peut jouer au service du développement durable et de l'atténuation du changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications, de présentations et de discours sur le rôle que l'énergie nucléaire peut jouer dans la réalisation des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.3.2.001 Analyse technico-économique	Études et rapports économiques (méthodes d'évaluation des coûts, comparaisons, analyses des avantages et inconvénients, incidence macroéconomique, possibilités de financement et analyses coûts-avantages) sur diverses questions ayant trait au développement et au déploiement de l'énergie nucléaire, notamment des systèmes nucléaires innovants et des RFMP ; évaluations comparatives des systèmes d'énergie ou de leurs caractéristiques.
1.3.2.002 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	Rapports et présentations sur la contribution que l'énergie nucléaire peut apporter à la réalisation de l'ODD 7 et des objectifs de l'Accord de Paris ; études de cas sur les stratégies et politiques de développement de l'énergie durable et de l'énergie bas carbone, en particulier sur le potentiel de l'énergie nucléaire dans les systèmes énergétiques à énergies renouvelables intermittentes et les marchés énergétiques ne se limitant pas à l'électricité.

Sous-programme 1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires et mise en valeur des ressources humaines
Objectifs :
<p>— Aider les États Membres à appliquer et à mettre en œuvre des programmes de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines.</p> <p>— Contribuer à améliorer les connaissances des États Membres en ce qui concerne l'application de technologies avancées aux fins d'une gestion des connaissances nucléaires et d'une mise en valeur des ressources humaines durables.</p> <p>— Aider les États Membres à renforcer l'enseignement universitaire dans les domaines de la gestion des technologies nucléaires ; du génie nucléaire ; des sciences et des applications nucléaires ; du travail en réseau, de la collaboration et de la mise au point de méthodes ; de la mise en valeur et du partage des ressources humaines.</p>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des États Membres en matière de gestion des connaissances nucléaires et de mise en valeur des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant aux activités de gestion des connaissances nucléaires ou de mise en valeur des ressources humaines proposées par l'Agence et appliquant les méthodes et orientations de cette dernière.
<ul style="list-style-type: none"> Enseignement universitaire renforcé dans les États Membres dans les domaines de la gestion du nucléaire, du génie nucléaire et des sciences et applications nucléaires, et participation accrue des États Membres aux réseaux de formation sur le nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux organismes des États Membres utilisant ou demandant les méthodologies et les orientations de l'Agence pour leurs projets ou initiatives d'amélioration des programmes d'études dans le domaine nucléaire. Nombre de nouveaux organismes des États Membres participant aux réseaux de formation sur le nucléaire appuyés par l'Agence.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.3.3.001 Mise en œuvre intégrée, par les organismes du secteur nucléaire, de la gestion des connaissances nucléaires et de la mise en valeur des ressources humaines</i>	Publications, rapports, conférences, ateliers et missions visant à appuyer la gestion des connaissances nucléaires et la mise en valeur des ressources humaines dans les États Membres. Conférence internationale sur la gestion des connaissances nucléaires et la mise en valeur des ressources humaines : défis à relever et occasions à saisir.
<i>1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en sciences et technologies nucléaires</i>	École internationale de gestion des connaissances nucléaires et École internationale de gestion de l'énergie nucléaire (une par an) ; écoles nationales et régionales, selon les demandes des États Membres ; publications sur l'enseignement dans le domaine du nucléaire ; réunions régionales et interrégionales annuelles visant à faciliter le travail en réseau pour l'enseignement dans le domaine du nucléaire ; possibilités supplémentaires de formation en ligne pour les États Membres.
<i>1.3.3.003 Mise en œuvre des systèmes et technologies d'organisation des connaissances nucléaires</i>	Plateforme collaborative de gestion des connaissances, données et informations nucléaires ; fourniture de services, d'activités, de documents, de bases de données et d'outils informatiques à des fins d'appui.
<i>1.3.3.004 Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA</i>	Octroi de bourses au titre du MSCFP aux candidates remplissant les critères de sélection ; offre de stage proposée à chacune des participantes du programme intéressées ; support de promotion et de communication active.

Sous-programme 1.3.4 Informations nucléaires

Objectifs :

- Donner aux États Membres l'accès à des informations faisant autorité, validées et à jour dans le domaine des sciences et des technologies nucléaires.
- Faciliter l'échange durable d'informations provenant des États Membres sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Accès accru des États Membres à des informations et données validées et faisant autorité sur les utilisations pacifiques des sciences et des technologies nucléaires au moyen de l'INIS. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entrées ajoutées dans la base de données INIS. Nombre de vues de la page web de la base de données INIS.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Accès accru des États Membres à des ressources documentaires pertinentes, fiables et à jour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ressources (livres, revues, articles, documents et bases de données) acquises chaque année – qu'elles aient été achetées ou qu'elles soient librement accessibles. Nombre de recherches effectuées chaque année dans les catalogues des bibliothèques, les bases de données ou les revues électroniques.
<ul style="list-style-type: none"> Accroissement du nombre de membres et de l'utilisation de l'INLN. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres participant à l'INLN. Nombre de demandes d'informations nucléaires de la part de membres de l'INLN.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA	Ressources documentaires sous format papier ou électronique accessibles, pertinentes et à jour, qu'il s'agisse de monographies ou de collections ; appui à la recherche, services de références et sessions de formation ; INLN opérationnel et actif.
1.3.4.002 Collection et services INIS	Base de données numérique librement accessible, contextuellement pertinente, fiable et à jour de notices bibliographiques et de documents en texte intégral INIS ; coopération et échange d'informations avec les centres INIS nationaux ; thésaurus de grande qualité conforme aux normes pertinentes d'organisation des connaissances.

Programme 1.4 Sciences nucléaires

Le programme 1.4 aide les États Membres pour ce qui est : de la fourniture de données nucléaires, atomiques et moléculaires ; des applications des réacteurs de recherche et des accélérateurs de particules ; de la science de la fusion nucléaire et de la physique des plasmas ; de l'instrumentation nucléaire. Les bibliothèques de données nucléaires, atomiques et moléculaires de l'Agence sur toutes les applications nucléaires évoluent et sont continuellement mises à jour. Le programme apporte aux États Membres un appui concernant les applications des neutrons utilisant comme source les réacteurs de recherche et les accélérateurs, et les technologies des accélérateurs dans un large éventail d'applications bénéficiant au bien-être environnemental et socio-économique des États Membres. Il facilite et appuie les travaux de recherche portant sur la science de la fusion nucléaire et la physique des plasmas menés dans le monde entier en favorisant l'échange d'informations entre les États Membres, avec l'Organisation ITER et par l'intermédiaire des conférences de l'AIEA sur l'énergie de fusion et des ateliers du programme DEMO. Enfin, un appui financier est fourni au CIPT afin de permettre à des scientifiques de pays en développement d'améliorer leurs capacités de recherche.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : L'appui apporté aux États Membres pour les aider à utiliser efficacement et durablement les accélérateurs de particules et les sources de neutrons, notamment les réacteurs de recherche, ainsi que l'instrumentation nucléaire est essentiel pour permettre l'application efficace de ces outils dans un large éventail de domaines, y compris dans le secteur médical, l'industrie, le secteur culturel, les techniques d'analyse et le renforcement des capacités relatives aux sciences et au génie nucléaires. Ces efforts contribuent à accélérer la transition des pays en développement vers des économies fondées sur les connaissances et servent de plateforme de diplomatie scientifique. La fusion nucléaire pourrait constituer une future source d'énergie à faible émission de carbone, et l'assistance que l'Agence fournit en rassemblant les États Membres aux fins de la diffusion des connaissances issues de la recherche sur la fusion est fondamentale pour le développement.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Aider les États Membres à renforcer leurs capacités en sciences nucléaires au moyen de la coopération internationale, en vue de répondre aux besoins environnementaux et socio-économiques émergents.
2. Promouvoir la coopération internationale et l'échange d'informations concernant la science de la fusion nucléaire et la physique des plasmas.
3. Fournir des services de données nucléaires, atomiques et moléculaires.

4. Fournir des services de laboratoire, des formations avancées et des supports pour la mise en valeur des ressources humaines.
5. Aider les États Membres à renforcer l'utilisation durable des accélérateurs, des réacteurs de recherche et des autres sources de neutrons.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 1.4.1 Données atomiques et nucléaires* continuera de porter sur l'évaluation et la compilation de données nucléaires et atomiques, la fourniture de services de données aux États Membres, la coopération étroite avec des centres de données nucléaires collaborateurs et l'appui à l'échange d'informations. Les principales étapes de la production de bases de données comprennent la modélisation et les mesures, l'évaluation, le traitement, la référencement et la validation. Elles bénéficient généralement de l'appui de nombreux experts, dont beaucoup ne sont pas de l'Agence, sur une longue période. Le sous-programme suivra l'utilisation qui est faite des techniques d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique pour améliorer les applications des données atomiques et nucléaires et répondre aux demandes de données pour les besoins des programmes des départements techniques de l'Agence, notamment le Département des sciences et des applications nucléaires, le Département de l'énergie nucléaire et le Département des garanties. La promotion de la parité des sexes dans ce secteur dominé par les hommes constituera un défi, et des initiatives seront lancées à cet effet. En outre, on poursuivra et on complètera les efforts tendant à développer les bibliothèques de données afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique et d'appuyer la production de radio-isotopes.

Le *sous-programme 1.4.2 Recherche et applications concernant les accélérateurs et les sources de neutrons* continuera d'aider les États Membres à mettre en place et à utiliser de façon durable les accélérateurs de particules et les sources de neutrons, notamment les réacteurs de recherche. Alors que le parc de réacteurs de recherche vieillissants continue de se réduire, les sources (compactes) de neutrons alimentées par accélérateur peuvent prendre le relais pour certaines applications des neutrons. La poursuite des conférences régulières sur les accélérateurs et les réacteurs de recherche et d'autres activités essentielles, comme les PRC, les réunions techniques et les ateliers, contribuera à intensifier la coopération internationale et l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine technique.

Le *sous-programme 1.4.3 Instrumentation nucléaire* continuera d'aider les États Membres à mettre au point et à utiliser l'instrumentation nucléaire en recherche adaptative et dans un vaste éventail d'applications, dont la portée est élargie par les progrès récents des techniques d'analyse fondées sur les neutrons, utilisant les générateurs compacts de neutrons à Seibersdorf.

Le *sous-programme 1.4.4 Science de la fusion nucléaire et physique des plasmas* continuera de faciliter la diffusion de l'information et le transfert des connaissances et d'appuyer les efforts de R-D déployés par les États Membres dans le domaine de la science de la fusion nucléaire et de la physique des plasmas. Il contribuera à plusieurs activités transversales au sein de l'Agence. La Conférence sur l'énergie de fusion qui se tient de façon périodique, les ateliers du programme DEMO et d'autres activités importantes (PRC, réunions techniques ou encore ateliers), notamment celles menées en collaboration avec l'Organisation ITER, se poursuivront, renforçant ainsi la coopération internationale concernant la fusion nucléaire. De plus, le sous-programme appliquera, le cas échéant, les conseils et les recommandations formulés par le Conseil international de la recherche sur la fusion en ce qui concerne les questions ayant trait au programme de fusion thermonucléaire contrôlée de l'Agence, dans l'objectif d'encourager la coopération internationale à cet égard.

Le *sous-programme 1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam* aidera les États Membres, en particulier les pays en développement, à améliorer leurs capacités en sciences et technologies nucléaires, à des fins tant énergétiques que non énergétiques. Même si les activités de R-D du Centre ont dépassé les domaines de la physique théorique fondamentale ces dernières années, toutes n'intéressent pas l'Agence. La contribution de cette dernière porte donc sur les domaines d'intérêt mutuel, tels que les sciences nucléaires fondamentales et appliquées, l'énergie nucléaire ainsi que la sûreté et la sécurité nucléaires.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 1.4 Sciences nucléaires	
<i>Objectifs :</i>	
<p>— Aider les États Membres à consolider leurs capacités de développement et d'application des sciences nucléaires comme instrument de développement technologique et socio-économique.</p> <p>— Aider les États Membres à renforcer l'exploitation durable et l'utilisation efficace des accélérateurs de particules et des sources de neutrons ainsi que l'utilisation efficace des réacteurs de recherche, afin d'améliorer les possibilités d'accès à ces installations et à leurs diverses applications, et à former des professionnels qualifiés.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité accrue des États Membres dans le domaine des sciences nucléaires aux fins du progrès technologique et socio-économique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de manifestations scientifiques organisées dans ce domaine. ● Nombre de personnes participant aux manifestations scientifiques, ateliers et cours portant sur les sciences nucléaires.
<ul style="list-style-type: none"> ● Connaissance accrue par les États Membres des données atomiques et nucléaires et capacité accrue d'utiliser durablement et efficacement les accélérateurs de particules et les sources de neutrons, y compris les réacteurs de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de rapports et de publications découlant de l'utilisation d'accélérateurs de particules et de sources de neutrons, notamment de réacteurs de recherche, élaborés avec l'appui de l'Agence. ● Nombre d'États Membres consultant et extrayant des données atomiques et nucléaires depuis les sites web de l'Agence.

Sous-programme 1.4.1 Données atomiques et nucléaires	
<i>Objectifs :</i>	
<p>— Aider les États Membres à accroître leurs capacités et leurs compétences en vue d'un déploiement sûr, sécurisé et durable des technologies nucléaires en fournissant un accès à des données nucléaires et atomiques fiables concernant les applications énergétiques et non énergétiques du nucléaire.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Accès accru des États Membres aux données atomiques et nucléaires concernant les applications énergétiques et non énergétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres consultant et extrayant des données atomiques et nucléaires depuis les sites web de l'Agence. ● Nombre d'ensembles de données atomiques et nucléaires extraits des sites web de l'Agence.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<p>1.4.1.001 Fourniture de services de données</p>	<p>Facilité d'accès en ligne aux données atomiques et nucléaires grâce à de meilleurs outils de recherche, d'analyse, d'extraction et de visualisation ; documentation et rapports permettant une utilisation efficace des données ; bases de données atomiques et nucléaires nouvelles et améliorées ; réseaux de données coordonnés et cours ; appui à l'élaboration de normes concernant les données ; renouvellement et modernisation du site web aux fins de la diffusion d'informations sur la science des données nucléaires.</p>

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.4.1.002 Situation concernant les données nucléaires</i>	Mise à jour de la bibliothèque de données sur le rendement de fission ; fichiers des actinides majeurs et des matériaux de structure destinés au Réseau international d'évaluation des données nucléaires (INDEN) évalués ; version actualisée de la bibliothèque de données sur le rendement de fission pour les applications du cycle du combustible ; densités de niveaux nucléaires améliorées ; données nucléaires pour la production d'isotopes médicaux.
<i>1.4.1.003 Situation concernant les données atomiques et moléculaires</i>	Compilation, à mesure qu'elles sont disponibles, de données d'incertitude dans les bases de l'Interface d'échange de données atomiques (ALADDIN) et du Système bibliographique de données atomiques et moléculaires (AMBDAS), qui contiennent des séries de données nouvellement évaluées ; poursuite du développement et de l'enrichissement de Collision DB ainsi que des bases de données et normes connexes pour la recherche sur l'énergie de fusion ; amélioration des outils de diffusion correspondants.

Sous-programme 1.4.2 Recherche et applications concernant les accélérateurs et les sources de neutrons

Objectifs :

- Aider les États Membres à renforcer leurs capacités de mener des recherches avec des accélérateurs et des sources de neutrons.
- Aider les États Membres à renforcer leurs capacités d'élargir les applications des accélérateurs et des sources de neutrons.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de la capacité des États Membres de mettre en place et de maintenir des infrastructures efficaces et optimisées de sciences nucléaires fondées sur des accélérateurs de particules et des sources de neutrons, notamment de former des professionnels qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de personnes participant aux manifestations techniques et aux formations de l'Agence. ● Nombre de publications et de rapports résultant de l'utilisation des accélérateurs et des sources de neutrons élaborés avec l'appui du sous-programme.
<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité accrue des États Membres d'accéder à des accélérateurs et à des sources de neutrons et de les utiliser pour la recherche et diverses applications. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de groupes de recherche des États Membres participant à des expériences. ● Nombre d'États Membres sollicitant l'assistance de l'Agence pour améliorer l'utilisation des installations d'accélérateurs et de sources de neutrons, pour des questions d'exploitation et maintenance, ou pour mettre en place de nouvelles installations.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.4.2.001 Applications des accélérateurs et des sources de neutrons dans des disciplines multiples</i>	PRC, réunions techniques et ateliers sur un large éventail d'applications des accélérateurs et des sources de neutrons dans différentes disciplines, l'accent étant mis sur la science des matériaux et les applications énergétiques ; Portail des connaissances sur les accélérateurs, bases de données et outils de formation en ligne ; publications de l'Agence ou extérieures.

Programme sectoriel 1

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.4.2.002 Amélioration de la recherche utilisant des accélérateurs et des sources de neutrons	Expériences, cours et ateliers avec formation pratique aux lignes de faisceaux de l'Agence à Elettra et à l'Institut Ruder Bošković ; centres collaborateurs ; PRC actifs ; missions et services d'examen visant à conseiller les exploitants d'installations d'accélérateurs et de sources de neutrons au sujet de leur planification stratégique et des possibilités d'améliorer l'utilisation qu'ils font de ces installations (p. ex. Examen intégré de l'utilisation des réacteurs de recherche).

Sous-programme 1.4.3 Instrumentation nucléaire	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à développer et renforcer leurs capacités d'utiliser l'instrumentation nucléaire pour la recherche appliquée et les applications nucléaires.</p> <p>— Apporter aux États Membres un appui en matière de cartographie de la radioactivité de l'environnement et des sites et d'autres applications d'instrumentation mobile.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres de former des professionnels qualifiés pouvant établir, optimiser et utiliser l'instrumentation nucléaire pour des applications très diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de boursiers et de participants à des ateliers formés à l'utilisation d'une infrastructure expérimentale. Nombre d'utilisateurs accédant au portail de l'Agence sur l'instrumentation nucléaire.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des orientations, de l'appui, des ressources et des services de l'Agence dans le domaine de l'instrumentation nucléaire et de ses applications. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications, de rapports et de ressources en ligne sur l'instrumentation nucléaire et ses applications appuyées par l'Agence et mises à la disposition des États Membres. Nombre d'États Membres demandant une assistance spécifique de l'Agence pour mettre en œuvre et utiliser l'instrumentation nucléaire et ses applications.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.4.3.001 Instrumentation nucléaire et renforcement des capacités	Cours, publications scientifiques et techniques, réunions techniques et ateliers sur l'instrumentation nucléaire, en particulier sur les applications de contrôle radiologique de l'environnement ; spectrométrie nucléaire et recherche-développement basée sur les accélérateurs ; cours et supports de formation.
1.4.3.002 Instrumentation mobile pour le contrôle radiologique	Détecteurs et logiciel d'analyse combinés à un système d'information géographique pour la cartographie in situ de la contamination radiologique ; systèmes de détection gamma portés par drone aérien ou sac à dos ou systèmes portatifs servant à effectuer des levés dans des zones de superficie moyenne ; élaboration et documentation de méthodes adaptées ; formations ; missions de conseil et démonstration.

Sous-programme 1.4.4 Science de la fusion nucléaire et physique des plasmas	
Objectifs :	
<p>— Appuyer les programmes de recherche-développement menés par les États Membres sur la science de la fusion nucléaire et la physique des plasmas, notamment la création de capacités.</p> <p>— Faciliter l'échange d'informations et le transfert de connaissances entre les États Membres dans le domaine de la science de la fusion nucléaire et de la physique des plasmas.</p>	

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres en matière de science de la fusion nucléaire et de physique des plasmas et renforcement des infrastructures connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements de recherche participant à des PRC et à des expériences conjointes.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'échange d'informations et du transfert de connaissances entre chercheurs et ingénieurs dans le domaine de la science de la fusion nucléaire et de la physique des plasmas. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes participant à la Conférence sur l'énergie de fusion, aux ateliers du programme DEMO, aux réunions techniques et aux écoles. Nombre d'utilisateurs accédant au Portail de la fusion de l'AIEA et au Système d'information sur les dispositifs de fusion (FusDIS).
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.4.4.001 Science de la fusion nucléaire et physique des plasmas	PRC ; Conférence de l'AIEA sur l'énergie de fusion ; ateliers du programme DEMO ; réunions techniques, formations, communication active et autres activités menées en collaboration avec les diverses parties prenantes sur la science de la fusion nucléaire et la physique des plasmas, l'intelligence artificielle et la technologie des plasmas ; coopération avec les organismes partenaires, comme l'Organisation ITER et le Laboratoire de physique des plasmas de Princeton ; tenue et mise à jour du Portail de la fusion de l'AIEA et de FusDIS.

Sous-programme 1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam

Objectifs :

— Aider les États Membres, en particulier les pays en développement, à améliorer leurs capacités scientifiques par la formation et à l'échange d'informations, ainsi que leurs capacités en sciences et technologies nucléaires en collaboration avec le CIPT.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances des scientifiques grâce à leur participation aux programmes scientifiques du CIPT, notamment à l'échange d'informations entre scientifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de manifestations scientifiques organisées au CIPT. Nombre de scientifiques participant à des manifestations scientifiques au CIPT.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la connaissance des domaines pertinents des programmes de l'Agence par les scientifiques, notamment les jeunes, en particulier celles et ceux venant de pays en développement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de manifestations conjointes AIEA-CIPT. Nombre de scientifiques participant à des manifestations conjointes AIEA-CIPT.
<ul style="list-style-type: none"> Possibilités accrues pour des scientifiques de pays en développement d'effectuer leurs travaux de recherche doctorale dans un établissement international de renom. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouvelles bourses du programme de formation en alternance financées par l'Agence.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
1.4.5.001 Appui au CIPT	Cours, ateliers et séminaires ; publications scientifiques.

Programme sectoriel 1 – Énergie d’origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
1.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes	621 216	389 051	621 216	238 159
1.0.0.002 Information active et participation des parties prenantes	619 482	115 150	619 480	115 150
1.0.0.003 Partenariats et mobilisation de ressources	625 389	115 150	625 389	115 150
1.5 Services partagés internes	2 416 729	146 706	2 416 729	172 092
	4 282 817	766 057	4 282 815	640 552
1.1.1.001 Appui technique aux centrales nucléaires en exploitation	1 468 626	687 132	1 468 626	687 132
1.1.1.002 Appui technique à des projets électronucléaires nouveaux ou en expansion	343 024	-	343 024	-
1.1.1 Renforcement de l’appui technique intégré pour les programmes électronucléaires	1 811 650	687 132	1 811 650	687 132
1.1.2.001 Appui à la gestion de la construction et de l’exploitation de centrales nucléaires	610 233	170 328	610 233	170 328
1.1.2.002 Chaînes d’approvisionnement et assurance et contrôle de la qualité pour les centrales nucléaires	654 586	85 162	654 586	85 162
1.1.2 Gestion de la construction et de l’exploitation des centrales nucléaires	1 264 818	255 489	1 264 818	255 489
1.1.3.001 Développement de l’infrastructure électronucléaire	890 204	2 272 409	890 205	2 135 016
1.1.3.002 Appui à la création de capacités dans le domaine de l’infrastructure électronucléaire	2 097 291	452 727	2 097 291	279 998
1.1.3 Appui intégré au développement de l’infrastructure des programmes électronucléaires	2 987 495	2 725 136	2 987 496	2 415 014
1.1.4.001 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	1 310 538	1 576 658	1 310 538	1 570 979
1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	1 310 538	1 576 658	1 310 538	1 570 979
1.1.5.001 Mise au point de technologies pour les réacteurs avancés refroidis par eau	1 116 414	39 580	1 116 414	39 580
1.1.5.002 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires	738 116	979 289	711 578	979 289
1.1.5.003 Mise au point de technologies pour les réacteurs à neutrons rapides	644 289	115 150	644 289	115 150
1.1.5.004 Applications non électriques de l’énergie nucléaire	494 879	-	487 211	-
1.1.5.005 Développement et déploiement de la technologie de fusion nucléaire	397 407	-	397 410	-
1.1.5 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires, les grands réacteurs avancés, les applications non électriques de l’énergie nucléaire et l’énergie de fusion	3 391 105	1 134 020	3 356 902	1 134 020
1.1 Énergie d’origine nucléaire	10 765 606	6 378 435	10 731 403	6 062 633
1.2.1.001 Prospection, extraction et traitement	661 321	81 425	671 713	81 425
1.2.1.002 Analyse de données relatives aux ressources	486 820	-	495 287	-
1.2.1.003 Banque d’uranium faiblement enrichi (UFE)	-	457 492	-	457 492
1.2.1 Ressources d’uranium et traitement de ce minerai	1 148 141	538 917	1 167 000	538 917
1.2.2.001 Ingénierie et exploitation du combustible des réacteurs nucléaires de puissance	793 315	152 696	808 415	152 696
1.2.2.002 Exploitation et gestion de la durée de vie des installations du cycle du combustible	294 917	-	292 067	-
1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance et installations du cycle du combustible	1 088 233	152 696	1 100 482	152 696
1.2.3.001 Entreposage du combustible usé	791 651	115 150	734 212	115 150
1.2.3.002 Recyclage du combustible usé	329 128	-	345 723	-
1.2.3.003 Transport des matières radioactives	201 013	-	210 912	-
1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance et transport des matières radioactives	1 321 793	115 150	1 290 847	115 150
1.2.4.001 Gestion des déchets avant stockage définitif	1 131 172	247 005	1 129 630	247 005
1.2.4.002 Stockage définitif	1 125 485	242 672	1 125 485	56 745
1.2.4.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	547 914	796 782	549 321	796 782
1.2.4.004 Renforcement des capacités et partage de connaissances	281 313	-	281 207	-
1.2.4 Gestion des déchets radioactifs	3 085 884	1 286 459	3 085 642	1 100 532
1.2.5.001 Déclassement	981 413	857 000	981 413	686 627
1.2.5.002 Remédiation environnementale	950 470	115 150	950 284	115 150
1.2.5 Déclassement et remédiation environnementale	1 931 884	972 150	1 931 698	801 777
1.2.6.001 Accès aux réacteurs de recherche, renforcement des capacités et développement de l’infrastructure	458 781	144 326	469 396	157 797
1.2.6.002 Cycle du combustible des réacteurs de recherche	580 723	719 122	570 109	694 255
1.2.6.003 Exploitation, performance et modernisation des réacteurs de recherche	701 040	96 174	701 040	82 838
1.2.6 Réacteurs de recherche	1 740 545	959 621	1 740 545	934 890
1.2 Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	10 316 479	4 024 994	10 316 214	3 643 963

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 (non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances	561 693	-	561 823	-
1.3.1.002 Modèles et création de capacités de planification énergétique et électronucléaire	1 535 208	-	1 535 208	-
1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique	2 096 901	-	2 097 031	-
1.3.2.001 Analyse technico-économique	1 023 100	-	1 022 718	-
1.3.2.002 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	919 483	732 640	919 300	786 088
1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	1 942 583	732 640	1 942 018	786 088
1.3.3.001 Mise en œuvre intégrée, par les organismes du secteur nucléaire, de la gestion des connaissances nucléaires et de la mise en valeur des ressources humaines	751 592	253 363	751 592	253 363
1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en sciences et technologies nucléaires	1 062 725	688 692	1 066 577	643 789
1.3.3.003 Mise en œuvre des systèmes et technologies d'organisation des connaissances nucléaires	794 661	147 377	794 661	147 377
1.3.3.004 Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA	-	8 805 568	-	8 805 568
1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires et mise en valeur des ressources humaines	2 608 978	9 895 000	2 612 830	9 850 097
1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA	2 642 403	15 270	2 629 946	15 270
1.3.4.002 Collection et services INIS	2 282 297	325 933	2 292 303	325 933
1.3.4 Informations nucléaires	4 924 699	341 203	4 922 249	341 203
1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	11 573 162	10 968 843	11 574 128	10 977 388
1.4.1.001 Fourniture de services de données	1 087 337	-	1 086 731	-
1.4.1.002 Situation concernant les données nucléaires	1 431 736	-	1 430 626	-
1.4.1.003 Situation concernant les données atomiques et moléculaires	856 016	-	856 158	-
1.4.1 Données atomiques et nucléaires	3 375 089	-	3 373 515	-
1.4.2.001 Applications des accélérateurs et des sources de neutrons dans des disciplines multiples	1 048 102	243 084	1 048 102	243 084
1.4.2.002 Amélioration de la recherche utilisant des accélérateurs et des sources de neutrons	769 626	98 530	769 626	98 530
1.4.2 Recherche et applications concernant les accélérateurs et les sources de neutrons	1 817 728	341 614	1 817 728	341 614
1.4.3.001 Instrumentation nucléaire et renforcement des capacités	876 509	163 407	876 509	163 407
1.4.3.002 Instrumentation mobile pour le contrôle radiologique	523 113	98 568	523 113	98 568
1.4.3 Instrumentation nucléaire	1 399 622	261 976	1 399 622	261 976
1.4.4.001 Science de la fusion nucléaire et physique des plasmas	853 141	115 506	853 141	115 506
1.4.4 Science de la fusion nucléaire et physique des plasmas	853 141	115 506	853 141	115 506
1.4.5.001 Appui au CIPT	2 325 867	-	2 360 945	-
1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT)	2 325 867	-	2 360 945	-
1.4 Sciences nucléaires	9 771 447	719 095	9 804 951	719 095
Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	46 709 512	22 857 423	46 709 512	22 043 631

Programme sectoriel 1

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour	
		2024	2025
1.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes	Coordination du programme et facilitation du développement et de la mise à jour des outils et applications d'apprentissage en ligne	389 051	238 159
1.0.0.002 Information active et participation des parties prenantes	Appui dans le domaine de la communication et des activités de participation des parties prenantes	115 150	115 150
1.0.0.003 Partenariats et mobilisation de ressources	Appui d'experts dans l'amélioration et la mise à jour de la base de données des donateurs	115 150	115 150
1.1.1.001 Appui technique aux centrales nucléaires en exploitation	Appui d'experts pour les publications, les bases de données et l'apprentissage en ligne	687 132	687 132
1.1.2.001 Appui à la gestion de la construction et de l'exploitation de centrales nucléaires	Appui aux systèmes de gestion, à l'encadrement et à la participation des parties prenantes	170 328	170 328
1.1.2.002 Chaînes d'approvisionnement et assurance et contrôle de la qualité pour les centrales nucléaires	Appui d'experts dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, de la planification des effectifs, de la formation et de la qualification, des compétences comportementales, du leadership et de la culture organisationnelle pour les centrales nucléaires en activité et les nouveaux projets électronucléaires	85 162	85 162
1.1.3.001 Développement de l'infrastructure électronucléaire	Appui d'experts dans le développement et la mise en œuvre des services INIR	2 272 409	2 135 016
1.1.3.002 Appui à la création de capacités dans le domaine de l'infrastructure électronucléaire	Appui à la création de capacités dans les États Membres	452 727	279 998
1.1.4.001 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	Appui d'experts dans la transition vers des systèmes d'énergie nucléaire durables	1 576 658	1 570 979
1.1.5.001 Mise au point de technologies pour les réacteurs avancés refroidis par eau	Mise au point de technologies pour les réacteurs avancés refroidis par eau	39 580	39 580
1.1.5.002 Mise au point de technologies pour les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires	Appui d'experts dans le développement et le déploiement de la technologie des PMR	979 289	979 289
1.1.5.003 Mise au point de technologies pour les réacteurs à neutrons rapides	Appui d'experts dans le développement technologique et le déploiement des systèmes à neutrons rapides et les domaines concernant à la fois la fission et la fusion nucléaires en vue de la production énergétique	115 150	115 150
1.2.1.001 Prospection, extraction et traitement	Informations techniques et bonnes pratiques concernant la prospection, l'extraction et le traitement de l'uranium et du thorium	81 425	81 425
1.2.1.003 Banque d'uranium faiblement enrichi (UFE)	Coûts de l'équipe de projet	457 492	457 492
1.2.2.001 Ingénierie et exploitation du combustible des réacteurs nucléaires de puissance	Recherche-développement et exploitation de combustibles pour les réacteurs actuels et de nouvelle génération	152 696	152 696
1.2.3.001 Entreposage du combustible usé	Activités liées aux techniques d'entreposage et de transport du combustible usé	115 150	115 150
1.2.4.001 Gestion des déchets avant stockage définitif	Appui d'experts pour les publications, les articles wiki et les informations en ligne	247 005	247 005

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour	
		2024	2025
1.2.4.002 Stockage définitif	Appui d'experts pour l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre effective d'un système de stockage définitif	242 672	56 745
1.2.4.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	Appui d'experts dans le renforcement des capacités, l'élaboration de matériel de formation et les publications	796 782	796 782
1.2.5.001 Déclassement	Appui à la mise en œuvre des projets du Réseau international sur le déclassement	857 000	686 627
1.2.5.002 Remédiation environnementale	Projets du Réseau de remédiation environnementale	115 150	115 150
1.2.6.001 Accès aux réacteurs de recherche, renforcement des capacités et développement de l'infrastructure	Assistance aux États Membres qui entament de nouveaux projets de réacteurs de recherche, notamment dans la planification et la mise en œuvre du projet, l'évaluation et le développement de l'infrastructure nucléaire nationale, la création de capacités nucléaires nationales et le développement des ressources humaines	144 326	157 797
1.2.6.002 Cycle du combustible des réacteurs de recherche	Appui aux États Membres sur les questions du cycle du combustible des réacteurs de recherche	719 122	694 255
1.2.6.003 Exploitation, performance et modernisation des réacteurs de recherche	Exploitation, performance et modernisation des réacteurs de recherche	96 174	82 838
1.3.2.002 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	732 640	786 088
1.3.3.001 Mise en œuvre intégrée, par les organismes du secteur nucléaire, de la gestion des connaissances nucléaires et de la mise en valeur des ressources humaines	Appui d'experts dans l'élaboration et la tenue à jour d'une méthodologie de gestion des connaissances nucléaires, d'activités et d'un appui dans ce domaine	253 363	253 363
1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en sciences et technologies nucléaires	Appui d'experts pour l'établissement et le maintien de réseaux de formation	688 692	643 789
1.3.3.003 Mise en œuvre des systèmes et technologies d'organisation des connaissances nucléaires	Aide et appui aux États Membres dans la mise en œuvre de systèmes d'organisation de la connaissance et de la technologie	147 377	147 377
1.3.3.004 Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA	Bourses et activités dans le cadre du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA	8 805 568	8 805 568
1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA	Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA	15 270	15 270
1.3.4.002 Collection et services INIS	Appui d'experts pour la collection et les services INIS	325 933	325 933
1.4.2.001 Applications des accélérateurs et des sources de neutrons dans des disciplines multiples	Renforcement des capacités dans les États Membres et collaboration dans l'utilisation des réacteurs de recherche	243 084	243 084
1.4.2.002 Amélioration de la recherche utilisant des accélérateurs et des sources de neutrons	Appui d'experts dans le domaine des réacteurs de recherche	98 530	98 530
1.4.3.001 Instrumentation nucléaire et renforcement des capacités	Appui d'experts dans le domaine de l'instrumentation nucléaire	163 407	163 407
1.4.3.002 Instrumentation mobile pour le contrôle radiologique	Instrumentation mobile pour le contrôle radiologique	98 568	98 568
1.4.4.001 Science de la fusion nucléaire et physique des plasmas	Gestion et administration de projets pour la recherche et technologie en fusion nucléaire	115 506	115 506
1.5 Services partagés internes	Services partagés internes	146 706	172 092
Total général		22 857 423	22 043 631

Programme sectoriel 2

Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Introduction

Le programme sectoriel 2 vise à promouvoir l'élaboration de solutions novatrices fondées sur la science et la technologie nucléaires qui contribuent à la réalisation des ODD et à faciliter, sur le plan technique, le transfert de technologies validées aux États Membres. Il appuie les utilisations pacifiques de la science et des applications nucléaires en fournissant aux États Membres des conseils fondés sur la science, des supports de formation, des normes, des orientations sur les meilleures pratiques et les matières de référence, et des documents techniques. Il couvre cinq domaines thématiques : l'alimentation et l'agriculture, la santé humaine, les ressources en eau, l'environnement marin, et la radiochimie et la technologie des rayonnements.

Les applications issues de la science et de la technologie nucléaires ne cessent de se multiplier dans des domaines tels que les soins de santé, la protection de l'environnement, les matériaux, l'industrie, l'alimentation et l'agriculture, ou encore les ressources en eau, ainsi que pour lutter contre les problèmes mondiaux comme le changement climatique, les zoonoses, les maladies non transmissibles (MNT) et la pollution par le plastique.

Les 12 laboratoires de l'Agence situés à Vienne, Seibersdorf et Monaco, caractéristique unique dans le système des Nations Unies, sont la pierre angulaire du développement et du transfert de technologies de l'Agence aux États Membres. Ils aident les États Membres à renforcer leur capacité d'utiliser les applications nucléaires pour atteindre leurs objectifs de développement, y compris les cibles des ODD. Ils doivent rester en mesure de répondre aux besoins évolutifs et rapidement croissants des États Membres, comme cela a été démontré durant la pandémie de COVID-19. La deuxième et dernière phase du projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) de Seibersdorf (ReNuAL 2) devrait s'achever au cours du cycle 2024-2025 du programme et budget.

Les activités de recherche-développement (R-D) et les nombreux projets de recherche coordonnée (PRC) menés par l'Agence contribuent à répondre à toute une série de questions. Non seulement le programme sectoriel aide les États Membres à améliorer leurs capacités, leurs connaissances et leurs compétences, mais il contribue aussi au renforcement de leurs capacités de R-D dans le cadre des PRC. Le système des centres collaborateurs de l'Agence reste un mécanisme utile de coopération avec les établissements des États Membres. Des mesures seront prises pour continuer à le rendre plus efficace et faire en sorte de rationaliser l'exécution du programme sectoriel grâce à des arrangements avec les centres collaborateurs.

Les partenariats restent un précieux vecteur de renforcement des activités programmatiques et de dialogue avec les États Membres. Des efforts continueront d'être déployés, dans le cadre du programme sectoriel 2, pour renforcer les partenariats essentiels noués avec d'autres organismes des Nations Unies, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, ex-OIE), ainsi que pour mettre sur pied des partenariats avec le secteur privé dans certains domaines clés.

Le programme sectoriel 2 soutient plusieurs bases de données reconnues au niveau international et plusieurs réseaux d'établissements scientifiques et de recherche d'États Membres, comme le réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA), le Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires (VETLAB) et le réseau de laboratoires nationaux d'Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC). La formation théorique et pratique restera déterminante pour son exécution. Afin de toucher un public plus large et de réaliser davantage d'économies, l'accent continuera d'être mis sur l'élaboration d'outils et de plateformes de formation en ligne, comme les webinaires, et sur le recours, le cas échéant, à des plateformes virtuelles. Afin de

Programme sectoriel 2

mieux faire connaître au public les activités et les contributions de ce programme sectoriel, les efforts continueront de porter sur des stratégies de communication ciblées faisant appel à tous les outils disponibles, y compris les médias sociaux.

Objectifs :	
— <i>Aider les États Membres à renforcer leurs capacités dans le domaine de la science et des applications nucléaires en intégrant les techniques nucléaires et isotopiques.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, des techniques nucléaires et isotopiques dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé humaine, de la gestion des ressources en eau, de la gestion des environnements marin et terrestre, et du développement industriel. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres se livrant à des activités de R-D axées sur les applications nucléaires non énergétiques. Nombre d'États Membres ayant recours à des applications nucléaires non énergétiques mises au point en collaboration avec l'Agence.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.0.0.001 <i>Gestion globale, coordination et activités communes</i>	Rapport annuel ; Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire ; Rapport à mi-parcours ; Rapport sur l'exécution du programme ; rapports présentés à la Conférence générale ; réunions d'information, réunions du Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires ; réunions avec les États Membres ; Conférence ministérielle sur la science, la technologie et les applications nucléaires et le programme de coopération technique (2023).
2.0.0.002 <i>Gestion des activités de recherche coordonnée</i>	PRC achevés ; contrats de recherche, contrats techniques et doctoraux, et accords de recherche terminés ; réunions techniques (réunions de coordination de la recherche) ; publications ; diffusion de bases de données et de techniques ; accords avec des centres collaborateurs.
2.0.0.003 <i>Communication et coordination des partenariats</i>	Documents relatifs aux partenariats et aux réseaux liés aux applications nucléaires achevés (p. ex. arrangements pratiques et mémorandums d'accord ; rapports sur les partenariats liés aux applications nucléaires soumis à la direction et aux États Membres).

Programme 2.1 Alimentation et agriculture

Ce programme vise à aider les États Membres à s'attaquer aux problèmes liés aux modes de consommation et de production non durables. La hausse des températures, la variation des précipitations ainsi que la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes qu'induit le changement climatique viennent aggraver les difficultés auxquelles sont confrontés les systèmes agricoles et alimentaires mondiaux, notamment les pénuries d'eau et la dégradation des sols. Si l'agriculture est fortement touchée par les problèmes climatiques et environnementaux, elle y contribue également. Les systèmes agroalimentaires actuels sont à l'origine d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre, appauvrissent grandement la biodiversité et sont source de pollution environnementale. Le secteur agroalimentaire doit par ailleurs faire face à une augmentation des revenus dans les pays à revenu faible et intermédiaire, à une recrudescence des ravageurs et des maladies transfrontières des plantes et des animaux, qui affecte la production végétale et animale, la productivité économique et le commerce, ainsi qu'à une demande croissante d'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

Il convient de mener des activités novatrices de R-D appliquée faisant appel à la technologie nucléaire pour concevoir des solutions concrètes et adaptées afin d'aider les États Membres à lutter contre le changement climatique et à atteindre les ODD. Le programme viendra appuyer les plans d'action des États Membres aux fins de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 en favorisant la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables qui puissent offrir des améliorations en termes de production, de nutrition, d'environnement et de qualité de vie.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Les plateformes et réseaux tels que le réseau VETLAB jouent un rôle capital dans la diffusion des technologies auprès des parties prenantes de l'Agence, face notamment aux problèmes, tant anciens que nouveaux, qu'ils rencontrent, comme les zoonoses. En outre, l'assistance aux États Membres ne devrait pas se limiter au transfert de technologie. La collaboration avec le monde universitaire et les institutions gouvernementales est une condition indispensable à la réussite future du programme et à ses retombées socio-économiques.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Mettre en place des modèles de productions alimentaire et agricole durables, soutenir la mise en œuvre de mesures axées sur la réalisation des ODD et lutter contre les menaces nouvelles qui pèsent sur les systèmes agricoles et alimentaires, notamment dans le contexte du changement climatique.
2. Faire face aux défis posés par les tendances mondiales qui touchent le développement agricole et la sécurité alimentaire, en se concentrant principalement sur les questions et problèmes émergents qui nécessitent la poursuite des travaux de recherche, du développement et du transfert de technologie.
3. Approfondir les connaissances scientifiques et techniques nouvelles qui permettront de trouver des solutions aux problèmes actuels et futurs du secteur de l'agriculture et de l'alimentation, au moyen des techniques nucléaires et connexes.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 2.1.1 Gestion durable des terres et de l'eau* met à la disposition des États Membres de nouvelles technologies qui peuvent servir à améliorer les pratiques de gestion des sols et de l'eau et favoriser ainsi une production alimentaire durable, à améliorer la gestion des nutriments et des engrais afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, à adapter les sols aux incidences du changement climatique et à renforcer leur résilience en vue de limiter au maximum la dégradation des terres et la pollution de l'environnement, et à optimiser la gestion des terres et de l'eau à l'échelle d'une zone. Il sera axé sur la mise au point d'outils et de techniques associant la technologie nucléaire et la technologie numérique moderne avancée pour améliorer les pratiques de gestion des terres et de l'eau au niveau des exploitations et à l'échelle d'une zone. L'accent sera davantage mis sur l'élaboration et la validation de nouvelles pratiques agricoles intelligentes face au climat, afin d'accroître la production végétale tout en réduisant l'empreinte environnementale, ainsi que sur une meilleure gestion de la résistance aux antimicrobiens. En outre, les États Membres recevront une assistance renforcée en vue de la préparation et de la conduite d'interventions en cas de situations d'urgence nucléaire et radiologique touchant l'alimentation et l'agriculture, notamment concernant la remédiation de la contamination radioactive.

Le *sous-programme 2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale* tient compte de la réorientation constante du programme vers les technologies immunologiques et moléculaires fondées sur le nucléaire ou dérivées du nucléaire, adaptées à leur destination, l'objectif étant d'optimiser l'utilisation des sources d'alimentation animale disponibles tout en atténuant le changement climatique, d'améliorer les caractères de production des races d'élevage locales (productivité accrue, lait et viande de meilleure qualité, etc.), et de mettre au point, d'évaluer, de valider et de transférer des techniques d'exploration, de surveillance et de diagnostic des zoonoses et des maladies animales transfrontières permettant aux États Membres de faire face plus tôt et plus efficacement aux risques que présentent ces maladies. L'utilisation de composants et réactifs diagnostiques irradiés aux rayons gamma et d'agents pathogènes inactivés ou tués dans la composition des vaccins, l'utilisation d'isotopes stables pour le suivi non invasif des voies de transmission des porteurs de maladies, et la mise au point et l'utilisation de technologies spécialement adaptées pour la détection et le diagnostic rapides des maladies animales et des zoonoses seront renforcées et resteront au cœur des activités du sous-programme. Une attention particulière sera prêtée à l'exploration, à la détection et à la surveillance des agents pathogènes zoonotiques à l'interface environnement-espèces sauvages-espèces domestiques pour garantir un diagnostic précoce des zoonoses et protéger ainsi la vie humaine.

Le *sous-programme 2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments* aide les États Membres à mettre en place des systèmes de contrôle des aliments pour assurer la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires, préservant ainsi la santé des consommateurs, contribuant à protéger les consommateurs et les acteurs de la filière contre la fraude alimentaire, et facilitant le commerce international grâce à un renforcement des capacités d'analyse faisant appel aux techniques nucléaires et isotopiques, et apporte son concours au traitement des produits alimentaires au moyen de radionucléides et d'appareils générant des rayonnements ionisants. L'idée selon laquelle les éléments de systèmes de contrôle alimentaire doivent, pour que ceux-ci soient efficaces, interagir de manière globale et couvrir tout à la fois la sécurité, la qualité et l'authenticité des aliments est de plus en plus largement admise. Un contrôle efficace des aliments est la pierre angulaire de l'approche « Une seule santé » adoptée par la FAO, l'OMS et l'OMSA (ex-OIE). Des événements récents, comme

Programme sectoriel 2

la pandémie de COVID-19, ont fait ressortir les facteurs de vulnérabilité des systèmes de contrôle alimentaire, notamment l'insuffisance des capacités de détection et de réaction rapide à l'apparition de nouveaux agents pathogènes d'origine alimentaire, la résistance aux antimicrobiens, l'incidence accrue de la fraude alimentaire, l'évolution des modes de contamination des aliments due au changement climatique, les pratiques agricoles modernes et les effets des microplastiques et d'autres dangers émergents. Des efforts sont donc déployés pour mettre au point et transférer aux États Membres des méthodes de test rapides et économiques afin d'améliorer la surveillance de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et garantir un contrôle rapide des cas de contamination, et d'assurer la sécurité sanitaire des aliments autant que possible en périodes de perturbations. Les technologies nucléaires, telles que l'irradiation des aliments, peuvent être utilisées pour réduire les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et atténuer les risques alimentaires.

Le *sous-programme 2.1.4 Lutte durable contre les principaux insectes ravageurs* répond à la demande croissante, de la part des États Membres, de moyens efficaces de lutte contre les principaux insectes ravageurs nuisibles aux cultures, aux animaux d'élevage et à la santé humaine dans le cadre de l'approche « Une seule santé », et compte tenu de l'utilisation accrue d'insecticides à large spectre. Le changement climatique et la mondialisation ayant intensifié l'introduction et l'implantation de ravageurs des plantes invasifs et de vecteurs de maladies humaines, des méthodes d'intervention rapide doivent être mises au point pour éliminer ou atténuer les risques posés par ces espèces. En outre, les limites imposées aux autres méthodes de lutte, à savoir les insecticides, ont réduit le nombre d'outils disponibles pour combattre les insectes ravageurs. C'est pourquoi la technique de l'insecte stérile (TIS), qui apparaît comme un outil auquel il peut être fait appel en permanence pour les éliminer s'est développée et est utilisée plus fréquemment, en complément d'autres stratégies d'éradication. En outre, la TIS sert de plus en plus d'outil de prévention dans les zones exemptes de ravageurs. Ce sous-programme sera axé sur la mise au point de techniques d'élevage en masse plus économiques, la réalisation d'études approfondies sur les effets biologiques de l'irradiation des insectes mâles en vue de l'élaboration de procédures d'irradiation plus efficaces, et sur l'élaboration de protocoles visant à améliorer la compétitivité reproductrice des mâles stériles.

Le *sous-programme 2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole* répond à la demande des États Membres de concevoir et transférer des technologies d'amélioration des cultures qui puissent assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des agriculteurs et améliorer leurs revenus. Ces technologies concernent notamment l'induction par irradiation de nouvelles variations génétiques dans les semences et les cultures végétales, les procédures de sélection de plantes présentant les caractéristiques voulues, les processus de sélection rapide permettant d'accélérer le rythme de développement de nouvelles variétés de cultures améliorées, et les approches axées sur les circuits de semences visant à permettre la multiplication et la diffusion de semences de qualité propres à la culture. Combinée à une sélection par mutation, les variations génétiques induites contribuent à donner de meilleurs rendements, à améliorer la qualité nutritionnelle et à accroître la tolérance aux problèmes dus au changement climatique tels que la chaleur, la sécheresse, la salinité, la submersion, etc., ainsi que la résistance aux maladies, aux ravageurs et autres. Les protocoles des techniques de base pour l'induction de mutations et l'analyse de la radiosensibilité, les procédures de criblage pour la tolérance au Fusarium Wilt du bananier, le *foc* TR4, à la plante parasite *Striga*, et à la maladie fongique causée par le *Stemphylium*, ainsi que les techniques de sélection et d'amélioration par marqueurs moléculaires destinées à favoriser la digestibilité des grains sont actuellement transférés dans le cadre de formations et de bourses d'études. L'édition des gènes, technique qui consiste à utiliser des techniques nucléaires pour « marquer » et donc localiser les gènes sur le chromosome, est en cours d'adaptation dans le cadre de ce sous-programme en tant qu'outil de génomique fonctionnelle. Le sous-programme explore pour la première fois l'amélioration des plantes dans l'espace et l'astrobiologie, qui cherchent à déterminer les effets mutagènes des rayons cosmiques et de la microgravité.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 2.1 Alimentation et agriculture
Objectifs :
— Renforcer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens de subsistance y afférents dans les États Membres en réduisant l'incidence du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture, notamment en détectant les foyers de maladies animales et zoonotiques, les ravageurs des plantes, les risques pour la sécurité sanitaire des aliments et les polluants environnementaux.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacités de production agricole et adaptation au changement climatique renforcées en vue d'une plus grande résilience des systèmes agricoles dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres ayant recours aux techniques, aux principes directeurs et aux produits recommandés par l'Agence dans leurs programmes d'innovation et de développement agricole.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité améliorée des organismes nationaux compétents en matière d'agriculture à utiliser les techniques nucléaires et connexes pour une production agricole efficiente et durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements nationaux de recherche agronomique et d'autres organismes nationaux compétents qui ont recours aux techniques, aux principes directeurs et aux produits recommandés par l'Agence dans leurs travaux de recherche et d'innovation liés à l'agriculture.

Sous-programme 2.1.1 Gestion durable des terres et de l'eau

Objectifs :

- Élaborer de nouveaux outils et mettre au point de nouvelles pratiques agricoles intelligentes face au climat permettant l'application de techniques nucléaires en combinaison avec des technologies numériques afin d'aider les États Membres à améliorer leurs pratiques en matière de gestion durable des terres et de l'eau.
- Créer et renforcer les capacités des États Membres à utiliser des techniques isotopiques, nucléaires et connexes pour améliorer les pratiques de gestion des terres et de l'eau en vue d'une production alimentaire durable, renforcer la résistance des sols au changement climatique et réduire le plus possible la dégradation des terres et la pollution de l'environnement.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres à faire usage des techniques nucléaires pour atténuer l'incidence du changement climatique grâce à de meilleures stratégies d'adaptation destinées à renforcer la résilience des sols, à améliorer la gestion des nutriments et des engrais pour réduire les gaz à effet de serre, à réduire le plus possible la dégradation des sols et la pollution de l'environnement, et à surveiller la résistance aux antimicrobiens. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres sollicitant l'utilisation de techniques isotopiques, nucléaires et connexes, mises au point en collaboration avec l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, des services de l'Agence en vue de surveiller et d'évaluer les conséquences des situations d'urgence nucléaire ou radiologique et de mener des activités de remédiation dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de principes directeurs et d'outils concernant la remédiation élaborés en collaboration avec l'Agence et utilisés dans les États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres à utiliser des techniques isotopiques, nucléaires et connexes pour évaluer et surveiller les conséquences des pratiques de gestion des terres et de l'eau au niveau d'une exploitation et à l'échelle d'une zone, ainsi que l'impact du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes sur les sols et les ressources en eau aux fins d'une amélioration de la production. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres ayant recours à des techniques isotopiques, nucléaires et connexes pour évaluer les conséquences des pratiques de gestion des terres et de l'eau au niveau d'une exploitation et à l'échelle d'une zone, ainsi que l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes sur la préservation des sols et des ressources en eau.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	Publications ; protocoles, principes directeurs et instructions permanentes d'opération ; rapports ; cours et ateliers.
2.1.1.002 Gestion de l'eau pour une agriculture économe en ressources	Publications ; protocoles, principes directeurs et instructions permanentes d'opération ; rapports ; cours et ateliers.
2.1.1.003 Évaluation de la contamination des aliments et du sol lors de situations d'urgence radiologique	Protocoles et principes directeurs ; outils de collecte, de gestion et de visualisation des données pour la gestion des crises ; formation.

Sous-programme 2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à améliorer les systèmes de nutrition, de reproduction et de sélection des animaux d'élevage pour renforcer durablement les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des éleveurs en mettant au point, en transférant et en utilisant des techniques nucléaires et connexes, tout en promouvant une agriculture intelligente face au climat.</p> <p>— Aider les États Membres à prévenir et maîtriser les risques de maladies animales et de zoonoses, notamment celles susceptibles de constituer une menace biologique, pour améliorer la production animale, renforcer les moyens d'existence et protéger la vie humaine, en mettant au point, en transférant et en appliquant des technologies atomiques, nucléaires et dérivées.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, des services et des techniques mis au point ou adaptés par l'Agence dans le cadre de leurs stratégies et pratiques en matière de nutrition, de reproduction et de sélection animale pour améliorer la productivité des systèmes d'élevage à niveau d'intrants faible ou moyen. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui adoptent les stratégies d'alimentation et de nutrition recommandées par l'Agence, qui prévoient l'utilisation des ressources locales pour l'alimentation animale. Nombre d'États Membres qui ont recours à des services de sélection des animaux d'élevage et à des stratégies de caractérisation ou de sélection génétiques des animaux sur la base des recommandations de l'Agence pour améliorer les résultats de la reproduction.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, des techniques et des principes directeurs de l'Agence sur les systèmes de santé animale pour diagnostiquer et combattre les maladies animales transfrontières. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui utilisent des techniques de diagnostic des maladies animales et des outils de prévention pour garantir une intervention rapide en appliquant les principes directeurs de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, des techniques et des procédures mises au point par l'Agence pour l'exploration, la détection précoce et le diagnostic rapide des zoonoses, ainsi que la lutte contre ces dernières, notamment celles susceptibles de constituer une menace biologique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui utilisent des techniques de diagnostic des zoonoses et de lutte contre celles-ci pour garantir une intervention rapide en appliquant les principes directeurs de l'Agence.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.1.2.001 Amélioration de la production et de la sélection animales	Publications ; principes directeurs, manuels et instructions permanentes d'opération ; rapports ; cours et ateliers ; base de données pour l'enregistrement des données de production.
2.1.2.002 Réduction des menaces de maladies animales transfrontières	Mise au point et transfert de technologies nucléaires et dérivées permettant de diagnostiquer les maladies animales transfrontières de manière précoce et rapide et de lutter contre celles-ci afin d'accroître la productivité animale et de promouvoir la sûreté biologique.
2.1.2.003 Détection précoce, diagnostic rapide et maîtrise des zoonoses	Mise au point, évaluation, validation et transfert de technologies nucléaires et dérivées pour l'exploration, le diagnostic précoce et rapide et la surveillance des zoonoses, ainsi que la lutte contre celles-ci, à l'interface environnement-espèces sauvages-espèces domestiques-homme pour accroître la productivité animale et promouvoir la sûreté biologique.

Sous-programme 2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments	
Objectifs :	
<p>— Améliorer les systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle de la qualité des aliments dans les États Membres grâce à l'application efficace des techniques nucléaires et connexes, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la santé publique et de permettre des relations commerciales durables.</p> <p>— Renforcer la capacité des États Membres à intervenir rapidement et efficacement en cas d'incident ou de situation d'urgence touchant la sécurité sanitaire des aliments.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Recours accru des États Membres aux techniques classiques et innovantes d'irradiation des aliments aux fins de la sécurité sanitaire, de la qualité et de l'hygiène des aliments ainsi que de la protection des plantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui demandent un appui et une assistance en matière d'irradiation des aliments aux fins de la sécurité sanitaire et de l'hygiène des aliments, et de la protection des plantes. Nombre d'installations supplémentaires de traitement des aliments ayant recours à l'irradiation des aliments aux fins de la sécurité sanitaire et de l'hygiène des aliments, et de la protection des plantes.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, de la technique d'analyse des aliments mise au point ou adaptée par l'Agence pour appuyer les systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle de la qualité des aliments. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires dans les États Membres qui adoptent les nouvelles méthodes mises au point ou transférées par l'Agence pour garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Nombre de nouvelles méthodes d'analyse de la sécurité sanitaire et de l'intégrité des aliments transférées aux États Membres et validées et mises en œuvre par eux.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres à utiliser des techniques d'analyse rapides, économiques et fiables pour faire face rapidement aux cas de contamination alimentaire et aux situations d'urgence touchant la sécurité sanitaire des aliments. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires dans les États Membres qui adhèrent à des réseaux de laboratoires pour la sécurité sanitaire des aliments ou les interventions d'urgence. Nombre de nouvelles méthodes de détection rapide visant à assurer la sécurité sanitaire et l'intégrité des aliments qui sont transférées aux réseaux de laboratoires soutenus par l'Agence et validées par eux.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements innovantes	Normes internationales, principes directeurs, protocoles et approches concernant les techniques faisant appel aux faisceaux d'électrons, aux rayons X et aux radionucléides pertinents ; nouvelles technologies électriques faisant appel aux faisceaux de rayonnements.
2.1.3.002 Traçabilité au service de la sécurité sanitaire et la qualité des aliments pour renforcer le commerce international	Méthodes d'analyse validées pour le contrôle des contaminants alimentaires et des résidus et la détermination de l'authenticité/l'origine des aliments utilisées dans les laboratoires des États Membres afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et de soutenir le commerce ; personnel de laboratoire formé ; réseaux de laboratoires renforcés/étendus ; données visant à étayer les risques scientifiques et à permettre de gérer ces risques, Colloque international sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.
2.1.3.003 Techniques nucléaires économiques pour faire face à la contamination alimentaire en situation d'urgence	Techniques d'analyse rapide applicables sur le terrain ou au moyen de matériel portable, permettant de détecter la contamination chimique/adultération des aliments ou d'en déterminer l'origine géographique ; réseaux pour les interventions d'urgence touchant à la sécurité sanitaire des aliments ; applications de l'irradiation des aliments visant à lutter contre la propagation des agents pathogènes dans les aliments et les emballages alimentaires.

Sous-programme 2.1.4 Lutte durable contre les principaux insectes ravageurs	
Objectifs :	
— Renforcer les capacités des États Membres en matière de réduction, de prévention, d'isolement et d'éradication des principales populations d'insectes ravageurs nuisibles aux cultures, aux animaux d'élevage et aux humains, en développant la TIS et en l'intégrant à d'autres méthodes de réduction à l'échelle d'une zone.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité accrue des États Membres à appliquer la TIS et les techniques connexes ainsi que des systèmes d'aide à la décision en vue d'élaborer des stratégies efficaces et économiques de gestion des insectes ravageurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres bénéficiant de formations, d'une assistance et d'études d'aide à la décision, de principes directeurs, de formations en ligne, de manuels et de normes.
<ul style="list-style-type: none"> ● Recours accru par les États Membres aux technologies visant à favoriser l'utilisation de la TIS améliorée et des techniques connexes dans une approche de lutte intégrée contre les ravageurs à l'échelle d'une zone. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres bénéficiant d'une assistance en matière de technologies améliorées et d'élaboration d'études de faisabilité technique et économique.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	Amélioration des méthodes d'élevage en masse et amélioration de la rentabilité et de la productivité des souches ; protocoles visant à renforcer la compétitivité reproductrice des mouches des fruits mâles stériles ; évaluations de la faisabilité technique et économique et mise en œuvre de programmes de gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone ; conception d'installations d'élevage en masse d'insectes phytophages plus efficaces ; mise au point de meilleurs systèmes de détection et d'intervention rapide pour les espèces envahissantes ; traitements après récolte ; lignes directrices ; bases de données ; cours et modèles d'apprentissage en ligne ; expédition de souches et de matériel ; développement des capacités.
2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles aux animaux d'élevage pour une agriculture durable	Méthodes d'élevage en masse rentables ; protocoles innovants visant à assurer une production de mouches constante et stable ; nouvelles méthodes de séparation précise des pupes mâles et femelles ; données détaillées de radiobiologie destinées à améliorer les méthodes de stérilisation ; nouveaux systèmes de lâcher d'adultes réfrigérés visant à permettre le lâcher aérien de mâles stériles ; nouveaux protocoles de comportement reproducteur ; développement des capacités ; fourniture de matériel, évaluations de faisabilité et conceptions d'installations ; conseils en matière de stratégie et de politique ; approches harmonisées entre les principaux partenaires internationaux et les États Membres.
2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	Méthodes d'élevage et de stérilisation de l' <i>Aedes albopictus</i> et de l' <i>Ae. aegypti</i> à grande échelle ; mise au point de systèmes et de souches de sexage génétique et de matériel technique permettant de distinguer les marqueurs morphologiques ; transfert de nouvelles technologies aux États Membres ; évaluation du comportement reproducteur du moustique mâle en lien avec les processus d'élevage en masse, d'irradiation, de transport et de manipulation ; principes directeurs, manuels et modèles d'installations d'élevage et de formation plus économiques.

Sous-programme 2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole	
Objectifs :	
<p>— Encourager les technologies de sélection innovantes afin de permettre aux États Membres d'utiliser les technologies nucléaires et connexes en vue de l'amélioration des cultures et de leur adaptation au changement climatique.</p> <p>— Aider les États Membres à faire face aux principaux obstacles à la production agricole en recourant à la variation génétique induite pour améliorer la biodiversité des cultures et la sélection par mutation.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres à utiliser les techniques nucléaires et connexes et les biotechnologies associées pour la mise au point plus rapide de cultures vivrières, de cultures destinées à l'alimentation animale et de cultures commerciales améliorées qui soient capables de s'adapter au changement climatique et offrent un rendement et une qualité supérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui bénéficient d'un appui à l'utilisation des techniques nucléaires et connexes aux fins de l'amélioration des cultures. Nombre de variétés mutantes améliorées capables de s'adapter au changement climatique (tolérance aux stress biotiques et abiotiques, rendement et qualité supérieurs) qui ont été mises en circulation par les États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des techniques de sélection par mutation et des technologies in vitro et génomiques innovantes pour les cultures reproduites par semences ou à multiplication végétative afin d'accroître la diversité génétique des cultures dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui ont nouvellement recours aux solutions technologiques mises au point. Nombre de solutions technologiques mises au point ou adaptées pour être transférées aux États Membres.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.1.5.001 Recours aux mutations induites pour promouvoir l'adaptation au changement climatique	Protocoles, principes directeurs, base de données, formation, variétés végétales améliorées capables de mieux s'adapter au changement climatique.
2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	Protocoles, principes directeurs, base de données, formation et biodiversité des cultures améliorée (lignées mutantes avancées) à des fins de sélection.

Programme 2.2 Santé humaine

Les techniques nucléaires et connexes aident les États Membres à réaliser les ODD, notamment l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), en ce qu'elles peuvent être mises à profit dans la prise en charge des maladies non transmissibles (MNT) telles que les maladies cardiovasculaires, le cancer, les troubles neurodégénératifs et le diabète, les maladies transmissibles ou infectieuses, ainsi que la dénutrition, l'obésité et les MNT causées par l'alimentation. Ce programme aide les États Membres à utiliser l'imagerie médicale, la radiothérapie et les isotopes stables de manière sûre et efficace pour combattre la malnutrition sous toutes ses formes, dans le cadre d'un système de gestion de la qualité. Les bases de données et les analyses de données jouent un rôle de plus en plus important dans la compréhension des lacunes relatives aux interventions mises en œuvre, dans l'aide aux décisions et orientations y relatives, ainsi que dans l'évaluation de leur efficacité, tout en soutenant également la recherche clinique en la matière. La place conférée aux technologies de traitement des données dans les soins médicaux ne cesse de croître, en raison de leur capacité à combiner un grand nombre de données numériques, à définir des algorithmes de traitement et à offrir une puissance de calcul en constante augmentation pour mettre au point des systèmes capables d'améliorer et d'accélérer l'interprétation des données et des informations ; aussi sera-t-elle étudiée dans le cadre des activités que prévoit le programme. Le développement professionnel, grâce à un processus de formation tout au long de la vie, est crucial pour garantir la qualité des soins de santé. Les technologies de l'information et de la communication ont révolutionné les processus éducatifs, grâce entre autres à l'élaboration et à l'utilisation de ressources pédagogiques en ligne, et ont réduit les inégalités et les préjugés, notamment ceux liés au sexe et aux revenus, dans la mesure où leur accès est ouvert et gratuit pour tous. L'intensification de la formation théorique des spécialistes visant à améliorer la pratique clinique et les programmes nutritionnels permettra de renforcer encore les capacités.

Le programme 2.2 aide les États Membres à examiner et à évaluer les nouvelles technologies, à mettre en œuvre et à renforcer les procédures d'imagerie médicale, de radiothérapie et de traitement connexe, à appliquer les

Programme sectoriel 2

techniques nucléaires de manière plus sûre et plus efficace grâce à des documents d'orientation, des codes de bonne pratique, des audits, des étalonnages et des services d'assurance de la qualité, et à mettre au point des techniques et des orientations concernant l'application de ces techniques. Les partenariats avec l'OMS, avec d'autres organismes des Nations Unies et instances internationales, ainsi qu'avec des associations professionnelles, permettront d'accroître les synergies et d'harmoniser les bonnes pratiques et les principes directeurs relatifs à la qualité. L'assistance technique fournie par l'Agence favorisera l'accès équitable aux technologies des rayonnements utilisées dans le domaine de la santé, tandis que les bénéficiaires du programme resteront les patients, les professionnels de santé, les hôpitaux, les nutritionnistes, les laboratoires et les centres de recherche des États Membres.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : L'investissement dans les nouvelles technologies ne s'accompagne pas toujours d'un investissement adéquat dans la mise en valeur des ressources humaines dans les États Membres. Des efforts supplémentaires doivent être déployés dans ces États pour évaluer correctement l'introduction de nouvelles technologies en tenant compte de leurs répercussions sur les systèmes de santé, l'équité d'accès et la viabilité, et pour réaffirmer le rôle central du renforcement des capacités, en particulier lors de l'adoption de nouvelles technologies. Il est essentiel que l'Agence redouble d'efforts pour faire mieux comprendre la nécessité de promouvoir la gestion de la qualité dans les services de radiothérapie, de radiologie et de médecine nucléaire et pour promouvoir l'utilisation des techniques nucléaires dans les évaluations nutritionnelles des États Membres.

Le recours aux activités relatives à la santé humaine et à la nutrition et leurs répercussions devraient être davantage évalués, notamment grâce à des enquêtes menées auprès des utilisateurs, afin de mieux comprendre comment les activités de l'Agence dans ces domaines contribuent à l'amélioration de la pratique clinique et des programmes nutritionnels.

Des compétences techniques suffisantes constituent une condition déterminante de la réussite des initiatives liées à la santé humaine. Il demeurera essentiel de pouvoir compter sur un personnel doté d'une vaste expérience ainsi que sur des spécialistes mondiaux pour faire avancer les activités programmatiques, et une collaboration étroite avec d'autres organisations et associations dans le cadre de partenariats continuera à contribuer aux efforts de sensibilisation dans tous les domaines de la santé humaine.

Le matériel pédagogique constitue une précieuse ressource pour les États Membres. L'introduction de nouveaux supports d'enseignement et l'actualisation des supports existants sur les plateformes de l'Agence requièrent beaucoup de temps et de savoir-faire.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités ayant le plus d'incidences sur l'efficacité du diagnostic et du traitement des patients, sans préjudice de la sûreté des patients, du personnel et du public.
2. Activités favorisant l'utilisation et la viabilité des technologies appropriées pour répondre aux besoins spécifiques des États Membres.
3. Activités favorisant l'adoption sûre de procédures nouvelles et éprouvées, y compris celles ayant trait au développement des capacités des spécialistes.
4. Activités contribuant le plus à améliorer l'efficacité des programmes nutritionnels pour lutter contre toutes les formes de malnutrition.
5. Technologies nucléaires émergentes applicables dans les domaines de la santé humaine et de la nutrition et adaptées aux priorités définies par les États Membres, et activités de recherche favorisant l'acquisition de connaissances pour guider les orientations futures.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition* continuera de promouvoir l'utilisation des techniques nucléaires pour lutter contre le double fardeau de la malnutrition et élargir les applications cliniques. Les recherches porteront principalement sur les besoins en protéines et en acides aminés des enfants, l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, et le rôle de l'évaluation et de la prise en charge nutritionnelles dans le traitement du cancer. Afin de mieux faire face aux problèmes nutritionnels existants, de nouvelles voies seront explorées, qui s'intéresseront à d'autres nutriments et à des méthodes innovantes, telles que la nutrition de précision et la métabolomique isotopique. L'accent sera mis sur les bases de données mondiales de l'Agence sur la nutrition afin de répondre à la demande croissante d'une meilleure compréhension du métabolisme énergétique, de la composition corporelle et de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Les partenariats avec les sociétés de nutrition, l'OMS, la FAO et les sous-programmes pertinents seront axés sur la

nutrition en début de vie, la qualité de l'alimentation, le cancer et les liens avec la sélection végétale et la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que sur le renforcement de la collaboration et la mobilisation de nouvelles sources de financement extrabudgétaire pour accroître l'efficacité des projets de recherche. Les efforts tendant à mieux utiliser les isotopes seront poursuivis, grâce à l'élaboration de nouveaux documents d'orientation, à la mise en place de nouvelles approches éducatives et à la simplification des procédures sur le terrain et en laboratoire, sans que cela se fasse au détriment de la précision.

Le *sous-programme 2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique* demeurera axé sur l'utilisation d'ensembles et de bases de données (épidémiologiques, démographiques et infrastructurelles, entre autres) aux fins de la fourniture de conseils aux États Membres concernant les investissements nécessaires en termes de personnel qualifié et de matériel dans les domaines de la médecine nucléaire et de la radiologie pour lutter contre le fardeau des maladies transmissibles et non transmissibles. Une attention particulière sera accordée aux évolutions récentes sous l'angle des technologies et des applications cliniques, ainsi qu'à l'utilisation des technologies émergentes telles que l'apprentissage automatique, l'intelligence artificielle et la radiomique, comme moyens d'étendre l'utilisation appropriée de la médecine nucléaire et des techniques radiologiques, diagnostiques et thérapeutiques, dans le cadre d'une démarche médicale personnalisée. Le sous-programme contribuera à la réalisation de l'ODD 3 et veillera en particulier à appliquer une approche soucieuse de l'égalité entre les sexes et à venir en aide aux populations vulnérables. Des activités spécifiques seront menées pour lutter contre les pathologies les plus courantes chez les femmes, comme les maladies cardiovasculaires et les cancers gynécologiques, ainsi que chez les enfants. Le sous-programme continuera à utiliser les technologies de la communication à des fins de formation théorique et pratique, en recourant à différents moyens virtuels, notamment des formations, des réunions et des colloques en ligne. Il continuera également de favoriser le maintien des qualifications professionnelles en accordant des crédits de formation médicale continue pour des activités de formation théorique et pratique se déroulant en présentiel, en ligne et en format hybride.

Le *sous-programme 2.2.3 Oncologie radiologique et traitement du cancer* s'appuiera sur les données, notamment épidémiologiques et démographiques, et les infrastructures connues pour donner aux États Membres des conseils quant aux investissements à réaliser dans les services de radiothérapie afin d'améliorer l'accès au traitement du cancer. Il s'agira notamment de mettre au point des outils permettant aux États Membres d'appréhender les questions d'accessibilité aux centres de radiothérapie en termes de densité de population, de distance et de durée de transport, d'équité et d'accès pour les populations vulnérables. Pour les centres de cancérologie, des conseils techniques sur le flux de travail organisationnel, la stratification des ressources et les mesures de la qualité des services seront fournis. Afin d'améliorer la disponibilité et les connaissances des ressources humaines, des stratégies d'apprentissage en ligne basées sur les compétences et les programmes pédagogiques seront élaborées pour les activités de formation et d'amélioration de la qualité dans les environnements à faibles ressources, dans le droit fil des objectifs généraux du programme Santé humaine.

Le *sous-programme 2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie* sera axé sur la mise au point de nouvelles orientations relatives à la dosimétrie et à l'assurance de la qualité dans les domaines de la physique médicale, de la dosimétrie et de la métrologie des rayonnements, sur la mise à jour des principes directeurs et des codes de bonnes pratiques existants et sur le maintien et l'amélioration des bases de données. La formation théorique et pratique et la valorisation des physiciens médicaux et des spécialistes de la métrologie des rayonnements dans les États Membres continueront d'être soutenues, avec la coopération des associations professionnelles et des organisations internationales concernées. La rénovation et l'extension du Laboratoire de dosimétrie ouvriront de nouvelles possibilités de formation théorique et pratique, et favoriseront l'élaboration de principes directeurs en dosimétrie et en radiophysique médicale. Les aspects nouveaux à aborder, notamment la prise en compte des questions touchant à l'égalité des sexes, bénéficieront, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, d'activités de recherche par le biais de PRC. Ces activités encourageront l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances dans le domaine de la dosimétrie et de la physique médicale. L'évaluation des nouvelles technologies sera menée en consultation avec des experts compétents, parallèlement à l'élaboration de lignes directrices pour une mise en œuvre sûre et efficace des modalités et plateformes numériques émergentes en médecine radiologique.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 2.2 Santé humaine	
Objectifs :	
— Aider les États Membres à se doter de moyens accrus pour répondre aux besoins en matière de nutrition ainsi que de prévention, de diagnostic et de traitement des problèmes de santé par la mise au point et l'application de techniques nucléaires et connexes dans un cadre d'assurance de la qualité.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des techniques nucléaires par les établissements des États Membres, avec l'appui de l'Agence, pour élaborer des programmes de santé plus efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements, dans les États Membres, participant à des études et à des activités de l'Agence menées à l'aide de techniques nucléaires et connexes dans le domaine de la santé.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des compétences des professionnels de santé spécialisés en médecine radiologique dans les États Membres à l'aide de la plateforme en ligne de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant à des activités de l'Agence relatives à l'application de techniques nucléaires, dérivées ou isotopiques dans le domaine de la santé humaine. Nombre de spécialistes formés dans le cadre d'activités liées à la santé humaine.

Sous-programme 2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition	
Objectifs :	
— Aider les États Membres à se doter de moyens accrus pour améliorer la nutrition, en vue d'améliorer la santé humaine.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des techniques nucléaires par les États Membres aux fins de la réalisation d'études et de l'élaboration, en connaissance de cause, de politiques et de programmes nutritionnels tenant compte des questions d'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements, dans les États Membres, participant à des études et à des activités de l'Agence menées à l'aide de techniques nucléaires et connexes dans le domaine de la nutrition, notamment des activités de recherche, de publication et d'assurance de la qualité. Nombre d'États Membres participant aux activités menées par l'Agence à l'aide des techniques nucléaires et connexes dans le domaine de la nutrition ou en bénéficiant.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.2.1.001 Influence des facteurs nutritionnels et environnementaux sur la santé	Études et données de meilleure qualité ; principes directeurs, outils et ressources pédagogiques en ligne, publications et procédures standard de contrôle de la qualité mis à la disposition des États Membres ; nouveaux partenariats.

Sous-programme 2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	
Objectifs :	
— Améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies transmissibles et non transmissibles dans les États Membres grâce à l'utilisation appropriée, fondée sur des données factuelles, des techniques de médecine nucléaire et de radiologie, y compris les applications diagnostiques et thérapeutiques, et au recours à des ressources (humaines et infrastructurelles) durables et adéquates dans le domaine de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique.	
— Améliorer la qualité des services cliniques dispensés en radiologie et en médecine nucléaire par la mise en place de systèmes de gestion de la qualité axés sur les patients.	

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacités accrues des États Membres, notamment connaissances, compétences, procédures et infrastructure améliorées, grâce aux ressources de l'Agence, en vue de la prise en charge des personnes ayant des problèmes de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources de l'Agence sensibles aux questions d'égalité des sexes concernant la pratique clinique de la médecine nucléaire et de la radiologie, notamment la recherche clinique, les programmes de gestion de la qualité, les audits cliniques, les modèles d'analyse de données et les modèles prédictifs, les principes directeurs, les recommandations et les bases de données. Nombre d'établissements participant aux activités tenant compte des questions d'égalité des sexes organisées par l'Agence dans les domaines de la médecine nucléaire et de la radiologie.
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de professionnels de santé dans les États Membres qui tirent parti des activités axées sur les compétences visant à améliorer les pratiques cliniques de médecine nucléaire et de radiologie et à assurer le recours approprié aux techniques d'imagerie médicale et aux procédures thérapeutiques tout en préservant une approche soucieuse des questions d'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de professionnels utilisant les supports pédagogiques ou participant aux activités de formation théorique et pratique visant à assurer un développement professionnel continu dans les domaines de la médecine nucléaire et de la radiologie.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<p><i>2.2.2.001 Techniques de médecine nucléaire et de radiologie appliquées à des affections</i></p>	<p>Activités de recherche coordonnée améliorées et harmonisées ; publications examinées par des pairs, publications de l'Agence, orientations, principes directeurs et rapports de réunions mis à disposition ; Conférence internationale sur l'imagerie hybride (IPET 2024) et événements en ligne ; conférences en présentiel et en ligne organisées et audits de la gestion de la qualité en médecine nucléaire (QUANUM) et en radiologie (QUAADRIL) réalisés dans les États Membres.</p>
<p><i>2.2.2.002 Gestion des données cliniques et formation aux techniques nucléaires appliquées à la santé</i></p>	<p>Mise à jour continue du contenu relatif à la médecine nucléaire et à la radiologie sur le Human Health Campus ; mise à jour des bases de données de l'Agence sur la médecine nucléaire (NUMDAB) et l'imagerie médicale (IMAGINE) ; mise au point d'outils de formation interactive en ligne et d'autres outils pédagogiques ; diffusion et enregistrement des séminaires en ligne ; diffusion des grands congrès internationaux organisés par des partenaires de l'Agence ; promotion des capacités d'encadrement et d'autres compétences non techniques ; programmes de formation en médecine nucléaire et en radiologie unifiés et harmonisés.</p>
<p><i>2.2.2.003 Imagerie médicale et radiomique</i></p>	<p>Ensembles de données, bases de données et modèles d'analyse de données disponibles pour l'évaluation des besoins des États Membres en matière de formation, de personnel et de matériel d'imagerie diagnostique ; mégadonnées collectées aux fins de l'analyse de l'évolution clinique future des maladies transmissibles et non transmissibles.</p>
<p><i>2.2.2.004 Prise en charge des maladies transmissibles</i></p>	<p>Création d'un laboratoire de biologie moléculaire à l'appui des systèmes de santé dans les États Membres.</p>

Sous-programme 2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer	
<i>Objectifs :</i>	
— Aider les États Membres à se doter de moyens accrus pour la radiothérapie, la cancérothérapie et d'autres applications des rayonnements à la santé humaine, et pour l'utilisation efficace, efficiente et sûre des technologies avancées de radiothérapie actuelles et futures.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation renforcée des principes directeurs de l'Agence par les États Membres afin d'optimiser la prise en charge des patients atteints de cancer grâce à l'application de méthodes fondées sur des données scientifiques et soucieuses des questions d'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres formés à la radiothérapie et à la radiobiologie dans le cadre d'activités organisées par l'Agence. Nombre d'établissements, dans les États Membres, qui participent aux activités de recherche, de publication et de gestion de la qualité menées par l'Agence dans les domaines de la radiothérapie et de la radiobiologie, ou qui en bénéficient.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.2.3.001 Radio-oncologie clinique	Publications ; bases de données ; outils pédagogiques et ressources de formation en ligne ; Conférence internationale sur les progrès en radio-oncologie (ICARO-4).
2.2.3.002 Effets biologiques des rayonnements	Supports pédagogiques ; publications ; matériel didactique, y compris pour l'apprentissage en ligne ; fourniture de services d'experts pour la biodosimétrie clinique et post-accidentelle.

Sous-programme 2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie	
<i>Objectifs :</i>	
— Aider les États Membres à se doter de moyens accrus pour mettre en œuvre des procédures d'imagerie et de radiothérapie de manière sûre et efficace en optimisant les pratiques de dosimétrie et de physique médicale.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des principes directeurs et des services de dosimétrie de l'Agence pour renforcer l'assurance de la qualité et la dosimétrie dans les laboratoires nationaux d'étalonnage et les hôpitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui ont recours aux services du Laboratoire de dosimétrie de l'Agence (étalonnages, comparaisons et audits dosimétriques). Nombre de professionnels, de partenaires ou d'organisations qui bénéficient de la collaboration et des activités de formation du Laboratoire de dosimétrie.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit	Résultats des services postaux d'audit dosimétrique ; résultats de l'étalonnage des normes nationales de dosimétrie ; résultats des comparaisons ; correction des écarts d'étalonnage de faisceaux dans les États Membres ; bases de données actualisées.
2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements	Publications de l'Agence énonçant les principes directeurs qui régissent la dosimétrie ; codes de bonnes pratiques en dosimétrie ; supports de formation sur la dosimétrie des rayonnements ; bases de données en rapport avec ces questions.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.2.4.003 <i>Radiophysique médicale clinique</i>	Publications sur les principes directeurs régissant l'assurance de la qualité en ce qui concerne les aspects physiques, techniques et la sûreté de la physique médicale clinique ; formations et outils pédagogiques destinés aux physiciens médicaux spécialisés dans l'imagerie médicale et la radiothérapie.

Programme 2.3 Ressources en eau

La sécurité hydrique est un facteur essentiel du bien-être humain et de la santé des écosystèmes reconnu dans l'ODD 6 (eau propre et assainissement). Les estimations des ressources d'eau douce disponibles, le renouvellement de ces ressources, le parcours de l'eau douce dans le cycle hydrologique et les facteurs qui influencent la disponibilité et la qualité de cette eau ne sont pas toujours bien compris. Les ressources souterraines sont cruciales pour une production alimentaire et un approvisionnement en eau propre fiables. La surexploitation des ressources aquifères fossiles ou des ressources en eau non renouvelables entraîne souvent une grave diminution des niveaux d'eau et une pénurie d'eau. L'augmentation de la demande alimentaire et énergétique exige que les pouvoirs publics répartissent les ressources en eau de manière appropriée entre les différents secteurs économiques. D'autres incertitudes entourent le rôle de l'eau dans le contexte du changement hydroclimatique mondial (ODD 13).

Des approches pluridisciplinaires étayées par des données scientifiques, hydrologiques et environnementales solides sont nécessaires pour évaluer et gérer de manière exhaustive les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines. L'absence globale d'évaluations nationales des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines empêche de nombreux États Membres de gérer efficacement les demandes d'approvisionnement en eau et de garantir la sécurité de cet approvisionnement. Le programme 2.3 contribue à la réalisation des cibles de l'ODD 6 en promouvant l'utilisation des techniques d'hydrologie isotopique pour améliorer les connaissances hydrologiques nationales. Il vise en priorité à renforcer les capacités et l'autonomie des États Membres grâce à l'application de techniques isotopiques permettant d'étayer l'évaluation et la gestion des ressources en eau.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Dans le droit fil des cycles budgétaires précédents, la participation des États Membres à toutes les étapes d'une étude hydrologique appropriée est jugée cruciale si l'on veut que l'hydrologie isotopique soit réellement considérée comme un pilier essentiel de l'évaluation des ressources en eau. La version du projet de l'AIEA pour l'accroissement de la disponibilité en eau (IWAVE 2.0) est un puissant outil dont disposent les États Membres pour analyser la viabilité de leurs structures de gestion de l'approvisionnement en eau, ainsi que pour mesurer l'engagement et la participation à long terme de l'ensemble des acteurs clés dont le mandat touche aux ressources en eau, notamment les autorités locales compétentes en la matière. Par ailleurs, il convient de déterminer en toute connaissance de cause si et comment les techniques nucléaires et isotopiques peuvent aider à résoudre les problèmes hydriques recensés, de manière à garantir que les plans de travail proposés présentent un avantage par rapport aux études hydrologiques classiques. L'utilisation des isotopes stables, des radio-isotopes et des gaz rares en hydrologie est en plein essor, et les États Membres, en particulier ceux qui s'intéressent à la qualité de l'eau, s'intéressent de plus en plus aux traceurs isotopiques non traditionnels dans les réseaux de distribution d'eau, ce qui les oblige à se doter de moyens de produire des résultats d'analyse en toute autonomie. L'Agence continue d'aider des centaines de laboratoires d'États Membres à améliorer leurs capacités analytiques et la fiabilité des résultats d'analyse en organisant des tests de performance biennaux portant sur l'utilisation des isotopes stables et des radio-isotopes en hydrologie, et cherche de plus en plus à organiser des tests régionaux qui puissent générer un sentiment d'appartenance à une communauté entre les laboratoires qui bénéficient de son soutien. Les États Membres ont de plus en plus conscience du caractère essentiel des projets relatifs à la qualité de l'eau et à la pollution (par exemple, la pollution azotée) ainsi qu'à la cartographie de la vulnérabilité des aquifères s'agissant d'assurer la durabilité et la qualité des ressources en eau, et des cours vont être organisés en ce sens.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Appuyer les activités touchant à l'hydrologie isotopique menées par les États Membres, dans leurs domaines prioritaires, en lien avec la sécurité hydrique.
2. Recenser et évaluer les besoins en matière de cadre institutionnel et juridique, ainsi que les informations hydrologiques détaillées aux niveaux national et régional, pour assurer une contribution durable de l'hydrologie isotopique à la sécurité hydrique.

Programme sectoriel 2

3. Veiller à ce que les techniques nucléaires et isotopiques présentent un avantage par rapport aux méthodes non nucléaires traditionnelles pour l'application proposée.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 2.3.1 Réseaux de données d'hydrologie isotopique et changement climatique* a pour objet d'alimenter les bases de données mondiales sur les isotopes établies par l'Agence il y a longtemps [le Réseau mondial de mesure des isotopes dans les précipitations (GNIP) et le Réseau mondial de mesure des isotopes dans les cours d'eau (GNIR)] et de les rendre publiquement accessibles aux fins de la réalisation d'études hydrologiques et climatologiques. La participation des États Membres à ces travaux s'est considérablement accrue au cours des dix dernières années. De même, la demande de données mondiales sur les isotopes a augmenté, ces données étant de plus en plus utilisées dans les études sur le changement climatique et les conséquences environnementales. De nouveaux efforts sont actuellement déployés en vue d'étendre les bases de données à d'autres ressources en eau, y compris les lacs, et à d'autres traceurs hydrologiques, tels que l'azote 15, ainsi qu'afin de généraliser le recours à l'apprentissage automatique et à l'intelligence artificielle pour dégager des tendances des données mondiales sur les isotopes de l'Agence en ce qui concerne les conséquences hydrologiques du changement climatique. Le Laboratoire d'hydrologie isotopique de l'Agence continue d'aider les États Membres à améliorer l'autonomie et la performance des laboratoires d'hydrologie isotopique existants et nouveaux grâce à des activités de formation et d'apprentissage en ligne sur les sciences hydrologiques et l'interprétation des données isotopiques.

Le *sous-programme 2.3.2 Gestion intégrée des ressources en eau faisant appel aux isotopes* fournit un appui à un nombre croissant d'États Membres souhaitant effectuer des évaluations exhaustives des ressources en eau aux niveaux local, national et régional afin d'assurer la sécurité hydrique. Dans de nombreux cas, cet appui sera fondé sur les résultats de l'évaluation IWAVE 2.0. Par l'intermédiaire de son programme de coopération technique (CT) et des projets qu'elle mène avec d'autres organismes des Nations Unies, l'Agence aide les États Membres, de manière incomparable, à effectuer des évaluations scientifiques exhaustives à l'aide de techniques nucléaires. Les projets et les plans de travail sont élaborés sur la base des priorités des États Membres concernant les ressources en eau, du projet IWAVE 2.0 et des cadres institutionnels et juridiques établis. La demande de projets de CT relatifs à l'évaluation de la vulnérabilité à la pollution des eaux souterraines et aux problèmes de qualité de l'eau associés a augmenté ces dernières années. Pour répondre à cette demande, l'Agence facilitera et encouragera la mise au point de nouvelles méthodes et approches reposant sur l'utilisation des isotopes de l'environnement qui soient applicables sur le terrain et en laboratoire. Il s'agira notamment de procéder à des évaluations cartographiques mettant en évidence la vulnérabilité des nappes souterraines et de modéliser les flux entre les différentes parties du cycle de l'eau au moyen d'une série de traceurs isotopiques en fonction du contexte environnemental et des stratégies de gestion adoptées par les États Membres.

Le *sous-programme 2.3.3 Applications des radio-isotopes pour l'hydrologie* facilite et promeut l'utilisation des radionucléides de l'environnement, des gaz rares dissous et de leurs isotopes dans le cadre de la datation des eaux souterraines, de la durée des processus du cycle hydrologique, et de l'incidence du changement climatique sur ces échelles de temps et processus. Les activités prévues consolident les efforts visant à améliorer l'utilisation de ces traceurs dans le cadre des projets de CT et des activités de recherche coordonnée et à renforcer l'utilisation des radionucléides à longue et à courte période pour le traçage de leurs volumes de réalimentation et la détermination de leur cheminement, ainsi que pour l'évaluation de leur vulnérabilité à la pollution. Plusieurs d'entre elles se traduiront par la mise au point de nouvelles méthodes utilisables sur le terrain et en laboratoire pour appliquer systématiquement ces approches dans les États Membres, en combinaison avec d'autres outils hydrologiques et géochimiques.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 2.3 Ressources en eau
Objectifs :
— Aider les États Membres à utiliser les techniques d'hydrologie isotopique pour évaluer et gérer leurs ressources en eau douce, y compris pour caractériser les conséquences du changement climatique sur la répartition et la disponibilité des ressources en eau.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, des services de l'Agence pour une gestion durable des ressources en eau et l'élaboration de législations et de politiques de l'eau reposant sur une évaluation scientifiquement fondée de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant les méthodes d'hydrologie isotopique et les ensembles de données sur les isotopes consultables à l'échelle mondiale de l'Agence, pour évaluer et gérer les ressources en eau, et notamment pour s'adapter au changement climatique.
<ul style="list-style-type: none"> Ressources humaines formées et infrastructure disponible dans les États Membres utilisant des services de l'Agence pour l'intégration et l'utilisation systématique de méthodes d'hydrologie isotopique dans les évaluations des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant aux activités de formation de l'Agence pour renforcer les capacités à élaborer des stratégies de gestion durable de l'eau afin d'améliorer la sécurité hydrique. Nombre d'États Membres disposant de laboratoires capables de produire des données isotopiques de bonne qualité à partir d'échantillons d'eau avec l'aide de l'Agence.

Sous-programme 2.3.1 Réseaux de données d'hydrologie isotopique et changement climatique

Objectifs :

— Permettre aux États Membres d'avoir accès aux données mondiales relatives aux isotopes de l'eau et à une formation axée sur les études hydrologiques et climatiques.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les organismes des États Membres, d'outils et de techniques d'hydrologie isotopique aux fins de l'évaluation et de la gestion des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres contribuant aux réseaux mondiaux de données isotopiques de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité accrue de professionnels techniques formés dans les États Membres, capables de mener des études d'hydrologie isotopique pour l'évaluation des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de professionnels des États Membres ayant suivi avec succès la formation de l'Agence sur l'hydrologie isotopique consacrée à l'acquisition et à l'utilisation des données relatives aux isotopes de l'eau.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
2.3.1.001 Réseaux mondiaux de données sur les isotopes de l'eau de l'AIEA	Mises à jour annuelles des bases de données mondiales sur les isotopes de l'eau de l'Agence (GNIP et GNIR), y compris l'ajout d'un nombre croissant de stations de surveillance dans les États Membres ; cours sur les méthodes d'analyse ; lignes directrices sur les meilleures pratiques et publications scientifiques sur l'utilisation des données mondiales sur les isotopes de l'eau.
2.3.1.002 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et d'informations connexes	Cours, supports de formation en ligne, cartes numériques, bases de données et documents d'information produits par l'Agence ou en collaboration avec des partenaires divers.

Sous-programme 2.3.2 Gestion intégrée des ressources en eau faisant appel aux isotopes

Objectifs :

— Aider les États Membres à adopter des techniques isotopiques pour l'évaluation et la gestion des ressources en eau à différentes échelles spatiales et temporelles afin d'améliorer la gestion nationale des eaux de surface et des eaux souterraines.

Programme sectoriel 2

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Un nombre croissant d'États Membres utilisent des outils et techniques d'hydrologie isotopique pour renforcer la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines et améliorer la gestion nationale de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant des outils et techniques d'hydrologie isotopique pour l'évaluation des ressources hydriques nationales et transfrontières, et intégration de ces évaluations dans les stratégies de gestion des ressources en eau des États Membres.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.3.2.001 Évaluation globale des ressources en eau	Rapports d'évaluation nationaux pour les États Membres participants ; réunions techniques sur les directives relatives aux bonnes pratiques en matière d'évaluation des ressources en eau ; cours et supports didactiques ; rapports et publications scientifiques et techniques.
2.3.2.002 Stratégies de gestion des eaux de surface et des eaux souterraines	Directives relatives aux bonnes pratiques en matière de gestion des ressources en eau faisant appel aux isotopes ; cours et supports didactiques ; rapports et publications scientifiques et techniques ; documents d'information produits par l'Agence et en collaboration avec divers partenaires des Nations Unies et des États Membres.

Sous-programme 2.3.3 Applications des radio-isotopes pour l'hydrologie

Objectifs :

- Amener un plus grand nombre d'États Membres à intégrer les échelles de temps des processus du cycle de l'eau dans leurs stratégies et plans de gestion de l'eau.
- Aider les États Membres à renforcer leur capacité d'analyse et d'interprétation des radio-isotopes naturels de l'environnement dans les échantillons d'eau.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'États Membres intégrant les contraintes liées à l'âge des radio-isotopes dans l'évaluation de la durabilité des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant l'estimation et le calcul de l'âge des eaux souterraines dans les évaluations des ressources hydriques.
<ul style="list-style-type: none"> Recours accru par les États Membres à l'assistance de l'Agence pour acquérir des capacités d'analyse des radio-isotopes présents dans les échantillons d'eau aux fins d'évaluations destinées à la gestion de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires d'analyse de l'eau dans les États Membres qui cherchent à acquérir et à améliorer leurs capacités d'analyse et d'interprétation des isotopes du tritium et des gaz rares avec l'aide de l'Agence.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
2.3.3.001 Quantification de l'âge des eaux souterraines	Réseau étendu de laboratoires d'États Membres produisant des analyses de haute qualité du tritium et des gaz rares ; protocoles d'échantillonnage pour la détermination de l'âge des eaux souterraines ; tests d'aptitude et cours.
2.3.3.002 Recours aux isotopes de gaz rares pour étudier la réalimentation et la pollution des eaux souterraines	Rapports techniques illustrant l'utilisation du tritium et des gaz rares pour l'estimation de la réalimentation des eaux souterraines ; cours ; réunions techniques sur les meilleures pratiques ; publications scientifiques.

Programme 2.4 Environnement marin

Il est primordial de comprendre et de protéger les écosystèmes côtiers et marins et les ressources y afférentes pour vivre en bonne santé, parvenir au développement durable et aider les États Membres à réaliser les ODD, en particulier les ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 14 (vie aquatique). Les graves menaces qui pèsent sur l'environnement côtier et marin (comme la surexploitation des ressources, la dégradation d'écosystèmes, la pollution, notamment par les microplastiques, ainsi que les incidences du changement océanographique, y compris celles liés au climat) continuent de réduire la biodiversité et de nuire à qualité des produits de la mer, tout en compromettant la fourniture des services écosystémiques essentiels.

Les techniques nucléaires et isotopiques ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de solutions scientifiques adaptées dans le cadre de l'application de stratégies d'atténuation et d'adaptation en temps réel et à l'avenir. L'objectif du programme 2.4 est d'aider les États Membres à renforcer leur capacité à utiliser des techniques nucléaires et isotopiques pour mieux comprendre les incidences du changement océanique, y compris celles liées au climat, et de répertorier et résoudre les problèmes marins causés par des polluants radioactifs et non radioactifs.

Les activités menées dans le cadre de ce programme aident les États Membres à améliorer les capacités d'analyse et d'évaluation de leurs laboratoires, favorisant ainsi le commerce international, la viabilité écologique, l'évaluation efficace des risques qui pèsent sur l'environnement marin, la préparation et la conduite des interventions d'urgence (PCI), l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses conséquences, ainsi que la remise en état des écosystèmes marins soumis à des contraintes environnementales. Elles les aident également à se doter de moyens pour évaluer le carbone bleu et les niveaux élevés de contamination de l'environnement d'origine radioactive ou autre, y compris les plastiques marins, et à gérer de façon durable le milieu marin et ses ressources naturelles. En outre, le programme appuie la fourniture d'informations scientifiques à d'autres organisations internationales et joue un rôle de coordination dans des domaines importants tels que l'acidification des océans et la transparence et la validation des données sur le contrôle radiologique de l'environnement marin à l'échelle internationale.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Les retours d'information des États Membres, les études scientifiques et les conclusions de la Conférence des Nations Unies de 2022 pour appuyer la mise en œuvre de l'ODD 14 ont montré que la santé des océans est une préoccupation croissante dans le monde entier et une priorité absolue pour de nombreux États Membres, et que leur capacité à participer à la prise de décisions scientifiques sur la question et de mener des processus analogues par eux-mêmes est primordiale. Une évaluation fiable et en temps voulu des conséquences de la pollution marine et des incidences des changements océaniques, de même que le recensement des mesures d'atténuation et des principales lacunes en matière d'information aux niveaux national, régional et interrégional demeurent d'une importance cruciale. La valeur ajoutée des technologies nucléaires et isotopiques pour combler les lacunes dans les connaissances scientifiques en complément des méthodes conventionnelles s'en est trouvée plus encore mise en avant.

Les laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA poursuivront leurs efforts, en fonction des ressources disponibles, pour combler le déficit de connaissances, mettre au point des méthodes et recueillir des données de surveillance, afin de fournir des évaluations pertinentes fondées sur les sciences marines, ainsi que les outils et données y afférents, afin d'aider les États Membres à relever les défis prioritaires auxquels le milieu marin les confronte et à contribuer à la réalisation de leurs objectifs et cibles en matière d'ODD, et, en particulier, pour répondre aux demandes croissantes des États Membres concernant la fourniture de données scientifiques pour les évaluations des plastiques marins et du carbone bleu.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités permettant aux États Membres de s'employer à atteindre les ODD.
2. Activités qui soutiennent les laboratoires des États Membres grâce à l'établissement de réseaux et à l'élaboration de principes directeurs et de meilleures pratiques, et qui les aident à mieux comprendre et gérer les questions environnementales à l'aide de techniques nucléaires et dérivées.
3. Activités qui aident les États Membres à prendre des mesures qui contribuent à réduire les obstacles techniques au commerce et favorisent la compétitivité des pays les moins avancés et en développement.
4. Améliorer la coopération avec les organismes des États Membres dans le cadre de réseaux (le réseau ALMERA, par exemple), du PNUE, du Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée, de la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM) et du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, et grâce aux centres collaborateurs de l'Agence et aux autres partenariats aux niveaux national, régional et international.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 2.4.1 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux* promouvra l'utilisation des techniques nucléaires et isotopiques en vue de mieux comprendre les conséquences des changements climatique et océanique, notamment les répercussions du carbone bleu et du réchauffement, de l'acidification et de la désoxygénation des océans sur les écosystèmes côtiers et marins et les biotes associés. Les Laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA combleront les lacunes en matière de connaissances et aident les États Membres à améliorer l'autonomie analytique et la performance des laboratoires

Programme sectoriel 2

nouveaux et existants, complétant les autres activités de formation sur les conséquences des changements climatiques et océaniques et promouvant l'interprétation et la comparaison des données associées.

Le *sous-programme 2.4.2 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution* promeut l'application des techniques nucléaires et isotopiques aux fins de la mesure et de l'évaluation fiables de la pollution radioactive et non radioactive dans le milieu marin. Ce sous-programme renforcera la capacité à assurer auprès des États Membres des interventions d'urgence et renforcera la collaboration avec les organismes mondiaux, les organes liés aux conventions sur le milieu marin, les centres collaborateurs et le réseau ALMERA. La base de données du Système d'information sur la radioactivité marine (MARIS) de l'Agence a été modernisée dans une large mesure et continuera d'être améliorée.

Le *sous-programme 2.4.3 Techniques d'analyse pour la protection de la biodiversité et des services écosystémiques* continuera de mettre au point des techniques nucléaires et isotopiques, outils puissants qui permettent aux États Membres d'évaluer les taux de contaminants marins, y compris les microplastiques, et d'étudier leurs sources, leur comportement et leurs effets sur les services écosystémiques marins et terrestres. Les États Membres recevront un appui dans le cadre d'initiatives internationales, comme les conventions de Barcelone, de Minamata et de Stockholm facilitées par le PNUE, lequel se traduira par la fourniture, aux États Membres et à leurs laboratoires, de services d'assurance de la qualité aux fins de la production de données de qualité sur la surveillance des contaminants marins, le développement des connaissances, le renforcement de leurs capacités d'analyse et le transfert de savoir-faire concernant l'évaluation de l'impact des sites contaminés sur le milieu marin.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 2.4 Environnement marin	
<i>Objectifs :</i>	
— <i>Aider les États Membres à comprendre les problèmes les plus urgents liés au milieu marin, à y faire face et à les atténuer en utilisant les techniques nucléaires et isotopiques, tout en améliorant leurs compétences et leur capacité à élaborer des stratégies adaptées fondées sur la science pour gérer durablement les ressources et écosystèmes marins.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue, par les États Membres, des techniques nucléaires et dérivées pour faire face aux effets des changements climatiques et océaniques sur le milieu marin. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de nouvelles publications de l'Agence et de publications scientifiques et documents d'information traitant de la réponse qui peut être apportée aux problèmes touchant les milieux côtiers et marins à l'aide de techniques nucléaires et isotopiques et œuvrant à la réalisation des ODD pertinents, y compris la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
<ul style="list-style-type: none"> ● Recours accru par les États Membres aux services, aux connaissances et aux capacités de l'Agence en vue d'améliorer leurs compétences à élaborer des stratégies pour gérer durablement les ressources et écosystèmes marins. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de professionnels des États Membres participant à des activités de recherche ou de formation organisées par l'Agence afin d'améliorer leurs capacités à élaborer des stratégies pour protéger l'environnement marin et exploiter les ressources naturelles de façon durable. ● Nombre de nouvelles matières de référence certifiées produites, de tests de compétences organisés et de méthodes d'analyse publiées ou validées.

Sous-programme 2.4.1 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux
<i>Objectifs :</i>
— <i>Aider les États Membres à améliorer leurs compétences et leur capacité à évaluer les conséquences des changements climatiques et océaniques grâce à l'élaboration et à l'application de produits de recherche-développement nucléaires et dérivés spécialement conçus.</i>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des compétences des États Membres et de leur capacité à élaborer des stratégies adaptées fondées sur la science pour gérer durablement les écosystèmes marins touchés par le changement climatique et les activités humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de professionnels d'États Membres formés par l'Agence à l'utilisation des techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer les effets des changements climatique et océanique. Nombre d'experts d'États Membres qui consultent le site web du Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC) pour obtenir des informations sur l'acidification des océans et les conséquences socio-économiques potentielles.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des services de l'Agence par les États Membres en vue de l'élaboration et de l'application de techniques nucléaires et isotopiques pour l'évaluation des conséquences des changements climatique et océanique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports et de publications scientifiques de l'Agence traitant des problèmes les plus urgents concernant les milieux côtiers et marins dans les États Membres, tels que le carbone bleu, l'acidification des océans, leur réchauffement et leur désoxygénation.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>2.4.1.001 Outils isotopiques destinés à étudier les changements climatiques et environnementaux</i>	Publications et principes directeurs relatifs aux meilleures pratiques concernant l'application des techniques nucléaires et isotopiques pour étudier les effets du changement océanique, y compris ceux liés au climat, Colloque international sur les applications des traceurs aux études sur le changement climatique (TrACCS).
<i>2.4.1.002 Évaluation du cycle du carbone et des conséquences de l'acidification des océans</i>	Publications, rapports et principes directeurs liés aux bonnes pratiques sur l'application des techniques nucléaires et dérivées pour l'étude des conséquences de l'acidification des océans et du cycle du carbone dans l'environnement marin, l'accent étant mis sur le carbone bleu en tant que solution naturelle pour atténuer les effets du changement climatique ; transfert aux États Membres de connaissances adaptées à l'objectif recherché ; mises à jour du site web OA-ICC ; formations et échange d'informations.

Sous-programme 2.4.2 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution

Objectifs :

— *Aider les États Membres à améliorer leur capacité à utiliser des techniques nucléaires pour évaluer la pollution et les effets des contaminants sur le milieu marin en vue de prendre des décisions de gestion environnementale éclairées dans des situations ordinaires et des situations d'urgence.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des services proposés par l'Agence pour appuyer l'application des techniques nucléaires et isotopiques afin de surveiller l'apparition, la dispersion et les tendances des polluants radioactifs et non radioactifs et de déterminer leur origine, leur comportement et leurs effets sur l'environnement marin. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organismes scientifiques des États Membres recevant un appui de l'Agence en vue de l'utilisation efficace des applications nucléaires pour évaluer la pollution et les effets des contaminants sur l'environnement côtier et marin. Nombre de matières de référence certifiées, de tests de compétence organisés et d'échantillons produits à des fins de comparaisons interlaboratoires.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des informations, des données, des mesures en temps réel et des outils numériques par les experts des États Membres pour faciliter la gestion du milieu marin et la prise de décisions y relatives dans des situations ordinaires et des situations d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'experts d'États Membres consultant la base de données MARIS.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>2.4.2.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement</i>	Publications et principes directeurs sur l'application des techniques nucléaires et dérivées pour étudier la pollution environnementale du milieu marin.

Sous-programme 2.4.3 Techniques d'analyse pour la protection de la biodiversité et des services écosystémiques

Objectifs :

— Aider les États Membres, par un appui et un savoir-faire scientifiques et techniques, à utiliser les techniques nucléaires et isotopiques pour comprendre le transfert, le comportement et les effets des contaminants, y compris les plastiques marins, des biotoxines responsables de la prolifération d'algues toxiques et des radionucléides en ce qui concerne la biodiversité, la sécurité sanitaire des aliments et les services écosystémiques du milieu marin.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, des services d'assurance de la qualité et de R-D proposés par l'Agence aux fins de l'application des techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer l'apparition, le transfert et les effets des contaminants dans l'environnement marin. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations organisées, de matières de référence certifiées et de méthodes d'analyse mises au point ou perfectionnées pour améliorer la qualité des données sur l'analyse des contaminants dont disposent les États Membres. Nombre d'organismes scientifiques des États Membres ayant bénéficié d'une aide pour obtenir ou vérifier les résultats de leurs études de surveillance et d'analyse des contaminants.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, des outils de l'Agence destinés à améliorer les connaissances sur les sources, l'accumulation, le transfert et les effets des contaminants marins (contaminants radioactifs et non radioactifs, biotoxines responsables de la prolifération d'algues toxiques, microplastiques) dans les organismes marins cibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications de l'Agence et de publications scientifiques traitant de l'utilisation de techniques nucléaires et isotopiques liées à l'accumulation, au transfert et aux effets des contaminants marins.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>2.4.3.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement</i>	Méthodes d'analyse permettant de déterminer les polluants et contaminants marins nucléaires et non nucléaires nouvellement préoccupants ; fourniture de services d'assurance de la qualité en vue d'améliorer ou de maintenir la qualité des laboratoires des États Membres ; création de capacités dans les États Membres en vue d'améliorer la connaissance du contrôle radiologique, de l'évaluation et de la remédiation de l'environnement.
<i>2.4.3.002 Techniques nucléaires et isotopiques pour la gestion des services écosystémiques, y compris la lutte contre les plastiques marins</i>	Principes directeurs liés aux bonnes pratiques et publications scientifiques ; rapports sur l'application des techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer les effets des polluants sur le biote, les écosystèmes côtiers et marins et les produits de la mer ; transfert aux États Membres de connaissances adaptées à l'objectif recherché.

Programme 2.5 Radiochimie et technologie des rayonnements

Les radio-isotopes et la technologie des rayonnements ont de nombreuses applications utiles dans divers domaines, comme les soins de santé, la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire, l'environnement et l'industrie. Le programme 2.5 restera axé sur l'amélioration des applications dans ces domaines en vue de répondre aux besoins des États Membres. Les techniques de radiochimie et celles faisant appel aux isotopes stables peuvent aider à évaluer les problèmes de pollution, le changement climatique et d'autres processus environnementaux en fournissant des outils appropriés pour garantir la production de données/évaluations d'impact de haute qualité et adaptées pour guider des décisions de politique générale qui soient fondées sur la science.

En réponse à la demande croissante dont elles continuent de faire l'objet, les activités techniques du programme

viseront à aider les États Membres à renforcer leurs capacités en vue de l'utilisation durable des technologies pertinentes, l'accent étant mis sur les meilleures pratiques de travail en laboratoire/dans l'industrie, l'assurance de la qualité, la sûreté, le respect des prescriptions réglementaires nationales pertinentes et la certification. Ces activités techniques seront complétées par l'élaboration de documents techniques, de lignes directrices, de ressources didactiques en ligne et de modules d'apprentissage à distance.

Dans le domaine des soins de santé, le programme restera axé sur les activités liées à la production de radio-isotopes médicaux et industriels et d'autres isotopes de diagnostic, sur les nouveaux radionucléides thérapeutiques, comme les émetteurs alpha, ainsi que sur les radiopharmaceutiques théranostiques et à cible moléculaire, l'accent étant tout particulièrement mis sur les aspects réglementaires. Les activités de soutien couvriront notamment l'utilisation de biomatériaux et la régénération des tissus à l'aide de traitements par irradiation. Les activités relatives aux applications industrielles et environnementales des radiotraceurs, à la technologie des rayonnements et aux méthodes d'analyse nucléaire porteront essentiellement sur la formation et la certification en vue d'aider les États Membres à permettre l'utilisation sûre de ces techniques, sur les applications de contrôle des processus environnementaux et sur l'évaluation de structures de génie civil d'objets du patrimoine culturel. En outre, le recours à des contrôles non destructifs (CND) renforcera le réseau de collaboration face à des catastrophes naturelles. Une attention particulière sera également portée aux technologies des rayonnements qui répondent à des besoins émergents, tels que le traitement par irradiation des effluents industriels ou des risques biologiques potentiels, la préservation des objets du patrimoine culturel, le recyclage des plastiques et la production de produits de grande valeur, comme les nanomatériaux, les biomatériaux et les bioplastiques. Une formation pratique sera dispensée et des outils d'apprentissage à distance seront élaborés en coopération avec les instituts collaborateurs.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Le déploiement et l'application réussis et durables des techniques nucléaires dans les États Membres exigent la participation d'entrée de jeu de toutes les parties prenantes, avec notamment une formation appropriée et une certification du personnel. Le soutien apporté par l'Agence aux États Membres concernant le recours aux CND pour l'évaluation de l'intégrité structurelle des infrastructures civiles à la suite des récentes catastrophes naturelles fait ressortir la nécessité de rester prêt à réagir à de tels événements, ce qui inclut l'organisation de formations aux techniques CND. Largement répandues dans de nombreux pays, les applications industrielles des radiotraceurs et des techniques faisant appel aux rayonnements continuent cependant d'évoluer pour répondre aux nouveaux besoins, tels que la réutilisation et le recyclage des plastiques.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Aider les États Membres à utiliser les techniques nucléaires présentant clairement un avantage par rapport aux techniques non nucléaires.
2. Aider les États Membres à élaborer des stratégies de formation globales en vue de disposer de ressources humaines qualifiées, d'avoir des pratiques de travail sûres et d'assurer le respect des prescriptions réglementaires nationales.
3. Aider les États Membres en ce qui concerne la production globale de radio-isotopes et l'approvisionnement en de tels isotopes.
4. Aider les États Membres à mettre au point des méthodes de recyclage du plastique faisant appel aux rayonnements.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 2.5.1 Produits radio-isotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles* restera axé sur les technologies nouvelles permettant de produire du molybdène 99 (^{99}Mo) et du technétium 99m ($^{99\text{m}}\text{Tc}$), sur les nouvelles trousse de marquage au $^{99\text{m}}\text{Tc}$ et au gallium 68 (^{68}Ga), et sur les nouveaux radiopharmaceutiques et radionucléides thérapeutiques, notamment l'utilisation de radiopharmaceutiques pour le traitement des troubles liés à la COVID-19, compte tenu de l'intérêt des États Membres pour un approvisionnement stable en isotopes médicaux. Il visera principalement à aider les États Membres à élaborer des radiopharmaceutiques diagnostiques (à partir du cuivre 64 (^{64}Cu), du ^{68}Ga , du $^{99\text{m}}\text{Tc}$ et du zirconium 89 (^{89}Zr) et thérapeutiques (à partir du lutécium 177, de l'actinium 225 (^{225}Ac) et de nouveaux émetteurs bêta, alpha et Auger). Il aidera aussi les États Membres à mettre en place une bonne pratique de fabrication et des programmes d'assurance de la qualité pour la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques. La formation théorique et pratique, notamment la formation en ligne et les programmes de certification, sera mise en œuvre. Une coordination étroite sera assurée avec les programmes 1.4 et 2.2, et une collaboration sera entretenue avec des partenaires externes, comme l'OMS, des associations et organisations, et les centres collaborateurs de l'Agence dans les domaines pertinents. Le programme appuiera aussi les activités liées aux radiotraceurs

Programme sectoriel 2

industriels et aux générateurs de radionucléides.

Le *sous-programme 2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements dans les domaines de la santé, de l'industrie et de l'environnement* restera axé sur l'utilisation de technologies des rayonnements nouvelles destinées à modifier des matériaux pour en produire d'autres de haute performance, respectueux de l'environnement, sur la neutralisation des menaces biologiques et d'autres matières toxiques, sur la préservation du patrimoine culturel, sur le recyclage des plastiques, et sur l'utilisation de radiotraceurs, de techniques non-destructives et de jauges nucléoniques dans l'industrie et l'environnement. L'accent sera mis sur l'aide fournie aux États Membres en matière de formation théorique et pratique et d'assurance de la qualité en lien avec ces technologies au moyen d'ateliers et de réunions de formation et d'outils d'apprentissage à distance (en ligne) ainsi que dans le cadre de la création d'une base contenant les documents les plus importants. Des efforts seront déployés en vue d'organiser des activités de formation pratique et de mettre au point des méthodologies connexes en coopération avec les centres collaborateurs de l'Agence. Un appui technique sera également fourni aux États Membres, sur demande, au lendemain d'une catastrophe naturelle.

Le *sous-programme 2.5.3 Radiochimie de l'environnement terrestre*, qui intègre des éléments des anciens sous-programmes 2.4.1 et 2.4.4, a pour objet d'aider les États Membres à résoudre les problèmes liés à la pollution terrestre et atmosphérique. Il aidera les États Membres à faire face aux problèmes de pollution et au changement climatique afin de contribuer à la réalisation des ODD, grâce à des activités d'assurance de la qualité des laboratoires touchant aux matières de référence, à des tests de compétence et au développement de la capacité des laboratoires des États Membres à effectuer des analyses dans des situations d'urgence radiologique. Un appui continuera d'être fourni au réseau ALMERA.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 2.5 Radiochimie et technologie des rayonnements	
Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> — Aider les États Membres à renforcer leurs capacités à produire des radio-isotopes et des radiopharmaceutiques. — Soutenir les États Membres dans le domaine des applications des radiotraceurs et de la technologie des rayonnements pour les applications touchant à l'industrie, au patrimoine culturel, à la sécurité sanitaire des aliments, aux soins de santé et à l'environnement, entre autres. — Aider les États Membres à proposer des outils appropriés pour garantir la production de données/évaluations d'impact de haute qualité et adaptées pour guider des décisions de politique générale qui soient fondées sur la science. 	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue des services de l'Agence par les États Membres afin de produire des radio-isotopes et des produits marqués à l'aide d'isotopes destinés aux soins de santé, à l'industrie, à la recherche et à d'autres domaines. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de laboratoires d'États Membres participant à la mise au point et à l'utilisation de méthodes pour la production de radio-isotopes à l'aide de réacteurs de recherche, de cyclotrons, d'accélérateurs linéaires et de générateurs ainsi que pour la production de radiopharmaceutiques à usage diagnostique et thérapeutique. ● Nombre de documents techniques établis et mis à la disposition des États Membres sur des sujets liés à la production de radio-isotopes médicaux et de radiopharmaceutiques.
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue, par les États Membres, des services de l'Agence concernant l'utilisation de radiotraceurs et de technologies des rayonnements aux fins d'applications industrielles, de la remédiation de l'environnement et de la production de matériaux nouveaux de haute performance. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de laboratoires d'États Membres formés à la mise au point et à l'utilisation de méthodes touchant aux radiotraceurs, aux CND, aux systèmes de contrôle nucléaire, au traitement par irradiation pour la modification de matériaux et pour une gestion efficiente des processus industriels, à la remédiation environnementale et à la préservation des objets du patrimoine culturel. ● Nombre de documents techniques, de bases de données et de guides disponibles et utilisés dans les États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des établissements des États Membres à lutter contre la pollution, le changement climatique et les autres problèmes environnementaux et à atténuer leurs conséquences néfastes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de scientifiques et de techniciens participant aux formations, aux exercices interlaboratoires et aux tests de compétence.

Sous-programme 2.5.1 Produits radio-isotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles

Objectifs :

— Aider les États Membres à améliorer leur capacité à produire localement des radio-isotopes médicaux ou des radiopharmaceutiques qui contribueront à la prise en charge du cancer et d'autres maladies non transmissibles.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des services de l'Agence par les États Membres dans le cadre de la mise au point et de la production de radio-isotopes ou de radiopharmaceutiques contribuant à l'amélioration des soins de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires d'États Membres participant à la mise au point et à l'utilisation de méthodes pour la production de radio-isotopes à l'aide de réacteurs de recherche, de cyclotrons, d'accélérateurs linéaires et de générateurs et pour la production de radiopharmaceutiques à usage diagnostique et thérapeutique. Nombre de documents techniques établis et mis à la disposition des États Membres sur des sujets liés à la production de radio-isotopes médicaux et de radiopharmaceutiques.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<p>2.5.1.001 Mise au point et production de radio-isotopes médicaux</p>	<p>Principes directeurs sur l'assurance de la qualité des processus de protection des radio-isotopes médicaux ; technologies alternatives de production d'importants radio-isotopes médicaux, tels que les générateurs de ⁹⁹Mo et de ^{99m}Tc ; méthodes de production des radio-isotopes médicaux utilisés pour la réalisation de tomographies à émission de positons à des fins diagnostiques (radio-isotopes du ⁶⁸Ga, du ⁸⁹Zr, du cuivre, etc.), thérapeutiques (émetteurs bêta, alpha et Auger) et théranostiques ; bases de données mondiales concernant les installations participant à la production de radio-isotopes médicaux via des accélérateurs et des réacteurs de recherche.</p>
<p>2.5.1.002 Mise au point de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques</p>	<p>Principes directeurs sur les procédures et les questions réglementaires relatives à la production de radiopharmaceutiques ; mise au point de nouveaux radiopharmaceutiques ainsi que de procédures de contrôle de la qualité et de tests pré-cliniques associés, notamment concernant l'utilisation de radiopharmaceutiques pour la COVID-19 ; programmes de formation théorique et pratique, dont des formations en ligne.</p>

Sous-programme 2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements dans les domaines des soins de santé, de l'industrie et de l'environnement

Objectifs :

— Aider les États Membres à améliorer leur capacité à adopter et à utiliser les technologies des rayonnements pour la mise au point de produits destinés aux soins de santé et à l'industrie, la remédiation de l'environnement, la préservation d'artefacts et l'élaboration de procédés industriels plus propres et plus sûrs.

Programme sectoriel 2

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacités accrues des États Membres à utiliser les techniques faisant appel aux rayonnements pour gérer et développer de manière efficiente les procédés industriels et évaluer les structures du génie civil et les conséquences environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires d'États Membres formés à la mise au point et à l'utilisation de méthodes touchant aux radiotraceurs, aux CND et aux systèmes de contrôle nucléaire en vue de gérer et de développer de manière efficiente les procédés industriels et d'évaluer les structures du génie civil et les conséquences environnementales. Nombre de documents techniques et de supports de formation disponibles et utilisés dans les États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> Capacités accrues des États Membres à utiliser les technologies des rayonnements pour la stérilisation, la mise au point de produits avancés destinés aux soins de santé et à l'industrie, la remédiation de l'environnement et la préservation d'objets du patrimoine culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires d'États Membres formés à la mise au point et à l'utilisation de méthodes de radiotraitement et de modification des matériaux pour la mise au point de produits avancés destinés aux soins de santé et à l'industrie, la remédiation de l'environnement et la préservation d'objets du patrimoine culturel. Nombre de documents techniques, de bases de données et de guides disponibles et utilisés dans les États Membres.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<p><i>2.5.2.001 Applications des radiotraceurs et des techniques des rayonnements</i></p>	<p>Manuels, modules de formation en ligne, principes directeurs et supports de formation sur les CND, les systèmes de contrôle nucléonique (sources de rayonnements scellées) et les applications des traceurs radioactifs dans les domaines de l'industrie, du génie civil et de l'environnement ; projets et réunions portant sur les nouvelles technologies destinées aux applications existantes et nouvelles ; organisation et mise en œuvre de la Conférence internationale sur les applications de la science et de la technologie des rayonnements (ICARST-2025).</p>
<p><i>2.5.2.002 Technologies et applications de radiotraitement</i></p>	<p>Méthodes, principes directeurs, modules de formation en ligne, supports de formation et procédures standard relatives aux applications des rayonnements dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, des soins de santé, de l'industrie, du recyclage du plastique et de la remédiation des contaminants ; organisation et mise en œuvre de la Conférence internationale sur les applications de la science et de la technologie des rayonnements (ICARST-2025).</p>

Sous-programme 2.5.3 Radiochimie de l'environnement terrestre**Objectifs :**

— Aider les États Membres à produire des données scientifiques fiables et à utiliser les outils d'aide aux évaluations d'impact pour faire face aux problèmes posés par la pollution environnementale et le changement climatique.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des établissements des États Membres à lutter contre les problèmes liés à la pollution, le changement climatique et les problèmes environnementaux et à atténuer leurs conséquences néfastes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre total de scientifiques et de techniciens participant aux formations et aux tests de compétence.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>2.5.3.001 Contrôle et assurance de la qualité des techniques nucléaires d'analyse de l'environnement</i>	Tests de compétence annuels pour le réseau ALMERA et tests de compétence à l'échelle mondiale sur les radionucléides dans les échantillons de l'environnement ; matières de référence spécialement adaptées pour les laboratoires des États Membres ; procédures relatives à l'analyse des radionucléides ; cours sur l'échantillonnage et l'analyse ; maintenance du système de qualité et accréditation élargie.
<i>2.5.3.002 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution terrestre et atmosphérique</i>	Publications ; supports didactiques en ligne sur l'échantillonnage de l'environnement ; cours.

Programme sectoriel 2

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
2.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes	2 151 518	1 376 746	2 145 743	594 643
2.0.0.002 Gestion des activités de recherche coordonnée	690 032	-	690 032	-
2.0.0.003 Communication et coordination des partenariats	111 608	-	111 608	-
2.5 Services partagés internes	7 168 092	314 759	7 168 092	338 617
	10 121 250	1 691 505	10 115 475	933 260
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	1 371 794	52 932	1 315 644	52 932
2.1.1.002 Gestion de l'eau pour une agriculture économe en ressources	831 251	370 952	869 555	370 952
2.1.1.003 Évaluation de la contamination des aliments et du sol lors de situations d'urgence radiologique	385 979	20 631	403 824	20 631
2.1.1 Gestion durable des terres et de l'eau	2 589 023	444 516	2 589 023	444 516
2.1.2.001 Amélioration de la production et de la sélection animales	965 997	338 814	972 730	338 814
2.1.2.002 Réduction des menaces de maladies animales transfrontières	776 323	681 858	719 226	681 858
2.1.2.003 Détection précoce, diagnostic rapide et maîtrise des zoonoses	775 085	15 941 362	825 449	17 714 093
2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale	2 517 405	16 962 034	2 517 405	18 734 765
2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements innovantes	477 901	228 664	438 757	228 664
2.1.3.002 Traçabilité au service de la sécurité sanitaire et la qualité des aliments pour renforcer le commerce international	1 431 529	1 000 755	1 470 761	858 813
2.1.3.003 Techniques nucléaires économiques pour faire face à la contamination alimentaire en situation d'urgence	94 220	247 788	94 132	196 359
2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments	2 003 650	1 477 207	2 003 650	1 283 836
2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	1 646 486	756 552	1 745 124	756 552
2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles aux animaux d'élevage pour une agriculture durable	971 952	301 598	958 209	301 598
2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	1 326 440	1 173 901	1 241 544	1 173 901
2.1.4 Lutte durable contre les principaux ravageurs	3 944 878	2 232 051	3 944 878	2 232 051
2.1.5.001 Recours aux mutations induites pour promouvoir l'adaptation au changement climatique	1 051 958	442 888	1 113 679	386 097
2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	1 057 993	483 261	996 272	483 261
2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole	2 109 951	926 149	2 109 951	869 358
2.1 Alimentation et agriculture	13 164 907	22 041 956	13 164 907	23 564 525
2.2.1.001 Influence des facteurs nutritionnels et environnementaux sur la santé	1 984 624	115 150	1 984 624	115 150
2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition	1 984 624	115 150	1 984 624	115 150
2.2.2.001 Techniques de médecine nucléaire et de radiologie appliquées à des affections	1 405 104	-	1 399 921	-
2.2.2.002 Gestion des données cliniques et formation aux techniques nucléaires appliquées à la santé	734 906	152 696	740 089	152 696
2.2.2.003 Imagerie médicale et radiomique	54 096	167 745	54 096	167 745
2.2.2.004 Prise en charge des maladies transmissibles	34 753	-	34 753	-
2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	2 228 859	320 440	2 228 858	320 440
2.2.3.001 Radio-oncologie clinique	1 602 242	-	1 614 978	-
2.2.3.002 Effets biologiques des rayonnements	492 729	-	479 992	-
2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer	2 094 970	-	2 094 970	-
2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit	1 512 353	-	1 512 371	-
2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements	614 412	-	614 392	-
2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique	1 316 288	-	1 316 289	-
2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie	3 443 053	-	3 443 052	-
2.2 Santé humaine	9 751 506	435 591	9 751 504	435 591

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
2.3.1.001 Réseaux mondiaux de données sur les isotopes de l'eau de l'AIEA	723 044	-	701 282	-
2.3.1.002 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et d'informations connexes	758 282	185 927	759 813	185 927
2.3.1 Réseaux de données d'hydrologie isotopique et changement climatique	1 481 325	185 927	1 461 095	185 927
2.3.2.001 Évaluation globale des ressources en eau	764 550	-	781 852	-
2.3.2.002 Stratégies de gestion des eaux de surface et des eaux souterraines	539 913	-	507 550	-
2.3.2 Gestion intégrée des ressources en eau faisant appel aux isotopes	1 304 462	-	1 289 402	-
2.3.3.001 Quantification de l'âge des eaux souterraines	536 484	-	490 446	-
2.3.3.002 Recours aux isotopes de gaz rares pour étudier la réalimentation et la pollution des eaux souterraines	899 791	-	981 120	-
2.3.3 Applications des radio-isotopes pour l'hydrologie	1 436 275	-	1 471 566	-
2.3 Ressources en eau	4 222 063	185 927	4 222 062	185 927
2.4.1.001 Outils isotopiques destinés à étudier les changements climatiques et environnementaux	842 884	134 924	855 381	282 581
2.4.1.002 Évaluation du cycle du carbone et des conséquences de l'acidification des océans	810 062	421 478	815 369	421 478
2.4.1 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux	1 652 946	556 403	1 670 751	704 059
2.4.2.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement	1 863 854	-	1 875 703	-
2.4.2 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution	1 863 854	-	1 875 703	-
2.4.3.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement	758 468	716 714	763 776	716 714
2.4.3.002 Techniques nucléaires et isotopiques pour la gestion des services écosystémiques, y compris la lutte contre les plastiques marins	1 019 147	745 800	984 295	745 800
2.4.3 Techniques d'analyse pour la protection de la biodiversité et des services écosystémiques	1 777 615	1 462 514	1 748 071	1 462 514
2.4 Environnement marin	5 294 415	2 018 917	5 294 524	2 166 574
2.5.1.001 Mise au point et production de radio-isotopes médicaux	512 701	-	512 532	-
2.5.1.002 Mise au point de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques	649 290	-	669 367	-
2.5.1 Produits radioisotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles	1 161 991	-	1 181 899	-
2.5.2.001 Applications des radiotraceurs et des techniques des rayonnements	652 680	-	658 349	-
2.5.2.002 Technologies et applications de radiotraitement	943 942	185 927	924 034	185 927
2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements dans les domaines des soins de santé, de l'industrie et de l'environnement	1 596 623	185 927	1 582 382	185 927
2.5.3.001 Contrôle et assurance de la qualité des techniques nucléaires d'analyse de l'environnement	1 062 223	-	1 083 453	-
2.5.3.002 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution terrestre et atmosphérique	1 125 635	-	1 104 406	-
2.5.3 Radiochimie de l'environnement terrestre	2 187 858	-	2 187 858	-
2.5 Radiochimie et technologie des rayonnements	4 946 471	185 927	4 952 139	185 927
Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	47 500 612	26 559 822	47 500 612	27 471 803

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour 2024	Non financé pour 2025
2.0.0.001 Gestion globale, coordination et activités communes	Gestion et coordination globales et activités communes	1 376 746	594 643
	Appui à la conférence ministérielle		
	Coordination des initiatives phares		
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	Gestion des sols pour une agriculture intelligente face au climat et intervention en cas de crise touchant l'alimentation et l'agriculture	52 932	52 932
2.1.1.002 Gestion de l'eau pour une agriculture économe en ressources	Gestion de l'eau pour une agriculture économe en ressources	370 952	370 952
2.1.1.003 Évaluation de la contamination des aliments et du sol lors de situations d'urgence radiologique	Évaluation de la contamination des aliments et du sol lors de situations d'urgence radiologique	20 631	20 631
2.1.2.001 Amélioration de la production et de la sélection animales	Amélioration de la santé et de la productivité animales	338 814	338 814
2.1.2.002 Réduction des menaces de maladies animales transfrontières	Réduction des menaces de maladies animales transfrontières	681 858	681 858
2.1.2.003 Détection précoce, diagnostic rapide et maîtrise des zoonoses	Quatre PRC visant à améliorer la préparation des laboratoires à la détection et au contrôle des zoonoses nouvelles et réémergentes - ZODIAC en Asie et Pacifique, en Amériques et Caraïbes, en Europe et Asie centrale, et en Afrique	15 941 362	17 714 093
	Technologies, méthodes et protocoles innovants pour les agents pathogènes des zoonoses (pilier 2 de ZODIAC), renforcement des plates-formes informatiques de l'AIEA sur les zoonoses, notamment par des outils de géovisualisation pour des utilisateurs multiples (pilier 3 de ZODIAC), situations d'urgence liées aux épidémies de zoonoses (pilier 5 de ZODIAC)		
	PRC sur la résistance aux antimicrobiens à l'interface homme-animal		
2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements innovantes	Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements innovantes	228 664	228 664
2.1.3.002 Traçabilité au service de la sécurité sanitaire et la qualité des aliments pour renforcer le commerce international	Colloque international sur la sécurité sanitaire et le contrôle des aliments Colloque international sur la recherche concernant l'application des techniques nucléaires et connexes aux systèmes de contrôle alimentaire	1 000 755	858 813
	PRC sur l'utilisation de techniques nucléaires aux fins de l'authentification des aliments étiquetés comme aliments de grande valeur		
2.1.3.003 Techniques nucléaires économes pour faire face à la contamination alimentaire en situation d'urgence	Recherche-développement sur les méthodes rapides face aux situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments	247 788	196 359
	PRC sur le dépistage rapide aux fins de la sécurité sanitaire des aliments		
2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	756 552	756 552
	Harmonisation des traitements phytosanitaires contre les mouches des fruits exotiques		
2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles aux animaux d'élevage pour une agriculture durable	Lutte contre les insectes nuisibles aux animaux d'élevage pour une agriculture durable	301 598	301 598
	Création de zones exemptes de mouche tsé-tsé au Sénégal - Amélioration de la productivité du bétail en Afrique de l'Ouest par la création de zones durablement exemptes de mouche tsé-tsé		

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour	
		2024	2025
2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	Adaptation de la technique de l'insecte stérile à la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	1 173 901	1 173 901
	Vecteurs de maladies humaines - Adaptation et validation de la technique de l'insecte stérile pour lutter contre les moustiques vecteurs de maladies		
2.1.5.001 Recours aux mutations induites pour promouvoir l'adaptation au changement climatique	Activités de recherche-développement pour l'amélioration des cultures à l'aide de technologies nucléaires et connexes, pour une meilleure adaptation au changement climatique - Projet sur la mutagenèse spatiale et l'astrobiologie pour l'adaptation des cultures au changement climatique	442 888	386 097
2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	483 261	483 261
2.2.1.001 Influence des facteurs nutritionnels et environnementaux sur la santé	Influence des facteurs nutritionnels et environnementaux sur la santé	115 150	115 150
2.2.2.002 Gestion des données cliniques et formation aux techniques nucléaires appliquées à la santé	Importance de la communication des faits scientifiques au public : répondre aux préoccupations concernant les rayonnements dans les sociétés - le rôle de la science, de la technologie et de la société	152 696	152 696
2.2.2.003 Imagerie médicale et radiomique	Bases de données et ensembles de données en imagerie médicale et autres infrastructures médicales	167 745	167 745
	CRP 13054 : Résultats de la tomodesintométrie chez les patients atteints de COVID-19 : étude coopérative internationale de l'AIEA		
2.3.1.002 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et d'informations connexes	Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et d'informations connexes	185 927	185 927
2.4.1.001 Outils isotopiques destinés à étudier les changements climatiques et environnementaux	Colloque international sur les applications des traceurs aux études sur le changement climatique (TrACCS)	134 924	282 581
	CRP pour l'avancement des connaissances concernant les effets du changement climatique sur les contaminants dans l'océan		
2.4.1.002 Évaluation du cycle du carbone et des conséquences de l'acidification des océans	Projet PUI Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC)	421 478	421 478
	Projet PUI sur les zones côtières mortes		
2.4.3.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement	Élaboration de méthodologies pour évaluer les contaminants dans l'environnement marin, transfert de technologie aux États Membres, renforcement des partenariats avec les organisations internationales et fourniture de services pour l'assurance de la qualité de l'analyse des contaminants	716 714	716 714
2.4.3.002 Techniques nucléaires et isotopiques pour la gestion des services écosystémiques, y compris la lutte contre les plastiques marins	Projet PUI sur les plastiques marins	745 800	745 800
	Amélioration des connaissances sur la prévention des risques liés à la consommation d'organismes marins		
	PRC sur l'optimisation des techniques nucléaires pour évaluer la pollution microplastique dans les zones côtières		
	PRC sur l'avancement des connaissances transdisciplinaires sur la pollution plastique marine		
2.5.2.002 Technologies et applications de radiotraitement	PRC sur la mise au point et l'application de techniques isotopiques pour évaluer l'eutrophisation et la prolifération d'algues toxiques dans les zones côtières	185 927	185 927
	Appui aux États Membres dans l'utilisation des technologies radiologiques		
2.5 Services partagés internes	Services partagés internes	314 759	338 617
Total général		26 559 822	27 471 803

Programme sectoriel 3

Sûreté et sécurité nucléaires

Introduction

Le programme sectoriel 3 œuvre à la mise en place et au maintien de niveaux élevés de sûreté et de sécurité nucléaires dans le monde en vue de la protection des personnes, de la société et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. Il permet d'aider les États Membres à répondre à la demande d'amélioration du niveau de sûreté dans les installations nucléaires, dont le nombre ne cesse de croître, y compris les installations d'extraction d'uranium, ainsi que dans les centrales nucléaires et les réacteurs de recherche existants, dont l'âge moyen continue d'augmenter. Il permet également d'aider les États Membres à gérer l'utilisation accrue des rayonnements ionisants dans les secteurs industriel, médical et agricole, la menace permanente du terrorisme nucléaire et l'accumulation de déchets radioactifs et de combustible usé. Par ces activités, l'Agence promeut une solide culture de sûreté et de sécurité. En mettant en œuvre le programme sectoriel 3, elle s'acquitte de sa fonction statutaire consistant à établir des normes de sûreté et à prendre des dispositions pour que celles-ci soient appliquées dans les États Membres qui en font la demande ainsi que dans le cadre de ses propres opérations.

Le programme sectoriel 3 permet d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales en favorisant la coopération internationale et en transférant, grâce à des réseaux de partage des savoirs, les connaissances en matière de sûreté nucléaire des États dotés de programmes d'énergie nucléaire et d'applications nucléaires avancées vers les États qui entreprennent de tels programmes. Les activités menées au titre de ce programme sectoriel continueront de contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des déchets de façon globale, notamment la sûreté de la conception, l'évaluation des risques externes, la culture de sûreté, la communication sur la sûreté, la gestion des accidents graves, la remédiation après un accident et le passage à la phase de relèvement, et porteront également sur certains aspects de la prolongation de la durée de vie utile des centrales nucléaires, notamment les performances organisationnelles et humaines, le déclassement des installations, le stockage définitif des déchets radioactifs de faible ou de haute activité, les technologies innovantes comme les réacteurs à neutrons rapides ainsi que les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires et la sûreté des sources de rayonnements utilisées dans des applications non énergétiques.

La sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations nucléaires reste hautement prioritaire. L'Agence élabore et publie des recommandations et des orientations en matière de sécurité nucléaire et gère une plateforme d'information efficace en vue de leur application. Lorsqu'un État en fait la demande, elle fournit une assistance en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une solide infrastructure de sécurité nucléaire, qui porte notamment sur la prévention, la détection et l'intervention. Malgré les dispositions prises en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, on ne peut complètement écarter le risque que survienne une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quelles qu'en soient la gravité ou l'origine. C'est pourquoi ce programme sectoriel s'attache également à offrir une aide à la création et au renforcement des capacités nationales et internationales de préparation afin que les parties concernées puissent intervenir efficacement en cas d'urgence de ce type et en atténuer les conséquences. Le Centre des incidents et des urgences continuera à répondre aux demandes des États Membres, qui sont de plus en plus nombreuses. L'Agence coordonne au niveau mondial les activités internationales de préparation et de conduite des interventions en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique et s'acquitte de ses fonctions d'intervention dans le cadre de ce programme sectoriel.

La réglementation sur la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire qui régit les propres activités de l'Agence sera encore renforcée. L'accent continuera d'être mis sur le renforcement de la coordination, au sein de ce programme sectoriel et avec d'autres programmes sectoriels, afin de contribuer à la planification et à la mise en œuvre d'activités comme la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications, l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI), l'initiative Rayons d'espoir et d'autres initiatives, et afin de créer des synergies et d'accroître l'efficacité et l'efficacité de ces activités.

Objectifs :	
<p>— Améliorer continuellement la sûreté et la sécurité dans le monde grâce à l'élaboration et à l'application de normes de sûreté et d'orientations sur la sécurité nucléaire, à l'adhésion aux instruments juridiques internationaux et à un partage des connaissances renforcé au moyen d'examen par des pairs, de services consultatifs, du renforcement des capacités et de l'établissement de réseaux.</p> <p>— Renforcer continuellement les capacités et les arrangements nationaux, régionaux et internationaux pour garantir un niveau élevé de sûreté et de sécurité et optimiser la préparation et la conduite des interventions d'urgence.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Recours accru des États Membres aux outils, aux méthodologies et au savoir-faire de l'Agence afin de renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires aux niveaux national, régional et international. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services d'examen par des pairs et de services consultatifs assurés dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Pourcentage des recommandations formulées par l'Agence dans le cadre de services en matière de sûreté et de sécurité auxquelles les États Membres ont donné suite.
<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et d'orientations sur la sécurité nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes de sûreté et d'orientations sur la sécurité nouvelles ou révisées.
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des réseaux mondiaux de partage des connaissances en matière de sûreté nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ensembles thématiques de sûreté dans les réseaux de sûreté. Nombre de membres des réseaux de sûreté.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
3.0.0.001 Gestion, coordination et communication globales et activités communes	Rapport d'ensemble sur la sûreté nucléaire ; Rapport sur l'exécution du programme ; rapports faisant suite aux résolutions de la Conférence générale en matière de sûreté et de sécurité nucléaires ; publications du Groupe consultatif international pour la sûreté nucléaire (INSAG) ; documents d'information ; coordination efficace des activités et des services entre les départements.
3.0.0.002 Renforcement des capacités, réseaux de partage des connaissances et partenariats	Autoévaluation relative à la création de capacités ; produits relatifs aux connaissances en matière de sûreté nucléaire ; Conférence internationale sur les défis à relever par les organismes d'appui technique et scientifique pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires, sur le thème « Renforcer la science et l'adaptabilité dans un monde en mutation et créer une perspective pour la jeune génération » ; réunions de haut niveau ; outils et processus de partenariat et de mobilisation des ressources.
3.0.0.003 Coordination des normes de sûreté et des orientations sur la sécurité	Prescriptions de sûreté et guides de sûreté ; recommandations, guides d'application et orientations techniques en matière de sécurité nucléaire et moyens d'assurer leur promotion.
3.0.0.004 Contrôle interne pour la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire	Documents sur les procédures réglementaires ; rapports sur la sûreté et la sécurité dans les laboratoires de l'Agence ; rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations issues des autoévaluations et des examens par des pairs.

Programme 3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence

Les États Membres et la communauté internationale doivent être prêts à intervenir efficacement face à d'éventuelles situations d'urgence nucléaire ou radiologique. Dans le cadre du programme 3.1, l'Agence aide les États Membres à renforcer certaines composantes de la préparation et de la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs, par exemple en mettant en place des éléments de l'infrastructure nationale et en les entretenant, en améliorant la coopération

entre les communautés de la sûreté et de la sécurité, en évaluant les dangers et la gestion des situations d'urgence, et en tenant la communauté internationale et le public bien informés. Elle aide également les États Membres à mettre en place, aux niveaux national et mondial, des capacités et des modalités d'intervention efficaces visant à réduire au minimum les répercussions des incidents et des situations d'urgence nucléaires ou radiologiques.

Pour être efficaces, les interventions d'urgence doivent s'appuyer sur une évaluation initiale cohérente et une gestion adéquate de la situation, lesquelles ne sont possibles que grâce à la coordination des activités de préparation et de conduite des interventions d'urgence (PCI) aux plans tant national qu'international. L'Agence est le point focal pour la PCI en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, que celle-ci résulte d'un accident, d'une catastrophe naturelle, d'une négligence, d'un événement de sécurité nucléaire ou de toute autre cause. Ce rôle découle des responsabilités que la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique et les décisions des organes directeurs de l'Agence confèrent à cette dernière. Il est aussi défini dans le cadre d'un certain nombre de mécanismes et d'arrangements pratiques et il s'appuie sur les compétences et la longue expérience de l'Agence dans le domaine de la PCI. De plus, l'Agence a pour fonction statutaire d'élaborer des normes de sûreté et de prendre des dispositions en vue de leur application. Enfin, elle joue un rôle dans l'évaluation des incidents et des situations d'urgence nucléaires et radiologiques et dans la communication relative à leur importance et leurs conséquences éventuelles.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Ce programme tient compte des besoins des États Membres et des enseignements tirés de l'évaluation de la performance du cycle du programme précédent, notamment en ce qui concerne les arrangements opérationnels visant à faire appliquer les conventions pertinentes, les interventions d'urgence et les exercices connexes, les missions d'examen par des pairs et la mise en place de centres et de réseaux de création de capacités.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités nécessaires pour honorer les obligations découlant de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique.
2. Activités destinées à aider les États Membres à renforcer la PCI conformément aux prescriptions de la publication intitulée *Préparation et conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique* (n° GSR Part 7 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA).
3. Activités destinées à renforcer la PCI à l'échelle internationale.
4. Activités visant à intégrer les enseignements tirés de la conduite des interventions d'urgence et de l'exercice de niveau 3 organisé au titre des conventions (ConvEx-3) mené en 2021.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 3.1.1 Préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international* poursuivra les activités pertinentes de PCI entamées lors du cycle biennal de programmation précédent. Les activités du sous-programme ont été élaborées en fonction des besoins en matière de PCI recensés lors d'évaluations menées aux niveaux national et international, par divers moyens [Système de gestion de l'information pour la préparation et la conduite des interventions d'urgence (EPRIMS), missions d'examen de la préparation aux situations d'urgence et missions consultatives connexes, recommandations de la Conférence internationale sur l'intensification de la préparation à la conduite des interventions d'urgence aux niveaux national et international tenue en 2021 et dispositions des résolutions de la Conférence générale], compte tenu des recommandations à long terme du Plan d'action international pour le renforcement du système international de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique ainsi que des conclusions des réunions du Comité des normes de préparation et de conduite des interventions d'urgence, des autorités compétentes et du Comité interorganisations des situations d'urgence nucléaire et radiologique (IACRNE).

Le *sous-programme 3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et arrangements opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales* poursuivra le suivi des activités pertinentes visant à maintenir et améliorer continuellement le Système des incidents et des urgences (IES) de l'Agence ainsi que les arrangements opérationnels avec les États Membres et les organisations internationales compétentes. Les activités du sous-programme ont été élaborées sur la base des besoins recensés lors de l'évaluation des exercices de PCI, des conclusions des réunions des autorités compétentes et des résolutions de la Conférence générale relatives à la sûreté.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	
<i>Objectifs :</i>	
<p>— <i>Maintenir les capacités et les arrangements existants à l'Agence et aux niveaux national et international en matière de PCI et en améliorer encore l'efficacité, en vue d'intervenir efficacement en cas d'incidents ou de situations d'urgence nucléaires ou radiologiques, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs.</i></p> <p>— <i>Améliorer l'échange d'informations sur les incidents et les situations d'urgence nucléaires ou radiologiques entre les États Membres, les parties prenantes internationales et le public et les médias au stade de la préparation aux incidents et situations d'urgence nucléaires ou radiologiques et pendant les interventions, quels que soient l'événement ou les événements déclencheurs.</i></p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des arrangements et des capacités en matière de PCI en vue d'intervenir efficacement en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique aux niveaux national et international, quels que soient l'événement ou les événements déclencheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'application des recommandations formulées à l'issue des missions d'examen par des pairs relatives à l'amélioration de la PCI aux niveaux national et international.
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des arrangements et des capacités en matière de PCI en vue d'intervenir efficacement en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique au niveau de l'Agence, quels que soient l'événement ou les événements déclencheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'application des recommandations résultant des exercices d'intervention complets menés en interne en vue de l'amélioration de l'IES de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> ● Maintenance et amélioration des systèmes d'information, notamment le Système unifié d'échange d'informations en cas d'incident ou d'urgence, le Système international d'information sur le contrôle radiologique et le Système de gestion de l'information pour la préparation et la conduite des interventions d'urgence, aux fins de la fourniture et du partage d'informations techniques et de données de surveillance en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'application des recommandations résultant de l'utilisation des systèmes d'information concernant l'amélioration des mécanismes de partage de l'information en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique.

Sous-programme 3.1.1 Préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international	
<i>Objectifs :</i>	
<p>— <i>Renforcer les arrangements et les capacités en matière de PCI au niveau national pour une conduite efficace des interventions lors de situations d'urgence nucléaire ou radiologique, quels que soient l'événement ou les événements déclencheurs, grâce à l'élaboration de normes de sûreté, de directives opérationnelles et d'outils et à la fourniture, dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et d'examen de la PCI par des pairs, d'une assistance en vue de leur application.</i></p> <p>— <i>Améliorer la transparence et le partage des connaissances dans le domaine de la PCI grâce à un recours plus efficace et plus étendu aux missions d'examen par des pairs et aux réseaux de collaboration.</i></p> <p>— <i>Renforcer encore le cadre de PCI au niveau international.</i></p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités et des arrangements nationaux en matière de PCI et amélioration de la transparence concernant la mise en commun d'informations sur la PCI et les incidents et les situations d'urgence nucléaires ou radiologiques, quels qu'en soient l'événement ou les événements déclencheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres ayant introduit ou mis à jour des données dans l'EPRIMS. ● Pourcentage d'États Membres dans l'EPRIMS appliquant dans une large mesure les normes de sûreté de l'Agence relatives à la PCI.
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des arrangements interorganisations ainsi que de la coopération et de la coordination internationales en matière de PCI. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'application des recommandations résultant des réunions de l'IACRNE et des exercices associés ou des enseignements tirés concernant l'amélioration des arrangements internationaux de PCI.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.1.1.001 Préparation des interventions d'urgence par les États Membres</i>	Normes de sûreté de l'Agence concernant la PCI ; documents d'orientation technique et outils ; formations et supports pédagogiques ; centres de création de capacités ; base de données EPRIMS, servant d'outil pour l'autoévaluation des arrangements de PCI dans les États Membres ; réseaux de formation théorique et pratique sur la PCI ; rapports de missions d'examen par des pairs et de missions consultatives, coordination efficace des activités et des services entre les départements.
<i>3.1.1.002 Gestion internationale des situations d'urgence</i>	Révision et mise à jour du Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales ; rapports sur les réunions IACRNE ; rapport sur la réunion de 2024 des autorités compétentes ; révision et mise à jour des procédures IACRNE ; gestion du site web IACRNE ; activités de PCI coordonnées au niveau international ; intervention interorganisations harmonisée en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quels qu'en soient l'évènement ou les évènements déclencheurs.

Sous-programme 3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et arrangements opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales

Objectifs :

- *Maintenir et améliorer continuellement les arrangements pris pour l'efficacité des interventions d'urgence de l'Agence, notamment la notification, l'échange d'informations, l'évaluation et le pronostic, l'assistance internationale, la communication avec le public et la coordination des interventions interorganisations.*
- *Répondre efficacement aux incidents et situations d'urgence nucléaires ou radiologiques, quels qu'en soient l'évènement ou les évènements déclencheurs.*
- *Mettre en place des systèmes facilitant l'échange d'informations spécifiques lors d'un incident ou d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique et en assurer la maintenance et l'amélioration continue.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Efficacité renforcée de l'intervention du Secrétariat et coordination de cette dernière avec les organisations internationales compétentes en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'application des recommandations formulées par les autorités compétentes.
<ul style="list-style-type: none"> ● Mécanisme d'assistance internationale plus efficient et fourniture efficace de l'assistance demandée en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres enregistrant ou mettant à jour leurs moyens nationaux d'assistance.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.1.2.001 État de préparation du Système des incidents et des urgences</i>	Programme annuel de formation, calendrier et dossiers de formation ; maintien et amélioration des arrangements en matière d'intervention (appendices au Plan d'intervention en cas d'incident et d'urgence, procédures, listes de contrôle et instructions) ; mise à jour des listes de points de contact ; rapports ConvEx-1.
<i>3.1.2.002 Arrangements en matière d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales</i>	Intervention efficace en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, quels qu'en soient l'évènement ou les évènements déclencheurs ; protocoles opérationnels avec des organisations internationales ; États Membres formés aux arrangements opérationnels ; conduite d'exercices, y compris sur l'évaluation et le pronostic, information du public lors d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique déclenchée par un évènement de sécurité nucléaire ; mise à

	jour des arrangements en matière d'assistance internationale.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.1.2.003 Communication avec le public lors de situations d'urgence</i>	Publications de l'Agence ; mise en œuvre des nouvelles orientations concernant l'Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques ; supports de formation, activités de sensibilisation (bulletin d'information, tweets, articles sur le web et brochures) en coordination avec le Bureau de l'information et de la communication ; ateliers et activités de formation.

Programme 3.2 Sûreté des installations nucléaires

Le programme 3.2 aide les États Membres à mettre en place l'infrastructure de sûreté appropriée et à améliorer continuellement la sûreté des installations nucléaires grâce à la mise à disposition de normes de sûreté à jour et à leur application. En outre, les informations pertinentes provenant de sources comme la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN), y compris la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, le Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche et les retours d'information des services d'examen de la sûreté, seront prises en compte pour veiller à ce qu'il soit répondu aux besoins des États Membres.

L'Agence continuera d'axer ses efforts sur la révision des normes de sûreté existantes, de sorte qu'elles reflètent les pratiques actuelles en matière de sûreté nucléaire, plutôt que sur l'élaboration de nouvelles normes. En particulier, au vu du regain d'intérêt pour les nouvelles technologies électronucléaires et l'exploitation à long terme des installations existantes, il faut établir des prescriptions de sûreté relatives à la conception qui soient claires et mettre en place des capacités d'évaluation qui cadrent avec l'évolution de la technologie, des méthodes et des outils. Ainsi, la priorité sera donnée à la sûreté de la conception des technologies électronucléaires évolutives et innovantes, comme les petits réacteurs modulaires (PRM), et à la sûreté de l'exploitation des installations existantes, notamment aux performances organisationnelles et humaines. Les travaux d'élaboration de guides complémentaires sur la sûreté des sites et de la conception ainsi que sur la prévention et l'atténuation des accidents graves se poursuivront, compte tenu des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi.

L'application des normes de sûreté continuera d'être activement encouragée moyennant des services d'examen de la sûreté et des activités de renforcement des capacités, sur demande. Les services d'examen de la sûreté constituent un élément important de l'aide fournie aux États Membres dans leurs efforts d'amélioration continue de l'infrastructure réglementaire et de la sûreté des installations nucléaires, et leur efficacité continuera d'être évaluée et renforcée selon qu'il conviendra. L'analyse des constatations, notamment le taux de mise en œuvre des recommandations et suggestions, sera publiée périodiquement. En outre, les États Membres bénéficieront d'une aide en matière de création de capacités et d'amélioration de l'infrastructure nationale de sûreté, le but étant d'améliorer l'efficacité de la réglementation grâce à des formations théoriques et pratiques et à la coopération internationale. Pour les pays ayant un programme électronucléaire bien établi, les activités porteront essentiellement sur le déploiement de réacteurs innovants et l'exploitation à long terme des installations existantes. Pour les pays qui entreprennent ou relancent un programme électronucléaire, la création de capacités se concentrera sur la préparation réglementaire et opérationnelle, et sera renforcée à des fins de durabilité. Les retours d'information sur l'expérience d'exploitation et les résultats de la recherche-développement seront largement diffusés.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Dans le cadre du programme 3.2, l'Agence examine les résultats des conventions internationales sur la sûreté, les conclusions des conférences qu'elle organise sur l'efficacité de la réglementation et sur la sûreté de la conception et de l'exploitation des installations nucléaires, les constatations des services d'examen de la sûreté et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'exploitation et de réglementation partagés au moyen, respectivement, des systèmes internationaux de signalement des événements et des forums et réseaux de réglementation. Sur la base de ces informations, le programme est principalement axé sur les défis actuels et émergents, comme l'efficacité et la transparence des organismes de réglementation, la compétence des ressources humaines, les évaluations de la sûreté des technologies électronucléaires évolutives et innovantes, comme les RFMP, la sûreté de l'exploitation à long terme des installations nucléaires ainsi que la direction et la gestion pour la sûreté. Il vise en particulier à répondre à la demande d'assistance continue concernant la mise en place d'une infrastructure de sûreté dans les pays qui entreprennent un nouveau programme électronucléaire, élargissent leur programme ou souhaitent prolonger l'exploitation des installations nucléaires existantes. En outre, il participe à la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Tenir les normes de sûreté à jour, au regard des pratiques actuelles, et appuyer les conventions et les codes de conduite.
2. Contribuer à l'application plus efficace des normes de sûreté en améliorant de façon continue l'exécution des services d'examen de la sûreté et l'élaboration de documents complémentaires.
3. Appuyer les États Membres dans le renforcement des capacités grâce à la formation théorique et pratique, et l'échange d'informations et de données d'expérience ; et
4. Renforcer la coopération internationale, notamment la coordination des activités de recherche-développement.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté* appuiera la mise en œuvre efficace des fonctions réglementaires de base, tant dans les pays dotés d'un programme électronucléaire bien établi que dans ceux qui élargissent ou entreprennent un programme électronucléaire. Le sous-programme répondra au nombre croissant de demandes d'États Membres qui souhaitent bénéficier d'une aide pour renforcer leur infrastructure de sûreté, par exemple dans le cadre d'ateliers de l'Agence sur la procédure d'autorisation d'une première centrale nucléaire ; l'élaboration et la mise en œuvre de processus réglementaires fondamentaux ; l'établissement de systèmes intégrés de gestion ; la mise en place de programmes d'encadrement et de gestion pour la sûreté ; l'interface sûreté-sécurité ; les autoévaluations de la culture de sûreté pour les organismes de réglementation. Nombre d'États Membres qui mettent en œuvre activement un programme électronucléaire ou qui envisagent de mettre en place un tel programme rencontrent des difficultés pour ce qui est de se doter des compétences nécessaires pour remplir efficacement les fonctions réglementaires ; le sous-programme répondra à ces besoins en fournissant un appui dans les domaines de la formation théorique et pratique, de la mise en valeur des ressources humaines, de la gestion des connaissances et des réseaux de connaissances. L'intérêt porté au déploiement de nouvelles technologies nucléaires, en particulier de RFMP, allant croissant dans le monde entier, l'Agence aidera un nombre toujours plus important d'États Membres à faire face aux défis d'ordre réglementaire, par l'intermédiaire du Forum des responsables de la réglementation des petits réacteurs modulaires et d'autres instances, comme sa plateforme sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications et l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires.

Dans le cadre du *sous-programme 3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires*, on continuera de réviser les normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception de sorte qu'elles tiennent compte des technologies les plus avancées, au regard de l'intérêt croissant que suscitent l'électronucléaire en tant que moyen de lutte contre le changement climatique, en particulier le déploiement de technologies innovantes et avancées comme les RFMP, ainsi que l'exploitation à long terme des installations nucléaires existantes dans le monde. Un cadre technique axé sur les objectifs et les résultats et tenant compte des risques, destiné à aider à l'application des normes de sûreté pour ce qui est des technologies innovantes, sera élaboré en vue de faciliter les efforts des États Membres en matière d'examen des innovations dans l'électronucléaire et d'octroi d'autorisation relatives à ces dernières. Une application rigoureuse des normes de sûreté sera appuyée par des examens consultatifs et techniques de la sûreté menés par des pairs et par le déploiement de programmes d'évaluation de la sûreté et de développement des compétences en matière de sûreté de la conception. En particulier, plusieurs sujets émergents feront l'objet d'une assistance efficace, comme les nouvelles caractéristiques de conception, les technologies innovantes, les procédures actualisées de démonstration de la sûreté, les examens périodiques de la sûreté, ainsi que les microréacteurs et les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires.

Le *sous-programme 3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers externes* sera consacré aux nombreux défis posés par la sûreté et la protection contre les dangers externes, notamment ceux énumérés ci-après, mis en lumière par les expériences récentes : les effets des événements hors dimensionnement peu probables ; l'importance des connaissances précises et des preuves scientifiques dans le cadre des examens périodiques de la sûreté ; les dangers externes combinés qui touchent simultanément différentes tranches d'un site ; les mécanismes de partage des données relatives à l'expérience d'exploitation en cas d'événement externe. Les demandes d'informations techniques formulées par les États Membre sur ces questions devraient augmenter. Le sous-programme fournira, de manière efficace et efficiente, des documents relatifs à la sûreté et des services d'examen de la sûreté dans le cadre desquels des conseils pratiques seront donnés aux États Membres.

Dans le cadre du *sous-programme 3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires*, l'assistance apportée aux organisations hôtes s'agissant de régler les problèmes recensés lors des missions d'examen de la sûreté sera intensifiée et élargie aux entreprises du nucléaire, et davantage de séances de formation de formateurs seront organisées sur des questions ayant trait à la sûreté d'exploitation, en fonction des besoins des États Membres.

Programme sectoriel 3

L'Agence continuera d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités d'évaluer l'exploitation à long terme et la gestion du vieillissement et d'appliquer les prescriptions de sûreté figurant dans les publications intitulées *Direction et gestion pour la sûreté* (n° GSR Part 2 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA) et *Ageing Management and Development of a Programme for Long Term Operation of Nuclear Power Plants* (n° SSG-48 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA). Les prescriptions actualisées sont maintenant prises en compte dans les services de l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) et dans ceux portant sur les Questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme (SALTO), dans le processus d'évaluation indépendante de la culture de sûreté et dans l'assistance au renforcement des capacités en matière d'autoévaluation et d'amélioration continue fournie aux États Membres. Le Secrétariat continuera d'aider les États Membres à utiliser l'expérience d'exploitation aux fins de l'amélioration de la performance de sûreté.

Le *sous-programme 3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible* continuera d'aider les États Membres à répondre aux besoins prioritaires, à faire face aux difficultés identifiées et à tenir compte des nouvelles tendances en mettant l'accent sur l'efficacité de la réglementation, le vieillissement des installations, la préparation du déclassement, l'interface entre la sûreté et la sécurité et les infrastructures requises pour les nouveaux programmes. Il est également nécessaire de garantir la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible nucléaire en appuyant la conception et la production de nouveaux combustibles, notamment pour les RFMP, et la mise en place de programmes électronucléaires. Les activités du sous-programme comprennent l'élaboration de normes de sûreté à jour et la fourniture d'une assistance aux États Membres en vue de leur application ; un appui à la mise en œuvre du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche ; l'organisation d'examen de la sûreté et de services consultatifs ; des séances de renforcement des capacités ; la promotion de réseaux d'information et l'échange de données d'expérience.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 3.2 Sûreté des installations nucléaires	
Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> — Aider les États Membres à améliorer la sûreté des installations nucléaires aux stades de l'évaluation des sites, de la conception, de la construction et de l'exploitation grâce à la mise à disposition de normes de sûreté à jour et à leur application. — Aider les États Membres à établir et à renforcer leur infrastructure nationale de sûreté en proposant des services d'examen de la sûreté et en facilitant l'adhésion à la CSN et au Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche, ainsi que la mise en œuvre de ces instruments. — Aider les États Membres à renforcer leurs capacités grâce à la mise en valeur des ressources humaines, à la formation théorique et pratique ainsi qu'à la gestion des connaissances et aux réseaux de connaissances, au moyen de la coopération internationale, notamment de l'échange d'informations et de données relatives à l'expérience d'exploitation, et de la coordination des activités de recherche-développement. 	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et de documents complémentaires tenant compte des pratiques actuelles, dans les domaines généraux du cadre juridique et gouvernemental et de la sûreté des installations nucléaires pendant toute leur durée de vie utile. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés intéressant les organismes gouvernementaux ou concernant la sûreté des installations nucléaires qui ont été publiés.
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place d'une infrastructure de sûreté appropriée et amélioration continue de la sûreté des installations nucléaires grâce à l'application des normes de sûreté par les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de services d'examen de la sûreté mis en œuvre. ● Pourcentage des recommandations formulées à l'issue de services d'examen de la sûreté appliquées par l'État Membre ou l'organisme hôte concerné.
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue par les États Membres des services proposés par l'Agence dans les domaines de l'infrastructure de sûreté et de la sûreté des installations nucléaires, portant en particulier sur l'efficacité du contrôle réglementaire, l'encadrement et la gestion pour la sûreté, et la sûreté de la conception et de l'exploitation, y compris à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de formations organisées dans les domaines de l'infrastructure de sûreté et de la sûreté des installations nucléaires.

Sous-programme 3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à établir et à gérer des cadres gouvernementaux, réglementaires et de sûreté efficaces, indépendants et durables pour les installations nucléaires grâce à des examens par des pairs, à des services consultatifs et à des activités facilitant l'application de normes de sûreté de l'AIEA à jour.</p> <p>— Aider les organismes de réglementation des États Membres à améliorer leur processus de création de capacités dans les domaines de la réglementation et de la sûreté et à promouvoir un encadrement et une culture de sûreté solides.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté à jour dans le domaine des cadres gouvernementaux et réglementaires aux fins de la sûreté des installations nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans ce domaine.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation continue par les États Membres des services et des normes de sûreté de l'Agence à l'appui de la mise en place et du renforcement de l'infrastructure réglementaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) conduites. Pourcentage d'application des recommandations et suggestions résultant des missions IRRS.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des services de création de capacités, des outils d'évaluation des compétences et des programmes de formation de l'Agence par les organismes de réglementation des États Membres à l'appui de la pérennité des ressources destinées à la sûreté des installations nucléaires, dans le cadre de programmes nucléaires récents ou bien établis. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de manifestations relatives à la réglementation organisées par l'Agence à l'appui des programmes de création de capacités dans les États Membres. Nombre d'États Membres appliquant une stratégie nationale de renforcement et de maintien des capacités en matière de sûreté nucléaire.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
3.2.1.001 Efficacité de la réglementation et infrastructure de sûreté pour les nouveaux programmes	Normes de sûreté, orientations, échange d'informations et rapports de missions ; mise en commun d'informations facilitée par le Réseau international d'organismes de réglementation ; coordination et fourniture d'un appui d'experts aux pays dotés d'installations nucléaires et aux pays primo-accédants.
3.2.1.002 Normes de sûreté et promotion de/appui à la CSN	Promotion de la Convention sur la sûreté nucléaire, des normes de sûreté et des rapports.
3.2.1.003 Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires	Stratégie de création de capacités ; plan annuel en matière de création de capacités et programme d'appui connexe ; ateliers/formations ; rapports ; outils d'autoévaluation ; supports de formation ; plateformes internet améliorées.

Sous-programme 3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires
Objectifs :
<p>— Aider les États Membres à atteindre un niveau élevé de sûreté dans la conception des centrales nucléaires et l'excellence dans l'évaluation de la sûreté en fournissant des normes de pointe en matière d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception et en veillant à ce que ces normes soient appliquées aux technologies de réacteurs actuelles et innovantes.</p> <p>— Fournir aux États Membres des services consultatifs et des services d'examen concernant l'application des normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception aux technologies actuelles et innovantes.</p> <p>— Appuyer les États Membres dans la création de compétences d'évaluation de la sûreté et les aider à répondre aux questions d'actualité touchant l'évaluation de la sûreté et la sûreté de la conception.</p>

Programme sectoriel 3

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté et de documents complémentaires tenant compte des technologies les plus avancées dans les domaines de l'évaluation de la sûreté et de la sûreté de la conception. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans ce domaine.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des services de l'Agence visant à appuyer la sûreté de la conception des centrales nucléaires et la performance de l'évaluation de la sûreté. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services d'examen de la sûreté fournis. Pourcentage des recommandations formulées par l'Agence dans le cadre de services d'examen de la sûreté appliquées par les États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des méthodes de formation de l'Agence dans les domaines de l'évaluation de la sûreté et de la sûreté de la conception, notamment pour les technologies de réacteurs innovants. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant à des activités de formation. Nombre d'activités de formation organisées dans les domaines de l'évaluation de la sûreté et de la sûreté de la conception.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
3.2.2.001 Sûreté de la conception des réacteurs de puissance actuels, évolutionnaires et innovants	Documents techniques et rapports ayant trait à des normes de sûreté de la conception nouvelles ou révisées ; rapports sur les examens techniques de la sûreté et les services consultatifs aux fins de la sûreté de la conception ; formations et support sur la sûreté de la conception.
3.2.2.002 Élaboration et application des méthodes d'évaluation de la sûreté	Normes d'évaluation de la sûreté nouvelles et révisées, et documents techniques et rapports connexes ; rapports sur les services techniques d'examen par des pairs et de conseils concernant l'évaluation de la sûreté ; séances et supports de formation sur l'évaluation de la sûreté.

Sous-programme 3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers externes

Objectifs :

- Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la conception des sites et des installations vis-à-vis des dangers externes, y compris ceux résultant de l'activité humaine, notamment les effets du changement climatique, en élaborant des normes de sûreté et des lignes directrices techniques relatives à leur application.
- Aider les États Membres à évaluer la sûreté de la conception des sites et des installations vis-à-vis des dangers externes, au moyen de services consultatifs, de services d'examen par des pairs et d'initiatives de renforcement des capacités.
- Aider les États Membres à renforcer leurs capacités grâce à la formation théorique et pratique.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté et de documents techniques complémentaires à jour dans les domaines de la sûreté des sites, de la sûreté de la conception et de l'évaluation de la sûreté vis-à-vis des dangers externes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans ce domaine.
<ul style="list-style-type: none"> Niveau de sûreté et de protection contre les dangers externes amélioré, tel que démontré par les services d'examen de suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services d'examen du site et de la conception basée sur les événements externes (SEED) fournis à la demande des États Membres. Pourcentage des recommandations résultant des missions SEED appliquées par les États Membres après un examen SEED complet.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres, des méthodes de formation de l'Agence dans le domaine de la sûreté et de la protection contre les dangers externes et de l'évaluation de ces dangers. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant à des activités de formation. Nombre d'activités de formation menées dans le domaine de la sûreté et de la protection contre les dangers externes et de l'évaluation de ces dangers.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
3.2.3.001 Évaluation des sites et sûreté de la conception des installations	Normes de sûreté et documents complémentaires dans les domaines de la sélection et de l'évaluation de sites, et de la protection des installations nucléaires contre les dangers externes ; services d'examen de la sûreté, missions d'experts, ateliers, supports de formation, orientations sur l'examen des normes, manuels et webinaires aux fins du renforcement des capacités des États Membres ; outils logiciels visant à évaluer les dommages causés aux installations nucléaires par des événements externes et les enseignements tirés.
3.2.3.002 Méthodes et outils d'évaluation aux fins de l'évaluation de la sûreté des installations	Rapports de sûreté et documents techniques (TECDOC) de l'AIEA sur les outils et méthodes techniques requis pour l'application des normes de sûreté aux fins de l'évaluation des sites et de la sûreté ; ateliers, supports de formation et webinaires sur la création de capacités dans les États Membres ; diffusion et partage d'informations ; Conférence internationale sur la résilience des installations nucléaires face aux événements externes dans une perspective de sûreté ; bases de données et outils pour des méthodes de qualification et une conception de la sûreté nucléaire améliorées.

Sous-programme 3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à améliorer la performance en matière de sûreté d'exploitation en élaborant des normes de sûreté et d'autres publications et en fournissant un appui en vue de leur application.</p> <p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté d'exploitation au moyen de services d'examen relatifs à la sûreté d'exploitation, à l'exploitation sûre à long terme et à la gestion du vieillissement, à l'expérience d'exploitation, ainsi qu'à la gestion, à l'encadrement et à la culture axés sur la sûreté.</p> <p>— Aider les États Membres à renforcer leurs capacités en organisant des formations et des ateliers et en donnant des conseils sur la conduite des autoévaluations.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté à jour dans les domaines de la sûreté d'exploitation, de l'exploitation sûre à long terme et de la gestion du vieillissement, de l'expérience d'exploitation, ainsi que de la gestion, de l'encadrement et de la culture axés sur la sûreté. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés.
<ul style="list-style-type: none"> Sûreté d'exploitation améliorée dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions d'examen OSART, SALTO, de l'expérience d'exploitation ainsi que de l'encadrement et de la culture axés sur la sûreté effectuées. Pourcentage des recommandations de l'Agence résultant de services d'examen de la sûreté appliquées par les États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> Compétence améliorée des États Membres dans les domaines de la sûreté d'exploitation, de l'exploitation sûre à long terme, de la gestion du vieillissement, de l'expérience d'exploitation, ainsi que de la gestion, de l'encadrement et de la culture axés sur la sûreté. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations dispensées dans le cadre des activités de l'OSART et dans les domaines de l'exploitation à long terme, de la gestion du vieillissement, de l'expérience d'exploitation, ainsi que de la gestion, de l'encadrement et de la culture axés sur la sûreté.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.2.4.001 Performance en matière de sûreté d'exploitation</i>	Rapports de missions OSART ; supports de formation sur l'autoévaluation d'une organisation/centrale ; base de données actualisée sur les résultats des missions OSART ; révision intégrée des guides sur la sûreté d'exploitation ; publication d'informations sur les aspects marquants des missions OSART ; Conférence internationale sur l'amélioration de la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires ; diffusion d'informations relatives aux missions OSART sur un site web spécialisé.
<i>3.2.4.002 Échange et utilisation d'informations sur l'expérience d'exploitation internationale</i>	Rapports sur les événements émanant des centrales nucléaires partagés au moyen du Système international de notification pour l'expérience d'exploitation (IRS) ; rapports de synthèse sur l'expérience d'exploitation (livrets bleus et rapports annuels de l'IRS) ; rapports de mission d'assistance ; normes de sûreté et documents techniques (TECDOC) sur l'expérience d'exploitation et les programmes d'amélioration continue de la performance ; cours sur l'amélioration de la performance, l'expérience d'exploitation et l'analyse des causes profondes.
<i>3.2.4.003 Direction et gestion pour la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres</i>	Guides de sûreté révisés sur l'encadrement et la gestion pour la sûreté ; ateliers d'amélioration continue de la culture de sûreté pour les États Membres ; évaluations indépendantes de la culture de sûreté ; activités de formation, réunions et ateliers.
<i>3.2.4.004 Sûreté de l'exploitation à long terme</i>	Rapports de missions SALTO et de missions d'experts ; missions d'appui effectuées ; ateliers et réunions techniques ; rapports de sûreté ; documents techniques (TECDOC) et lignes directrices sur la gestion du vieillissement et l'exploitation à long terme ; programmes de gestion du vieillissement, analyses du vieillissement à durée limitée, tableaux d'examen de la gestion du vieillissement et autres activités liées à la gestion du vieillissement dans le cadre des enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement.

Sous-programme 3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible

Objectifs :

- Aider les États Membres à renforcer la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible à toutes les étapes de leur cycle de vie, notamment à se doter des infrastructures de sûreté voulues pour les nouveaux réacteurs de recherche et les nouvelles installations du cycle du combustible.
- Favoriser l'échange international d'informations sur l'expérience d'exploitation et la création de capacités relatives aux réacteurs de recherche et aux installations du cycle du combustible.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition des États Membres d'un ensemble complet de normes de sûreté à jour concernant les réacteurs de recherche et les installations du cycle du combustible nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de normes de sûreté nouvelles ou révisées et de documents complémentaires concernant les réacteurs de recherche et les installations du cycle du combustible.
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue par les États Membres des services proposés par l'Agence à l'appui de la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de services d'examen de la sûreté fournis. ● Pourcentage des recommandations de l'Agence résultant de services d'examen de la sûreté appliquées par les États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des services de renforcement des capacités proposés par l'Agence à l'appui de la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'États Membres dotés de réacteurs de recherche et d'installations du cycle du combustible en exploitation qui participent aux activités de renforcement des capacités et à la plateforme de partage d'informations relatives à l'expérience d'exploitation proposées par l'Agence.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.2.5.001 Sûreté des réacteurs de recherche</i>	Normes de sûreté et documents complémentaires ; rapports de réunions et de missions ; retour d'information sur les autoévaluations des États Membres concernant l'application du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche ; base de données du Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche.
<i>3.2.5.002 Sûreté des installations du cycle du combustible</i>	Normes de sûreté et documents complémentaires ; rapports de réunions et de missions ; supports de formation ; base de données du Système de notification et d'analyse des incidents relatifs au cycle du combustible.

Programme 3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport

Le programme 3.3 est axé sur la protection des personnes et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants. Il porte notamment sur l'élaboration de normes de sûreté et de dispositions en vue de leur application, au titre des fonctions statutaires de l'Agence. Le renforcement des capacités, y compris la formation théorique et pratique, et la création de réseaux, ainsi que les stratégies de communication sur les risques radiologiques, sont des éléments transversaux clés du cadre mondial de sûreté et se retrouvent dans tout le programme. L'importance des instruments internationaux, tels que les conventions et les codes de conduite applicables, en tant qu'élément du cadre de sûreté est également prise en compte. La plupart des activités du programme sont continues, bien que certaines aient été recentrées. Elles s'adressent notamment aux organismes nationaux et aux organisations internationales compétentes intervenant sur les questions de sûreté radiologique et de sûreté du transport. Les bénéficiaires sont les gouvernements, les organismes de réglementation, les travailleurs, les patients, le public, les utilisateurs et les exploitants.

La révision des normes de sûreté de l'Agence se poursuivra. Dans le cadre du programme, on veillera à l'application des normes de sûreté de l'Agence et du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Pour cela, on proposera des services d'examen par des pairs et des services consultatifs, des activités d'information active et d'échange d'informations, ainsi que des documents d'orientation et des supports de formation, entre autres. Ces activités permettent d'obtenir des informations en retour et des assurances essentielles sur l'efficacité globale du programme, et facilitent la planification ainsi que l'anticipation d'éventuels problèmes.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Les missions d'examen par des pairs et les missions consultatives font l'objet d'une forte demande et montrent l'importance de systèmes de réglementation stables, dotés de ressources adéquates et réellement indépendants. L'Agence adaptera son approche de la conduite des missions IRRS et des missions du Service d'examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassé et la remédiation (ARTEMIS) afin de mieux répondre aux besoins de chacun des États Membres ayant demandé des missions combinées ou séparées. L'appui des États Membres au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, ainsi qu'aux Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives et aux Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service, qui viennent compléter le Code, reste fort. Le transport des matières radioactives et des installations nucléaires continue d'intéresser les États Membres et, par conséquent, il est nécessaire de conserver des liens forts avec d'autres organisations internationales s'occupant du transport. L'approche stratégique de la formation théorique et pratique de l'Agence continue d'aider les États Membres à renforcer l'infrastructure de sûreté radiologique et de sûreté du transport.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités qui renforcent le cadre mondial de sûreté, grâce à l'élaboration de normes de sûreté et à la coopération avec d'autres organisations internationales qui facilitent également l'harmonisation et les engagements internationaux.

Programme sectoriel 3

2. Activités qui aident les États Membres à renforcer leur infrastructure réglementaire pour la sûreté radiologique et la sûreté du transport au moyen de missions d'examen par des pairs et de missions consultatives.
3. Activités promouvant le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et aidant les États Membres à renforcer leurs stratégies nationales de gestion des sources scellées en fin de vie, afin d'éviter les sources orphelines.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques* est axé sur la fourniture d'une assistance aux États Membres, le but étant de les aider à atteindre ou à maintenir le plus haut niveau de sûreté radiologique. En 2024-2025, l'Agence continuera de prendre des dispositions aux fins de l'application des prescriptions énoncées dans la publication intitulée *Radioprotection et sûreté des sources de rayonnements : Normes fondamentales internationales de sûreté* (n° GSR Part 3 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA) ainsi que dans les guides de sûreté connexes. Le Secrétariat continuera de donner aux États Membres des conseils sur l'amélioration de la sûreté lors des actes médicaux pertinents et de prêter assistance pour l'application des principes de justification et d'optimisation. L'Agence révisera les orientations sur la sûreté relatives à la protection des travailleurs ou en élaborera de nouvelles. Des efforts seront faits en vue d'élaborer des déclarations ou des documents communs sur la radioprotection contre l'exposition au radon ; l'application du rapport de 2012 du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et ses annexes concernant l'attribution des effets sur la santé et la déduction du risque ; la radioprotection dans le secteur des matières radioactives naturelles ; et tout autre sujet défini d'un commun accord.

Le *sous-programme 3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport* continuera de répondre à la demande croissante des États Membres en matière d'examens par des pairs et de missions consultatives indépendants appuyés par des autoévaluations dans le domaine de l'infrastructure réglementaire et du transport de sources de rayonnements. Conscients de la nécessité de se doter durablement de compétences en sûreté radiologique, les États Membres qui élaborent et mettent en œuvre leur propre stratégie nationale sur la base d'une analyse des besoins nationaux conformément aux normes et orientations de sûreté de l'AIEA devraient voir leur nombre continuer d'augmenter. La révision des normes de sûreté de l'Agence sur la sûreté du transport se poursuivra. À la demande des États Membres, des pays bénéficiant d'une assistance technique et des pays donateurs, ce sous-programme, qui porte à la fois sur l'infrastructure réglementaire et la sûreté du transport, développera la coordination et la coopération avec les sous-programmes pertinents dans le domaine de la sécurité nucléaire afin de favoriser le renforcement intégré de l'infrastructure nationale de sûreté radiologique et de sécurité des matières radioactives.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport	
Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> — Aider les États Membres à améliorer la sûreté radiologique des personnes et de l'environnement en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application. — Aider les États Membres à mettre en place l'infrastructure de sûreté appropriée grâce à l'appui et à la mise en œuvre du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des orientations qui le complètent, ainsi qu'aux services d'examen et aux services consultatifs en matière de sûreté. — Contribuer au renforcement des capacités dans les États Membres en dispensant une formation théorique et pratique et en encourageant l'échange d'informations et de données d'expérience. 	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté à jour dans le domaine de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans ce domaine.
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue, par les États Membres, des services de l'Agence visant à appuyer la sûreté radiologique et la sûreté du transport. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de missions d'examen et d'évaluation et de missions consultatives conduites dans le domaine de la sûreté.
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue, par les États Membres, des méthodes proposées par l'Agence en matière d'analyse des besoins de formation dans le domaine de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres ayant effectué une analyse des besoins de formation théorique et pratique dans le domaine de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport.

Sous-programme 3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à atteindre le niveau de sûreté radiologique le plus élevé en élaborant des normes et des guides de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur utilisation dans tous les secteurs industriels, en médecine et pour d'autres applications, et aussi en communiquant des informations pertinentes sur les risques et les avantages de telles applications.</p> <p>— Fournir des services destinés à assurer un niveau élevé de radioprotection pour les propres opérations de l'Agence, ainsi que pour toutes les opérations qui impliquent l'utilisation de produits, de services, d'équipements, d'installations et d'informations fournis par l'Agence, y compris l'assistance dans le cadre de projets de coopération technique.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de la coopération entre les organisations internationales compétentes ayant des responsabilités et des mandats en matière de sûreté radiologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de normes de sûreté, d'autres documents et d'ateliers coparrainés par des membres du Comité interorganisations de sûreté radiologique (IACRS). ● Nombre de documents d'orientation (révision de documents existants ou élaboration de nouveaux documents) appuyant l'application des normes GSR Part 3 révisées coparrainés par des organisations internationales.
<ul style="list-style-type: none"> ● Efficience et efficacité accrues des systèmes de dosimétrie destinés à protéger les membres du personnel de l'Agence exposés aux rayonnements dans le cadre de leur travail, et capacités accrues des États Membres d'appliquer ces systèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de guides de sûreté et de documents techniques (TECDOC) élaborés en coopération avec l'Organisation internationale du Travail dans le domaine de la radioprotection professionnelle. ● Nombre de méthodes accréditées maintenues dans les laboratoires de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue, par les États Membres, des documents de l'Agence relatifs aux bonnes pratiques en matière de radioprotection en milieu médical parmi les professionnels de santé et les organismes concernés par l'exposition médicale aux rayonnements. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de consultations de pages web, y compris les téléchargements d'orientations et d'autres informations de l'Agence sur les méthodes destinées à améliorer la radioprotection des patients à partir du site web de l'Agence consacré à ce sujet.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
3.3.1.001 Radioprotection du public et de l'environnement	Normes de sûreté et documents d'orientation nouveaux ou révisés ; réunions et ateliers organisés à l'intention des États Membres pour appuyer l'application des normes figurant dans la publication GSR Part 3 et la coopération avec les organisations internationales compétentes en matière de sûreté radiologique.
3.3.1.002 Radioprotection des patients	Documents liés à la sûreté portant sur la radioprotection des patients ; systèmes de notification pour les actes radiologiques et la radiothérapie ; site web destiné aux professionnels de santé et aux patients comportant des informations actualisées sur la réduction de la dose lors d'une exposition aux rayonnements en médecine ; Conférence internationale sur la radioprotection en médecine, sur le thème « Vision aux rayons X ».
3.3.1.003 Radioprotection professionnelle	Documents sur la sûreté nouveaux ou révisés à l'appui des normes de sûreté sur la radioprotection professionnelle ; réseaux sur l'optimisation de la radioprotection nouveaux ou étendus ; exploitation du Système d'information sur la radioexposition professionnelle, et promotion et mise à niveau du Système d'information sur la radioexposition professionnelle en médecine, dans l'industrie et la recherche axé sur la radiographie industrielle ; ressources nouvelles ou mises à jour en matière de formation, rapports et système de gestion de l'information pour le Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle ; développement et utilisation des Réseaux de radioprotection professionnelle.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique</i>	Services de dosimétrie individuelle et de contrôle radiologique du lieu de travail homologués ; services d'étalonnage d'instruments ; assistance en matière de sûreté et de contrôle radiologiques lors d'accidents et d'incidents ; méthodes et pratiques nouvelles en matière de dosimétrie et de contrôle radiologique.

Sous-programme 3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport

Objectifs :

- Aider les États Membres à renforcer leur infrastructure réglementaire pour la sûreté radiologique et la sûreté du transport en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application.
- Aider les États Membres à renforcer leur infrastructure réglementaire pour la sûreté radiologique et la sûreté du transport au moyen de services d'examen par des pairs et de services consultatifs.
- Aider les États Membres à intensifier le renforcement des compétences en matière de sûreté radiologique.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et cohérent de normes de sûreté à jour dans le domaine de la sûreté du transport et de l'infrastructure réglementaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés dans le domaine de la sûreté du transport et de l'infrastructure réglementaire approuvés par les comités des normes de sûreté ou la Commission des normes de sûreté, le cas échéant.
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation accrue, par les États Membres, de services de l'Agence à l'appui de la sûreté du transport et de l'infrastructure réglementaire dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de services d'examen de la sûreté fournis.
<ul style="list-style-type: none"> ● Application accrue, par les États Membres, des normes de sûreté relatives à la formation théorique et pratique, le but étant de renforcer les compétences dans le domaine de la sûreté radiologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États Membres ayant effectué une analyse de besoins de formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport des déchets.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.3.2.001 Contrôle réglementaire des sources de rayonnements</i>	Réunions d'experts juridiques et techniques sur l'application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives ; ateliers régionaux sur l'application du Code ; normes de sûreté révisées ; rapports de missions consultatives ; services d'examen de la réglementation ; recommandations aux États Membres sur les aspects réglementaires.
<i>3.3.2.002 Sûreté du transport</i>	Ensemble complet de normes de sûreté, de documents techniques (TECDOC), d'autres documents d'orientation et de cours en matière de sûreté du transport ; réunions techniques et autres réunions de consultation à l'appui de l'application de ces documents d'orientation.
<i>3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information</i>	Profils d'infrastructure de sûreté radiologique mis à jour dans le Système de gestion des informations sur la sûreté radiologique ; rapports du Comité directeur sur la formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets et rapports des directeurs des cours d'études supérieures ; approche révisée et mise à jour en matière de formation théorique et pratique dans ce domaine ; supports de formation mis à jour pour les cours d'études supérieures et les formations de formateurs s'adressant aux responsables de la radioprotection ; analyse d'impact des cours d'études supérieures et des activités de formation de formateurs mise à jour.

Programme 3.4 Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement

Le programme 3.4 vise à aider les États Membres à établir un cadre de sûreté relatif à la gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, à planifier et mettre en œuvre le déclasséement sûr des installations nucléaires et d'autres installations utilisant des matières radioactives et à garantir la sûreté de la remédiation de l'environnement et des rejets de matières radioactives dans l'environnement. Il comprend l'élaboration de normes de sûreté pertinentes de l'Agence, la fourniture d'une assistance aux États Membres pour l'utilisation et l'application de ces normes de sûreté, la coordination du Comité des normes de sûreté des déchets (WASSC) et la prestation de services de secrétariat pour les réunions des Parties contractantes de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (Convention commune).

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Le programme 3.4 tient compte des conclusions formulées à l'issue des conférences de l'Agence et dans le cadre des services d'examen de la sûreté, des questions globales d'intérêt commun recensées par les Parties contractantes à la Convention commune, des données d'expérience partagées par les États Membres ainsi que des enseignements tirés des aspects techniques de la mise en œuvre du programme. L'utilisation de l'apprentissage en ligne et des réunions virtuelles pour accroître la participation est reconnue, mais il convient d'en optimiser l'utilisation et de ne pas compromettre l'efficacité et la qualité de la diffusion de l'information. En plus de veiller à ce que les normes de sûreté restent complètes et à jour, il est nécessaire de porter une attention accrue à leur application. Les orientations portant spécifiquement sur les installations (par exemple, sur la gestion sûre des sources radioactives scellées retirées du service ou sur le déclasséement des installations de petite taille) sont accueillies favorablement, et l'Agence continuera d'en produire. L'adoption d'une approche graduée dans le cadre de l'application des normes de sûreté suscite un intérêt grandissant. Les progrès se poursuivent pour ce qui est du stockage définitif des déchets radioactifs – allant du stockage géologique du combustible usé au stockage en puits des sources radioactives scellées retirées du service –, et il est nécessaire de faire le point sur les enseignements tirés de l'expérience. La gestion sûre des rejets dans le milieu marin suscite également un intérêt croissant ; l'Agence continue de tenir une base de données des matières radioactives entrant dans le milieu marin, fournit des orientations sur la maîtrise des rejets d'effluents et maintient des liens avec les conventions internationales pertinentes. En ce qui concerne les missions d'examen, l'expérience semble montrer une préférence initiale pour les missions ARTEMIS conduites consécutivement aux missions IRRS. L'Agence restera attentive aux possibilités d'étoffer encore ses services d'examen.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Tenir à jour un ensemble complet de normes de sûreté sur la gestion sûre des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, le déclasséement et la remédiation.
2. Veiller à l'application plus efficace des normes de sûreté et, partant, renforcer l'infrastructure nationale de sûreté aux fins de la gestion des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, du déclasséement et de la remédiation.
3. Aider les États Membres à renforcer les capacités et les compétences en matière de gestion sûre des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, de déclasséement et de remédiation.
4. Promouvoir le respect et la mise en œuvre de la Convention commune.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs* porte sur des projets ayant trait à la gestion avant stockage définitif et au stockage définitif du combustible usé et des déchets radioactifs, plus précisément au stockage à faible profondeur, en puits et en formations géologiques. Les projets internationaux portant sur la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif de tous types de déchets radioactifs, y compris les déchets de haute activité, se poursuivront. La composante centrale des projets (que ceux-ci portent sur la gestion avant stockage définitif ou sur le stockage définitif) consistera à élaborer et à examiner des argumentaires de sûreté visant à démontrer la sûreté des installations et des activités, à toutes les étapes de la gestion des déchets, y compris lors de l'exploitation et après la fermeture. L'application d'une approche graduée sera envisagée. Le Secrétariat veillera à ce que ces projets internationaux et les services d'examen par des pairs correspondants (p. ex. ARTEMIS) favorisent l'échange et la mise en commun de données d'expérience dans ce domaine, dans l'intérêt des États Membres, et participent à l'harmonisation des activités de sûreté.

Le *sous-programme 3.4.2 Sûreté du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement* se compose de projets concernant la sûreté des éléments interdépendants du déclassé, de la remédiation ainsi que de la gestion et de l'évaluation des rejets de matières radioactives dans l'environnement. Les efforts visant à élaborer des normes de sûreté et des orientations se poursuivront, l'accent étant mis sur les orientations relatives à certains sites spécifiques, notamment à la gestion et au déclassé sûrs des installations de production d'uranium, de même que ceux visant à établir des stratégies de déclassé et l'état final des petites installations dans les pays qui disposent d'une infrastructure de sûreté limitée, où il est essentiel d'appliquer une approche graduée. Il sera tenu compte du besoin de se doter d'orientations sur le déclassé des réacteurs innovants afin d'éviter de créer des situations qui seraient à gérer par les générations futures. Les travaux récents sur la remédiation des zones contaminées seront élargis pour inclure la gestion post-remédiation à long terme et le rôle de la clairance dans la gestion d'importants volumes de déchets radioactifs. Dans le cadre du sous-programme, l'Agence cherchera de quelle façon elle peut aider les États Membres à déterminer si la gestion de la contamination issue de pratiques ou d'installations de production d'uranium antérieures devrait être traitée comme une situation d'exposition existante ou planifiée. Au vu de l'intérêt grandissant pour la question des rejets dans le milieu marin, l'Agence s'attachera à maintenir sa compréhension des matières radioactives qui entrent dans ce milieu et améliorera ses orientations sur le contrôle radiologique de l'environnement et les évaluations de l'impact radiologique sur l'environnement, y compris sur l'application d'une approche graduée à l'évaluation des répercussions sur l'environnement (flore et faune).

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 3.4 Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	
Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> — Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, y compris des dépôts géologiques pour les déchets de haute activité, du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement, en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application. — Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, y compris des dépôts géologiques pour les déchets de haute activité, du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement, au moyen d'examen par des pairs et de services consultatifs, et faciliter leur adhésion à la Convention commune et la mise en œuvre de cet instrument. — Appuyer les efforts de renforcement des capacités des États Membres grâce à la formation théorique et pratique, et en encourageant l'échange d'informations et de données d'expérience. 	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et de documents complémentaires dans le domaine de la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, y compris la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif des déchets (à faible profondeur et en formations géologiques), ainsi que du déclassé et de la remédiation. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés approuvés pour publication. ● Nombre de canevas de préparation de document approuvés pour élaboration.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure de sûreté améliorée dans les États Membres aux fins de la gestion des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, du déclassement et de la remédiation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'examen par des pairs et de missions consultatives conduites dans le domaine de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, y compris la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif. • Nombre de parties contractantes à la Convention commune.
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des États Membres en matière de gestion sûre des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des rejets dans l'environnement, de déclassement et de remédiation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations dispensées et de réunions techniques organisées. • Nombre de supports de formation en ligne nouveaux ou révisés.

Sous-programme 3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs

Objectifs :

- Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application.
- Aider les États Membres à améliorer la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé au moyen d'examen par des pairs et de services consultatifs, et faciliter leur adhésion à la Convention commune et la mise en œuvre de cet instrument.
- Appuyer les États Membres dans le renforcement des capacités grâce à la formation théorique et pratique et en encourageant l'échange d'informations et de données d'expérience.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et de documents complémentaires mis à disposition des États Membres dans le domaine de la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, y compris la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif des déchets (à faible profondeur et en formations géologiques), ainsi que du déclassement et de la remédiation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés approuvés pour publication. • Nombre de canevas de préparation de document approuvés pour élaboration.
<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure de sûreté améliorée dans les États Membres aux fins de la gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de missions d'examen par des pairs ARTEMIS et de missions consultatives conduites. • Nombre de parties contractantes à la Convention commune.
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des États Membres en matière de gestion sûre des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations dispensées et de réunions techniques organisées. • Nombre de supports de formation en ligne nouveaux ou révisés.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<p>3.4.1.001 Normes de sûreté pour la gestion des déchets et appui à la Convention commune</p>	<p>Normes de sûreté sur la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible usé ; prestation de services de secrétariat à la Convention commune (y compris l'organisation de réunions d'examen) ; prestation de services de secrétariat au WASSC.</p>
<p>3.4.1.002 Application des normes de sûreté et appui aux projets d'intercomparaison</p>	<p>Plans de travail et rapports périodiques et finals sur les projets existants ou nouveaux axés sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé (gestion avant stockage définitif et stockage définitif) et organisation de missions d'examen par des pairs (ARTEMIS) dans les États Membres.</p>

Sous-programme 3.4.2 Sûreté du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement	
Objectifs :	
<p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté de leurs programmes en ce qui concerne le déclassé, la remédiation et les rejets dans l'environnement, y compris après des accidents, en élaborant des normes de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application.</p> <p>— Aider les États Membres à améliorer la sûreté de leurs programmes en ce qui concerne le déclassé, la remédiation et les rejets dans l'environnement, y compris après des accidents, au moyen d'examen par des pairs et de services consultatifs.</p> <p>— Appuyer les États Membres dans le renforcement des capacités grâce à la formation théorique et pratique et en encourageant l'échange d'informations et de données d'expérience.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des États Membres d'un ensemble intégré, complet et à jour de normes de sûreté et de documents complémentaires dans le domaine de la sûreté du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement, y compris après des accidents. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes de sûreté et de documents complémentaires nouveaux ou révisés approuvés pour publication. Nombre de canevas de préparation de document approuvés pour élaboration.
<ul style="list-style-type: none"> Infrastructure de sûreté améliorée dans les États Membres aux fins de la gestion des rejets dans l'environnement, du déclassé et de la remédiation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions consultatives conduites.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres en matière de gestion sûre des rejets dans l'environnement, de déclassé et de remédiation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations dispensées et de réunions techniques organisées. Nombre de supports de formation en ligne nouveaux ou révisés.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
3.4.2.001 Sûreté pour le déclassé et la remédiation	Normes de sûreté de l'Agence relatives au déclassé, à la remédiation et à la gestion des résidus issus de la production d'uranium et du traitement de matières radioactives naturelles ; documents complémentaires et supports de formation destinés à aider les États Membres à appliquer ces normes.
3.4.2.002 Sûreté pour l'évaluation et la gestion des rejets dans l'environnement	Normes de sûreté nouvelles ou révisées, et nouveaux documents techniques (TECDOC) destinés à faciliter l'élaboration d'exemples pour l'application des normes de sûreté dans la pratique ; recommandations faites aux États Membres concernant les évaluations de l'impact radiologique et le contrôle radiologique de l'environnement afin d'améliorer la sûreté nucléaire.

Programme 3.5 Sécurité nucléaire

Le risque d'utilisation de matières nucléaires ou d'autres matières radioactives dans des actes malveillants reste une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Même si la responsabilité en matière de sécurité nucléaire dans un État incombe entièrement à ce dernier, les États Membres ont reconnu à maintes reprises le rôle central que joue l'Agence dans le renforcement du cadre de sécurité nucléaire dans le monde et la coordination de la coopération internationale dans les activités de sécurité nucléaire.

De nombreux progrès ont été accomplis ces dernières années dans le domaine de la sécurité nucléaire ; l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) est ainsi entré en vigueur en 2016, et la première Conférence des Parties à l'Amendement – qui a examiné la Convention telle que modifiée et adopté par consensus un document final soulignant son adéquation – s'est tenue en 2022. Les efforts visant à promouvoir l'adhésion universelle à la Convention et à son amendement ainsi que leur pleine application se poursuivront, de même que ceux visant à encourager l'adhésion aux instruments non contraignants sous les auspices de l'Agence.

Ce programme est conçu pour aider les États, à leur demande, à se conformer aux prescriptions des instruments internationaux, qu'ils soient ou non juridiquement contraignants, à établir des régimes de sécurité nucléaire nationaux efficaces et à les maintenir. Il tient compte des activités définies dans le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025. Il met davantage l'accent sur la publication de documents d'orientation complets dans le cadre de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA (NSS) ; la promotion de leur utilisation, s'il y a lieu, notamment par des examens par des pairs et des services consultatifs ; la création de capacités, notamment par l'intermédiaire de réseaux de formation théorique et pratique et de réseaux professionnels et par l'organisation d'activités au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire de l'Agence ; la promotion d'une culture de sécurité nucléaire, la coordination et la facilitation des activités de coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et l'amélioration de la coopération entre les communautés de la sécurité et de la sûreté, le tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Les priorités générales restent l'amélioration de la coordination et de la définition des priorités par le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire, la publication de documents de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et la fourniture des services voulus pour en promouvoir l'utilisation. L'Agence consolide les bases de son programme de renforcement des capacités avec des cours utilisant l'infrastructure technique spécialisée du Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire. Ce dernier complétera les capacités de formation des établissements dans les États, comblant les lacunes généralement observées en la matière, et dotera l'Agence de nouvelles capacités de délivrer le programme de sécurité nucléaire en apportant la technologie avancée et l'expertise nécessaires pour répondre aux demandes des États. La mise en œuvre de ce programme restera tributaire des contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) et des conditions liées à ces contributions. Il est nécessaire de maintenir le dialogue avec les États Membres et d'autres organisations et initiatives pertinentes afin de mieux faire connaître le rôle central que joue l'Agence pour ce qui est de faciliter le renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Achèvement et tenue à jour de recommandations et d'orientations universellement applicables, publiées dans la collection Sécurité nucléaire, et fourniture de services d'évaluation à la demande d'États.
2. Fourniture, sur demande, d'une assistance relative à la création de capacités, aux programmes de mise en valeur des ressources humaines et aux activités liées à la culture de sécurité nucléaire et à la réduction des risques connexes, notamment sur la base d'une analyse des besoins, y compris ceux recensés dans le cadre des plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP).

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 3.5.1 Gestion de l'information* continue de répondre à l'intérêt que portent les États à la sécurité informatique et à la sécurité de l'information dans les centrales et les installations nucléaires. Les cyberattaques ont augmenté dans le monde entier et la communauté mondiale a besoin de réunions de partage d'informations, de documents d'orientation technique et de formations. L'assistance fournie par l'Agence aux États qui demandent une aide pour élaborer et mettre en œuvre des INSSP et des outils d'autoévaluation a augmenté, la communauté internationale de la sécurité nucléaire étant mieux au fait des activités de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Le *sous-programme 3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations* vise à répondre aux tendances mondiales associées : à la hausse de la demande de matières radioactives dans les domaines de la santé et du développement durable ; à l'intérêt accru pour les modèles de nouveaux réacteurs avancés à même de satisfaire les besoins prévus en énergie propre ; à l'intérêt que les États continuent de manifester pour l'évaluation et l'atténuation des risques et des menaces en termes de sécurité nucléaire ; aux progrès rapides, en informatique et dans d'autres domaines techniques, qui expliquent la hausse des besoins en matière de sécurité nucléaire et des demandes au titre du sous-programme. L'élaboration d'infrastructures réglementaires de sécurité nucléaire, de systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dans les installations nucléaires aux fins de la sécurité, d'orientations spécifiques sur les menaces internes, d'une culture de sécurité nucléaire et de plans d'urgence, ainsi que leur renforcement, restent des éléments de sécurité importants. En outre, on prévoit une nouvelle augmentation des demandes des États en ce qui concerne l'assistance technique pour les activités de réduction des risques, les services consultatifs et les missions d'évaluation sur la protection physique des matières, des installations et des activités.

Le *sous-programme 3.5.3 Sécurité nucléaire des matières non soumises à un contrôle réglementaire* aide les États à améliorer la coordination et la coopération entre les diverses parties prenantes et autorités nationales compétentes s'occupant de la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire.

Le *sous-programme 3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale* vise à renforcer encore le rôle central joué par l'Agence pour ce qui est de coordonner la sécurité nucléaire, notamment en intensifiant les efforts visant à promouvoir l'adhésion universelle à la CPPMN et à son amendement ainsi que leur mise en œuvre effective. En outre, il aide les États en facilitant la participation à l'établissement de réseaux de formation théorique et pratique et en continuant d'élaborer des publications de la collection Sécurité nucléaire et de tenir à jour les publications existantes. Par l'intermédiaire du Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, il aide aussi les États à renforcer le partage de connaissances en proposant un programme complémentaire avancé en sécurité nucléaire.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 3.5 Sécurité nucléaire	
Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> — <i>Promouvoir l'adhésion aux instruments internationaux pertinents, qu'ils soient ou non juridiquement contraignants, afin de renforcer la sécurité nucléaire dans le monde.</i> — <i>Aider les États à mettre en place, maintenir et pérenniser les régimes de sécurité nucléaire nationaux pour les matières nucléaires et autres matières radioactives, y compris pendant le transport, et les installations associées utilisées à des fins pacifiques.</i> — <i>Jouer un rôle central en facilitant et en renforçant la coopération internationale, et en accroissant la visibilité et la sensibilisation par la communication sur la sécurité nucléaire.</i> 	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Engagement accru des États vis-à-vis des obligations internationales découlant des instruments internationaux pertinents. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'États supplémentaires adhérant à la CPPMN et/ou à son amendement. ● Nombre d'États supplémentaires exprimant leur appui politique au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et/ou aux orientations qui le complètent.
<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité renforcée des États à créer, maintenir et pérenniser un régime de sécurité nucléaire national grâce à l'élaboration d'orientations complètes sur la sécurité nucléaire et à la fourniture d'une assistance technique (notamment : missions d'examen par des pairs, services consultatifs et création de capacités, y compris la formation théorique et pratique). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage des demandes d'assistance en matière de sécurité nucléaire faites par les États auxquelles l'Agence a répondu. ● Nombre d'États bénéficiant d'une assistance technique dans le cadre de projets de sécurité nucléaire axés sur les résultats.
<ul style="list-style-type: none"> ● Coordination et coopération renforcées à l'échelle mondiale pour ce qui est de la fourniture d'une assistance en complément des efforts menés par les pays pour mettre en place des régimes de sécurité nucléaire, les maintenir et les pérenniser. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de manifestations organisées par l'Agence conjointement avec d'autres organisations et des donateurs sur la coordination des activités relatives à la mise en place, au maintien et à la pérennisation des régimes de sécurité nucléaire.

Sous-programme 3.5.1 Gestion de l'information
Objectifs :
<ul style="list-style-type: none"> — <i>Fournir un cadre complet pour le recensement et la priorisation systématiques des besoins des États en matière de sécurité nucléaire, appuyer la planification et la priorisation de la fourniture par l'Agence d'une assistance en sécurité nucléaire aux États, et faciliter la coopération et la coordination internationales en vue de répondre aux besoins des États dans le domaine de la sécurité nucléaire.</i> — <i>Aider les États à échanger en temps voulu des informations faisant autorité sur les incidents ayant trait au trafic illicite et à d'autres activités connexes non autorisées mettant en jeu des matières nucléaires ou d'autres matières radioactives.</i> — <i>Sensibiliser à la menace de cyberattaques et aux incidences possibles sur la sécurité nucléaire, et aider les États à prendre des mesures de sécurité efficaces contre de telles attaques.</i>

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États, d'un processus unique fiable, complet et systématique pour recenser leurs besoins en matière de sécurité nucléaire, les classer par ordre de priorité et y répondre. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États ayant introduit ou mis à jour des données dans l'outil d'autoévaluation du Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire (NUSIMS). Pourcentage des besoins recensés au cours d'une année donnée par l'intermédiaire de l'INSSP et du NUSIMS auxquels il est répondu grâce à l'appui de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Communication en temps voulu des informations et analyse des incidents de qualité effectuée grâce aux services de technologie de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de notifications d'incidents reçues des États informateurs communiquées aux États participants dans un délai d'un jour ouvrable environ.
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités en matière de sécurité des informations et de sécurité informatique aux niveaux des États et des installations pour appuyer la prévention et la détection des incidents de sécurité informatique susceptibles de nuire directement ou indirectement à la sûreté et à la sécurité nucléaires ainsi que les interventions connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États participant aux activités de l'Agence afin d'améliorer leurs capacités en matière de sécurité informatique et de sécurité des informations.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
3.5.1.001 Évaluation des besoins et des priorités en matière de sécurité nucléaire	Élaboration et application d'INSSP, s'il y a lieu ; hébergement et gestion d'un outil d'autoévaluation volontaire destiné aux États.
3.5.1.002 Partage d'informations sur les incidents et les cas de trafic	Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) ; rapports d'analyse des incidents ; réunions d'échange d'informations ; formation des professionnels nationaux concernés aux fins de l'amélioration de l'efficacité des activités de partage d'informations mises en œuvre dans le cadre de l'ITDB.
3.5.1.003 Sécurité des informations et sécurité informatique, et services de technologie de l'information	Documents d'orientation sur la sécurité des informations et la sécurité informatique ; réunions d'experts ; cours et ateliers ; webinaires sur la sécurité informatique ; assistance technique aux États Membres ; PRC.

Sous-programme 3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations

Objectifs :

— Aider les États à se doter de compétences et de capacités nationales efficaces concernant la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations associées, y compris pendant le transport, à les renforcer et à les pérenniser.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacités, compétences et aptitudes renforcées des États en matière de protection des matières nucléaires et autres matières radioactives, y compris pendant le transport, ainsi que des installations associées, par la fourniture d'orientations, des conseils d'experts et d'une assistance technique de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États dans lesquels l'infrastructure réglementaire nationale a été mise en place ou renforcée avec l'aide de l'Agence. Pourcentage d'États participant aux activités de l'Agence qui déclarent être mieux sensibilisés aux questions de sécurité nucléaire ou disposer de capacités accrues dans ce domaine.
<ul style="list-style-type: none"> Capacités renforcées des États pour ce qui est de réduire les risques liés à la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives, y compris pendant le transport, et des installations associées, grâce aux orientations et à l'assistance technique fournies par l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États dans lesquels les mesures et les systèmes de protection physique ont été renforcés avec l'aide de l'Agence. Nombre d'États dans lesquels la gestion sûre et sécurisée des matières nucléaires et autres matières radioactives a été renforcée avec l'aide de l'Agence.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire	Orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et autres publications de l'Agence ; cours nationaux, régionaux et internationaux, réunions/ateliers et réunions de consultation ; missions d'experts ; services consultatifs ; instances de discussion technique permanentes.
3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires et des installations associées	Orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et autres publications de l'Agence ; cours nationaux, régionaux et internationaux ; améliorations de la protection physique ; réunions techniques/ateliers et réunions de consultation ; missions d'experts ; services consultatifs ; instances de discussion technique permanentes.
3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées	Orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, méthodologies, réunions/ateliers et réunions de consultation ; services sur la sécurité nucléaire et instances de discussion technique permanentes ; cours nationaux, régionaux et internationaux ; améliorations de la protection physique ; renforcement de la gestion sûre et sécurisée des sources radioactives.
3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives	Orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et autres publications de l'Agence ; cours nationaux, régionaux et internationaux ; exercices et améliorations de la protection physique ; réunions techniques/ateliers et réunions de consultation ; missions d'experts ; services consultatifs ; instances de discussion technique permanentes.

Sous-programme 3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire	
Objectifs :	
<p>— Aider les États à mettre en place et à pérenniser une infrastructure institutionnelle efficace pour renforcer les activités nationales visant à protéger les personnes, les biens, l'environnement et la société de l'utilisation non autorisée de matières nucléaires et d'autres matières radioactives par le recours à des mesures de sécurité nucléaire en réponse à des événements de sécurité nucléaire, ainsi qu'à des systèmes et des mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques.</p> <p>— Aider les États à renforcer les architectures nationales de détection en matière de sécurité nucléaire, à veiller à ce qu'elles restent efficaces et à consolider et améliorer les capacités de détection, de localisation et d'interdiction des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire.</p> <p>— Aider les États à renforcer leur cadre national de gestion des lieux de délits impliquant des matières radioactives, de collecte d'indices pouvant servir dans le cadre de procédures judiciaires ultérieures et d'examens de criminalistique nucléaire, le but étant de faciliter les enquêtes et d'aider à déterminer l'origine et les antécédents des matières.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacités nationales accrues pour ce qui est de mettre en place des systèmes nationaux de sécurité nucléaire durables et harmonisés et une infrastructure des mesures de réponse dans le cadre de l'intervention dans un État afin de s'assurer que les obligations nationales et internationales sont remplies, notamment la fourniture d'une assistance efficace aux États accueillant de grandes manifestations publiques pour le renforcement de la mise en œuvre des mesures de sécurité nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États bénéficiant d'une assistance pour l'application des mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques. Nombre d'activités relatives aux systèmes de sécurité nucléaire et à l'infrastructure des mesures de réponse mises en œuvre aux fins de la gestion des matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire.
<ul style="list-style-type: none"> Capacités renforcées grâce à une architecture de détection améliorée en matière de sécurité nucléaire, à des PRC et à l'utilisation de publications de la collection Sécurité nucléaire pour renforcer les systèmes et les mesures de sécurité nucléaire aux fins de la détection des matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États utilisant les technologies ou systèmes récemment élaborés ou renforcés dans le cadre de PRC sur les systèmes et les mesures de sécurité nucléaire aux fins de la détection. Nombre d'activités menées dans le domaine de la détection des matières non soumises à un contrôle réglementaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacités améliorées des États à mener des enquêtes mettant en jeu des matières nucléaires et d'autres matières radioactives, ainsi qu'à déterminer le moment où ces matières ont échappé au contrôle réglementaire et à répondre aux vulnérabilités en matière de sécurité nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications pertinentes de la collection Sécurité nucléaire, ainsi que leurs versions révisées, et de publications hors collections de l'Agence résultant de PRC. Nombre d'activités portant sur la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et la criminalistique nucléaire organisées.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
3.5.3.001 Infrastructure d'intervention institutionnelle pour les matières non soumises à un contrôle réglementaire	Orientations de la collection Sécurité nucléaire sur le sujet ; missions d'experts et Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ) ; activités découlant des INSSP et visant à aider les États à mettre en place une infrastructure nationale d'intervention en sécurité nucléaire, à créer des capacités et à accueillir de grandes manifestations publiques.
3.5.3.002 Architecture de détection en matière de sécurité nucléaire	Orientations de la collection Sécurité nucléaire sur le sujet ; missions d'experts et INSServ ; activités découlant des INSSP et visant à aider les États à mettre en place des capacités de détection de matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et à les renforcer ; PRC dans le domaine des technologies permettant de détecter ces matières.
3.5.3.003 Conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et criminalistique nucléaire	Orientations de la collection Sécurité nucléaire sur le sujet ; programmes de formation sur la sécurité nucléaire ; missions d'évaluation, notamment INSServ ; assistance aux États et aux organisations internationales, régionales et nationales en vue du renforcement de leurs capacités ; PRC.

Sous-programme 3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale

Objectifs :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre du programme 3.5 (Sécurité nucléaire) pour répondre aux besoins des États Membres.
- Aider à promouvoir et à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde, y compris l'établissement et l'utilisation pertinente d'orientations dans la collection Sécurité nucléaire, et promouvoir l'universalisation de la CPPMN et de son amendement.
- Élaborer des programmes coordonnés de formation théorique et pratique qui répondent aux besoins des États, notamment au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, et faciliter l'exécution de ces programmes par l'intermédiaire du Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN), des centres de soutien à la sécurité nucléaire (NSSC) et du Portail d'information sur la sécurité nucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Régime de sécurité nucléaire amélioré par l'élaboration d'orientations à jour sur la sécurité nucléaire, l'adhésion à la CPPMN et à son amendement et l'application efficace de ces instruments. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents parus ou révisés dans la collection Sécurité nucléaire. Nombre d'États supplémentaires adhérant à la CPPMN ou à son amendement.
<ul style="list-style-type: none"> Capacités des États renforcées par la mise en œuvre de programmes de formation théorique et pratique à la sécurité nucléaire, à la disposition de tous les États, notamment par l'intermédiaire des réseaux INSEN et NSSC. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de participants possédant ou indiquant posséder des connaissances accrues comme suite aux activités d'apprentissage. Nombre d'organismes membres des réseaux INSEN et NSSC.
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre coordonnée du programme de sécurité nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports aux diverses parties prenantes sur la mise en œuvre du programme 3.5.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>3.5.4.001 Coopération internationale en matière de réseaux et partenariats pour la sécurité nucléaire</i>	Arrangements pratiques ; accords sur les partenariats et les centres de collaboration ; réunions d'échange d'informations ; réunions et ateliers portant sur la CPPMN et son amendement ; Conférence internationale sur la sécurité nucléaire (ICONS 2024).
<i>3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines</i>	Supports de formation théorique et pratique fondés sur les publications de l'Agence sur la sécurité nucléaire, notamment la formation en ligne et l'élaboration d'outils de formation avancés ; supports, ressources et outils au service de l'adoption, par les États Membres, d'une approche intégrée de la formation des ressources humaines à la sécurité nucléaire, y compris dans le cadre des réseaux INSEN et NSSC.
<i>3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire</i>	Orientations de la collection Sécurité nucléaire et autres documents sur le sujet ; recommandations d'experts.

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
3.0.0.001 Gestion, coordination et communication globales et activités communes	1 396 099	301 077	1 417 329	301 077
3.0.0.002 Renforcement des capacités, réseaux de partage des connaissances et partenariats	359 211	1 620 015	337 980	1 620 015
3.0.0.003 Coordination des normes de sûreté et des orientations sur la sécurité	289 722	499 703	289 722	499 703
3.0.0.004 Contrôle interne pour la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire	251 835	142 707	251 835	142 707
3.5 Services partagés internes	2 578 549	146 734	2 578 549	172 948
	4 875 416	2 710 235	4 875 415	2 736 450
3.1.1.001 Préparation des interventions d'urgence par les États Membres	1 704 449	1 745 424	1 711 363	890 356
3.1.1.002 Gestion internationale des situations d'urgence	286 225	171 651	286 258	171 651
3.1.1 Préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international	1 990 674	1 917 075	1 997 620	1 062 007
3.1.2.001 État de préparation du Système des incidents et des urgences	1 122 162	141 978	1 122 162	136 299
3.1.2.002 Arrangements en matière d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales	1 264 938	297 563	1 250 692	297 563
3.1.2.003 Communication avec le public lors de situations d'urgence	606 447	79 388	613 746	79 388
3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et arrangements opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales	2 993 547	518 929	2 986 601	513 250
3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	4 984 221	2 436 004	4 984 221	1 575 256
3.2.1.001 Efficacité de la réglementation et infrastructure de sûreté pour les nouveaux programmes	1 974 092	2 224 435	1 973 686	2 255 837
3.2.1.002 Normes de sûreté et promotion de/appui à la CSN	1 184 920	135 098	1 188 530	126 509
3.2.1.003 Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires	303 833	252 299	311 435	290 848
3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté	3 462 845	2 611 832	3 473 652	2 673 193
3.2.2.001 Sûreté de la conception des réacteurs de puissance actuels, évolutionnaires et innovants	1 510 024	268 474	1 531 896	200 349
3.2.2.002 Élaboration et application des méthodes d'évaluation de la sûreté	1 032 243	1 398 949	1 031 149	1 347 112
3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires	2 542 267	1 667 423	2 563 045	1 547 460
3.2.3.001 Évaluation des sites et sûreté de la conception des installations	745 614	28 498	723 259	67 313
3.2.3.002 Méthodes et outils d'évaluation aux fins de l'évaluation de la sûreté des installations	500 999	1 239 622	585 780	1 256 560
3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers externes	1 246 613	1 268 120	1 309 039	1 323 873
3.2.4.001 Performance en matière de sûreté d'exploitation	1 167 532	948 172	1 039 253	875 143
3.2.4.002 Échange et utilisation d'informations sur l'expérience d'exploitation internationale	977 498	98 260	978 912	67 353
3.2.4.003 Direction et gestion pour la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres	448 146	145 727	459 124	146 727
3.2.4.004 Sûreté de l'exploitation à long terme	410 825	537 234	413 659	510 408
3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	3 004 002	1 729 394	2 890 948	1 599 631
3.2.5.001 Sûreté des réacteurs de recherche	1 102 573	171 457	1 112 537	162 601
3.2.5.002 Sûreté des installations du cycle du combustible	581 803	82 586	590 882	74 349
3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible	1 684 375	254 042	1 703 418	236 950
3.2 Sûreté des installations nucléaires	11 940 102	7 530 810	11 940 102	7 381 106

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
3.3.1.001 Radioprotection du public et de l'environnement	1 261 132	495 875	1 256 552	342 241
3.3.1.002 Radioprotection des patients	996 544	68 206	979 776	102 162
3.3.1.003 Radioprotection professionnelle	798 072	171 962	798 072	171 849
3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique	1 936 292	115 150	1 952 622	115 150
3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques	4 992 040	851 194	4 987 023	731 403
3.3.2.001 Contrôle réglementaire des sources de rayonnements	1 278 877	2 141 148	1 278 877	1 726 633
3.3.2.002 Sûreté du transport	1 094 173	362 241	1 099 192	137 345
3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information	1 201 804	327 764	1 201 804	327 764
3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport	3 574 854	2 831 153	3 579 872	2 191 742
3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport	8 566 894	3 682 347	8 566 895	2 923 145
3.4.1.001 Normes de sûreté pour la gestion des déchets et appui à la Convention commune	945 511	64 246	1 441 448	64 246
3.4.1.002 Application des normes de sûreté et appui aux projets d'intercomparaison	981 707	576 437	789 314	415 090
3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs	1 927 218	640 682	2 230 761	479 335
3.4.2.001 Sûreté pour le déclassé et la remédiation	1 402 790	449 775	1 193 632	185 927
3.4.2.002 Sûreté pour l'évaluation et la gestion des rejets dans l'environnement	965 026	518 442	870 642	535 825
3.4.2 Sûreté du déclassé, de la remédiation et des rejets dans l'environnement	2 367 816	968 217	2 064 274	721 751
3.4 Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	4 295 034	1 608 900	4 295 035	1 201 087
3.5.1.001 Évaluation des besoins et des priorités en matière de sécurité nucléaire	539 523	2 191 803	534 365	2 172 952
3.5.1.002 Partage d'informations sur les incidents et les cas de trafic	378 371	562 787	373 212	562 787
3.5.1.003 Sécurité des informations et sécurité informatique, et services de technologie de l'information	558 180	2 376 098	551 303	2 253 619
3.5.1 Gestion de l'information	1 476 075	5 130 687	1 458 880	4 989 357
3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire	628 806	4 710 205	628 806	5 144 344
3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires et des installations associées	450 180	3 056 710	450 180	3 062 764
3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées	412 910	5 453 549	412 910	5 509 474
3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives	276 417	1 037 665	276 417	1 049 754
3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations	1 768 313	14 258 129	1 768 313	14 766 336
3.5.3.001 Infrastructure d'intervention institutionnelle pour les matières non soumises à un contrôle réglementaire	748 339	482 297	748 339	487 562
3.5.3.002 Architecture de détection en matière de sécurité nucléaire	691 829	4 490 854	715 613	4 662 470
3.5.3.003 Conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et criminalistique nucléaire	414 494	1 826 598	414 494	1 764 555
3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire	1 854 661	6 799 749	1 878 446	6 914 586
3.5.4.001 Coopération internationale en matière de réseaux et partenariats pour la sécurité nucléaire	930 538	3 942 359	935 125	3 346 145
3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines	490 195	5 874 994	484 177	5 987 149
3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire	651 555	213 753	646 396	216 098
3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale	2 072 289	10 031 106	2 065 699	9 549 392
3.5 Sécurité nucléaire	7 171 338	36 219 672	7 171 338	36 219 671
Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires	41 833 006	54 187 967	41 833 006	52 036 715

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour	Non financé pour
		2024	2025
3.0.0.001 Gestion, coordination et communication globales et activités communes	Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'examen par les pairs et des services consultatifs	301 077	301 077
3.0.0.002 Renforcement des capacités, réseaux de partage des connaissances et partenariats	Activités relatives au renforcement des capacités, à la gestion des connaissances, aux réseaux et aux partenariats	1 620 015	1 620 015
3.0.0.003 Coordination des normes de sûreté et des orientations sur la sécurité	Mise au point et maintenance de processus et d'outils pour les normes de sûreté et les orientations sur la sécurité	499 703	499 703
3.0.0.004 Contrôle interne pour la sûreté radiologique et la sécurité nucléaire	Activités visant à garantir que les normes de sûreté et les orientations en matière de sécurité nucléaire de l'AIEA sont appliquées de manière cohérente dans les laboratoires et les opérations de l'Agence supposant une exposition à des rayonnements ionisants, conformément à l'article III.A.6 du Statut de l'AIEA	142 707	142 707
3.1.1.001 Préparation des interventions d'urgence par les États Membres	Assistance aux États Membres pour l'élaboration, le maintien et le renforcement de leurs arrangements en matière de PCI en assurant des services de renforcement des capacités, en mettant au point des outils de partage des connaissances, en effectuant des examens par des pairs et en appuyant les centres de création de capacités dans le domaine de la PCI	1 745 424	890 356
3.1.1.002 Gestion internationale des situations d'urgence	Formation à la gestion internationale des situations d'urgence et des dispositifs de PCI interorganisations	171 651	171 651
3.1.2.001 État de préparation du Système des incidents et des urgences	Maintien et amélioration des arrangements en matière d'intervention, de l'infrastructure et des solutions logicielles pertinentes de l'IEC	141 978	136 299
3.1.2.002 Arrangements en matière d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales	Interventions dans les situations d'urgence et renforcement des arrangements internationaux d'intervention	297 563	297 563
	Renforcement des arrangements d'assistance internationale		
	Amélioration de l'échange d'informations à l'appui du processus d'évaluation et de pronostic		
3.1.2.003 Communication avec le public lors de situations d'urgence	Élaboration d'outils d'orientation et de formation pour la communication avec le public dans les situations d'urgence nucléaire ou radiologique à l'intention des États Membres et du Secrétariat	79 388	79 388
3.2.1.001 Efficacité de la réglementation et infrastructure de sûreté pour les nouveaux programmes	Appui à la mise en œuvre de l'infrastructure de sûreté nucléaire sur la base du SSG-16 pour les États Membres qui se dotent d'un programme électronucléaire	2 224 435	2 255 837
	Élaboration, revue et révision des normes de sûreté et de documents connexes relatifs au cadre gouvernemental et réglementaire pour les installations nucléaires		
	Appui à l'application d'instruments juridiques et non contraignants au sein des organismes de réglementation et promotion de la coopération internationale, de la coordination et des activités d'échange d'informations dans le domaine de la réglementation		
	Amélioration du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) et aide aux États Membres dans l'application des recommandations		
3.2.1.002 Normes de sûreté et promotion de/appui à la CSN	Appui à la coopération internationale et à l'échange d'informations par l'organisation du Forum des responsables de la réglementation des petits réacteurs modulaires, du Forum de coopération en matière de réglementation (RCF), de l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI) et d'autres conférences, réseaux et activités internationaux, et participations à leurs activités	135 098	126 509
	Appui aux réunions d'examen avec les parties contractantes de la CSN et maintenance du site Internet sécurisé de la CSN	252 299	290 848
3.2.1.003 Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires	Appui aux réseaux de formation à la réglementation et mise en œuvre des services d'examen de la formation théorique et pratique et des services consultatifs		
3.2.2.001 Sûreté de la conception des réacteurs de puissance actuels, évolutionnaires et innovants	Élaboration et révision des normes de sûreté et des documents associés	268 474	200 349
	Appui aux examens techniques de la sûreté par des pairs et mise en œuvre de ces examens		
	Coopération internationale et échange d'informations		
	Projet de recherche coordonnée sur l'élaboration d'un tableau d'identification et de classement des phénomènes et d'une matrice de validation, et sur la référencement concernant la rétention du corium dans la cuve		

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour	
		2024	2025
3.2.2.002 Élaboration et application des méthodes d'évaluation de la sûreté	Élaboration et révision des normes de sûreté et des documents associés	1 398 949	1 347 112
	Mise à jour et mise en œuvre des programmes de renforcement des compétences en évaluation de la sûreté		
3.2.3.001 Évaluation des sites et sûreté de la conception des installations	Conduite de missions du service d'examen SEED et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations	28 498	67 313
3.2.3.002 Méthodes et outils d'évaluation aux fins de l'évaluation de la sûreté des installations	Élaboration et révision de documents d'appui contenant les méthodes et outils techniques nécessaires à l'application des normes de sûreté en matière d'évaluation des sites et de la sûreté	1 239 622	1 256 560
	Renforcement de la capacité des pays candidats à effectuer des analyses de sûreté des installations nucléaires à la lumière de l'évaluation des sites, des évaluations de la sûreté liées aux sites, de la conception et de la réduction des risques		
3.2.4.001 Performance en matière de sûreté d'exploitation	Élaboration, examen et révision de normes de sûreté et de documents d'appui sur la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	948 172	875 143
	Missions de l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) et assistance aux États Membres dans la mise en œuvre des conclusions		
	Appui à la coopération internationale et à l'échange d'informations		
3.2.4.002 Échange et utilisation d'informations sur l'expérience d'exploitation internationale	Élaboration, examen et révision de normes de sûreté et de documents d'appui sur l'expérience d'exploitation et l'amélioration continue de la performance	98 260	67 353
	Examen du programme d'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation (PROSPER) et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations		
	Échange et utilisation d'informations sur l'expérience d'exploitation internationale		
3.2.4.003 Direction et gestion pour la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres	Missions et services consultatifs concernant la direction, la gestion pour la sûreté et la culture de sûreté et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations	145 727	146 727
3.2.4.004 Sûreté de l'exploitation à long terme	Prestation d'un service d'examen par les pairs sur les questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme (SALTO) et assistance aux États Membres pour la préparation d'une exploitation sûre à long terme	537 234	510 408
	Conduite du programme Enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement (IGALL) et promotion de l'échange international d'informations et du partage des connaissances sur la gestion du vieillissement et l'exploitation à long terme des centrales nucléaires		
3.2.5.001 Sûreté des réacteurs de recherche	Appui au renforcement des capacités concernant l'infrastructure de sûreté des réacteurs de recherche	171 457	162 601
	Missions d'examen de la sûreté et de services consultatifs et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations		
3.2.5.002 Sûreté des installations du cycle du combustible	Appui au renforcement des capacités concernant l'infrastructure de sûreté des installations du cycle du combustible	82 586	74 349
	Missions d'examen de la sûreté et de services consultatifs et aide aux États Membres dans la mise en œuvre des recommandations		
3.3.1.001 Radioprotection du public et de l'environnement	Assistance aux États Membres dans l'application des normes de sûreté	495 875	342 241
3.3.1.002 Radioprotection des patients	Radioprotection et sûreté radiologique dans les applications médicales des rayonnements ionisants	68 206	102 162

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour	
		2024	2025
3.3.1.003 Radioprotection professionnelle	Exploitation du Système d'information sur la radioexposition professionnelle (ISOE) conjointement avec l'OCD/EAEN	171 962	171 849
3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique	Mise en œuvre de services de suivi individuel accrédités pour le personnel de l'Agence et les travailleurs participant aux opérations de l'Agence	115 150	115 150
3.3.2.001 Contrôle réglementaire des sources de rayonnements	Organisation de réunions ouvertes sur le Code de conduite afin de partager l'expérience de son application par les États Membres	2 141 148	1 726 633
3.3.2.002 Sûreté du transport	Assistance aux États Membres dans la mise en place et le renforcement des infrastructures réglementaires nationales concernant les installations et les activités utilisant des sources de rayonnements	362 241	137 345
3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information	Appui à la coopération internationale et à l'échange d'informations	327 764	327 764
	Élaboration, examen et révision de normes de sûreté et de documents d'appui		
	Tenue à jour des profils de sûreté radiologique des États Membres bénéficiaires dans RASIMS		
3.4.1.001 Normes de sûreté pour la gestion des déchets et appui à la Convention commune	Assistance aux États Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de formation théorique et pratique en sûreté radiologique et en sûreté du transport et des déchets	64 246	64 246
3.4.1.002 Application des normes de sûreté et appui aux projets d'intercomparaison	Missions d'examen et de conseil visant renforcer l'infrastructure de sûreté radiologique	576 437	415 090
3.4.2.001 Sûreté pour le déclassé et la remédiation	Coordination du Comité des normes de sûreté des déchets (WASSC) et secrétariat pour la Convention commune	449 775	185 927
3.4.2.002 Sûreté pour l'évaluation et la gestion des rejets dans l'environnement	Assistance aux États Membres dans l'application des normes de sûreté	518 442	535 825
3.5.1.001 Évaluation des besoins et des priorités en matière de sécurité nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	2 191 803	2 172 952
3.5.1.002 Partage d'informations sur les incidents et les cas de trafic	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	562 787	562 787
3.5.1.003 Sécurité des informations et sécurité informatique, et services de technologie de l'information	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	2 376 098	2 253 619
3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	4 710 205	5 144 344
3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires et des installations associées	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	3 056 710	3 062 764
3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	5 453 549	5 509 474
3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	1 037 665	1 049 754
3.5.3.001 Infrastructure d'intervention institutionnelle pour les matières non soumises à un contrôle réglementaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	482 297	487 562
3.5.3.002 Architecture de détection en matière de sécurité nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	4 490 854	4 662 470
3.5.3.003 Conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et criminalistique nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	1 826 598	1 764 555
3.5.4.001 Coopération internationale en matière de réseaux et partenariats pour la sécurité nucléaire	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	3 942 359	3 346 145
3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines	Appui à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025	5 874 994	5 987 149
3.5 Services partagés internes	Services partagés internes	146 734	172 948
Total général		54 187 967	52 036 715

Programme sectoriel 4

Vérification nucléaire

Introduction

Le programme sectoriel 4 appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant, d'une part, à instituer et à appliquer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres matières, les services, l'équipement, les installations et les renseignements fournis par l'Agence, ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle, ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires et, d'autre part, à étendre l'application de ces garanties, à la demande des parties à tout accord bilatéral ou multilatéral ou, à la demande d'un État, à telle ou telle activité de cet État dans le domaine de l'énergie atomique.

À cette fin, l'Agence conclut avec les États des accords de garanties qui lui confèrent l'obligation et l'autorité juridiques d'appliquer des garanties aux matières nucléaires, installations et autres articles soumis aux garanties. Au titre de ce programme sectoriel, l'Agence mène des activités de vérification, comme : la collecte et l'évaluation d'informations pertinentes pour les garanties ; l'élaboration de méthodes de contrôle ; et la planification, la conduite et l'évaluation des activités de garanties, notamment l'installation d'instruments pour les garanties, les activités de vérification sur le terrain et l'analyse d'échantillons requise pour l'application des garanties. Ces activités lui permettent de tirer des conclusions relatives aux garanties qui sont solidement étayées. En outre, conformément à son Statut, l'Agence contribue à d'autres tâches de vérification, notamment en ce qui concerne les accords de désarmement nucléaire ou de contrôle des armements, à la demande des États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.

Pour la période 2024-2025, les principaux enjeux du programme sectoriel 4 sont notamment :

- S'acquitter des responsabilités croissantes en matière de garanties de manière efficace et efficiente ;
- Améliorer la continuité des opérations et les capacités de relèvement après une catastrophe pour répondre à des événements externes de grande envergure, comme des pandémies, afin de faire en sorte que les activités essentielles de vérification au titre des garanties soient menées sans interruption, notamment grâce à l'intensification des activités des bureaux régionaux de l'Agence existants ;
- Prendre, selon qu'il convient, des mesures nécessaires de vérification et de contrôle du respect par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements qu'elle a pris dans le domaine nucléaire au titre du Plan d'action global commun (PAGC), à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ;
- Préparer l'application de garanties à de nouveaux types d'installations nucléaires et à des installations plus complexes ou plus grandes, comme l'usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon (J-MOX), l'usine d'encapsulation et dépôt géologique en Finlande et en Suède et à de petits réacteurs modulaires, notamment en obtenant des sources de financement ;
- Planifier et mener des activités de vérification liées au transfert du combustible usé vers des entreposages à sec, et au déclassement des installations nucléaires ;
- Traiter les difficultés rencontrées dans l'application des garanties ;
- Renforcer les systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC) et les autorités nationales ou régionales chargées de l'application des garanties (ANR) en fournissant un appui supplémentaire aux États dans le cadre de l'Initiative globale de création de capacités de l'AIEA pour les SNCC et les ANR (COMPASS) ;
- Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficience des garanties de l'Agence en facilitant la conclusion d'accords de garanties généralisées (AGG) et de protocoles additionnels (PA) ;
- Promouvoir l'application rigoureuse des décisions du Conseil des gouverneurs de 2005 concernant les protocoles relatifs aux petites quantités de matières sur la base du modèle initial, afin de permettre aux États concernés de modifier ou d'annuler ces protocoles, selon qu'il convient ;
- Maintenir la capacité renforcée de l'Agence de revenir en République populaire démocratique de Corée (RPDC) ;
- Garantir la disponibilité d'un personnel des garanties possédant le savoir-faire et les compétences nécessaires pour améliorer le rapport coût-efficacité, et l'entretien des connaissances institutionnelles essentielles ;
- Entretien et renforcer l'infrastructure modernisée de TI, notamment les systèmes, services et instruments techniques sur lesquels reposent l'application efficace et efficiente des garanties et qui prévoient notamment

Programme sectoriel 4

- les normes les plus strictes en matière de sécurité de l'information ;
- Obtenir des sources de financement prévisibles afin de continuer à fournir des services de garanties de grande qualité et à appliquer efficacement les garanties dans les États, notamment le financement du matériel pour les garanties nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de contrôle efficaces et efficientes, et encourager les États Membres et des donateurs extérieurs à fournir un cofinancement ou des contributions en nature pour appuyer la mise en œuvre des activités pertinentes, selon qu'il convient ; et
 - Mener des activités dans des conditions de sécurité difficiles qui peuvent nécessiter des mesures supplémentaires pour garantir la sûreté physique du personnel œuvrant sur le terrain et la sécurité de l'information.

Objectifs :	
— <i>Prévenir la prolifération des armes nucléaires en détectant à un stade précoce l'utilisation abusive de matières ou de techniques nucléaires et en fournissant des assurances crédibles que les États respectent leurs obligations en matière de garanties, et, conformément au Statut de l'Agence, contribuer à d'autres tâches de vérification, notamment en ce qui concerne les accords de désarmement nucléaire ou de maîtrise des armements, à la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions relatives aux garanties solidement étayées en ce qui concerne le respect par les États de leurs obligations en matière de garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été établi et appliqué. • Pourcentage d'anomalies résolues en temps utile.
<ul style="list-style-type: none"> • Réponse en temps utile aux demandes des États relatives à l'exécution d'activités de vérification approuvées par le Conseil des gouverneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'activités de vérification approuvées menées en temps utile.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
4.0.0.001 Gestion et coordination globales	Contributions aux rapports du Directeur général aux organes directeurs ; plans de communication sur les priorités des garanties ; dialogue avec les États sur des questions relatives à l'application des garanties ; activités visant à encourager la participation des États et autres parties prenantes ; contribution au rapport annuel de l'Agence ; réunion de la direction du Département des garanties ; stratégie en matière de ressources humaines des garanties (p. ex. effectifs, recrutement, égalité des sexes et plan connexe) ; coordination de la planification, surveillance et communication des résultats.
4.0.0.002 Évaluation de l'efficacité des garanties	Rapport sur l'application des garanties (SIR) et autres rapports relatifs aux garanties adressés aux organes directeurs ; rapports internes sur le suivi de la performance et examens indépendants des rapports d'évaluation au niveau de l'État (REE), des plans annuels de mise en œuvre et des méthodes et procédures de contrôle.

Programme 4.1 Application des garanties

En vue de l'application efficace des garanties, il est nécessaire que l'Agence mène diverses activités pour vérifier si les États remplissent leurs obligations en matière de garanties. Il s'agit notamment de l'élaboration et/ou de l'actualisation de méthodes de contrôle à appliquer dans les États et dans certains types d'installations ; de la conduite d'activités de vérification sur le terrain dans les emplacements pertinents des États ; de la collecte, du traitement et de l'analyse des informations pertinentes pour les garanties ; de la fourniture, de la mise au point, de la standardisation et de la maintenance de matériel des garanties ; de l'analyse d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement ; de la fourniture suivie d'un soutien en matière d'information et de communication ; de l'évaluation de la performance ; et de la formation du personnel. Ces activités permettent à l'Agence de constituer une base d'informations complète et exhaustive à partir de laquelle des conclusions peuvent être tirées en ce qui concerne les garanties.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Un cadre de technologie avancé comprenant des mesures visant à assurer la continuité des opérations est un catalyseur stratégique de l'application des garanties – comme cela a été démontré, par exemple, pendant la pandémie de COVID-19 – et doit être appuyé continuellement. Les autres grands enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 sont notamment le rôle crucial de la transmission de données à distance et l'importance des bureaux régionaux de l'Agence dans le maintien des capacités de celle-ci en matière de garanties. D'autres travaux sont axés sur l'évaluation et l'amélioration des capacités techniques des États ainsi que de la performance et de l'efficacité des systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, par exemple dans le cadre de la COMPASS et d'autres initiatives renforçant la coopération avec les États et les autorités régionales. L'usage d'une méthodologie normalisée pour les méthodes de contrôle au niveau de l'État (MNE) renforce la cohérence et l'efficacité de l'application des garanties au niveau de l'État.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence de mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États et subordonnés aux décisions du Conseil des gouverneurs.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 4.1.1 Concepts et planification* restera consacré aux activités d'appui opérationnel occupant un rang de priorité élevé et à la fourniture de ressources et de compétences essentielles pour que l'Agence puisse s'acquitter de ses obligations en matière de garanties de manière efficace, efficiente et cohérente. Des modifications mineures ont été apportées aux principaux produits prévus afin de mieux tenir compte des activités du sous-programme, en particulier en ce qui concerne la gestion de la qualité à l'appui de l'efficacité et de la cohérence de l'application des garanties, et de l'intégration de la COMPASS dans les activités programmatiques ordinaires.

Le *sous-programme 4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A* continuera d'appliquer les garanties dans les États relevant de cette Division, sans changements importants par rapport au cycle biennal précédent.

Le *sous-programme 4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C* continuera d'appliquer les garanties dans les États relevant de cette Division, sans changements importants par rapport au cycle biennal précédent. Les activités de garanties menées par le Bureau de vérification en République islamique d'Iran en vertu de l'accord de garanties généralisées (AGG) et du protocole additionnel (PA) (appliqué à titre provisoire) se poursuivront au titre de ce sous-programme.

Le *sous-programme 4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B* continuera d'appliquer les garanties dans les États relevant de cette Division, sans changements importants par rapport au cycle biennal précédent.

Le *sous-programme 4.1.5 Analyse de l'information* englobe toujours tous les projets consacrés à la collecte permanente d'informations pertinentes pour les garanties, à l'évaluation poussée par des experts techniques, et au traitement et à l'analyse de toutes les informations pertinentes pour les garanties nécessaires à l'établissement de conclusions solidement étayées en la matière, à partir d'activités de vérification obligatoires. Il consiste aussi à développer les méthodologies pertinentes, notamment la science des données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, afin de renforcer les outils d'analyse qui sont nécessaires aux experts et dans les processus d'analyse. Il abordera également la nécessité de garantir à long terme les connaissances relatives aux garanties afin de limiter les effets du temps qui passe et, en particulier, de la rotation du personnel.

Le *sous-programme 4.1.6 Fourniture et mise au point d'instruments pour les garanties* continue de couvrir toutes les activités du Département concernant la mise au point, la fourniture, l'entretien et la gestion des actifs (matériel et instruments des garanties). Dans le droit fil de ces efforts, il a été encore optimisé grâce à la réduction du nombre de projets, qui de six sont passés à deux, ce qui a permis de mettre en adéquation la structure du sous-programme avec l'évolution des technologies, des infrastructures et des services des garanties nécessaires à l'exécution du mandat de vérification dévolu au Département des garanties.

Le **sous-programme 4.1.7 Services d'analyse** continuera de fournir des services d'analyse, en collaboration avec le Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL). Le nombre d'échantillons de l'environnement et de matières nucléaires soumis pour analyse a augmenté pour les uns et les autres d'environ 15 % au cours de l'exercice biennal précédent (2020-2021) (par rapport à l'exercice 2018-2019). Bien qu'il soit possible que le nombre d'échantillons de matières nucléaires retombe aux niveaux précédents, celui des échantillons de l'environnement devrait encore s'accroître. Grâce à l'achat récent d'un nouveau spectromètre de masse à émission d'ions secondaires à large géométrie, l'Agence a renforcé ses moyens d'analyse des particules. Elle aura une capacité supplémentaire en maintenant l'instrument actuel en ordre de marche et en cherchant à obtenir un soutien accru de la part du NWAL.

Le **sous-programme 4.1.8 Projets spéciaux** comprend des activités planifiées relatives à l'usine J-MOX au Japon et à l'usine d'encapsulation et dépôt géologique en Finlande et en Suède, lesquelles progressent conformément au calendrier établi dans ces différents États. Le projet de gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA), qui vise à assurer la gestion optimale des actifs et des ressources financières connexes, y est aussi inclus.

Le **sous-programme 4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties** couvre l'ensemble des activités liées au centre de compétence du département des garanties pour la définition, la mise au point, l'amélioration et la maintenance de systèmes de TIC destinés aux garanties et pour la gestion de toute l'infrastructure des TIC pour les garanties. Compte tenu de l'évolution rapide des besoins et des tendances, qui vont de la numérisation aux environnements collaboratifs dotés de capacités améliorées en matière d'analyse des données, ce sous-programme permettra de garantir que les systèmes de TIC propres aux garanties sont maintenus.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 4.1 Application des garanties	
Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> — Vérifier les engagements pris par les États en vertu de leurs accords de garanties respectifs avec l'Agence. — Appuyer l'application des garanties de manière efficace et efficiente. 	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Conclusions relatives aux garanties solidement étayées en ce qui concerne le respect par les États de leurs obligations en matière de garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été établi et appliqué. ● Pourcentage d'anomalies résolues en temps utile.
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de la coopération pour l'application des garanties entre les autorités nationales et/ou régionales et l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'États et d'autorités régionales participant à des activités de l'Agence, notamment l'assistance et la formation à l'appui de l'application des garanties. ● Pourcentage d'États et d'autorités régionales ayant soumis en temps voulu des déclarations et des rapports comptables sur les matières nucléaires.
<ul style="list-style-type: none"> ● Application efficace et efficiente des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'activités des garanties appuyées par l'application efficace et efficiente des méthodes de contrôle, des processus et des procédures, notamment la sécurité de l'information et la sécurité physique, la continuité des opérations et le relèvement après une catastrophe. ● Pourcentage d'activités de garanties utilisant des outils, des méthodes et des technologies avancés.

Sous-programme 4.1.1 Concepts et planification	
Objectifs :	
<p>— Appuyer l'application des garanties en veillant à ce que les ressources provenant des programmes d'appui des États Membres (PAEM) et d'autres partenaires soient essentiellement consacrées à la satisfaction des besoins ayant un rang de priorité élevé.</p> <p>— Appuyer l'application efficace, efficiente et cohérente des garanties au niveau de l'État en élaborant et en maintenant des méthodologies et des outils, des politiques, des procédures, des méthodes et des orientations du Département, notamment en réponse aux défis et aux risques nouveaux en matière de garanties.</p> <p>— Fournir les outils et l'appui nécessaires à l'amélioration continue des processus du Département en entretenant de manière efficace le système de gestion de la qualité du Département. Donner l'assurance que les processus sont exécutés comme prévu, donnent les résultats escomptés et répondent constamment aux besoins.</p> <p>— Renforcer les connaissances, les compétences et les capacités relatives aux garanties au sein du Département des garanties et dans les États, en offrant des possibilités de formation et d'apprentissage efficaces et innovants en matière de garanties.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Priorités en matière de mobilisation des ressources traitées sur le fond et préparation de l'avenir grâce à une aide bien coordonnée de la part des PAEM et de partenariats non traditionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des priorités du Département en matière de mobilisation des ressources qui sont soutenues par les activités des PAEM ou par des partenariats non traditionnels.
<ul style="list-style-type: none"> • Processus et documents internes mis à jour à l'appui d'une application efficace, efficiente et cohérente des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions d'examen tenues par le Sous-Comité des garanties au niveau de l'État et le Comité d'examen technique débouchant sur la formulation de recommandations au Département des garanties. • Pourcentage d'audits, d'analyses et d'évaluations internes de la qualité qui sont réalisés conformément au programme approuvé.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances et des compétences du personnel de l'Agence et des contreparties dans les États pour leur permettre d'assurer et d'appuyer l'application des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de cours de formation aux garanties qui sont dispensés, conformément au programme annuel de formation du personnel des garanties. • Pourcentage de participants des SNCC ayant indiqué ou montré qu'ils avaient acquis des connaissances et/ou compétences dans le cadre d'une formation.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
4.1.1.001 Planification stratégique et coordination	Analyses stratégiques portant notamment sur l'environnement opérationnel ; priorités du Département en matière de mobilisation des ressources destinées à renforcer les capacités en matière de garanties ; programme biennal d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre ; réunions de coordination des PAEM ; coordination des partenariats non traditionnels.
4.1.1.002 Méthodes et concepts de contrôle	Méthodes, procédures, références et outils techniques du Département à l'appui de l'élaboration de méthodes de contrôle ; analyses techniques à l'appui des comités du Département ; concepts et méthodes de contrôle élaborés pour les installations de conceptions et de types nouveaux, ainsi que pour les activités de déclassement et de gestion des déchets ; réunions du Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties.
4.1.1.003 Conception des processus et gestion de la qualité	Un système de gestion de la qualité comprenant des audits, des analyses et des évaluations mis en œuvre au sein du Département ; contrôle des informations documentées.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>4.1.1.004 Formation du personnel des garanties et stage d'initiation aux garanties</i>	Analyse des besoins de formation ; programmes de formation ; guides et mécanismes d'évaluation des formations ; cours à l'intention du personnel ; rapports et évaluation des cours ; supports didactiques et outils de formation.
<i>4.1.1.005 Formation et assistance aux SNCC</i>	Programme de formation à destination des ANR et des SNCC ; cours en ligne et en présentiel pour les ANR et les SNCC ; supports, matériel et guides de formation et d'apprentissage ; rapports de mission du Service consultatif de l'AIEA sur les garanties et les SNCC ; programme de stages dans le domaine des garanties.

Sous-programme 4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A

Objectifs :

- Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.
- Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire (ASV) restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles ne soient retirées conformément aux accords.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Activités de vérification efficaces menées sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de déclarations, de résultats et de conclusions au sujet des activités menées par l'Agence sur le terrain donnant satisfaction.
<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation des informations pertinentes pour les garanties pour tous les États. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'États ayant des accords de garanties en vigueur pour lesquels un REE a été établi et examiné.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ¹ ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de vérification des renseignements descriptifs (VRD) ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire et aux VRD.
<i>4.1.2.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ² ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.
<i>4.1.2.003 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur</i>	REE ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et de la VRD.

^{1,2} Il est à noter que l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de contrôle au niveau de l'État requièrent une consultation et une coordination étroites avec l'autorité nationale et/ou régionale, et l'accord de l'État concerné sur les arrangements pratiques pour une application efficace de toutes les mesures de contrôle destinées au terrain, si elles ne sont pas déjà en place.

Sous-programme 4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B	
Objectifs :	
<p>— Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.</p> <p>— Vérifier que les matières nucléaires, les installations et les autres articles auxquels des garanties sont appliquées en vertu d'accords de garanties du type INFCIRC/66 restent affectés à des activités pacifiques.</p> <p>— Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles ne soient retirées conformément aux accords.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Activités de vérification efficaces menées sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de déclarations concernant l'exécution, les résultats et les conclusions des activités menées par l'Agence sur le terrain donnant satisfaction.
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des informations pertinentes pour les garanties pour tous les États. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États ayant des accords de garanties en vigueur pour lesquels un REE a été établi et examiné.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ³ ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire et aux VRD.
4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ⁴ ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.
4.1.3.003 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66 en vigueur	REE ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections.
4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	REE ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur l'exécution, les résultats et les conclusions des activités menées au titre des inspections, de l'AC, le cas échéant, et de la VRD.
4.1.3.005 Vérification en Iran [AGG (en vigueur) et PA (appliqué à titre provisoire)]	Rapport d'évaluation au niveau de l'État ; analyse des voies d'acquisition ; méthode de contrôle au niveau de l'État ⁵ ; plan annuel de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire et aux VRD.

^{3,4,5} Voir la note 1, page 162.

Sous-programme 4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C	
Objectifs :	
<p>— Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.</p> <p>— Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles ne soient retirées conformément aux accords.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Activités de vérification efficaces menées sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de déclarations concernant l'exécution, les résultats et les conclusions des activités menées par l'Agence sur le terrain donnant satisfaction.
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des informations pertinentes pour les garanties pour tous les États. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États ayant des accords de garanties en vigueur pour lesquels un REE a été établi et examiné.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ⁶ ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions relatives aux inspections, à l'exercice du droit d'accès complémentaire et aux VRD.
4.1.4.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ⁷ ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.
4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	REE ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documents sur l'exécution, les résultats et les conclusions des activités menées au titre des inspections, de l'AC, le cas échéant, et de la VRD.

Sous-programme 4.1.5 Analyse de l'information	
Objectifs :	
<p>— Contribuer à la formulation de conclusions relatives aux garanties qui soient solidement étayées grâce à la collecte, au traitement, à l'évaluation, à l'analyse, à l'organisation, à la sécurisation et à la diffusion des informations nécessaires en temps voulu, tout en préservant les connaissances organisationnelles sur le long terme.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité accrue de la vérification et solidité des conclusions relatives aux garanties grâce à la communication d'informations pertinentes pour les garanties et à la valeur ajoutée des analyses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de cas où des informations supplémentaires, venant à être connues ultérieurement, remettent en question une conclusion relative aux garanties précédemment tirée.
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en temps voulu d'informations et de compétences contribuant aux processus conjoints du Département (évaluation au niveau de l'État et exécution d'activités sur le terrain). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'informations disponibles en temps voulu pour respecter les calendriers d'évaluation au niveau de l'État.
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des méthodologies, méthodes, processus, outils et procédures nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de processus de gestion de l'information en place améliorés chaque année grâce à l'application de méthodologies, de méthodes, d'outils et de procédures.

^{6,7} Voir la note 1, page 162.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>4.1.5.001 Analyse des informations déclarées</i>	Informations détaillées et à jour déclarées par les États qui sont traitées et stockées dans des bases de données répondant aux besoins en matière d'analyse ; déclarations officielles aux États ; rapports d'analyse étayant les activités de vérification et l'évaluation au niveau de l'État ; contribution au SIR ; méthodologies perfectionnées ; et appui à la formation pour les SNCC.
<i>4.1.5.002 Analyse des informations concernant le cycle du combustible nucléaire</i>	Rapports d'évaluation des mesures sur le terrain et des résultats d'analyse des échantillons et estimation des incertitudes ; schémas probabilistes de vérification développés ; méthodes d'évaluation et solutions de TI documentées ; formation et réunions de consultation ; large contribution aux activités sur le terrain et à l'application des garanties (p. ex. rapports, retour d'information écrit ou oral spécifique, plans d'échantillonnage et plans d'inspection aléatoire).
<i>4.1.5.003 Analyse de l'infrastructure des États</i>	Rapports d'analyse établis à partir de l'imagerie satellitaire commerciale et d'autres sources fournissant des informations géoréférencées ; rapports d'analyse sur des questions relatives au cycle du combustible avancé ; contributions aux activités d'évaluation au niveau de l'État et aux activités sur le terrain.
<i>4.1.5.004 Collecte et analyse d'informations</i>	Rapports d'analyse établis à partir d'informations provenant de sources librement accessibles et de bases de données commerciales ; rapports d'analyse rédigés à partir d'informations sur les activités d'achats nucléaires ; contributions aux activités d'évaluation au niveau de l'État et aux activités sur le terrain (p. ex. rapports, réponses aux questions, participation aux réunions).

Sous-programme 4.1.6 Fourniture et mise au point d'instruments pour les garanties	
Objectifs :	
<p>— <i>Permettre et améliorer l'application des garanties grâce à la fourniture en temps voulu d'instruments des garanties appropriés et fiables et d'un appui adéquat sur le terrain.</i></p> <p>— <i>Assurer la sûreté du personnel du Département des garanties grâce à un flux des équipements correctement organisé, à des contrôles de la contamination et à des mesures de décontamination, ainsi qu'à la fourniture d'équipements de protection individuels.</i></p> <p>— <i>Mettre au point des méthodes innovantes et moderniser les techniques de contrôle, évaluer l'application de nouvelles technologies pour la détection des matières et activités nucléaires non déclarées, et assurer la synergie entre la mise au point de matériel pour les garanties et les innovations dans d'autres domaines techniques.</i></p> <p>— <i>Entretenir et renforcer un système de gestion des actifs et de suivi du matériel opérationnel conforme aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui facilite la gestion du cycle de vie des équipements ; et pourvoir à la sûreté de la manipulation du matériel grâce à une organisation appropriée du flux des équipements, à des contrôles de la contamination et à des mesures de décontamination.</i></p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en temps utile d'instruments des garanties appropriés et fiables pour les inspections et appui adéquat sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de demandes de matériel des garanties autorisé émanant d'inspecteurs satisfaites en temps voulu. • Taux de performance des instruments des garanties.
<ul style="list-style-type: none"> • Recours accru à des technologies améliorées permettant l'application des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments, de composants et de systèmes nouveaux et modernisés autorisés aux fins des inspections.

Programme sectoriel 4

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Inventaire des actifs conforme aux normes IPSAS et à la réglementation relative à la sécurité au travail et aux rayonnements. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Proportion du matériel dont les informations de suivi sont incomplètes par rapport à l'ensemble du matériel au Siège de l'Agence et au Laboratoire d'analyse pour les garanties. ● Pourcentage d'articles revenus de zones soumises aux rayonnements sur lesquels on procède à des mesures de la contamination radioactive.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
4.1.6.001 Fourniture d'instruments pour les garanties	Systèmes et instruments des garanties autorisés qui ont été préparés, testés et fournis aux inspecteurs ; appui sur le terrain de la part d'experts et compétences internes en mise au point de systèmes et d'instruments des garanties ; gestion des actifs des garanties, manipulation du matériel, entreposage, contrôles de la contamination et expéditions ; documents appropriés à l'appui des systèmes et instruments des garanties et des activités de la Division ; santé et sécurité au travail du personnel des garanties gérées conformément aux règlements et normes applicables.
4.1.6.002 Mise au point d'instruments pour les garanties	Instruments et composants nouveaux et améliorés mis à disposition ; études documentées sur de nouvelles technologies prometteuses ; solutions innovantes répondant aux lacunes que présentent les technologies actuellement utilisées pour les garanties et dans les activités de laboratoires ; méthodes innovantes utilisées pour définir, tester, mettre au point et appliquer des solutions innovantes à l'appui des activités de développement scientifique liées aux garanties.

Sous-programme 4.1.7 Services d'analyse**Objectifs :**

- *Maintenir et améliorer les capacités, les moyens et les services d'analyse destructive des échantillons de matières nucléaires et d'analyse des échantillons de l'environnement afin de renforcer les capacités de vérification de l'Agence.*
- *Renforcer l'assurance et le contrôle de la qualité des analyses des échantillons de matières nucléaires et de l'environnement.*
- *Optimiser la logistique concernant les échantillons et coordonner la gestion du NWAL.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse précise et en temps voulu de tous les échantillons de matières nucléaires et de l'environnement requis. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de rapports de résultats d'analyse d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement communiqués par le NWAL, y compris le Laboratoire d'analyse pour les garanties. ● Pourcentage d'échantillons prélevés aux fins des garanties analysés dans les délais convenus.

Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons	Résultats d'analyse d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement ; expédition et logistique des échantillons ; gestion du NWAL ; stockage et fourniture de trousseaux et de matériel d'échantillonnage ; conception et exécution du programme d'assurance de la qualité externe du NWAL.

Sous-programme 4.1.8 Projets spéciaux	
Objectifs :	
— <i>Veiller à ce que des méthodes de contrôle efficaces et efficaces nécessitant des investissements importants soient appliquées avec succès en temps voulu pour des projets spéciaux.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Méthodes de contrôle et de vérification efficaces et efficaces disponibles et appliquées pour tous les projets spéciaux menés dans des installations des États. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de méthodes de contrôle applicables et de matériel, de logiciels et de systèmes, ainsi que d'informations connexes mis à disposition conformément aux calendriers prévus. Pourcentage de projets exécutés en temps voulu.
<ul style="list-style-type: none"> Gestion efficace des ressources destinées aux actifs des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de remplacement d'actifs essentiels exécutés dans les délais.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
4.1.8.001 <i>Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX</i>	Plan et échéancier du projet mis à jour selon le plan de construction ; mise au point d'une méthode de contrôle ainsi que du matériel et de la documentation connexes selon les besoins.
4.1.8.002 <i>Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)</i>	Stratégie et plans de gestion des actifs actualisés expliquant, justifiant et planifiant les investissements nécessaires au lancement et à la mise en œuvre effective, en temps voulu, des projets de remplacement des actifs.

Sous-programme 4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties	
Objectifs :	
— <i>Renforcer les processus évolutifs du Département des garanties et continuer à permettre au Département de s'acquitter de son mandat en fournissant une infrastructure et des solutions de TIC fiables, efficaces et sûres, ainsi que des services d'appui aux utilisateurs.</i>	
— <i>Veiller à la sécurité des informations relatives aux garanties, à la sécurité physique, à la continuité des opérations et au relèvement après une catastrophe.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Exécution efficace et efficace de projets de TIC pour répondre aux besoins opérationnels des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de points des feuilles de route de produits/projets menés à bonne fin par rapport à ce qui était prévu pour satisfaire les besoins opérationnels. Taux de satisfaction des parties prenantes internes concernant les solutions du Département des garanties en matière de TIC.
<ul style="list-style-type: none"> Processus opérationnels gérés efficacement et fournissant une infrastructure de TIC sûre et très disponible bénéficiant d'un appui fort des utilisateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructure de communication de base en matière de TIC à la disposition de tout le personnel du Département des garanties, et systèmes de TIC disponibles au Siège et dans les bureaux régionaux. Pourcentage d'incidents signalés résolus dans un délai d'un jour ouvrable par le service d'assistance en TI pour les garanties.
<ul style="list-style-type: none"> Sécurité de l'information, sécurité physique, continuité des opérations et relèvement après une catastrophe améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de maturité des contrôles de la sécurité essentiels appuyant la sécurité de la technologie de l'information du Département des garanties. Pourcentage de tests de scénarios de relèvement après une catastrophe couronnés de succès chaque année.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>4.1.9.001 Développement des TIC</i>	Solutions de TIC (élaborées en interne ou utilisant des solutions commerciales) mises en œuvre et gérées efficacement pour le Département, et pour que les États collaborent sur des questions ayant trait aux garanties, notamment leurs responsabilités en matière de notification au titre des garanties.
<i>4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC</i>	Service d'assistance, de courrier électronique, de stockage de fichiers, de réseau, de bases de données, de sécurité des TI et d'hébergement d'applications ; services de conception d'ordinateurs de bureau/d'ordinateurs portables ; normes et évaluation des équipements, gestion de leur cycle de vie et formation ; gestion des appareils mobiles ; utilisation de plateformes mobiles et application de mesures de relèvement après une catastrophe et de mesures de sécurité de la prochaine génération.
<i>4.1.9.003 Sécurité</i>	Procédures de sécurité et mesures prises pour faire face aux incidents liés à la sécurité physique et à la sécurité de l'information ; plans de continuité des opérations et de relèvement après une catastrophe ; campagnes de sensibilisation à la sécurité ; formation de personnel à la classification et au traitement des informations sensibles ; coordination/coopération avec les activités de sécurité globales de l'Agence.

Programme 4.2 Autres activités de vérification

À la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs, l'Agence répondra aux demandes de nouvelles tâches de vérification. Depuis le 16 janvier 2016 (date d'application du PAGC), l'Agence a vérifié et contrôlé la mise en œuvre par l'Iran des engagements qu'il avait pris dans le domaine nucléaire au titre du PAGC.

En outre, l'Agence maintient sa capacité renforcée de revenir en RPDC lorsqu'on le lui demandera, le cas échéant, conformément à son mandat, pour surveiller et vérifier le programme nucléaire de la RPDC.

Conformément à son Statut, l'Agence collaborera à d'autres tâches de vérification en ce qui concerne les accords de désarmement nucléaire ou de contrôle des armements, à la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : L'Agence doit rester prête à exécuter son mandat de manière efficace et avec souplesse, à la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs, comme cela a été démontré dans le contexte du PAGC. Elle maintient sa capacité renforcée de revenir en RPDC lorsqu'on le lui demandera, le cas échéant, et qu'elle aura l'aval du Conseil des gouverneurs. Un cadre de technologie avancé comprenant des mesures visant à assurer la continuité des opérations est un catalyseur stratégique de la mise en œuvre au titre des garanties d'autres tâches de vérification et, comme cela a été démontré pendant la pandémie de COVID-19, doit être continuellement appuyé pour que l'Agence reste souple et prête à exécuter son mandat.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence de mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États et subordonnés aux décisions du Conseil des gouverneurs.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 4.2.1 Autres activités de vérification* couvre la vérification et le contrôle du respect par la République islamique d'Iran des engagements qu'elle a pris dans le domaine nucléaire au titre du PAGC, à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que les activités visant à aider l'Agence à maintenir sa capacité renforcée de jouer son rôle essentiel dans la vérification du programme nucléaire de la RPDC.

Objectifs, effets et indicateurs de performance par programme

Programme 4.2 Autres activités de vérification	
Objectifs :	
— Contribuer à d'autres tâches de vérification, conformément au Statut de l'Agence, à la demande d'États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Réponse en temps utile aux demandes des États relatives à l'exécution d'activités de vérification approuvées par le Conseil des gouverneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'activités de vérification approuvées menées en temps utile.

Sous-programme 4.2.1 Autres activités de vérification	
Objectifs :	
— Exécuter des activités de vérification et de contrôle efficaces du respect par la République islamique d'Iran des engagements qu'elle a pris dans le domaine nucléaire au titre du PAGC.	
— Aider l'Agence à être prête à jouer son rôle essentiel dans la surveillance et la vérification du programme nucléaire de la RPDC.	
— Suivre l'évolution de l'accord ou des accords de vérification que l'Agence conclura avec des États, à la demande de ces derniers et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Activités de vérification et de contrôle effectuées dans le cadre des engagements pris par la République islamique d'Iran dans le domaine nucléaire au titre du PAGC. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports présentés en temps voulu au Conseil des gouverneurs et parallèlement au Conseil de sécurité de l'ONU.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la préparation en vue de l'application des garanties au titre du document INFCIRC/403 et de la conduite d'autres activités de vérification en RPDC, avec l'aval du Conseil des gouverneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports présentés en temps voulu au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale. Pourcentage de documents et de plans requis élaborés pour permettre la conduite d'activités de vérification en RPDC.
<ul style="list-style-type: none"> Cadre juridique et méthodes et matériel de vérification nécessaires à la conduite d'activités de vérification découlant d'un ou de plusieurs accords spécifiques de vérification, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de dispositions, de méthodes et de systèmes nécessaires aux activités de vérification découlant d'un ou de plusieurs accords spécifiques de vérification, le cas échéant, qui sont en place.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>4.2.1.001 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée</i>	Communication régulière d'informations actualisées au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale ; REE ; gestion des connaissances et formation ; plans d'application des garanties ou d'autres mesures de vérification et/ou de contrôle dans différentes situations.
<i>4.2.1.002 Vérification et contrôle du respect des engagements pris par l'Iran dans le domaine nucléaire</i>	Communication régulière d'informations actualisées au Conseil des gouverneurs et parallèlement au Conseil de sécurité de l'ONU.

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
4.0.0.001 Gestion et coordination globales	3 405 546	846 393	3 405 546	846 393
4.0.0.002 Évaluation de l'efficacité des garanties	1 035 062	-	1 035 062	-
4.5 Services partagés internes	13 220 002	630 219	13 220 002	714 853
	17 660 610	1 476 612	17 660 610	1 561 246
4.1.1.001 Planification stratégique et coordination	1 326 961	881 305	1 343 876	653 756
4.1.1.002 Méthodes et concepts de contrôle	2 729 034	542 339	2 727 425	549 474
4.1.1.003 Conception des processus et gestion de la qualité	1 730 109	115 150	1 730 109	115 150
4.1.1.004 Formation du personnel des garanties et stage d'initiation aux garanties	2 332 270	1 941 684	2 302 635	1 953 790
4.1.1.005 Formation et assistance aux SNCC	1 166 535	2 969 988	1 180 866	3 152 742
4.1.1 Concepts et planification	9 284 909	6 450 467	9 284 910	6 424 912
4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur	18 345 372	-	18 278 345	-
4.1.2.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur	327 441	-	327 441	-
4.1.2.003 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	532 354	-	532 354	-
4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A	19 205 168	-	19 138 141	-
4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur	9 975 802	-	9 981 110	-
4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur	5 157 220	-	5 151 912	-
4.1.3.003 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66 en vigueur	3 329 096	-	3 329 096	-
4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	(0)	708 032	(0)	708 032
4.1.3.005 Vérification en Iran [AGG (en vigueur) et PA (appliqué à titre provisoire)]	10 055 275	-	10 055 275	-
4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B	28 517 394	708 032	28 517 394	708 032
4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un PA en vigueur	17 964 176	-	17 964 176	-
4.1.4.002 Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur	454 035	-	454 035	-
4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	910 047	561 096	910 047	561 096
4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C	19 328 258	561 096	19 328 258	561 096

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
4.1.5.001 Analyse des informations déclarées	2 768 319	1 752 011	2 768 263	1 752 011
4.1.5.002 Analyse des informations concernant le cycle du combustible nucléaire	4 071 887	1 947 103	4 074 340	1 947 103
4.1.5.003 Analyse de l'infrastructure des États	3 010 767	2 730 340	2 901 135	2 730 340
4.1.5.004 Collecte et analyse d'informations	4 330 787	2 423 381	4 328 392	2 423 381
4.1.5 Analyse de l'information	14 181 760	8 852 834	14 072 130	8 852 834
4.1.6.001 Fourniture d'instruments pour les garanties	21 652 207	7 596 351	21 581 540	10 258 723
4.1.6.002 Mise au point d'instruments pour les garanties	2 781 952	613 289	2 852 620	537 675
4.1.6 Fourniture et mise au point d'instruments pour les garanties	24 434 160	8 209 640	24 434 160	10 796 398
4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons	12 337 297	3 090 028	12 340 189	2 522 452
4.1.7 Services d'analyse	12 337 297	3 090 028	12 340 189	2 522 452
4.1.8.001 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	598 305	-	772 067	-
4.1.8.002 Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	1 061 516	-	1 061 516	-
4.1.8 Projets spéciaux	1 659 820	-	1 833 583	-
4.1.9.001 Développement des TIC	7 842 385	5 727 873	7 842 387	5 727 872
4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC	8 025 395	3 075 579	8 025 395	1 292 339
4.1.9.003 Sécurité	1 913 781	283 292	1 913 781	283 292
4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties	17 781 561	9 086 744	17 781 563	7 303 503
4.1 Application des garanties	146 730 327	36 958 841	146 730 326	37 169 227
4.2.1.001 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée	881 424	367 571	881 424	367 571
4.2.1.002 Vérification et contrôle du respect des engagements pris par l'Iran dans le domaine nucléaire	2 457 452	4 545 119	2 457 452	4 545 119
4.2.1 Autres activités de vérification	3 338 876	4 912 690	3 338 876	4 912 690
4.2 Autres activités de vérification	3 338 876	4 912 690	3 338 876	4 912 690
Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire	167 729 812	43 348 143	167 729 812	43 643 164

Programme sectoriel 4

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire
Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour	
		2024	2025
4.0.0.001 Gestion et coordination globales	Gestion et coordination globales	846 393	846 393
4.1.1.001 Planification stratégique et coordination	Planification stratégique, coordination du programme d'appui d'États Membres (PAEM)	881 305	653 756
4.1.1.002 Méthodes et concepts de contrôle	Méthodes et concepts de contrôle	542 339	549 474
4.1.1.003 Conception des processus et gestion de la qualité	Performance et amélioration du système de gestion de la qualité	115 150	115 150
4.1.1.004 Formation du personnel des garanties et stage d'initiation aux garanties	Mise en œuvre de la formation ; programme de stages dans le domaine des garanties ; élaboration et évaluation de cours sur les garanties	1 941 684	1 953 790
4.1.1.005 Formation et assistance aux SNCC	Formation	2 969 988	3 152 742
4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire	708 032	708 032
4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un ASV et un PA en vigueur	Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire	561 096	561 096
4.1.5.001 Analyse des informations déclarées	Activités de développement, méthodologie et appui	1 752 011	1 752 011
4.1.5.002 Analyse des informations concernant le cycle du combustible nucléaire	Activités de développement, méthodologie et appui	1 947 103	1 947 103
4.1.5.003 Analyse de l'infrastructure des États	Activités de développement, méthodologie et appui	2 730 340	2 730 340
4.1.5.004 Collecte et analyse d'informations	Activités de développement, méthodologie et appui	2 423 381	2 423 381
4.1.6.001 Fourniture d'instruments pour les garanties	Fourniture d'instruments et de services pour les garanties	7 596 351	10 258 723
4.1.6.002 Mise au point d'instruments pour les garanties	Mise au point d'instruments pour les garanties	613 289	537 675
4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons	Coordination des services d'analyse et appui à ceux-ci	3 090 028	2 522 452
4.1.9.001 Développement des TIC	Tenue à jour des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties	5 727 873	5 727 872
4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC	Opérations des technologies de l'information et de la communication (TIC)	3 075 579	1 292 339
4.1.9.003 Sécurité	Continuité des opérations et reprise après sinistre	283 292	283 292
4.2.1.001 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée	Maintien de la préparation en vue de l'application des garanties au titre du document INFCIRC/403 et de la conduite d'autres activités de vérification en RPDC, avec l'aval du Conseil des gouverneurs	367 571	367 571
4.2.1.002 Vérification et contrôle du respect des engagements pris par l'Iran dans le domaine nucléaire	Engagements liés au nucléaire	4 545 119	4 545 119
4.5 Services partagés internes	Services partagés internes	630 219	714 853
Total général		43 348 143	43 643 164

Programme sectoriel 5

Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Introduction

Sous la direction et l'autorité du Directeur général, les programmes de l'Agence visent à atteindre les objectifs des États Membres. Il faut pour cela des orientations efficaces sur les priorités ; une assurance de la qualité ; des interactions avec les États Membres ; des services fournis aux organes directeurs adaptés à des demandes en évolution, notamment l'interprétation ; l'élaboration et l'exécution des programmes ; une gestion axée sur les résultats, notamment l'évaluation de la performance et la gestion du risque ; l'intégration des questions de parité entre les hommes et les femmes ; les partenariats et la mobilisation de ressources ; et la diffusion plus large de l'information au sein du Secrétariat, entre celui-ci et les États Membres, et à l'intention des médias et du grand public. En outre, une fonction de déontologie indépendante continue de promouvoir et de maintenir une culture organisationnelle éthique fondée sur l'intégrité, le principe de responsabilité et la transparence, et continue également d'aider le Directeur général à veiller à ce que tous les membres du personnel observent les normes d'intégrité les plus élevées et s'acquittent de leurs fonctions conformément à ces normes.

Un large éventail de services administratifs et juridiques ainsi que de services de gestion et de supervision vient toujours appuyer les programmes de l'Agence, aidant cette dernière à s'acquitter de son mandat en permettant l'exécution efficace et efficiente du programme en faveur des États Membres.

L'exploitation durable des installations que l'Agence entretient ou utilise, comme ses laboratoires et le Centre international de Vienne (CIV), demeure une priorité. Environ un quart du budget du programme sectoriel 5 est consacré aux services communs de sécurité et à la gestion des locaux du CIV assurée par l'ONUDI, dont le coût devrait continuer d'augmenter. L'entretien de l'infrastructure du CIV requiert un financement adéquat. Toutefois, la contribution de l'Agence à ces services communs de gestion des bâtiments doit également tenir compte du climat budgétaire actuel, où il faut faire « plus avec les mêmes ressources ».

Le programme sectoriel 5 reste fortement axé sur l'efficacité et la productivité ainsi que sur l'adoption de méthodes de travail agiles pour permettre à l'Agence de s'adapter aux nouvelles situations. Il continue d'optimiser de manière proactive la fourniture de ses services d'appui en rationalisant les processus, en adoptant des technologies nouvelles et en mettant à profit les investissements existants. La poursuite de l'intégration des services dématérialisés, les améliorations apportées aux procédures d'achat, la rationalisation du traitement des documents officiels, la normalisation des outils de gestion des réunions en ligne et la diversification des formats de publication, y compris le recours accru à la publication électronique, sont autant d'exemples de gains d'efficacité durables qui ont pu être réalisés récemment.

Les technologies de l'information sont de plus en plus utilisées pour faciliter l'exécution des programmes et permettre une gestion des opérations davantage axée sur les données, ce qui suppose de gérer les risques correspondants de sécurité de l'information dans un contexte en constante évolution. Il faut donc continuer à développer et à maintenir une infrastructure informatique sécurisée et veiller à ce que des mesures fiables et appropriées soient en place pour faire face aux menaces toujours plus nombreuses et complexes en la matière.

Les services d'achat continueront de chercher des moyens innovants et efficaces de répondre à la demande croissante de services et d'apporter des améliorations, y compris pour maintenir la capacité de l'Agence à fournir une assistance rapide aux États Membres en cas de besoin.

La gestion des ressources humaines vise toujours à trouver des moyens de promouvoir l'Agence en tant qu'employeur de choix, à développer une culture de la responsabilité et à renforcer les facultés d'adaptation et l'efficacité du personnel, compte tenu des compétences techniques de chacun et en gardant à l'esprit l'objectif de la parité hommes-femmes.

L'Agence continuera d'améliorer l'application du principe de responsabilité et de gagner en efficacité et en efficacité grâce aux activités du Bureau des services de supervision interne (OIOS) (audits, évaluations, enquêtes et fourniture d'un appui consultatif à la direction et aux États Membres), mais aussi au soutien apporté par le Secrétariat aux vérificateurs extérieurs.

Objectifs :	
<p>— <i>Veiller, de façon continue, à donner des orientations et à améliorer l'approche de la gestion axée sur les résultats pour assurer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de tous les programmes de l'Agence et de l'utilisation des ressources.</i></p> <p>— <i>Faire mieux comprendre les travaux de l'Agence et permettre aux parties prenantes d'accéder en temps voulu aux informations scientifiques et techniques pertinentes.</i></p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de la planification, de l'exécution, de l'analyse et de l'évaluation du programme de l'Agence de manière parfaitement coordonnée, selon l'approche axée sur les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Haut niveau de qualité atteint dans la mise en œuvre du programme prévu par l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de la ponctualité et de la qualité des services administratifs et juridiques fournis dans le cadre des programmes scientifiques et techniques de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ponctualité et qualité des services juridiques. ● Ponctualité et qualité des services administratifs.
<ul style="list-style-type: none"> ● Efficience et efficacité accrues des services d'appui liés à l'information et des activités de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'activités de sensibilisation des médias et du public aux travaux de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme

Le *sous-programme 5.0.1 Direction exécutive et politique générale* continuera de fournir des orientations relatives à la planification et à l'exécution pour faire en sorte que toutes les activités soient conformes au mandat statutaire de l'Agence et aux orientations des organes directeurs. La culture axée sur les résultats sera encore renforcée à l'échelle de l'Agence par un examen à mi-année visant à s'assurer que les programmes sont exécutés à temps et efficacement, se traduisent par des résultats concrets et intègrent systématiquement les questions intersectorielles telles que les partenariats, l'égalité des sexes et les objectifs de développement durable. L'utilisation de techniques et d'outils axés sur les résultats, ainsi que la diffusion des résultats et des enseignements tirés, sont essentielles pour la collecte, la compilation, la codification, le transfert et la communication des connaissances produites. À cette fin, la coordination de la gestion des connaissances continuera d'être intégrée au cadre de gestion axée sur les résultats de l'Agence. Celle-ci continuera d'améliorer son système et ses procédures de gestion des risques tout au long du cycle du programme, de promouvoir le respect du principe de responsabilité et d'appuyer la prise de décisions. Elle continuera aussi de suivre une approche organisationnelle unifiée en matière de mobilisation des ressources et de chercher de nouvelles initiatives, de nouveaux partenariats et des sources de financement innovantes pour offrir davantage de services aux États Membres. La fonction de déontologie indépendante continuera de veiller à ce que tous les membres du personnel observent les normes d'intégrité les plus élevées et s'acquittent de leurs fonctions conformément à ces normes.

Le *sous-programme 5.0.2 Services juridiques* continuera de fournir un appui à tous les services de l'Agence en répondant aux demandes d'avis juridiques, dont le nombre ne cesse d'augmenter. À cet égard, la tendance à la hausse observée ces dix dernières années devrait se poursuivre, s'agissant notamment des demandes relatives à l'extension des partenariats existants ou à la création de nouveaux partenariats avec des acteurs traditionnels ou non traditionnels, y compris avec des universités aux fins de l'élaboration de programmes de droit nucléaire, ainsi qu'à la création de formations à la gestion et au cadre administratif pour les membres du personnel d'un niveau approprié. Les efforts visant à mieux faire connaître aux États Membres les traités dont le Directeur général est dépositaire, les activités d'élaboration de formations et de documents de référence et l'assistance apportée aux États Membres aux fins de la mise en œuvre des accords internationaux et de l'élaboration de la législation nucléaire nationale correspondante devraient aussi continuer de gagner en importance et seront facilités par des webinaires et d'autres outils virtuels de haute qualité. Les tâches importantes menées au titre des garanties et des activités de vérification et de sûreté et de sécurité nucléaires de l'Agence se poursuivront, y compris l'élaboration de modèles liés au cadre de préparation et de conduite des interventions d'urgence de l'Agence. La stabilisation des effectifs au cours de l'exercice biennal précédent et les gains d'efficacité obtenus grâce aux stratégies internes de gestion des connaissances du Bureau des affaires juridiques – notamment la numérisation des dossiers du Bureau, l'élaboration d'un système moderne de gestion des documents (s'appuyant entre autres sur des outils d'automatisation et d'intelligence artificielle), la modernisation de la base de données interne des activités d'assistance législative et l'optimisation de l'utilisation du carnet de bord (y compris par l'amélioration des options d'établissement de rapports) – ont permis d'améliorer la planification et de raccourcir le temps de réponse et, partant, de satisfaire les besoins grandissants du programme.

Le **sous-programme 5.0.3 Services de supervision** continuera d'aider l'Agence à obtenir des résultats de qualité de manière efficiente et efficace, à gérer les risques et à rendre compte aux États Membres. Dans le cadre de ses enquêtes et de ses services consultatifs, l'OIOS contribue également aux efforts déployés par l'Agence en vue de garantir un milieu de travail éthique, conforme à ses valeurs.

Le **sous-programme 5.0.4 Information du public et communication** continuera de promouvoir les activités et les réalisations de l'Agence en recourant aux moyens de communication existants (web, réseaux sociaux, manifestations, relations avec les médias, contenus multimédias et podcasts) ainsi qu'à des campagnes de communication. Il s'attachera plus particulièrement à proposer des contenus scientifiques assortis d'éléments visuels (photos, vidéos, animations et infographies) pouvant être facilement diffusés par les États Membres, les parties prenantes et les influenceurs pour mieux faire connaître et comprendre aux médias, aux parties prenantes et au grand public les applications sûres, sécurisées et pacifiques de la science et des technologies nucléaires ainsi que les travaux de l'Agence. Le Bureau de l'information et de la communication (OPIC) examinera les outils de mesure et de gestion de l'impact susceptibles de produire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'éclairer ses décisions et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations grâce à la collecte et à l'analyse des données. L'Agence poursuivra ses efforts pour fournir des informations en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe dans la mesure du possible et pour autant que cela soit pertinent.

Le **sous-programme 5.0.5 Services de gestion et d'administration** continuera de soutenir l'Agence dans sa volonté de faire plus avec les mêmes ressources et de donner à l'approche axée sur les résultats une place plus grande encore dans tous ses secteurs d'activité, de façon à offrir aux États Membres un appui de qualité. Ce point est particulièrement important eu égard à la situation économique mondiale et aux difficultés financières que rencontrent de nombreux États Membres. Face à des changements toujours plus rapides, la capacité de répondre rapidement aux nouveaux défis reste essentielle. Le soutien à la collaboration en ligne se poursuivra lorsqu'il est possible et l'accent restera sur les efforts visant à garantir un fonctionnement efficient, innovant et efficace des services d'appui qui sous-tendent tous les autres programmes.

Le **sous-programme 5.0.6 Technologies de l'information et de la communication** continuera d'investir dans les technologies de l'information pour faire face, en priorité absolue, au nombre et à la complexité sans cesse croissants des menaces qui visent ces technologies et la sécurité de l'information. Dans la mesure du possible, les plateformes commerciales et en nuage et les technologies répondant aux normes du secteur seront mises à profit pour favoriser l'efficacité et l'efficience dans la gestion des investissements technologiques. L'Agence continuera d'étudier l'usage qui peut être fait de l'automatisation et de l'intelligence artificielle pour trouver des possibilités d'optimisation des performances du programme.

Sous-programme 5.0.7 Gestion et services financiers continuera à aider l'Agence à procéder à une gestion financière appropriée et transparente. L'accent sera mis sur l'optimisation des ressources, principalement par des gains d'efficience. Les efforts visant à promouvoir une utilisation innovante et efficace du budget et des finances se poursuivront.

Le **sous-programme 5.0.8 Gestion des ressources humaines** vise avant tout à trouver des moyens de promouvoir l'Agence en tant qu'employeur de choix, en établissant une culture de la responsabilité ; en favorisant le respect et l'inclusion sur le lieu de travail, y compris par de nouvelles initiatives en matière de diversité ; en faisant en sorte que le personnel soit capable de s'adapter ; en améliorant l'efficacité des procédures liées aux ressources humaines ; en offrant d'excellents services à la clientèle. En outre, la santé et le bien-être du personnel sont évalués, notamment par le contrôle radiologique des travailleurs sous rayonnements, ainsi que les questions de santé mentale.

Le **sous-programme 5.0.9 Services généraux** continuera de faire face à une augmentation de la demande de prestation de services, en particulier sur le site de Seibersdorf, où l'accent sera mis principalement sur la gestion globale des installations, notamment pour ce qui est de la sécurité et des fonctions relatives à l'ingénierie et aux infrastructures de l'ensemble du site. La poursuite de la modernisation des procédures de conservation, d'extraction et d'archivage des documents de l'Agence, les systèmes de gestion de l'espace, l'amélioration des systèmes de gestion des demandes de services et la fonction de gestion des voyages dans AIPS sont autant d'éléments qui devraient produire des gains d'efficience. Les coûts des services communs de gestion des bâtiments du CIV, gérés par l'ONUDI, ont augmenté considérablement au cours des dernières années. La part de l'Agence dans les coûts énergétiques devrait plus que doubler en 2024 et 2025. Compte tenu de l'European Energy Exchange Index, les projections du Secrétariat concernant les augmentations estimées ont été absorbées par des économies et des gains d'efficience appliqués proportionnellement à tous les grands programmes. L'Agence continuera à se coordonner étroitement avec les autres organisations sises au CIV à ce sujet.

Le *sous-programme 5.0.10 Services linguistiques, de conférence et de publication* continuera d'intensifier le recours aux technologies de l'information dans les procédures desdits services. Il s'agira notamment de diversifier les formats des publications et autres documents ; d'accroître le recours à la publication numérique et à la diffusion électronique des supports de conférence ; d'améliorer et de rationaliser le traitement des documents officiels, y compris les comptes rendus analytiques ; de sans cesse améliorer les procédures internes et flux de travail électroniques. L'accent sera mis sur le respect des délais et sur la haute qualité des documents et de la correspondance envoyés aux États Membres. L'externalisation de tâches appropriées dans les domaines de la publication et des services linguistiques se poursuivra.

Le *sous-programme 5.0.11 Services d'achat* continuera de chercher des moyens innovants et efficaces d'améliorer encore les activités programmatiques et les procédures d'achats d'urgence et d'achats responsables, et d'optimiser davantage les outils et les systèmes d'achat (« iProcurement »).

Objectifs, effets et indicateurs de performance par sous-programme

Sous-programme 5.0.1 Direction exécutive et politique générale	
Objectifs :	
— Assurer la direction et fournir des orientations relatives aux activités de l'Agence au niveau exécutif, et s'attacher en permanence à renforcer une approche de la gestion qui soit intégrée et axée sur les résultats.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la transparence de l'exécution des programmes et des activités de l'Agence qui intéressent les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des États Membres quant à l'efficience, l'efficacité et la transparence du programme exécuté.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>5.0.1.001 Direction exécutive</i>	Direction et encadrement ; orientations relatives aux activités du Secrétariat ; liaison avec les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
<i>5.0.1.002 Organes directeurs</i>	Prestation de services pour les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires, conformément aux attentes actuelles des États Membres concernant la conduite de ces réunions, notamment pour ce qui est de l'interprétation ; assistance aux présidents de séances ; documents pour les réunions des organes directeurs ; assistance aux États Membres concernant les questions dont sont saisis les organes directeurs ; coordination avec les départements internes ; recueil des décisions/résolutions des organes directeurs.
<i>5.0.1.003 Fonction de déontologie</i>	Activités de prévention, d'information active et de formation ; renforcement du cadre de déontologie ; fourniture de conseils aux membres du personnel ayant ou non statut de fonctionnaire ainsi qu'à la direction sur des questions de déontologie ; gestion des dispositions de protection contre les représailles que prévoit la politique de l'Agence relative à la dénonciation des manquements ; gestion du programme de divulgation de l'information financière/des conflits d'intérêts de l'Agence.

Sous-programme 5.0.2 Services juridiques
Objectifs :
— Fournir des services juridiques de qualité optimale au Directeur général, au Secrétariat, aux organes directeurs et aux États Membres dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des activités de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Respect systématique des délais et haute qualité des services juridiques fournis au Directeur général, au Secrétariat, aux organes directeurs et aux États Membres dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des activités de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de demandes de services juridiques traitées dans les temps. Pourcentage de retours positifs de la part des clients.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
5.0.2.001 <i>Services juridiques</i>	Services juridiques fournis au Directeur général, au Secrétariat, aux organes directeurs et aux États Membres dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des activités de l'Agence.

Sous-programme 5.0.3 Services de supervision	
<i>Objectifs :</i>	
<p>— Donner au Directeur général, à la direction, aux États Membres et à d'autres parties prenantes des avis indépendants et objectifs et l'assurance que les activités de l'Agence sont exécutées de manière efficiente et efficace, dans le respect des règles et règlements et selon des pratiques de gestion saine.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Fourniture par l'OIOS, en temps voulu, d'assurances et d'avis de haute qualité pour aider l'Agence à gérer les risques auxquels elle se heurte, à renforcer ses activités et à montrer qu'elle applique les principes de responsabilité et de transparence. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de tâches de l'OIOS achevées au cours du cycle du plan de travail. Pourcentage de retours positifs de la part des parties prenantes sur la qualité et l'utilité des tâches effectuées par l'OIOS.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
5.0.3.001 <i>Services de supervision</i>	Rapports et avis sur l'efficacité et l'efficacité des activités de l'Agence et sur leur conformité avec les règles et règlements et avec des pratiques de gestion saine.

Sous-programme 5.0.4 Information du public et communication	
<i>Objectifs :</i>	
<p>— Favoriser la reconnaissance positive des travaux de l'Agence – à l'extérieur comme en interne – et de l'action qu'elle mène pour accélérer et élargir la contribution de la science et de la technologie nucléaires à la paix et au développement.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services d'information du public et d'appui à la communication. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents élaborés et de manifestations organisées à l'intention du personnel (en interne) ainsi que des médias et du public (à l'extérieur) sur les activités de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compréhension des questions nucléaires et de la mission, des activités et des réalisations de l'Agence, ainsi que des informations communiquées à cet égard, par les parties prenantes et les médias. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'articles de presse relatifs à l'Agence et à ses activités et fiabilité de ces articles. Nombre de participants aux manifestations publiques, notamment la Longue nuit de la recherche, la Journée mondiale du cancer et le Forum scientifique.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compréhension, par le grand public, des questions nucléaires ainsi que de la mission, des activités et des réalisations de l'Agence et participation accrue du public via des canaux de communication directs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre mensuel de consultations du site web. Nombre mensuel de consultations des réseaux sociaux.

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
5.0.4.001 Information du public et communication	Conférences de presse, points de presse, entretiens, communiqués de presse, réponses aux questions des médias et du public, articles pour le web, publications imprimées et numériques, messages sur les réseaux sociaux, produits multimédia (vidéos et animations, photos, infographies, etc.), campagnes, manifestations, présentations aux visiteurs et communication interne.

Sous-programme 5.0.5 Services de gestion et d'administration	
Objectifs :	
— Assurer la coordination de toutes les activités de gestion afin de pouvoir mettre en œuvre le programme de l'Agence de manière efficace et efficiente, conformément aux politiques établies.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Efficience accrue des différentes fonctions d'appui au programme et plus grande satisfaction des clients à cet égard. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage des participants à l'enquête qui se disent satisfaits des services fournis par le Département de la gestion.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
5.0.5.001 Services de gestion et d'administration	Orientations générales concernant les services d'appui et les activités de communication connexes, notamment coordination du programme et budget ; optimisation de l'efficacité opérationnelle ; liaison avec les organismes des Nations Unies et le gouvernement hôte ; examens de la sécurité et coordination avec les autres organisations sises au CIV.
5.0.5.002 Contribution du régime commun des Nations Unies	Coordination avec d'autres organismes des Nations Unies.

Sous-programme 5.0.6 Technologies de l'information et de la communication	
Objectifs :	
— Fournir un environnement et des solutions informatiques sécurisés, qui permettent une exécution efficace et efficiente du programme de l'Agence.	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Sécurité et efficacité accrues des services et de l'infrastructure informatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de manifestations de l'Agence organisées en ligne. ● Pourcentage d'applications ayant recours à des composantes non prises en charge.
<ul style="list-style-type: none"> ● Fourniture d'un appui plus constant au programme de l'Agence, grâce à des services et à une infrastructure informatiques fiables. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Disponibilité des services essentiels d'applications et d'infrastructure informatiques. ● Pourcentage de membres du personnel de l'Agence qui se déclarent satisfaits des services informatiques dans les enquêtes.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
5.0.6.001 Technologies de l'information et de la communication	Services informatiques aux utilisateurs finals ; services d'infrastructure informatique ; solutions informatiques ; sécurité informatique ; gestion de programmes informatiques ; processus et procédures informatiques.

Sous-programme 5.0.7 Gestion et services financiers	
Objectifs :	
— <i>Faire en sorte que les États Membres maintiennent leur confiance dans la gestion financière de l'Agence et fournir avec efficacité et efficacité des services pertinents appuyant tous les programmes de l'Agence.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la ponctualité et de la fiabilité de la planification financière et de la budgétisation ; information financière pertinente, exacte et fiable. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de documents budgétaires et financiers officiels publiés dans les délais prévus par le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale. Opinion sans réserve exprimée par le Vérificateur extérieur sur les états financiers annuels de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Efficience et efficacité accrues de l'administration financière de l'Agence, au service de l'ensemble de ses programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de membres du personnel de l'Agence se déclarant satisfaits des services financiers.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
5.0.7.001 Gestion et services financiers	Programme et budget de l'Agence ; états financiers de l'Agence ; rapports aux organes directeurs et aux donateurs ; fourniture efficace de services financiers.

Sous-programme 5.0.8 Gestion des ressources humaines	
Objectifs :	
— <i>Fournir des services de gestion des ressources humaines qui soient modernes, stratégiques, centrés sur le client et axés sur les solutions.</i>	
— <i>Parvenir à l'excellence opérationnelle et améliorer la productivité des services de gestion des ressources humaines.</i>	
— <i>Promouvoir la santé et le bien-être du personnel au travail.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des services de gestion des ressources humaines, caractérisés par une forte orientation sur le client et une organisation efficiente des flux de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de clients satisfaits de la qualité des services de gestion des ressources humaines. Durée moyenne nécessaire pour traiter les opérations.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'équilibre hommes-femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure représentation des femmes aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, dans l'ensemble des départements/bureaux, telle que mesurée par la feuille de résultats concernant l'égalité des sexes. Pourcentage plus élevé d'agents sensibilisés à l'égalité des sexes et ayant acquis des connaissances et compétences en la matière, tel que mesuré par l'enquête périodique de l'AIEA portant sur cette question.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'état de santé et du bien-être du personnel au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre total d'accidents, d'incidents et de maladies liés au travail. Pourcentage de clients satisfaits des services fournis par le Service médical du CIV.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
5.0.8.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	Développement organisationnel ; planification des effectifs ; administration des contrats ; gestion des aptitudes ; accords de prestation de services ; documents sur les procédures relatives aux ressources humaines ; examens médicaux, évaluations aux fins de la surveillance et statistiques sur la santé.

Sous-programme 5.0.9 Services généraux	
Objectifs :	
<p>— Fournir des services de gestion des installations efficaces et efficients, y compris en matière de sûreté et de sécurité.</p> <p>— Fournir en temps voulu les services afférents à la logistique et aux voyages et coordonner les questions liées aux privilèges et immunités.</p> <p>— Veiller à l'application cohérente des politiques et procédures harmonisées de gestion des dossiers et du courrier.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du taux de satisfaction des clients concernant la qualité des services généraux d'appui. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de clients satisfaits de la qualité des services généraux d'appui fournis.
<ul style="list-style-type: none"> ● Fourniture et coordination efficaces de services d'appui axés sur le client. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de demandes de services traitées en temps voulu.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
5.0.9.001 Gestion des services généraux	Demandes de visa ; formulaires de déclaration en douane ; déménagements de bureaux ; demandes satisfaites de services d'entretien des installations ; contrats d'assurance ; documents archivés ; courrier traité.
5.0.9.002 Coûts afférents au Service des bâtiments et aux Services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies	Services de gestion des bâtiments et de sûreté et sécurité fournis.

Sous-programme 5.0.10 Services linguistiques, de conférence et de publication	
Objectifs :	
<p>— Permettre un échange et une diffusion efficaces des connaissances et des informations utiles pour l'exécution des travaux et du mandat de l'Agence entre le Secrétariat et les États Membres en organisant et en gérant des manifestations, en produisant des documents dans les six langues officielles des organes directeurs, et en établissant et en distribuant des publications.</p>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> ● Dialogue et communication multilingues améliorés et efficients entre le Secrétariat, les États Membres et les principales parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Productivité mesurée par le nombre de mots traduits par heure de travail. ● Pourcentage de clients satisfaits des services de conférence de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de l'échange de renseignements scientifiques et techniques sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de documents traités. ● Pourcentage de clients satisfaits des services linguistiques, de conférence et de publication.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
5.0.10.001 Services linguistiques, de conférence et de publication	Appui organisationnel et services administratifs et logistiques pour les manifestations de l'Agence ; documents et comptes rendus traduits dans les six langues officielles des organes directeurs ; production de publications scientifiques et techniques et d'autres documents.

Sous-programme 5.0.11 Services d'achat	
Objectifs :	
<p>— Contribuer à la réalisation des buts et objectifs des programmes de l'Agence en fournissant des services d'achat.</p> <p>— Optimiser les ressources de l'Agence grâce à une mise en concurrence juste, transparente et efficace.</p>	

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du système d'achat de l'Agence (« iProcurement ») et optimisation des ressources afin d'appuyer les activités menées dans le cadre des programmes de l'Agence grâce à des procédures efficaces d'achat de biens et de services et à une mise en concurrence juste, transparente et efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'améliorations apportées au système d'achat de l'Agence (« iProcurement » ou autres systèmes ou outils). Économies réalisées par l'Agence dans le cadre de l'achat de biens et de services.
<ul style="list-style-type: none"> Clients satisfaits des services d'achat. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de clients satisfaits de la qualité des prestations du Bureau des services d'achat. Nombre annuel de réunions d'examen avec les clients tenues pour chaque division.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité à travailler à distance en cas d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des effectifs du Bureau des services d'achat qui disposent des ressources et de la formation nécessaires pour pouvoir travailler à distance en cas d'urgence.
Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>5.0.11.001 Services d'achat</i>	Stratégies d'achat fondées sur la hiérarchisation des priorités, la normalisation et la consolidation, bons de commande, accords, ordres de service, accords à long terme et accords de prestation de services ; prise en compte des bonnes pratiques d'achat dans les politiques, processus et procédures ; installation et formation sur place.

Programme sectoriel 5

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
5.0.1.001 Direction exécutive	5 668 040	215 487	5 668 040	215 487
5.0.1.002 Organes directeurs	2 878 735	100 844	2 878 735	100 844
5.0.1.003 Fonction de déontologie	359 757	230 301	359 757	230 301
5.0.1 Direction exécutive et politique générale	8 906 532	546 632	8 906 532	546 632
5.0.2.001 Services juridiques	3 315 215	636 537	3 315 215	636 537
5.0.2 Services juridiques	3 315 215	636 537	3 315 215	636 537
5.0.3.001 Services de supervision	3 751 489	369 406	3 751 489	369 406
5.0.3 Services de supervision	3 751 489	369 406	3 751 489	369 406
5.0.4.001 Information du public et communication	4 019 545	751 687	4 019 545	751 687
5.0.4 Information du public et communication	4 019 545	751 687	4 019 545	751 687
5.0.5.001 Services de gestion et d'administration	902 543	142 707	902 543	142 707
5.0.5.002 Contribution du régime commun des Nations Unies	366 885	-	385 741	-
5.0.5 Services de gestion et d'administration	1 269 428	142 707	1 288 284	142 707
5.0.6.001 Technologies de l'information et de la communication	11 317 738	1 570 260	11 317 738	1 570 260
5.0.6 Technologies de l'information et de la communication	11 317 738	1 570 260	11 317 738	1 570 260
5.0.7.001 Gestion et services financiers	7 512 690	632 827	7 511 131	632 827
5.0.7 Gestion et services financiers	7 512 690	632 827	7 511 131	632 827
5.0.8.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	7 504 099	2 124 106	7 504 099	2 008 956
5.0.8 Gestion des ressources humaines	7 504 099	2 124 106	7 504 099	2 008 956
5.0.9.001 Gestion des services généraux	9 238 286	409 151	9 204 774	407 781
5.0.9.002 Coûts du Service de gestion des bâtiments et des Services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies	21 610 872	-	21 610 871	-
5.0.9 Services généraux	30 849 158	409 151	30 815 645	407 781
5.0.10.001 Services linguistiques, de conférence et de publication	5 555 113	152 696	5 557 152	152 696
5.0.10 Services linguistiques, de conférence et de publication	5 555 113	152 696	5 557 152	152 696
5.0.11.001 Services d'achats	2 318 142	1 188 058	2 332 320	1 188 058
5.0.11 Services d'achats	2 318 142	1 188 058	2 332 320	1 188 058
5.5 Services partagés internes	5 948 657	386 799	5 948 657	452 830
Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	92 267 806	8 910 867	92 267 806	8 860 377

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour	Non financé pour
		2024	2025
5.0.1.001 Direction exécutive	Orientations générales et gestion	215 487	215 487
5.0.1.002 Organes directeurs	Organes directeurs	100 844	100 844
5.0.1.003 Fonction de déontologie	Fonction de déontologie	230 301	230 301
5.0.2.001 Services juridiques	Services juridiques	636 537	636 537
5.0.3.001 Services de supervision	Services de supervision	369 406	369 406
5.0.4.001 Information du public et communication	Information du public et communication	751 687	751 687
5.0.5.001 Services de gestion et d'administration	Coordination et gestion générales	142 707	142 707
5.0.6.001 Technologies de l'information et de la communication	Technologies de l'information et de la communication	1 570 260	1 570 260
5.0.7.001 Gestion et services financiers	Gestion et services financiers	632 827	632 827
5.0.8.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	2 124 106	2 008 956
5.0.9.001 Gestion des services généraux	Gestion des services généraux	409 151	407 781
5.0.10.001 Services linguistiques, de conférence et de publication	Services linguistiques, de conférence et de publication	152 696	152 696
5.0.11.001 Services d'achats	Services des achats	1 188 058	1 188 058
5.S Services partagés internes	Services partagés internes	386 799	452 830
Total général		8 910 867	8 860 377

Programme sectoriel 6

Gestion de la coopération technique pour le développement

Introduction

Le programme sectoriel 6 permet de gérer, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de coopération technique (CT) dans le cadre du programme biennal de coopération technique. Le programme de CT, qui vise à répondre aux priorités des États Membres en matière de développement grâce à une gestion efficace du programme, conforme à son objectif stratégique, restera le principal vecteur du transfert de la science et de la technologie nucléaires et du renforcement des capacités – notamment par la mise en valeur des ressources humaines – pour les applications nucléaires dans les États Membres, en contribuant aux efforts déployés par ces derniers pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Le programme de CT est un programme transversal de l'Agence qui soutient les États Membres dans les efforts qu'ils mènent pour répondre à leurs besoins en matière de développement durable, notamment dans les domaines de la santé humaine, en particulier pour la lutte contre le cancer ; de l'alimentation et de l'agriculture ; de la technologie des rayonnements et du traitement par irradiation ; de la planification énergétique et du développement de l'électronucléaire ; et de la gestion des ressources en eau et de l'environnement. Il aide en outre les États Membres à prévenir et combattre les zoonoses, à faire face et à répondre aux besoins imprévus et aux urgences liées aux épidémies, aux événements climatiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, à lutter contre la pollution par le plastique et à promouvoir une plus large participation des femmes au domaine nucléaire. Il facilite la création de partenariats, appuie la mise en commun des connaissances, et établit et renforce des réseaux scientifiques au moyen de projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT), des ressources extrabudgétaires et des contributions en nature. Les projets de CT sont élaborés dans le cadre de consultations avec les États Membres et répondent aux priorités nationales en matière de développement énoncées dans les programmes-cadres et les plans de développement nationaux, ainsi qu'à des questions d'intérêt commun et aux besoins recensés dans divers cadres régionaux. Dans le cadre du cycle du programme de CT 2024-2025, 148 États Membres et territoires, dont 36 PMA, auront un projet de CT national. À des fins de planification, le taux de réalisation général du FCT est présumé atteindre 94 %.

Le programme de CT pour le cycle 2024-2025 met l'accent sur les éléments suivants :

- Renforcer le dialogue avec les États Membres, ainsi que la participation de ces derniers, à toutes les étapes du cycle du programme, notamment la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets de CT, et l'établissement de rapports ;
- Assurer la fourniture d'un appui adéquat pour satisfaire la demande et les besoins croissants des États Membres en matière d'utilisation de la technologie nucléaire aux fins du développement durable, notamment un appui aux efforts visant à la réalisation des ODD, en particulier les ODD 2, 3, 6, 7, 9, 13, 14, 15 et 17 ;
- Aider les États Membres à créer des capacités en matière de détection précoce des zoonoses et de lutte contre celles-ci ;
- Aider les États Membres qui demandent une assistance en matière de création et de renforcement de leur capacité de prise en charge du cancer par l'intégration de services de radiothérapie, d'imagerie diagnostique et de médecine nucléaire dans un programme global de lutte contre le cancer ;
- Aider les États Membres à répondre à des défis mondiaux, comme le changement climatique et la pollution par le plastique ;
- Soutenir les États Membres dans la planification énergétique, l'exploitation à long terme des centrales nucléaires et le développement de l'infrastructure électronucléaire, y compris les petits réacteurs modulaires ;
- Aider les États Membres à mettre en place et à renforcer leurs infrastructures de réglementation et de sûreté pour une utilisation sûre et sécurisée de la science et des applications nucléaires ;
- Promouvoir la coopération entre les États Membres en réponse à l'évolution des défis en matière de développement par l'échange d'informations et de connaissances en ayant recours, notamment, aux compétences disponibles au niveau régional ;
- Assurer la capacité continue de l'Agence de planifier et d'exécuter le programme ainsi que de répondre rapidement et de manière appropriée aux demandes d'assistance nouvelles et urgentes des États Membres dans le cadre du programme de CT ;

Programme sectoriel 6

- Améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité du programme de CT en renforçant encore l'approche axée sur les résultats ainsi que la coordination en interne avec les départements techniques ;
- Renforcer les partenariats et les activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs traditionnels et non traditionnels, ainsi que les partenariats public-privé ;
- Renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire avec les États Membres, les institutions financières et les organismes officiels de développement pour élaborer et mettre en œuvre des projets liés à l'application de la technologie nucléaire ;
- Renforcer la visibilité du programme de CT et son rôle dans le transfert et le développement de la technologie nucléaire dans le cadre d'initiatives d'information, notamment la Conférence ministérielle sur la science, la technologie et les applications nucléaires et le programme de coopération technique qui se tiendra en 2024 ; et
- Promouvoir l'intégration des questions de parité hommes-femmes, en mettant l'accent sur la participation des femmes aux activités de CT.

Objectifs :	
— <i>Gérer, élaborer et mettre en œuvre, de manière efficace et efficiente, un programme de coopération technique réactif et axé sur les besoins, afin de renforcer les capacités techniques des États Membres dans les domaines de l'application pacifique et de l'utilisation sûre des technologies nucléaires aux fins du développement durable.</i>	
Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité et efficience accrues du programme de CT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États Membres menant des projets de CT nationaux à avoir un programme-cadre national (PCN) valide. • Pourcentage de projets de CT achevés pendant l'année précédente ayant atteint les objectifs fixés au niveau des produits.
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du programme de CT améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de projets répondant aux critères de qualité. • Pourcentage de projets pour lesquels un rapport annuel d'évaluation de l'état d'avancement a été établi.
<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats et mobilisation de ressources renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords de partenariat valides. • Mobilisation de ressources supplémentaires pour le programme de CT.

Changements et tendances concernant le programme

Sous-programme 6.0.1 Gestion du programme de coopération technique. Les demandes d'assistance dans le cadre du programme de CT devraient augmenter en 2024-2025, sous l'effet, notamment, d'un nombre accru d'États Membres sollicitant des projets nationaux de CT et d'un appel croissant à l'application de la technologie nucléaire au service du développement durable. Les efforts des États Membres pour atteindre les ODD – notamment dans les domaines de la santé humaine, en particulier pour la lutte contre le cancer ; de l'énergie nucléaire, y compris les petits réacteurs modulaires ; de l'alimentation et de l'agriculture ; et de la gestion des ressources en eau et de l'environnement – contribuent également à l'accroissement de la demande. Le renforcement des infrastructures de réglementation et de sûreté reste une priorité pour les États Membres, et on s'attend à une augmentation des demandes relatives à une assistance pour faire face à d'éventuelles épidémies, notamment en lien avec des zoonoses, ou à des catastrophes naturelles, ainsi que pour répondre à des défis mondiaux, comme le changement climatique et la pollution par le plastique.

Principaux produits prévus par projet

Projets	
Intitulé	Principaux produits prévus
<i>6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques</i>	Orientations, critères et procédures relatifs à la coopération technique ; déclarations lors de grandes réunions et manifestations ; rapports aux organes directeurs de l'Agence ; rapports sur la coopération technique ; documentation du Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT) ; contribution aux rapports de l'Organisation des Nations Unies pertinents ; rapports sur l'Initiative sur les utilisations pacifiques ; notes conceptuelles et documents ; analyses stratégiques ; taux de réalisation du Fonds de coopération technique élevé ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT</i>	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de CT grâce à la fourniture de services aux divisions régionales de la CT, notamment le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) ; documentation du CACT ; documents d'appui pour les organes directeurs de l'Agence ; partenariats mis en place et renforcés ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique</i>	PCN élaborés/signés/actualisés ; cadre de coopération stratégique régionale ; documentation du CACT ; notes de présentation du programme national ; missions d'experts ; bourses ; cours ; achat de matériel ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique</i>	PCN élaborés/signés/actualisés ; documentation du CACT ; notes de présentation du programme national ; missions d'experts, bourses, cours, achats traités ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe</i>	Exécution efficace et ponctuelle de toutes les composantes du programme de CT dans la région, notamment les composantes ressources humaines et matériel ; élaboration de tous les documents pertinents, notamment les PCN nouveaux et actualisés ; documentation du CACT, rapports annuels, notes de présentation du programme national ; documents relatifs aux partenariats ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>	PCN élaborés/signés/actualisés ; cadre de coopération stratégique régionale ; documentation du CACT ; notes de présentation du programme national ; missions d'experts, bourses, cours, achats traités ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; ressources extrabudgétaires mobilisées.
<i>6.0.1.007 Services d'achats</i>	Demandes d'achat traitées ; commandes passées ; livraison des biens, équipements et services ; installation et formation sur place, au besoin.
<i>6.0.1.008 Coordination et appui pour le PACT</i>	Examens imPACT ; missions consultatives d'experts ; programmes nationaux de lutte contre le cancer ; ressources extrabudgétaires mobilisées ; partenariats établis ; propositions de projets ; dossiers de recherche de financement.

Programme sectoriel 6

Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Programme / Sous-programme / Projet	2024 aux prix de 2024		2025 aux prix de 2024	
	Budget ordinaire	Activités non financées	Budget ordinaire	Activités non financées
6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques	1 224 168	391 573	1 224 168	107 617
6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT	4 513 819	662 928	4 513 819	662 928
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	5 754 955	152 696	5 754 955	152 696
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	4 709 790	535 693	4 709 790	535 693
6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe	3 931 291	479 130	3 931 291	479 130
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3 853 777	382 997	3 853 778	382 997
6.0.1.007 Services d'achats	1 909 452	-	1 909 452	-
6.0.1.008 Coordination et appui pour le PACT	2 740 889	836 770	2 740 888	836 770
6.0.1 Gestion du programme de coopération technique	28 638 141	3 441 785	28 638 141	3 157 829
6.5 Services partagés internes	1 768 306	127 418	1 768 306	149 926
6.0 Gestion du programme de coopération technique	30 406 447	3 569 203	30 406 447	3 307 755
Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement	30 406 447	3 569 203	30 406 447	3 307 755

Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement
Activités non financées par le budget ordinaire
(non compris les investissements majeurs)

Projet	Tâches	Non financé pour	Non financé pour
		2024	2025
6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques	Gestion du programme de CT	391 573	107 617
6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT	Gestion du programme de CT	662 928	662 928
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	Gestion du programme de CT pour l'Afrique	152 696	152 696
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	535 693	535 693
6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe	Gestion du programme de CT pour l'Europe	479 130	479 130
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes	382 997	382 997
6.0.1.008 Coordination et appui pour le PACT	Coordination et appui pour le PACT	836 770	836 770
6.5 Services partagés internes	Services partagés internes	127 418	149 926
Total général		3 569 203	3 307 755

ANNEXES

Annexe 1. Liste des abréviations

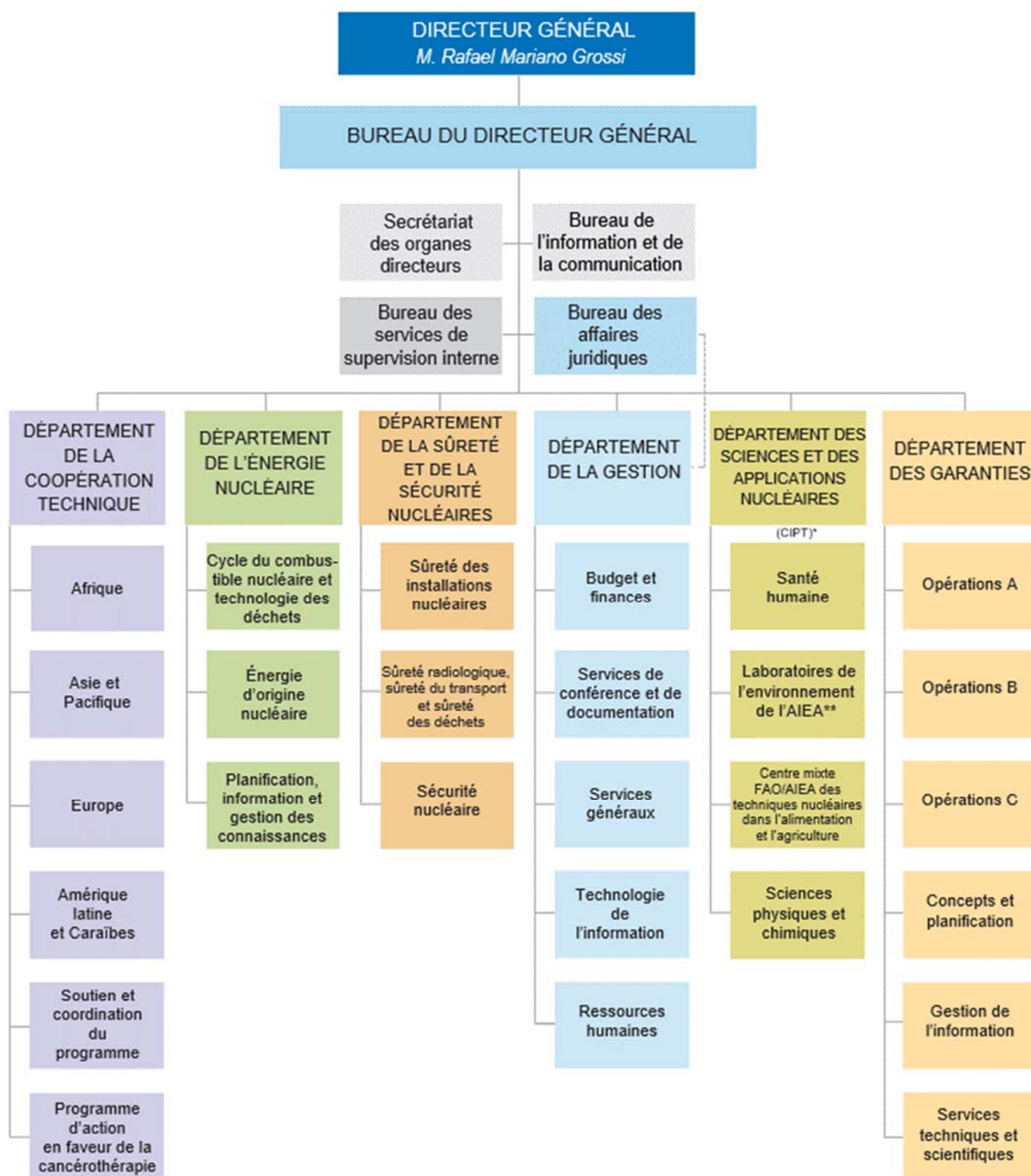
3E	énergie-économie-environnement
²²⁵ Ac	Actinium 225
AEN	Agence pour l'énergie nucléaire
AGG	accord de garanties généralisées
AIPS	Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes
ALMERA	Laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement
ANR	autorité nationale ou régionale chargée de l'application des garanties
ARTEMIS	Service d'examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassé et la remédiation
ASHI	Assurance maladie après la cessation de service
ASV	accord de soumission volontaire
BMS	Service des bâtiments
CACT	Comité de l'assistance et de la coopération techniques
CIPT	Centre international de physique théorique
CIV	Centre international de Vienne
COI	Commission océanographique intergouvernementale
ConvEx	exercice organisé au titre des conventions
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
CRN	croissance réelle nulle
CSN	Convention sur la sûreté nucléaire
CT	coopération technique
CT	Coopération technique
⁶⁴ Cu	Cuivre 64
DEMO	centrale de démonstration à fusion
DOL	Laboratoire de dosimétrie
END	essai non destructif
EPRIMS	système de gestion de l'information pour la préparation et la conduite des interventions d'urgence
ETP	équivalent temps plein
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCT	Fonds de coopération technique
FIM	Fonds pour les investissements majeurs
Fonds de roulement	Fonds de roulement
⁶⁸ Ga	Gallium 68
GNIP	Réseau mondial de mesure des isotopes dans les précipitations
GNIR	Réseau mondial de mesure des isotopes dans les cours d'eau

GSR	Prescriptions générales de sûreté
IACRNE	Comité interorganisations des situations d'urgence nucléaire et radiologique
ICERR	Centre international désigné par l'AIEA s'appuyant sur des réacteurs de recherche
IES	Système des incidents et des urgences
ILSA	Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties
IMAGINE	Base de données de l'AIEA sur les ressources mondiales en imagerie médicale et en médecine nucléaire
INFCIRC	Circulaire d'information
INIR	Examen intégré de l'infrastructure nucléaire
INIR-RR	Examen intégré de l'infrastructure nucléaire pour les réacteurs de recherche
INIS	Système international d'information nucléaire
INLN	Réseau international de bibliothèques nucléaires
INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants
INSEN	Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire
INSSP	Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IRL	réacteur-laboratoire par Internet
IRRS	Service intégré d'examen de la réglementation
IRS	Système international de notification pour l'expérience d'exploitation
ISE	environnement intégré pour les garanties
ITDB	Base de données sur les incidents et les cas de trafic
IWAVE	Projet de l'AIEA pour l'accroissement de la disponibilité en eau
J-MOX	usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon
¹⁷⁷ Lu	Lutétium 177
MARIS	Système d'information sur la radioactivité marine
MNE	Méthode de contrôle au niveau de l'État
MNT	maladie non transmissible
MSCFP	programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA
NHSI	Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires
NSGC	Comité des orientations sur la sécurité nucléaire
NSIL	Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires
NSS	collection Sécurité nucléaire de l'AIEA
NSSC	centre de soutien à la sécurité nucléaire
NWAL	Réseau de laboratoires d'analyse
OA-ICC	Centre international de coordination sur l'acidification des océans (AIEA)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif de développement durable
OMARR	Évaluation de l'exploitation et de la maintenance des réacteurs de recherche
OMSA	Organisation mondiale de la santé animale

OSART	Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation
PA	Protocole additionnel
PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie
PAEM	programme d'appui d'États Membres
PAGC	Plan d'action global commun
PCI	préparation et conduite des interventions d'urgence
PCN	programme-cadre national
PET	tomographie à émission de positons
PET-CT	tomographie à émission de positons-tomodensitométrie
PIM	Plan d'investissements majeurs
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRC	projet de recherche coordonnée
RADSED	Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne
R-D	recherche-développement
ReNuAL	Rénovation des laboratoires des applications nucléaires
RFMP / PRM	réacteur de faible ou moyenne puissance ou petit réacteur modulaire
RHTRG	réacteur à haute température refroidi par gaz
RIPL	Bibliothèque de paramètres d'entrée de référence
RPDC	République populaire démocratique de Corée
SAGNA	Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires
SAGSI	Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties
SALTO	Questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme
SEED	Site et conception basée sur les événements externes
SGOA	Division des opérations A
SGOB	Division des opérations B
SGOC	Division des opérations C
SNCC	Système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
SSG	guide de sûreté particulier
^{99m} Tc	Technétium 99m
TECDOC	document technique de l'AIEA
ThDEPO	Ressources et gisements mondiaux de thorium
TI	technologie de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
TIS	technique de l'insecte stérile
UDEPO	Répartition mondiale des gisements d'uranium
UFE	uranium faiblement enrichi
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VETLAB	Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires

VRD	vérification des renseignements descriptifs
WASSC	Comité des normes de sûreté des déchets
ZODIAC	Action intégrée contre les zoonoses

Annexe 2. Organigramme (au 1^{er} février 2023)



* Le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) exerce ses activités dans le cadre d'un accord tripartite entre le Gouvernement italien, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Agence. Il est administré par l'UNESCO au nom de toutes les organisations.

** Avec la participation du PNUE et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

Annexe 3. Économies et gains d'efficacité

1. Comme l'a établi le Directeur général, la recherche d'économies et de gains d'efficacité a été intégrée à chaque étape de la préparation du programme et budget. Celles-ci ont été réinvesties pour faire face à l'augmentation des coûts et à l'accroissement des demandes.

2. Les résultats de l'évaluation de l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2020-2021 ont été largement utilisés, de même que les recommandations des États Membres, lors de la préparation du programme et budget. L'exercice biennal 2020-2021 se singularise par la manière dont l'Agence s'est adaptée pour réagir aux difficultés de la pandémie. Une série de mesures innovantes ont été prises et intégrées au mode de fonctionnement de l'Agence. Par exemple, les améliorations informatiques effectuées pour surmonter les restrictions liées à la COVID-19 sont de plus en plus utilisées pour réaliser davantage d'économies et de gains d'efficacité. L'expérience tirée des réunions et formations en ligne et des programmes de formation reposant sur des technologies de l'information spécialement mises au point est optimisée afin d'améliorer l'exécution des programmes de l'Agence.

3. Les gains d'efficacité durables de 10,7 millions d'euros par an dégagés lors de la préparation de l'exercice biennal 2022-2023, principalement dans les domaines des ressources humaines et des voyages, se poursuivront durant l'exercice biennal 2024-2025.

4. Pour trouver des économies et des gains d'efficacité dans le programme et budget 2024-2025, tous les programmes sectoriels ont fait l'objet d'un examen approfondi qui a permis de dégager des gains d'efficacité d'environ 6,2 millions d'euros. Le résultat de cet exercice est résumé ci-dessous :

- Un exercice complet a été mené pour trouver les moyens d'améliorer l'efficacité organisationnelle et l'efficacité opérationnelle, notamment par la restructuration administrative des fonctions communes au sein des Départements et entre eux, et par le renforcement de la coordination à l'échelle de l'Agence, notamment pour les partenariats et la mobilisation des ressources, la communication, les processus administratifs et d'appui. Ces mesures ont contribué à la centralisation de certaines fonctions administratives au sein des Départements et à la mise en place d'un mécanisme de coordination des efforts de mobilisation des ressources dans l'ensemble de l'Agence. Cette restructuration a permis de rationaliser les processus, de préciser les responsabilités et de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires. Des exercices similaires se poursuivront dans l'ensemble de l'Agence pour d'autres fonctions et processus administratifs communs.
- La rationalisation et l'automatisation des processus opérationnels ont permis de redistribuer des tâches entre les membres du personnel, ce qui a permis de supprimer certains postes et d'optimiser la gestion des postes vacants par les ressources humaines.
- Au total, 27,9 ETP d'agents des services généraux¹ pourraient être supprimés en 2024-2025 en raison de la capacité de l'Agence à réduire les tâches administratives. Cette réduction a été atténuée par la création de 10,1 ETP d'administrateurs visant à répondre à la demande croissante des services de l'Agence. Il en résulte une diminution nette globale de 17,8 ETP, qui s'ajoute aux 29,6 ETP supprimés au cours de l'exercice 2022-2023.

¹ L'équivalent temps plein (ETP) est une mesure du volume prévu de ressources humaines consacrées à la mise en œuvre des activités spécifiques des programmes de l'Agence, un ETP correspondant à un travailleur à plein temps.

- Les nominations de consultants ont été examinées de plus près afin de veiller à ce que leurs services ne sont utilisés qu'à des tâches prioritaire et que les compétences internes ne sont pas disponibles.
 - La rationalisation des voyages se poursuivra en vue de réduire les coûts et d'accroître la productivité, par exemple en regroupant les missions, en utilisant des moyens virtuels le cas échéant, ou en réduisant la durée des voyages, sans compromettre la qualité de l'exécution des programmes.
 - D'autres éléments, tels que les achats de fournitures et de matériel, seront améliorés dans la mesure du possible, par une simplification des processus, une meilleure coordination des achats communs et une meilleure planification des achats. En outre, l'Agence continuera à tirer parti de la technologie, notamment de l'automatisation, pour garantir la souplesse et la réactivité de ses systèmes.
5. Enfin, des prix de l'énergie exceptionnellement élevés devraient peser sur les dépenses des laboratoires Seibersdorf et des services de gestion des bâtiments du CIV.

Le Directeur général a décidé que ces augmentations seraient couvertes par le budget à croissance réelle nulle proposé.

6. Cette décision implique qu'un montant d'environ 4,7 millions d'euros par an (soit 1,1 % du budget ordinaire) lié aux augmentations des coûts de l'énergie sera absorbé proportionnellement par tous les grands programmes au moyen d'économies et de gains d'efficacité supplémentaires. L'équilibre entre les programmes sera maintenu. Compte tenu de l'importance des coûts des ressources humaines dans le budget du programme sectoriel 6, un crédit supplémentaire de 0,25 million d'euros (soit 0,8 %) a été prévu pour atténuer toute incidence négative sur la mise en œuvre du programme de coopération technique.

7. Alors que le coût des ressources humaines reste dans les limites du plafond de 75 % fixé par le Directeur général au cours des exercices précédents, les mesures extraordinaires prises pour absorber l'augmentation estimée des coûts de l'énergie ont entraîné une diminution de la part générale des dépenses de personnel, qui s'établit à 74 %.

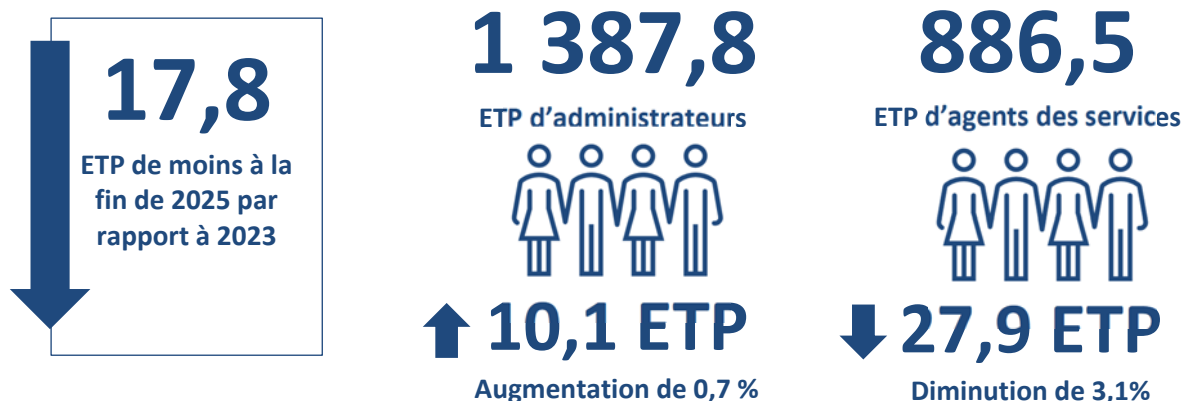
Programme et budget 2024-2025 : économies et gains d'efficience

Compte tenu des contraintes financières auxquelles les États Membres font face, le programme et budget 2024-2025 est proposé avec une **croissance réelle nulle**, ce qui a nécessité :

- des économies et des gains d'efficience supplémentaires pour absorber l'augmentation de la demande et des coûts ;
- un examen des approches communes dans toute l'organisation, notamment des mesures transversales, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- des économies et des gains d'efficience ne nuisant pas à la qualité de la performance de l'Agence dans l'accomplissement de son mandat.

6,2 millions d'euros d'économies et de gains d'efficience supplémentaires pour faire face à l'augmentation de la demande et des coûts

- De nouvelles économies et de nouveaux gains d'efficience ont été réinvestis pour faire face aux demandes croissantes et à l'augmentation des coûts, notamment des réductions des coûts dans le domaine des ressources humaines (3,6 millions d'euros) découlant d'approches communes, du reclassement de postes et du redéploiement de plusieurs postes.



- Économies et gains d'efficience (2,6 millions d'euros) : réduction des coûts liés aux événements, aux voyages, aux services de consultant et à d'autres postes.

4,7 millions d'euros d'économies et de gains d'efficience supplémentaires pour faire face à l'augmentation prévue et des coûts de l'énergie



2,0 M€

Laboratoires de Seibersdorf



2,7 M€

Coûts de la gestion des bâtiments du Centre international de Vienne (ONU/DI)

- Économies et gains d'efficacité généralisés, répartis proportionnellement entre tous les programmes sectoriels, face à l'augmentation des coûts de l'énergie.



Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Juillet 2023